This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

FROM THE LIBRARY OF
Professor Karl Heinrich Rau
OF THE UNIVERSITY OF HEIDELBERG
PRESENTED TO THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
BY
Mr. Philo Parsons
OF DETROIT
1871

II C
611
.R441
A6

IRE

MENT

RHIN

1842.

ANNUAIRE

DU DÉPARTEMENT

DU BAS-RHIN.

ANNÉE 1842.

FROM THE LIBRARY OF
Professor Karl Heinrich Rau
OF THE UNIVERSITY OF HEIDELBERG
PRESENTED TO THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
BY
Mr. Philo Parsons
OF DETROIT
1871

ANNUAIRE

DU DÉPARTEMENT

DU BAS-RHIN.

PARSONS LIBRARY
University of
MICHIGAN

ANNÉE 1842.

STRASBOURG,
CHEZ V.e LEVRAULT, LIBRAIRE,
RUE DES JUIFS, N.° 33.

1842.

STRASBOURG, de l'imprimerie de V.e Berger-Levrault.

AVERTISSEMENT.

L'éditeur de l'Annuaire *du Bas-Rhin* a eu la satisfaction de voir dans le *Moniteur* en octobre *1841* une analyse de son ouvrage de la même année. L'utilité de cet Annuaire y a été reconnue, et l'on y a spécialement apprécié les notions statistiques dont un grand nombre de communes ont été déjà l'objet depuis quelques années. L'auteur de l'article du Moniteur est allé même jusqu'à citer textuellement une partie de la statistique de Dorlisheim, qui a surtout fixé son attention.*

L'éditeur de l'Annuaire s'efforcera de continuer à donner à cet ouvrage le degré d'intérêt dont il est susceptible, et à satisfaire ainsi les communes, les fonctionnaires et les particuliers qui y sont abonnés.

---

* *L'éditeur de l'Annuaire ne prend pas pour lui tout ce que le Moniteur dit de satisfaisant sur la statistique de Dorlisheim : il se plaît à en attribuer le mérite à M. Adam, de cette commune, qui a bien voulu lui procurer les utiles matériaux dont cet article a été composé.*

Changements survenus pendant l'impression de l'Annuaire.

Page 18 : au lieu de M. *Larreguy*, préfet de la Charente, lisez M. *Galzain*.

Page 22 : lisez M. *Larreguy*, préfet de la Nièvre, au lieu de M. *Bégé*, démissionnaire.

Page 140 : Effacez M. *de Dietrich*, député du 6.e collége électoral, démissionnaire.

Page 182 : à l'article de Marmoutier, lisez M. *Bauer*, maire, au lieu de M. *Bosch*, démissionnaire.

Page 232 : Commission de surveillance de la prison de Saverne, lisez :

MM. *Fischer*, curé de Saverne.
Ostermann, notaire, membre du conseil d'arrondissement.
Donat, ancien avocat.
Laporte, avocat.
Poncet, receveur des finances.
Dugé, conservateur des hypothèques.

Page 257 : effacez M. *Goucheron*, curé à la Robertsau, décédé.

CALENDRIER

POUR L'ANNÉE 1842.

PRINCIPALES ÉPOQUES.

Depuis la création du monde, selon le texte hébreu de la Bible	5846
De la fondation de Rome, selon Varron	2595
De la naissance de Jésus-Christ	1842
De l'établissement du christianisme dans l'empire romain par Constantin	1518
Du partage de l'empire romain en empire d'Orient et d'Occident	1447
De la destruction de l'empire d'Occident	1366
De l'Hégire ou fuite de Mahomet	1257
De l'invention des moulins à eau	1054
Du commencement du royaume d'Angleterre sous Egbert	1015
Du commencement du royaume de Naples	712
Du commencement du royaume de Portugal	703
De l'invention de la boussole	582
De l'invention des moulins à vent	547
Du commencement de l'empire ottoman	542
De la fondation de la liberté helvétique	534
De l'invention de l'imprimerie	402
De la destruction de l'empire d'Orient	389
De la découverte du Nouveau monde par Christophe Colomb	350
De l'indépendance des États-Unis d'Amérique	67
De l'invention du télégraphe	48
De la révolution française	53

SAISONS.

Printemps, 21 mars, à minuit 45 minutes.
Été, 21 juin, à 9 heures 54 minutes du soir.
Automne, 23 septembre, à 11 heures 57 min. du mat.
Hiver, 22 décembre, à 5 heures 27 minutes du matin.

ÉCLIPSES EN 1842.

Le 11 janvier, éclipse annulaire de soleil invisible pour nous.

Le 26 janvier, éclipse partielle de lune, en partie visible à Strasbourg.

Le 8 juillet, éclipse totale de soleil, visible dans le midi de la France, et partielle à Strasbourg.

Le 22 juillet, éclipse partielle de lune, visible.

Le 31 décembre, éclipse de soleil, invisible pour nous.

FÊTES CONSERVÉES.

Ascension,	5 mai.	Toussaint,	1.er nov.
Assomption,	15 août.	Noël,	25 décembre.

FÊTES MOBILES.

Septuagésime,	23 janvier.	Pentecôte,	15 mai.
Les Cendres,	9 février.	La Trinité,	22 mai.
Paques,	27 mars.	La Fête-Dieu,	26 mai.
Rogations,	2 mai.	1.er Dimanche de l'Avent,	
Ascension,	5 mai.		27 novembre.

QUATRE-TEMPS.

Le 16 février.	Le 21 septembre.
Le 18 mai.	Le 14 décembre.

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.

Nombre d'or, 19. Cycle solaire, 3. Épactes, XVIII. Indiction romaine, 15. Lettre dominicale, B.

JANVIER.

Ce mois tire son nom de JANUS, à qui les Romains avaient dédié le 1.er jour de l'an. En 1564, l'année fut fixée au 1.er janvier en France, d'après l'ordonnance de Charles IX.

sam.	1	CIRCONCISION.
DIM.	2	s. Macaire, abbé.
lundi	3	ste Geneviève, vierge. ☾
mar.	4	s. Tite, évêque, mart.
mer.	5	s. Télesphore, pape, m.
jeudi	6	ÉPIPHANIE.
vend.	7	s. Anastase, évêque.
sam.	8	s. Lucien, martyr.
1 D.	9	s. Julien, martyr.
lundi	10	s. Agathon, pape.
mar.	11	s. Hygin, pape, mart. ●
mer.	12	ste Tatienne, mart.
jeudi	13	s. Agrèce, évêque.
vend.	14	s. Hilaire, évêque.
sam.	15	s. Paul, 1.er ermite.
2 D.	16	*S. N. de Jésus.*
lundi	17	s. Antoine, abbé.
mar.	18	Ch. s. Pierre à Rome.
mer.	19	s. Canut, roi mart. ☽
jeudi	20	ss. Fabien et Sébast.
vend.	21	ste Agnès, vierge, m.
sam.	22	s. Vincent, martyr.
3 D.	23	*Sept.* s. Raym. de Pégnaf.
lundi	24	s. Timothée, évêq., m.
mar.	25	Conversion des. Paul.
mer.	26	s. Polycarpe, év., m. ◎
jeudi	27	s. Jean Chrysostome.
vend.	28	s. Charlemagne, emp.
sam.	29	s. François de Sal., év.
4 D.	30	*Sex.* ste Martine, v., m.
lundi	31	s. Pierre Nolasque, conf.

Dernier quartier le 3, à 10 heures 40 min. soir.

Nouvelle lune le 11, à 4 heures 46 min. soir.

Premier quartier 19, à 9 heure 31 min. soir.

Pleine lune le 26, à 6 heures 21 min. soir.

Lever du Soleil.

Le 2, à 7 h. 50 m.
Le 9, à 7 h. 45 m.
Le 16, à 7 h. 39 m.
Le 23, à 7 h. 31 m.
Le 30, à 7 h. 21 m.

Coucher du Soleil.

Le 2, à 4 h. 10 m.
Le 9, à 4 h. 14 m.
Le 16, à 4 h. 21 m.
Le 23, à 4 h. 29 m.
Le 30, à 4. h. 39 m.

FÉVRIER.

Ce nom vient de FEBRUARE, expier, parce que les Romains, au commencement de ce mois, offraient des sacrifices pour l'expiation de leurs morts.

mar.	1	ste Brigide, vierge.
mer.	2	*Purification N. D.* ☾
jeudi	3	s. Blaise, év. mart.
vend.	4	ste Jeanne, r. de France.
sam.	5	ste Agathe, vierge, mart.
DIM.	6	*Quinq.* ste Dorothée, v.
lundi	7	s. Romuald, abbé.
mar.	8	s. Jean de Matha, conf.
mer.	9	*Les Cend.* ste Apolline.
jeudi	10	ste Scholastique. ●
vend.	11	s. Sévérin, abbé.
sam.	12	s. Ludan, conf.
1 D.	13	*Inv.* s. Polyeucte.
lundi	14	s. Valentin, mart.
mar.	15	ss. Faustin et Jovit. mart.
mer.	16	*Q. T.* ste Julienne, v., m.
jeudi	17	s. Flavien, évêque.
vend.	18	s. Siméon, év., mart. ☽
sam.	19	s. Gabin, évêque.
2 D.	20	*Rem.* s. Sadoth, év. m.
lundi	21	ste Éléonore.
mar.	22	Chaire s. Pierre à Ant.
mer.	23	s. Pierre-Damien.
jeudi	24	s. *Mathias, ap.*
vend	25	s. Taraise, évêque. ⊙
sam.	26	s. Porphyre, évêque.
3 D.	27	*Oc.* s. Léandre, évêque.
lundi	28	s. Romain, abbé.

Dernier quartier le 2, à midi 58 min.

Nouvelle lune le 10, à midi 26 min.

Premier quartier le 18, à midi 10 min.

Pleine lune le 25, à 4 heures 46 min. matin.

Lever du Soleil.

Le 6, à 7 h. 11 m.
Le 13, à 7 h. 0 m.
Le 20, à 6 h. 50 m.
Le 27, à 6 h. 39 m.

Coucher du Soleil.

Le 6, à 4 h. 49 m.
Le 13, à 5 h. 0 m.
Le 20, à 5 h. 10 m.
Le 27, à 5 h. 21 m.

MARS.

Le nom de ce mois vient de MARS, dieu de la guerre, à qui il fut consacré par Romulus.

mar.	1	s. Aubin, évêque.
mer.	2	80 Martyrs en Italie.
jeudi	3	ste Cunégonde.
vend.	4	s. Casimir.
sam.	5	*s. Phocas, martyr.*
4 D.	6	*Læt. s.* Fridolin, abbé.
lundi	7	s. Thomas d'Aq.
mar.	8	s. Jean de Dieu, conf.
mer.	9	ste Françoise, veuve.
jeudi	10	40 Mart. de Sébaste.
vend.	11	s. Euloge, martyr.
sam.	12	s. Grégoire, pape, d.
5 D.	13	*Jud. s.* Nicéphore, évêq.
lundi	14	ste Mathilde, imp.
mar.	15	s. Longin, martyr.
mer.	16	s. Héribert, évêque.
jeudi	17	s. Patrice, évêque.
vend.	18	N. D. des 7 douleurs.
sam.	19	*s. Joseph, ép. de N. D.*
6 D.	20	*Les Rameaux.*
lundi	21	s. Benoît, abbé.
mar.	22	s. Paul, évêque.
mer.	23	ste Pélagie.
jeudi	24	*Jeudi-saint.*
vend.	25	*Vendredi-saint.*
sam.	26	s. Ludger, évêque.
DIM.	27	PASQUES.
lundi	28	s. Gontran, roi de Fr.
mar.	29	s. Eustase, abbé.
mer.	30	s. J. Climaque, *solit.*
jeudi	31	s. Benjamin, diacre.

Dernier quartier le 4, à 1 heure 54 min. matin.

Nouvelle lune le 12, à 7 heures matin.

Premier quartier le 19, à 11 heures 13 min. soir.

Pleine lune le 26, à 2 heures 29 min. soir.

Lever du Soleil.

Le 6, à 6 h. 24 m.
Le 13, à 6 h. 13 m.
Le 20, à 6 h. 2 m.
Le 27, à 5 h. 49 m.

Coucher du Soleil.

Le 6, à 5 h. 36 m.
Le 13, à 5 h. 47 m.
Le 20, à 5 h. 58 m.
Le 27, à 6 h. 11 m.

AVRIL.

Avril vient d'APERIRE, ouvrir, parce qu'à cette époque la terre semble ouvrir son sein pour faire éclore les plantes et les fleurs.

vend.	1	s. Hugues, évêque.
sam.	2	s. François de Paule. ☾
1 D.	3	*Quas.* s. Richard, évêq.
lundi	4	s. Isidore, év., doct.
mar.	5	s. Vincent Ferrier.
mer.	6	s. Prudence, évêque.
jeudi	7	s. Hégésippe, conf.
vend.	8	B. Albert, évêque.
sam.	9	s. Edèse, martyr.
2 D.	10	*Mis.* ste Mar. Cléoph. ●
lundi	11	s. Léon, pape, doct.
mar.	12	s. Léon le gr., pape, doct.
mer.	13	ste Herménégilde, m.
jeudi	14	ss. Tiburce et comp., m.
vend.	15	s. Pierre Gonzalès, conf.
sam.	16	s. Fructueux, évêque.
3 D.	17	*Jub.* s. Anicet, p., mart.
lundi	18	s. Apollonius. ☽
mar.	19	s. Léon IX, pape.
mer.	20	s. Marcellin, évêque.
jeudi	21	s. Anselme, év., doct.
vend.	22	ss. Soter et Caius, papes.
sam.	23	s. George, martyr.
4 D.	24	*Cant.* s. Fidèle, mart. ⊙
lundi	25	*s. Marc, évangél.*
mar.	26	ste Amélie.
mer.	27	s. Sigismond, roi.
jeudi	28	s. Vital, martyr.
vend.	29	s. Pierre de Vérone, m.
sam.	30	ste Cather. de Sienne, v.

Dernier quartier le 2, à 7 h. 1 min. soir.

Nouvelle lune le 10, à 11 heures 3 min. soir.

Premier quartier le 18, à 7 heures 4 min. matin.

Pleine lune le 24, à 11 heures 59 min. matin.

Lever du Soleil.

Le 3, à 5 h. 36 m.
Le 10, à 5 h. 24 m.
Le 17, à 5 h. 14 m.
Le 24, à 5 h. 7 m.

Coucher du Soleil.

Le 3, à 6 h. 24 m.
Le 10, à 6 h. 36 m.
Le 17, à 6 h. 46 m.
Le 24, à 6 h. 53 m.

MAI.

Ce mois était dédié aux plus anciens Romains, appelés MAJORES, d'où mai tire son nom.

5 D.	1	*ss. Phil. et Jacq., ap.*
lundi	2	*Rog.* s. Athanase, év. ☾
mar.	3	*Invention ste Croix.*
mer.	4	ste Monique, veuve.
jeudi	5	ASCENSION.
vend.	6	*s.* Jean Porte-Latine.
sam.	7	s. Stanislas, év., mart.
6 D.	8	*Ex.* Apparitions. Michel.
lundi	9	s. Grégoire de Nazareth.
mar.	10	ste Sophie et ses filles ●
mer.	11	s. François à Hieronim.
jeudi	12	ss. Nérée et comp., mart.
vend.	13	s. Servais, évêque.
sam.	14	s. Pacôme, abbé. *V. et j.*
Dim.	15	PENTECOSTE.
lundi	16	s. Jean-Népomucène.
mar.	17	s. Pasc. Bayl., conf. ☽
mer.	18	*Q. T.* s. Venant, mart.
jeudi	19	s. Pierre Célestin, pape.
vend.	20	s. Bernardin, confess.
sam.	21	s. Hospice, confess.
1 D.	22	LA TRINITÉ.
lundi	23	s. Didier, évêque, mart.
mar.	24	N. D. Sec. des Chrét. ⊙
mer.	25	s. Urbain, pape, mart.
jeudi	26	FÊTE-DIEU.
vend.	27	s. Jean, pape, martyr.
sam.	28	s. Germain, év. de Paris.
2 D.	29	s. Maximin, év.
lundi	30	s. Félix, pape.
mar.	31	ste Pétronille, vierge.

Dernier quartier le 2, à 1 heure 18 min. soir.

Nouvelle lune le 10, à midi 9 min.

Premier quartier le 17, à midi 42 min.

Pleine lune le 24, à 10 heures 11 min. matin.

Lever du Soleil.

Le 1, à 4 h. 51 m.
Le 8, à 4 h. 41 m.
Le 15, à 4 h. 33 m.
Le 22, à 4 h. 25 m.
Le 29, à 4 h. 17 m.

Coucher du Soleil.

Le 1, à 7 h. 9 m.
Le 8, à 7 h. 19 m.
Le 15, à 7 h. 27 m.
Le 22, à 7 h. 35 m.
Le 29, à 7 h. 43 m.

JUIN.

Ce mois était dédié à la jeunesse romaine, JUNIORES, d'où il a tiré son nom.

mer.	1	s. Pamphile, martyr. ☾
jeudi	2	s. Érasme, év., mart.
vend.	3	*Sacr. Cœur de Jésus.*
sam.	4	s. François de Carrac.
3 D.	5	s. Boniface et cp. m.
lundi	6	s. Robert, abbé.
mar.	7	s. Claude.
mer.	8	ste Clotilde. ●
jeudi	9	ss. Prime et Félic., mart.
vend.	10	ste Marguerite, reine.
sam.	11	s. Barnabé, apôtre.
4 D.	12	s. Onuphre, solitaire.
lundi	13	s. Antoine de Pad., conf.
mar.	14	s. Basile, évêque, doct.
mer.	15	ss. Vite, Mod., Cresc. ☽
jeudi	16	ss. Ferréol et Ferjeux, m.
vend.	17	s. Avit, abbé.
sam.	18	ss. Marc et Marcell.
5 D.	19	ss. Gervais et Protais.
lundi	20	s. Silvère, pape, mart.
mar.	21	s. Louis de Gonzague, c.
mer.	22	s. Paulin, évêque. ⊙
jeudi	23	ste Aubry, abbesse.
vend.	24	*s. Jean-Baptiste.*
sam.	25	s. Prosper, évêque.
6 D.	26	ss. Jean et Paul, mart.
lundi	27	s. Crescent, évêque.
mar.	28	s. Irénée, év., mart.
mer.	29	ss. PIERRE et PAUL, ap.
jeudi	30	Commém. de s. Paul.

Dernier quartier le 1, à 7 heures 22 min. matin.

Nouvelle lune le 8, à 10 heures 45 min. soir.

Premier quartier le 15, à 5 heures 23 min. soir.

Pleine lune le 22, à 9 heures 35 min. soir.

Lever du Soleil.

Le 5, à 4 h. 12 m.
Le 12, à 4 h. 9 m.
Le 19, à 4 h. 7 m.
Le 26, à 4 h. 8 m.

Coucher du Soleil.

Le 5, à 7 h. 48 m.
Le 12, à 7 h. 51 m.
Le 19, à 7 h. 53 m.
Le 26, à 7 h. 52 m.

JUILLET.

Ce mois était ainsi nommé pour honorer la naissance de JULES-CÉSAR.

vend.	1 *s.* Thibault, solitaire. ☾	Dernier quartier le 1, à minuit 2 min.
sam.	2 Visitation N. D. *V. et j.*	
7 D.	3 s. Bertrand, évêque.	
lundi	4 s. Ulrich, évêque.	Nouvelle lune le 8, à 7 heures 32 min. matin.
mar.	5 ste Zoé, martyre.	
mer.	6 *s.* Goar, solitaire.	
jeudi	7 B. Pierre-Fourier, conf.	Premier quartier le 14, à 10 heures 37 min. soir.
vend.	8 ste Élisabeth, r. de P. ●	
sam.	9 ss. Martyrs de Gorcum.	Pleine lune le le 22, à 11 heures 28 min. matin.
8 D.	10 stes Rufine et Sec.	
lundi	11 s. Pie, pape, mart.	Dernier quartier le 30, à 3 h. 13 min. soir.
mar.	12 s. Jean Gualbert, abbé.	
mer.	13 s. Anaclet, pape, mart.	
jeudi	14 s. Bonaventure, év., d. ☽	
vend.	15 s. Henri, empereur.	
sam.	16 N. D. du Scap. *J. canic.*	
9 D.	17 s. Alexis, confesseur.	
lundi	18 s. Vincent de Paule.	
mar.	19 ste Marguerite, v., m.	
mer.	20 s. Victor, martyr.	
jeudi	21 ste Magdeleine.	
vend.	22 s. Apollinaire, év., m. ⊙	
sam.	23 ste Christine, vierge. m.	
10 D.	24 s. ARBOGASTE, ÉVÊQUE.	
lundi	25 *s. Jacques, apôtre.*	
mar.	26 ste Anne, m. de N. D.	
mer.	27 *s.* Pantaléon, martyr.	
jeudi	28 ss. Nazaire et c., m.	
vend.	29 ste Marthe, vierge.	
sam.	30 ss. Abdon et Sennen. ☾	
11 D.	31 s. Ignace de Loyola, cf.	

Lever du Soleil.

Le 3, à 4 h. 10 m.
Le 10, à 4 h. 14 m.
Le 17, à 4 h. 19 m.
Le 24, à 4 h. 27 m.
Le 31, à 4 h. 36 m.

Coucher du Soleil.

Le 3, à 7 h. 50 m.
Le 10, à 7 h. 46 m.
Le 17, à 7 h. 41 m.
Le 24, à 7 h. 33 m.
Le 31, à 7 h. 24 m.

AOUT.

Ce mois est ainsi appelé à cause d'AUGUSTE, né dans ce mois.

lundi 1 s. Pierre ès liens.
mar. 2 s. Étienne, pape, m.
mer. 3 Invention s. Étienne.
jeudi 4 s. Dominique, conf.
vend. 5 N. D. des Neiges.
sam. 6 Transfigurat. de N. S. ●
12 D. 7 s. Gaëtan, confesseur.
lundi 8 ss. Cyriaque et comp., m.
mar. 9 s. Romain, martyr.
mer. 10 s. *Laurent, martyr.*
jeudi 11 ss. Tiburce et Susann. m.
vend. 12 ste Claire, vierge.
sam. 13 ss. Hyp. et C. *V. et j.* ☽
13 D. 14 s. Eusèbe, confess.
lundi 15 ASSOMPTION N. D.
mar. 16 s. Roch, confesseur.
mer. 17 s. Mammès, martyr.
jeudi 18 s. Joach., père de N. D.
vend. 19 s. Louis, év. de Toulouse.
sam. 20 s. Bernard, abbé, doct.
14 D. 21 ste Jeanne-Fr. de Ch. ⊙
lundi 22 s. Symphorien, martyr.
mar. 23 s. Philippe Bénit, cf.
mer. 24 s. *Barthélemi, apôtre.*
jeudi 25 s. Louis, roi de France.
vend. 26 s. Génès, comédien, m.
sam. 27 s. Césaire, *Fin de la cam.*
15 D. 28 s. Augustin, év., doct.
lundi 29 Décollation de s. J. B. ☾
mar. 30 ste Rose, v.; s. Fiacre, c.
mer. 31 s. Raymond Nonnat.

Nouvelle lune le 6, à 3 heures 17 min. soir.

Premier quartier le 13, à 5 heures 53 min. matin.

Pleine lune le 21, à 2 heures 45 min. matin.

Dernier quartier le 29, à 4 heures 20 min. matin.

Lever du Soleil.

Le 7, à 4 h. 45 m.
Le 14, à 4 h. 55 m.
Le 21, à 5 h. 5 m.
Le 28, à 5 h. 17 m.

Coucher du Soleil.

Le 7, à 7 h. 15 m.
Le 14, à 7 h. 5 m.
Le 21, à 6 h. 55 m.
Le 28, à 6 h. 43 m.

SEPTEMBRE.

Le nom de ce mois vient du nombre 7, exprimé par SEPTEMBRE, parce qu'il était le septième de l'année commençant à mars.

jeudi	1	s. Adelphe.
vend.	2	s. Étienne, roi de Hong.
sam.	3	s. Mansui, évêque.
16 D.	4	ste Rosalie, vierge. ●
lundi	5	s. Laurent-Justinien, év.
mar.	6	s. Pambon, abbé.
mer.	7	ste Reine, vierge, m.
jeudi	8	*Nativité de N. D.*
vend.	9	s. Gorgon, martyr.
sam.	10	s. Nicolas de Tolent., cf.
17 D.	11	*Saint Nom de Marie.* ☽
lundi	12	s. Gui, confess.
mar.	13	s. Materne.
mer.	14	Exaltation ste Croix.
jeudi	15	s. Nicomède, mart.
vend.	16	ss. Corn. et Cypr.
sam.	17	Stigmates de s. François.
18 D.	18	ste Richarde, vierge.
lundi	19	s. Janvier év., mart. ◎
mar.	20	ss. Eustache et comp., m.
mer.	21	*Q. T. s. Mathieu, ap. év.*
jeudi	22	ss. Maurice et c., m.
vend.	23	s. Lin, pape, martyr.
sam.	24	N. D. de la Merci.
19 D.	25	s. Firmin, évêque, m.
lundi	26	ste Justine, vierge, m.
mar.	27	ss. Côme et Damien. ☾
mer.	28	s. Wenceslas, martyr.
jeudi	29	*s. Michel, archange.*
vend.	30	s. Jérôme, docteur.

Nouvelle lune le 4, à 10 heures 47 min. soir.

Premier quartier le 11, à 4 heures 30 min. soir.

Pleine lune le 19, à 7 heures 5 min. soir.

Dernier quartier le 27, à 3 heures 36 min. soir.

Lever du Soleil.

Le 4, à 5 h. 29 m.
Le 11, à 5 h. 42 m.
Le 18, à 5 h. 53 m.
Le 25, à 6 h. 4 m.

Coucher du Soleil.

Le 4, à 6 h. 31 m.
Le 11, à 6 h. 18 m.
Le 18, à 6 h. 7 m.
Le 25, à 5 h. 56 m.

OCTOBRE.

Ce mois est ainsi appelé parce qu'il est le 8.e de l'année martiale.

sam.	1	s. Remi, évêque.
20 D.	2	N. D. du Rosaire.
lundi	3	ss. Anges gardiens.
mar.	4	s. François, confess. ●
mer.	5	ss. Placide et comp., m.
jeudi	6	s. Bruno.
vend.	7	s. Marc, pape.
sam.	8	ste Birgitte, veuve.
21 D.	9	ss. Denis et comp., mart.
lundi	10	s. Franç. de Borg., conf.
mar.	11	ss. Nicaise et c., m. ☽
mer.	12	ste Walburge, vierge.
jeudi	13	s. Édouard, roi d'Angl.
vend.	14	s. Callixte, pape, m.
sam.	15	ste. Thérèse, vierge.
22 D.	16	s. Gal, abbé.
lundi	17	ste Hedwige, veuve.
mar.	18	*s. Luc, évangéliste.*
mer.	19	s. Pierre d'Alcantara. ⊙
jeudi	20	s. Jean de Kenti, conf.
vend.	21	ste Ursule et c., vv., mm.
sam.	22	s. Phil. d'Héracl., év.
23 D.	23	*La Réconciliation.*
lundi	24	ste. Salomé.
mar.	25	ss. Crépin et Crépin., m.
mer.	26	s. Amand, év. de Strasb.
jeudi	27	s. Frumence, évêque. ☾
vend.	28	*s. Simon, s. Jude, apôtr.*
sam.	29	s. Narcisse, évêque.
24 D.	30	s. Lucain, martyr.
lundi	31	s. Quentin, m. *V. et j.*

Nouvelle lune le 4, à 6 heures 55 min. matin.

Premier quartier le 11, à 7 heures 12 min. matin.

Pleine lune le 19, à 11 heures 44 min. matin.

Dernier quartier le 27, à 1 heure 12 min. matin.

Lever du Soleil.

Le 2, à 6 h. 16 m.
Le 9, à 6 h. 28 m.
Le 16, à 6 h. 38 m.
Le 23, à 6 h. 50 m.
Le 30, à 7 h. 3 m.

Coucher du Soleil.

Le 2, à 5 h. 44 m.
Le 9, à 5 h. 32 m.
Le 16, à 5 h. 22 m.
Le 23, à 5 h. 10 m.
Le 30, à 4 h. 57 m.

NOVEMBRE.

Ce mois tire son nom du nombre *neuf*, exprimé par NOVEMBER, parce qu'il était le 9.e de l'année martiale.

mar.	1	LA TOUSSAINT.
mer.	2	*Les Trépassés.* ●
jeudi	3	s. Hubert, évêque.
vend.	4	s. Charles, évêque.
sam.	5	s. Zacharie.
25 D.	6	*s. Léonard, solitaire.*
lundi	7	s. Florent, év. de Strasb.
mar.	8	Les 4 *ss.* Couronnés, m.
mer.	9	s. Théodore, martyr.
jeudi	10	s. Tryphon et c., m. ☽
vend.	11	s. Martin, évêque.
sam.	12	s. Martin, pape, martyr.
26 D.	13	LA DÉDICACE.
lundi	14	ste Vénérande, v. m.
mar.	15	ste Gertrude, vierge.
mer.	16	s. Odon, abbé.
jeudi	17	s. Grég. Thaumat., év.
vend.	18	ste. Hilde, abbesse. ⊙
sam.	19	ste Élisabeth, veuve.
27 D.	20	s. Félix de Valois, conf.
lundi	21	Présentation de N. D.
mar.	22	ste Cécile, vierge, mart.
mer.	23	s. Clément, pape, mart.
jeudi	24	s. Jean de la Croix, cf.
vend.	25	ste Catherine, v., m. ☾
sam.	26	s. Conrad, évêque.
1 D.	27	*L'Avent.* s. Colomban.
lund.	28	s. Brandon.
mar.	29	s. Saturnin, év. mart.
mer.	30	*s. André, apôtre.*

Nouvelle lune le 2, à 4 heures 39 min. soir.

Premier quartier le 10, à 1 heure 46 min. matin.

Pleine lune le 18, à 4 heures matin.

Dernier quartier le 25, à 9 heures 31 min. matin.

Lever du Soleil.

Le 6, à 7 h. 14 m.
Le 13, à 7 h. 24 m.
Le 20, à 7 h. 33 m.
Le 27, à 7 h. 40 m.

Coucher du Soleil.

Le 6, à 4 h. 46 m.
Le 13, à 4 h. 36 m.
Le 20, à 4 h. 27 m.
Le 27, à 4 h. 20 m.

DÉCEMBRE.

Ce mois fut ainsi appelé parce qu'il était le 10.e de l'année martiale.

jeudi	1	s. Éloi, évêque.
vend.	2	ste Bibienne, v. ; m. ●
sam.	3	s. François-Xavier, conf.
2 D.	4	ste Barbe, vierge, mart.
lundi	5	s. Sabbas, abbé.
mar.	6	s. Nicolas, évêque.
mer.	7	s. Ambroise, évêq., doct.
jeudi	8	*Conception de N. D.*
vend.	9	ste Valère, vierge, m.
sam.	10	ste Eulalie, vierge, m. ☽
3 D.	11	s. Damase, pape.
lundi	12	ste Adélaïde, impér.
mar.	13	ste Odile, v., pat. de l'Al.
mer.	14	*Q. T.* ste Luce, v., m.
jeudi	15	s. Mesmin, abbé.
vend.	16	s. Eusèbe, év., mart.
sam.	17	s. Lazare, évêque. ⊙
4 D.	18	s. Gatien, évêque.
lundi	19	s. Némèse, martyr.
mar.	20	s. Ursane, solitaire.
mer.	21	*s. Thomas, apôtre.*
jeudi	22	s. Flavien, martyr.
vend.	23	ste Victoire, v., m.
sam.	24	ste Irmine, v. *V. et j.* ☾
Dim.	25	NOEL.
lundi	26	*s. Étienne, 1.er martyr.*
mar.	27	*s. Jean, apôtre, évang.*
mer.	28	*Les ss. Innocens, mart.*
jeudi	29	s. Thomas de Cantorb.
vend.	30	s. Sabin, évêque.
sam.	31	s. Silvestre, pape. ●

Nouvelle lune le 2, à 4 heures 46 min. matin.

Premier quartier le 10, à 10 heures 56 min. soir.

Pleine lune le 17, à 7 heures 17 min. soir.

Dernier quartier le 24, à 5 heures 17 min. soir.

Nouvelle lune le 31, à 7 heures 34 min. soir.

Lever du Soleil.

Le 4, à 7 h. 46 m.
Le 11, à 7 h. 51 m.
Le 18, à 7 h. 53 m.
Le 25, à 7 h. 52 m.

Coucher du Soleil.

Le 4, à 4 h. 14 m.
Le 11, à 4 h. 9 m.
Le 18, à 4 h. 7 m.
Le 25, à 4 h. 8 m.

FAMILLE ROYALE DE FRANCE.

LOUIS-PHILIPPE I.er, né à Paris le 6 octobre 1773; Roi des Français le 9 août 1830; marié à Palerme, le 25 novembre 1809, à

MARIE-AMÉLIE, Reine des Français, fille de feu Ferdinand I.er, roi des Deux-Siciles, née le 26 avril 1782. De ce mariage :

FERDINAND-PHILIPPE-LOUIS-CHARLES-HENRI-JOSEPH D'ORLÉANS, duc d'Orléans, prince royal, né à Palerme le 3 septembre 1810, marié le 30 mai 1837 à Hélène-Louise-Élisabeth, princesse de Mecklembourg-Schwerin, née à Ludwigslust le 24 janvier 1814. De ce mariage : LOUIS-PHILIPPE-ALBERT D'ORLÉANS, comte de Paris, né le 24 août 1838, et ROBERT-PHILIPPE-LOUIS-EUGÈNE-FERDINAND D'ORLÉANS, duc de Chartres, né le 9 novembre 1840.

LOUIS-CHARLES-PHILIPPE-RAPHAEL D'ORLÉANS, duc de Nemours, né à Paris le 25 octobre 1814, marié, le 27 avril 1840, à Victoire de Saxe-Cobourg-Gotha, née le 16 février 1822.

FRANÇOIS-FERDINAND-PHILIPPE-LOUIS-MARIE D'ORLÉANS, prince de Joinville, né à Neuilly le 14 octobre 1818.

HENRI-EUGÈNE-PHILIPPE-LOUIS D'ORLÉANS, duc d'Aumale, né à Paris le 16 janvier 1822.

ANTOINE-MARIE-PHILIPPE-LOUIS D'ORLÉANS, duc de Montpensier, né à Neuilly le 31 juillet 1824

Louise-Marie-Thérèse-Charlotte-Isabelle d'Orléans, princesse d'Orléans, née à Palerme le 3 avril 1812; reine des Belges.

Marie-Clémentine-Caroline-Léopoldine-Clotilde d'Orléans, née à Neuilly le 3 juin 1817.

Sœur du Roi.

Eugénie-Adélaïde-Louise d'Orléans, née à Paris, le 23 août 1777.

CONSEIL DES MINISTRES.

Ministère du 29 octobre 1840.

M. le maréchal *Soult*, duc de Dalmatie, ministre de la guerre, président.

M. *Martin* (du Nord), garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes.

M. *Guizot*, ministre des affaires étrangères.

M. le comte *Duchâtel*, ministre de l'intérieur.

M. *Humann*, ministre des finances.

M. l'amiral *Duperré*, ministre de la marine et des colonies.

M. *Cunin-Gridaine*, ministre de l'agriculture et du commerce.

M. *Teste*, ministre des travaux publics.

M. *Villemain*, ministre de l'instruction publique.

TABLEAU des départements avec les chefs-lieux en chef, Directeurs d'adminis-

DÉPARTEMENTS.	CHEFS-LIEUX.	PRÉFETS.	INGÉNIEURS EN CHEF.
		MM.	MM.
Ain	Bourg	Rebut de la Rhoellerie	Léon
Aisne	Laon	Paulze d'Ivoy	Baumal
Allier	Moulins	Édm. Méchin	Rezolle
Alpes (Basses-)	Digne	De Vidaillan	Blondat
Alpes (Hautes-)	Gap	Curel	Maulbon d'Arbaumont
Ardèche	Privas	Launay le Provost	Journet
Ardennes	Mézières	Delon	Boucaumont
Arriège	Foix	Pascal	De Boulnors
Aube	Troyes	Darcy	L'hoste de Moras
Aude	Carcassonne	Briau	Jouvin
Aveyron	Rhodez	De Guizard	Vallot
Bouches du Rhône	Marseille	De Lacoste	Montluisant
Calvados	Caen	Target	Mounier
Cantal	Aurillac	Petit de Bantel	Commier
Charente	Angoulême	Larreguy	Taillefert
Charente infér.re	La Rochelle	Barthélemy	Dor
Cher	Bourges	Renauldon	Vauquelin
Corrèze	Tulle	Meunier	Spinasse
Corse	Ajaccio	Jourdan (du Var)	Mangeot
Côte-d'Or	Dijon	Nau de Champlouis	Darcy
Côtes-du-Nord	Saint-Brieux	Thieullen	Mequin
Creuse	Guéret	Fleury	Aunier
Dordogne	Périgueux	Romieu	Kermingant
Doubs	Besançon	Thourangin	Vuillet

de préfecture, les noms des Préfets, Ingénieurs tration et Receveurs généraux.

DIRECTEURS des domaines et de l'enregistrement.	DIRECTEURS des contributions directes.	DIRECTEURS des contributions indirectes.	RECEVEURS GÉNÉRAUX.
MM.	MM.	MM.	MM.
Mottin	Manuel	Luchaire	Lesne.
Moisson	Debats	De Marcilly	Declerck.
Giat Lagarenne	Joubert	Bignon	Latour-Randon.
Rouillé	Lepayen	Destrées	Bertrand de Novion.
N.	Le Brunet de Privezac	Vieux	De Balthasard.
Cancey	Chatelain	Mermet	Boursier.
Moreau	Rodouan	Genissieu	Marcotte-Genlis.
Roisset	Brochant	Menestrier	Delmon.
André de Breuil	De Matigny	De Chambon	Doyen.
De Bilot	Dessaigne	Mayou	Durieu.
Capmartin	Laurent	Martin	De Carbonnel.
Brunel	Dieuzet	Allaire	Firino.
Bauny de Recy	Delanney	Béné	Roger de Rigny.
Bayle	Cornat	Van Troppen	Couderc de St.-Chamant.
Geynet	Delianne de Taffin	Pigeot	Remy de Campeau.
Grellet-du-Peira	De Marsilly	Audéoud	Titon, neveu.
Royanez	De Courmel	Royer	Bérard.
Calmon	Faugeyron	Brunie	Deléval.
Ricci	Vidal	. . . . .	Darras.
Bressier	Boichos	Huet	D'Audiffret.
Dessille	Ledrut	Bonamy	Latimier-Duclésieux.
Longin	[tigny Violas de Mar-	Cagin	De Varambon, fils.
V^te de Brettes	Dazard	Beuve	Percheron.
Paillard	Genevois	Beuvain de Beauséjour	Desbassyns de Montbrun.

DÉPARTEMENTS.	CHEFS-LIEUX.	PRÉFETS.	INGÉNIEURS EN CHEF.
		MM.	MM.
Drôme	Valence	Lemarchand de la Faverie	Picot
Eure	Évreux	N.	Robillard
Eure-et-Loir	Chartres	De Villeneuve	Moline
Finistère	Quimper	Boullée	Plantier
Gard	Nismes	De Jessaint	Vinard
Garonne (Haute-)	Toulouse	Maurice Duval	Partiot
Gers	Auch	Bocher	Husson
Gironde	Bordeaux	Sers	De Silguy
Hérault	Montpellier	Rouleaux Dugage	Gaschon
Ille-et-Vilaine	Rennes	Henry	Robinot
Indre	Châteauroux	Bonnet	Lacave
Indre-et-Loire	Tours	D'Eutraignes	Maurice
Isère	Grenoble	Pellenc	Crozet
Jura	Lons-le-Saunier	Thomas	De la Rue
Landes	Mont-de-M.	Delamarre	Loyer
Loir-et-Cher	Blois	De Lezay-Marnésia	Guichard
Loire	Montbrison	Paradès de Daunant	Laguerenne
Loire (Haute-)	Le Puy	Choppin d'Arnouville	Coster
Loire-Inférieure	Nantes	Chaper	Cabrol
Loiret	Orléans	Onfroy de Bréville	Sénéchal
Lot	Cahors	Boby de la Chapelle	Pellegrini
Lot-et-Garonne	Agen	Brun	Cailloux
Lozère	Mende	Pagès	Guerineau de Bois Villette
Maine-et-Loire	Angers	Bellon	Prus
Manche	Saint-Lô	Mercier	Dan de la Vauterie
Marne	Châlons	Bourlon de Sarty	Dupuit
Marne (Haute-)	Chaumont	De la Tourette	Guyton

DIRECTEURS des domaines et de l'enregistrement.	DIRECTEURS des contributions directes.	DIRECTEURS des contributions indirectes.	RECEVEURS GÉNÉRAUX.
MM.	MM.	MM.	MM.
Sapey	Mermoz	Lebreton	De Nogerée.
Tetiot-des-Martinais	Garnier	Gaude	Gamot.
Paporet d'Avelon	Vazillières	Delannoise	Saillard.
Grivel	Sauvageot	Sicaud	Guilhem.
Gagnière	Hesmivy-d'Auribeau	Raudon de Grolier	Brochier.
Sorbier	Lepeintre	Basire	De Bray.
Valentin	Astier	Franque	D'Escat.
N.	Doré	Ruelle	Carayon-Latour.
Ginoux	Teisses	Bleschamp	Bricogne.
De Fermon	Lambert	Boucher d'Argis	Gasson.
Berge	De Bourcuille	Lemoine-Lenoir	Delaleuf.
Hurtrelle	Dastis	Regnault	André, aîné.
Neple	Mallein	Daclon	Teisseire.
Harpin	Yver	Courtois	Germain.
Magnan	Galatoire	Pernot	Feron.
Forget	Gaquet-Ferrand	Chenot	De Faure.
Faure	Prieur	Brunat	De Soultrait.
Cellerier	Pallez	Roland	De Parron.
Girard	Mollet-La-Grange	Augier-Lasaussaye	Fontenillat.
Dachès	Paillard	Ballard	Flory.
Daviaud	Forestier	Henry	Law de Lauriston.
Cimetière	Fontes	Petretto	Guizot.
Levrault	Billecart	Gras	D'Anglade.
Janvier	Janmar	De la Garde	Voisin.
Duplessis	N.	Saget	Bourboulon de Saint-Edme.
Gautherin	Grépinet	Régnier	Doulcet.
Toustain	Serval	Varangnien de Villepin	Boucheporn.

DÉPARTEMENTS.	CHEFS-LIEUX.	PRÉFETS.	INGÉNIEURS EN CHEF.
		MM.	MM.
Mayenne	Laval	Parran	Magdeleine
Meurthe	Nancy	Lucien Arnault	Jaquiné
Meuse	Bar-le-Duc	Comte d'Arros	Lerouge
Morbihan	Vannes	Lorois	Demaubué
Moselle	Metz	Germeau	Lemasson
Nièvre	Nevers	Bégé	Frissard
Nord	Lille	De Saint-Aignan	Bosquillon et Cael
Oise	Beauvais	De Crevecœur	Lequesne
Orne	Alençon	Langlois d'Amilly	Pouettre
Pas-de-Calais	Arras	Desmousseaux de Givré	Drappier
Puy-de-Dôme	Clermont	Meynadier	De Thuret
Pyrénées(Basses-)	Pau	Duchâtel (Napoléon)	Viard
Pyrénées(Hautes-)	Tarbes	Bart	Lefranc
Pyrénées-Orient.	Perpignan	Vaisse	Rabourdin
Rhin (Bas-)	Strasbourg	Sers	Schwilgué
Rhin (Haut-)	Colmar	Bret	Léger
Rhône	Lyon	Jayr	Mondot dela Gorce
Saône (Haute-)	Vesoul	De Mazères	Lacordaire
Saône-et-Loire	Mâcon	Delmas	Saint-Aubin
Sarthe	Le Mans	Mancel	Dumas
Seine	Paris	Rambuteau	Jollois
Seine-et-Marne	Melun	De Monicault	Jousselin
Seine-et-Oise	Versailles	Aubernon	Gayant
Seine-inférieure	Rouen	Dupont-Delporte	Mallet
Sèvres (Deux-)	Niort	Vernoy de Saint-George	Bourousse de Laffore

DIRECTEURS des domaines et de l'enregistrement.	DIRECTEURS des contributions directes.	DIRECTEURS des contributions indirectes.	RECEVEURS GÉNÉRAUX.
MM.	MM.	MM.	MM.
Bernard, Dutreil	Dassier	Lallemand de la Pommeraye	Basterrèche.
Villard	Drouet	Flobert	Lefebvre.
Durant	Prieur de la Comble	Frouart	Buffault.
Colliot de la Buissonnière	Chanu	Bourdesoy de Bourdan	Avrouin-Foulon.
Lebreton	Ponteuil	Dubois de Jancigny	Lucy (Ad.).
De Watrigant	Legrand	De Croismare	De Mieulle
Vialla	De Malenieu	Boquet	Dosne.
Igouf	Auxcouteaux	Hostier	Achille Gibert.
Astoud	Aubourg	Gardin de Classé	Decrès.
Legressier	Marchand	Molrognier	Callmaud.
Bonnay	Lenoir	Pacate	De Barante.
Maussier	Cassan	Larrieu	Lestapis.
Leschenault	Dissez	Bouillon	Lafosse (A.).
André Debreuil	Foissy	de Ponton d'Amécourt	Captier.
Fix	Allaire	Pernot	Th. Humann.
Rousset	Legrand	Emery	Bernier.
Bonnet	Dupeyrou	Didier	De la Hante.
Moreau	Polin	Petitmengin	Portalis.
Sallot-Desnoyers	Vitalis	D'Houdetot	De Valory.
Drouet d'Aubigny	Dirriberry	Recoing	Ackermann.
D'Hochereau	Baudouin	Bergerot	Truelle.
Thiery	Yel	Delavaquerie	Damemme.
Soulery	Prieur-Lacomble	Lherbette	Amé de Saint-Didier.
Ambert	Bastide	Bourguignon	Baudon.
Godet	Baudesson	Bourbon	Enryale de Girardin.

DÉPARTEMENTS.	CHEFS-LIEUX.	PRÉFETS.	INGÉNIEURS EN CHEF.
		MM.	MM.
Somme	Amiens	Narjot	Lebreton
Tarn	Alby	Lafont	Couderc, aîné
Tarn-et-Garonne	Montauban	Ménard	Abrial
Var	Draguignan	Tesseyre	Duval
Vaucluse	Avignon	Marquier	Bouvier
Vendée	Bourb. Vend.	Gauja	Richer
Vienne	Poitiers	D'Imbert de Mazères	Destrem
Vienne (Haute-)	Limoges	Morisot	Pihet
Vosges	Épinal	Rougier de la Bergerie	Doyat
Yonne	Auxerre	Saladin	Lefrançois

DIRECTEURS des domaines et de l'enregistrement.	DIRECTEURS des contributions directes.	DIRECTEURS des contributions indirectes.	RECEVEURS GÉNÉRAUX.
MM.	MM.	MM.	MM.
ılvinhac	Chamont	De Vauguérin	Lemercier de Nerville.
ınjuinais	Godard	Rapatel	André.
ınnet	D'Auteville	Faivre	Scitivaux.
ıbœuf	Bisson	Nyel	Littardi.
leize	Lacouture	Pialla-Champier	DeGrolée-Virville
ınnard	Renard	Boitelle	Albin Reynier.
ıreau	Delsons	Porquier	Chazand, fils.
ttiret-Manne-ville	Bessé-Lanoaille	Gruet	Bergerond'Anguy
ıbeuf	Puis	Duportail	De St.-Martin.
ıron de Gaye	Armandot	Dufort de Mont-fort	Turquin.

DIVISION TERRITORIALE.

Le département du Bas-Rhin, situé dans la région est de la France, est formé de la Basse-Alsace et d'une partie de la Lorraine allemande. Il est entre le 48° 7 et le 49° 5 de latitude septentrionale, et entre le 4° 40 et le 5° 58 de longitude orientale de Paris. Il est borné au nord par le département de la Moselle et la Bavière rhénane ou Palatinat; au nord et au nord-ouest par les départements de la Meurthe et des Vosges; au sud-ouest par celui des Vosges; au sud par le département du Haut-Rhin et à l'est par le Rhin, qui le sépare du grand-duché de Bade.

Sa superficie est de 495,575 hectares.

Sa population, d'après le recensement effectué en 1841, est de 560,113 habitants.

Sa plus grande longueur du sud au nord, depuis Marckolsheim jusqu'à Wissembourg, est d'environ 110 kilomètres. Sa plus grande largeur est de 83 kilomètres entre Seltz et Harskirchen, de l'est à l'ouest; mais dans sa moindre largeur, qui se trouve à la hauteur du Ban-de-la-Roche, on ne compte guère, entre ce lieu et le cours du Rhin, que 35 kilomètres environ.

Ce département est divisé en 4 arrondissements communaux, 33 cantons, 543 communes.

La distance de Strasbourg, chef-lieu, à Paris, est de 46 myriamètres 4 kilomètres.

La partie occidentale de ce département est couverte par la chaîne des Vosges, provenant du Haut-Rhin et qui va se perdre dans la Bavière rhénane.

Ses principaux sommets sont : le Champ-du-feu, qui a 1095 mètres d'élévation ; le Schneeberg, 900 mètres ; l'Ungersberg, qui en a 856 ; le mont Sainte-Odile, 767 ; le Pigeonnier, 504 ; le mont Saint-Sébastien, 487, et le Wasenberg, qui en a 412. Leur pente est en général peu rapide, et de leur sommet se déroulent ordinairement des paysages et des vues magnifiques ; ces montagnes sont coupées par un grand nombre de riantes vallées, dont les plus remarquables sont celles de Villé, du Klingenthal, de Haslach, du Kronthal, du Jægerthal et du Katzenthal.

Le département du Bas-Rhin peut être divisé en trois régions très-distinctes : 1.° celle des montagnes, couvertes en partie de forêts, et plusieurs cimes occupées par des châteaux isolés et ruinés ; 2.° celle des collines, avec ses beaux vignobles et ses prairies ; 3.° enfin, la plaine, qui occupe la plus grande superficie et qui s'étend jusqu'au Rhin : elle est généralement très-fertile et propre à toutes sortes de cultures.

Le climat est tempéré ; la plus belle saison est l'automne ; les printemps y sont courts, et les changements brusques de température ne sont pas rares.

Le sol de ce département produit en abondance des céréales de toute espèce, bien au delà des besoins de sa population. On y cultive le froment, l'orge, le seigle, l'avoine, le maïs, la pomme de terre, les légumes, la moutarde, le chanvre, le lin, le colza et autres graines oléagineuses, d'excellent tabac, etc. Dans quelques contrées sablonneuses on cultive avec succès le houblon et la garance. Partout on recueille

beaucoup de fruits; les cerises servent en plusieurs lieux à la fabrication du kirschwasser; 13,123 hectares de vignes produisent annuellement une moyenne de 500,000 hectolitres de vin, dont une grande partie se consomme dans le pays : les crus les plus estimés sont ceux de Wolxheim, de Barr et de Molsheim. Les prairies naturelles et artificielles fournissent en général des fourrages excellents. Les forêts sont belles et nombreuses ; elles occupent une superficie de 121,858 hectares 93 ares, et fournissent du bon bois de chauffage, du bois de construction; les essences qui y dominent sont : le chêne, le hêtre, l'orme et le sapin; le mélèze fournit une belle térébenthine.

Ses richesses minérales sont nombreuses et variées; le Rhin charrie des paillettes d'or.

Il possède une grande quantité de chevaux, dont beaucoup sont de bonne race; l'éducation des bêtes à cornes et des moutons y est encore très-arriérée. On trouve dans les parties montueuses beaucoup de chèvres; l'éducation du porc et des grosses volailles est dans plusieurs cantons une source de richesse, ainsi que celle des abeilles.

Le sanglier, le chevreuil surtout, ne sont pas rares, et l'on trouve en abondance les lièvres, les renards, les perdrix, les cailles, les faisans, les grives et autres oiseaux de passage.

On pêche dans le Rhin la carpe, le brochet, de grosses écrevisses, et à quelques époques de l'année, le saumon, l'alose et l'esturgeon. Les autres cours d'eau sont en général assez poissonneux.

Le Bas-Rhin possède de nombreuses et importantes manufactures et fabriques, qui embrassent les différentes branches de l'industrie; il a des fabriques de draps fins et de ceux employés pour l'habillement des troupes, de toiles, d'étoffes de coton, de bonneterie et de ganterie, de rubans, de chapeaux de paille, des filatures de laine et de coton, des corderies, des fabriques de papiers peints, des blanchisseries, teintureries, tanneries, maroquineries et parchemineries, des carosseries, selleries et buffleteries, des fabriques de brosses et peignes de corne, des fabriques de pipes en porcelaine et en bois, de savon, de chandelles, d'amidon, d'acides minéraux, de noir de fumée, d'amadou. L'industrie agricole compte de nombreuses distilleries d'eaux-de-vie, des brasseries, des moulins à garance, à farine, à huile et à tan, des raffineries de sucre, des fabriques de sucre de betteraves, une manufacture royale des tabacs, des fabriques de fécule de pommes de terre et de pâtes d'Italie. La choucroute et les pâtés de foies gras sont aussi une des branches assez importantes du commerce. L'industrie métallurgique possède de nombreuses forges et hauts fourneaux, une fabrique d'armes, une fonderie de canons, des martinets et fonderies de cuivre, des acieries, des tréfileries, des fabriques de toiles et gazes métalliques, de lames de scie, de crics, d'outils de toute espèce, de la chaudronnerie, des coutelleries, orfévreries, battage d'or et d'argent, bijouterie d'acier, de nombreuses exploitations de tourbe et pierres de taille, des tuileries, poteries, briqueteries, etc.

ARRONDISSEMENT DE SAVERNE.

Cet arrondissement est composé de 7 cantons et de 165 communes. Sa population est de 108,480 habitants.

Il est arrosé par la Zorn, la Saar et la Rohr, et ne possède point de rivières navigables; il est coupé par les routes royales n.os 4 et 61, et par plusieurs routes départementales.

Composition des cantons de l'arrondissement de Saverne.

Canton de Bouxwiller. Sa population est de 16,236 âmes. Les communes qui le composent sont au nombre de 21, savoir:

1 Bischholtz.
2 Bosselshausen.
3 Bouxwiller.
4 Bueswiller.
5 Griesbach.
6 Imbsheim.
7 Ingwiller.
8 Kirwiller.
9 Menchhoffen.
10 Mühlhausen.
11 Niedermottern.
12 Niedersoultzbach.
13 Obermottern.
14 Obersoultzbach.
15 Pfaffenhoffen.
16 Riedheim.
17 Schalkendorf.
18 Schillersdorf.
19 Uttwiller.
20 Weinbourg.
21 Zutzendorf.

M. *Rau*, percepteur à Bouxwiller, a dans sa circonscription les communes désignées sous les n.os 2, 3, 5, 6, 8 et 16.

M. *Weissacker*, percepteur à Ingwiller, a dans sa circonscription les communes indiquées sous les n.os 1, 7, 9, 10, 12 et 19; plus les communes de Lichten-

berg, Reipertswiller, Rosteig, Sparsbach, Wimmenau et Wingen, du canton de la Petite-Pierre.

M. *Helmstetter*, percepteur à Pfaffenhoffen, a les communes n.os 4, 11, 13, 15, 17, 18 et 21.

Nota. Les communes de Buswiller et Obersoultzbach font partie de la perception de Neuwiller, canton de la Petite-Pierre.

Statistique d'Imbsheim. *

La commune d'Imbsheim, canton de Bouxwiller, est située près de la route départementale entre Saverne et Bouxwiller. Elle appartenait avant la révolution au comte de Hanau-Lichtenberg.

Sa population est de 761 habitants, dont environ 40 sont catholiques; les autres sont protestants de la confession d'Augsbourg. Les catholiques sont annexés à la paroisse de Bouxwiller. Les protestants sont desservis à Imbsheim même par un pasteur qui y réside : leur temple n'offre rien de remarquable. Ils ont aussi une école, qui est fréquentée par 120 enfants des deux sexes, et où l'on suit le mode d'enseignement mixte.

Sa distance de Bouxwiller est de 3 kilomètres; celle de Saverne d'un myriamètre, et celle de Strasbourg de 3 myriamètres 2 kilomètres.

---

* Nous continuons à donner des notices statistiques sur les communes du département, dont 90 ont déjà fait l'objet d'articles dans les Annuaires des trois dernières années. Nous nous plaisons à satisfaire ainsi au désir que nous ont manifesté nos abonnés, et nous saisissons cette occasion pour remercier les personnes qui ont bien voulu nous procurer une grande partie des matériaux que nous avons mis à profit pour la rédaction de ce travail.

Le territoire, contenant environ 630 hectares, est d'un sol pierreux et d'un produit médiocre, à l'exception des vignes, dont l'étendue est d'environ 70 hectares et qui donnent un vin de bonne qualité et assez abondant : ce vin, connu sous le nom de Schwæbel, se vend sur les lieux et est très-recherché. Les blés se vendent aux marchés de Saverne et de Bouxwiller.

Les propriétaires des maisons situées dans l'enceinte du village, qui était formée autrefois par un fossé, jouissent de droits importants dans la forêt royale dite Breitschloss.

Située entre les monts Buberg et Balsberg, cette commune se trouva exposée à de grands dangers lors d'une affaire qui eut lieu, en 1793, entre les Français et les Autrichiens. Quelques boulets atteignirent et endommagèrent le presbytère protestant.

Statistique d'Obermottern.

Obermottern, dont l'ancienne orthographe était *Obermodern*, fait partie du canton de Bouxwiller et se trouve près de la rivière de la Moder, sur le penchant de deux petites collines dites *Fürstwald* et *zu den Mauern*. Il est traversé dans toute sa longueur par la route départementale n.° 24, de Bitche à Haguenau, par Wimmenau, Ingwiller, Pfaffenhoffen et Schweighausen.

On y compte 914 habitants, dont une seule famille est catholique. Tous les autres sont de la confession d'Augsbourg. Déjà en 1568 cette commune

était protestante. Elle est desservie par un pasteur qui y a sa résidence. La famille catholique dépend de la succursale de Kirrwiller.

Obermottern appartenait au comte de Hanau-Lichtenberg avant la révolution française.

Pendant la guerre de trente ans elle fut entièrement dévastée; une seule maison fut épargnée. De 1535 à 1650 ses habitants s'étaient réfugiés à Ingwiller et dans les Vosges.

De 735 hectares qui composent le territoire, les sept dixièmes environ sont très-fertiles; le reste est sablonneux, argileux et pyriteux.

Il existe dans la banlieue trois moulins à farine.

L'école communale est fréquentée par 190 enfants protestants.

Obermottern est à 5 kilomètres de Bouxwiller, à 2 myriamètres de Saverne, et à 3 myriamètres 3 kilomètres de Strasbourg.

Statistique de Weinbourg.

La commune de *Weinbourg*, canton de Bouxwiller, était, avant la révolution de 1789, divisée en deux seigneuries par le ruisseau dit Weinbæchel. Le côté du nord du ruisseau appartenait au duc de Deux-Ponts, et le côté du sud en partie au prince de Hohenlohe-Waldenbourg-Bartenstein, et en partie à M.me la comtesse de Lœwenhaupt.

Weinbourg est à la distance de 6 kilomètres de Bouxwiller, de 2 myriamètres de Saverne, et de 4 myriamètres de Strasbourg.

Sa population est de 777 habitants, dont environ les neuf dixièmes sont protestants; les autres sont catholiques ou israélites. Les protestants ont leur temple dans le village et y sont desservis par un pasteur qui y réside; les catholiques font une annexe d'Ingwiller.

L'école primaire est fréquentée par 116 enfants.

Le territoire se compose de 757 hectares, dont 403 de terres labourables et de prés, et 354 de forêts. Le sol est pour la plus grande partie sablonneux, graveleux et argileux : sa fertilité en céréales est médiocre, mais les fruits d'arbres, notamment les cerises, forment une branche importante des revenus des habitants, qui en vendent en grande quantité aux marchés de Saverne, Bouxwiller, Pfaffenhoffen, Haguenau et Strasbourg.

On trouve dans la forêt de Weinbourg de grandes pierres de taille, qu'on présume être les restes d'un temple de Druides.

Canton de Drulingen. Sa population est de 15,367 âmes. Les communes qui le composent sont au nombre de 30, savoir :

1 Adamswiller.
2 Asswiller.
3 Bærendorf.
4 Berg.
5 Bettwiller.
6 Burbach.
7 Büst.
8 Diedendorf.
9 Diemeringen.
10 Drulingen.
11 Dürstel.
12 Eschwiller.
13 Eywiller.
14 Gœrlingen.
15 Gungwiller.
16 Hambach.

17 Hirschland.
18 Kirrberg.
19 Mackwiller.
20 Ottwiller.
21 Pistorf.
22 Rauwiller.
23 Rexingen.
24 Siewiller.
25 Thal.
26 Volcksberg.
27 Weislingen.
28 Weyer.
29 Wolfskirchen.
30 Zollingen.

M. *Hœllbeck*, percepteur à Bærendorf, a dans sa circonscription les communes désignées sous les n.os 3, 12, 13, 14, 17, 18, 22 et 29.

M. *Fritz*, percepteur à Diemeringen, a dans sa circonscription les communes indiquées sous les n.os 1, 4, 9, 16, 19, 25, 26 et 27.

M. *Schœffer*, percepteur à Drulingen, a les communes n.os 2, 5, 7, 10, 11, 15, 20, 23, 24 et 28.

Nota. Les communes de Burbach, Diedendorf, Pistorf et Zollingen font partie de la perception de Harskirchen, canton de Saar-Union.

Statistique d'Asswiller.

Le village d'*Asswiller*, sur la route départementale n.° 15, de Lorenzen à la Petite-Pierre, est à 2 kilomètres de Drulingen, qui est son chef-lieu de canton, à 2 myriamètres 7 kilomètres de Saverne, et à 6 myriamètres de Strasbourg.

Sa population est de 403 habitants, qui, pour le plus grand nombre, sont de la confession d'Augsbourg.

Ce village est la résidence d'un pasteur protestant, dépendant du consistoire de Diemeringen, inspection de Bouxwiller, et d'un pasteur réformé du consistoire de Strasbourg. Les catholiques sont annexés à la succursale de Siewiller.

Il s'y tient annuellement quatre foires, à la Saint-Mathias (24 février), à la Saint-Jean, à la Saint-Michel et à la Saint-André : chacune de ces foires ne dure qu'un jour.

Les dépendances d'Asswiller sont : la cense de Grossentrischhof, vulgairement appelé Hungerberg, celle de Truthof, une tuilerie et le moulin dit Jægermühl.

On trouve dans ses environs de la marne crétaire, mêlée d'argile pétrifiable : elle est peu connue. Des fouilles avaient été faites vers 1798, mais elles furent abandonnées bientôt après. Dans les mêmes environs on trouve aussi du fer en grains.

On rapporte qu'Asswiller n'était originairement qu'une maison de chasse, appartenant à George-Jean I.er, comte palatin de la branche collatérale de Veldentz, qui possédait le comté de la Petite-Pierre. Ce qui rend cette tradition probable, c'est que l'on trouvait sur un escalier de pierre en spirale, à la gauche du château d'Asswiller, aujourd'hui dénaturé, la date de 1561, qui correspond au règne de ce George-Jean. L'on trouve encore dans une transaction faite à Bouquenom, en 1594, entre Philippe comte de Nassau, à Saarbrück et Saarwerden, et Henri de Steincallenfels, qu'Asswiller, qui n'y est qualifié que de *maison*, appartenait alors à Catherine de Dalheim, femme de ce Steincallenfels. Lorsque, par suite du traité de Munster, le comté de la Petite-Pierre, qui était regardé comme faisant partie de l'Alsace, fut réuni à la France, Asswiller ne fut point compris dans cette réunion, soit par oubli, comme on le croit dans le

pays, parce qu'il continuait à n'être traité que de *maison*, se trouvant ainsi inscrit dans la matricule du directoire de la noblesse à Coblence et à la chambre impériale à Wetzlar, soit parce qu'il avait été inféodé précédemment à une famille à laquelle avaient succédé les Steincallenfels, qui continuèrent à le posséder.

Avant la révolution française, le village d'Asswiller formait une seigneurie particulière, qui était fief de la maison de Deux-Ponts, devenue seigneur direct, mais qui néanmoins était regardée comme partie immédiate de l'empire germanique. Le contingent qu'Asswiller fournissait à l'empire était d'un homme ou de 80 florins d'Allemagne, à son choix. Ses habitants étaient attachés à la glèbe (*Leibeigen*), et parmi eux se trouvaient quelques juifs.

Les seigneurs d'Asswiller faisaient partie de la noblesse immédiate de l'Empire; mais ils n'avaient point la supériorité territoriale. Ils avaient le droit de haute, moyenne et basse justice. Dans cette seigneurie on suivait la coutume de Lubeck. Entre autres droits seigneuriaux, il y en avait un qui frappait sur les enseignes d'auberge. D'après l'usage local, contraire à celui d'autres endroits, lorsque des branches d'arbre penchaient sur la pièce du voisin, les deux propriétaires partageaient par moitié les fruits de ces branches. Lorsqu'un soldat de la garnison de Phalsbourg désertait et se réfugiait à Asswiller, il ne pouvait pas être réclamé, se trouvant sur une terre d'Empire.

Ce fut le baron Jean-Fréderic de Steincallenfels qui attira des habitants à Asswiller. Il leur donna des terres à cultiver et établit les quatre foires qui se tiennent dans ce village.

Avant la révolution française le magistrat d'Asswiller se composait d'un *Stabhalter* et de quatre *Gerichtsmœnnern*. Ce magistrat, qui portait le titre de *Stabhalter und Gericht;* jugeait les petites causes de police; dans les affaires plus importantes il était présidé par le bailli. Il y avait en outre un fiscal.

Le dernier baron de Steincallenfels, Chrétien-Fréderic, mort à Strasbourg, a été transporté à Asswiller, où il est inhumé dans l'église luthérienne. La jouissance viagère et indivise du fief passa, après son décès, à ses trois filles.

L'église réformée de ce village a été bâtie en 1776, et le presbytère en 1782; l'un et l'autre ont été construits des fonds fournis par les réformés de la Hollande et dont le reste a été placé en capitaux. L'église protestante était bien plus ancienne : elle a été reconstruite entre 1712 et 1724; une nouvelle tour a été élevée en 1839 et 1840. Comme les réformés du comté de la Petite-Pierre n'avaient pas la permission d'y construire des églises, et qu'Asswiller était terre d'Empire, ils allaient au temple de ce village, de l'agrément du roi de France, à qui l'on s'adressa. Lors de la construction de ce temple, il fut desservi par un ministre qui partit pour aller en Hollande faire les collectes dont nous venons de parler. Avant cette construction, les réformés de la contrée

allaient aux églises de Rauwiller, Burbach et Neusaarwerden.

Par décret de la Convention nationale, du 14 février 1793, Asswiller fut réuni au territoire de la république française, et compris dans le canton de Drulingen, district de Neusaarwerden, devenu plus tard district de Saar-Union. En 1795, Asswiller fit partie du tribunal correctionnel de Saar-Union, et en 1800 de l'arrondissement de Saverne.

Par sa réunion à la France, le fief d'Asswiller devint allodial. Le sieur de Cathcart, fils, qui en était possesseur après 1800, vendit une partie des forêts de l'ancienne seigneurie, et les autres furent expropriées sur lui avec le château et les terres. Par suite de ventes et reventes, toutes ces propriétés se trouvent aujourd'hui entre les mains de différents particuliers. Une grande partie des forêts a été défrichée. Les habitants, invoquant une possession immémoriale de divers droits d'usage dans les forêts situées sur le ban de la commune, ont obtenu gain de cause devant les tribunaux. Il y a eu, par suite, arrangement avec les propriétaires, qui ont cédé aux habitants une partie non défrichée de ces forêts en remplacement de leurs droits d'usage.

Au mois de juillet 1839 on a commencé à démolir le château, dont l'aspect était très-pittoresque. Il était entouré d'eau, fermé en avant par une balustrade en pierre, et orné de beaux jardins et de superbes avenues. Le milieu de ce château, construit à diverses époques, n'existe plus, et de ses deux ailes,

dont celle de droite porte la date de 1769, on a fait des habitations particulières.

Asswiller a une école protestante, fréquentée par une soixantaine d'enfants des deux sexes. On y suit la méthode d'enseignement mixte.

Statistique de Diedendorf.

Diedendorf, village du canton de Drulingen, est situé sur le penchant d'une colline, non loin de la Sarre; à ses pieds passe la route départementale n.° 14, de Fénétrange à Bitche. Il est à 15 kilomètres de Drulingen, à 4 myriamètres de Saverne, et à 7 myriamètres 3 kilomètres de Strasbourg.

On y compte 488 habitants, moitié réformés et moitié protestants; il ne s'y trouve que très-peu de catholiques. Les premiers ont leur pasteur du consistoire de Strasbourg, et les seconds forment une annexe de Wolfskirchen, consistoire de Diemeringen. L'église est commune aux deux cultes; les catholiques sont annexés à la succursale d'Eschwiller.

Le village de Diedendorf faisait partie de l'ancien comté de Saarwerden, et lors du partage fait de ce comté, en 1745, entre les princes de Nassau-Saarbrück et de Nassau-Weilbourg, il tomba dans le lot du premier et fut soumis au grand-bailliage de Harskirchen. D'après une ordonnance de Nassau, il était défendu de vendre des terres sur le ban de Diedendorf aux sujets de la baronie de Fénétrange, qui en était voisine.

Lors de la réunion de l'ancien comté de Saarwer-

den à la France, le 14 février 1793, Diedendorf fut compris dans le canton de Harskirchen, district de Neusaarwerden, devenu plus tard district de Saar-Union. En 1795 il fut soumis au tribunal correctionnel de Saverne, et en 1799 à celui de Saar-Union. En 1800 il fit partie de l'arrondissement de Saverne, et en 1801 il fut compris dans le canton de Drulingen.

Dans ce village se voit un château qui anciennement était titré château libre et noble et qui était un fief de la maison de Nassau. Au-dessus de la porte d'entrée de la cour, intérieurement, on trouve la date de 1577. En 1769 le baron Gustave-Louis-Casimir de Geiszpitzheim et sa femme, née de Bode, en étaient propriétaires et vendirent ce château et ses dépendances à M. de Verlhac, lieutenant de roi et commandant de Fort-Louis, en se réservant le banc à l'église et le droit de sépulture. En 1791, ce dernier revendit le tout à M. de Frimont, maréchal-de-camp, sous les mêmes réserves et avec la dîme et tous les droits qui avaient été cédés par le prince défunt au baron de Geiszpitzheim. M. de Frimont vendit cette propriété à fonds perdus à M. Braun, de Fénétrange, qui, plus tard, en fut exproprié par ses créanciers. M. Harmand, inspecteur de l'enregistrement à Lunéville, s'en rendit acquéreur; il la céda ensuite à M. Bella. M. Mérian-Hoffmann, de Bâle, qui avait fourni des fonds à ce dernier, reçut cette propriété en déduction d'une partie de ses avances. M. Mérian la revendit à son tour à MM. Kœchlin, de Mulhouse, qui la possèdent

encore aujourd'hui et qui y ont établi une fabrique de produits chimiques.

Dans l'église de Diedendorf on trouve, sur le pavé et sur les murs, les épitaphes 1.° d'une dame de Lutzelbourg, née de Streiss; 2.° d'un fils d'un M. Berroude, prédicateur des communautés réformées dans le comté de Saarwerden; ce fils était né en 1716; 3.° d'une demoiselle de Geiszpitzheim, décédée en 1769; 4.° de la veuve du sieur de Bode, conseiller intime de Nassau-Saarbrück, morte le 10 juillet 1770.

Il existe dans ce village une école pour environ 90 enfants du culte réformé. On y suit la méthode d'enseignement mixte.

Canton de Hochfelden. Sa population est de 17,078 âmes. Les communes qui le composent sont au nombre de 30, savoir:

1 Alteckendorf.
2 Bossendorf.
3 Duntzenheim.
4 Ettendorf.
5 Friedolsheim.
6 Geiswiller.
7 Gingsheim.
8 Grassendorf.
9 Hochfelden.
10 Hohatzenheim.
11 Hohfrankenheim.
12 Ingenheim.
13 Issenhausen.
14 Lixhausen.
15 Melsheim.
16 Minversheim.
17 Mittelhausen.
18 Mutzenhausen.
19 Ringeldorf.
20 Ringendorf.
21 Sæssolsheim.
22 Schaffhausen.
23 Scherlenheim.
24 Schwindratzheim.
25 Waltenheim.
26 Wickersheim.
27 Wilshausen.
28 Wilwisheim.
29 Wingersheim.
30 Zœbersdorf.

M. *Dromerie*, percepteur à Hochfelden, a dans sa circonscription les communes désignées sous les n.os 2, 6, 9, 13, 14, 23, 26, 27 et 30.

M. *Gand*, percepteur à Schwindratsheim, a dans sa circonscription les communes désignées sous les n.os 1, 4, 8, 16, 19, 20 et 24.

M. *de Gonet*, percepteur à Wingersheim, a les communes n.os 7, 10, 11, 17, 18, 22, 25 et 29.

M. *Elmerich*, percepteur à Wilwisheim, a dans son ressort les communes portant les n.os 3, 5, 12, 15, 21 et 28.

Statistique d'Ettendorf.

Ettendorf, village du canton de Hochfelden, est situé au nord de cette dernière commune, dont il n'est éloigné que de 6 kilomètres. Sa distance de Saverne est de 2 myriamètres 4 kilomètres; celle de Haguenau est de 2 myriamètres, et celle de Strasbourg de 3 myriamètres. Il est entouré de très-près, excepté au sud, de coteaux et de collines, qui le dérobent à la vue jusqu'au moment où l'on entre dans le village. Entre ces éminences et les habitations sont de vastes jardins et vergers, plantés de toutes sortes d'arbres fruitiers.

Une partie de la commune est traversée par un petit ruisseau qui se forme au nord par des eaux provenant d'un marécage, et principalement par celles d'une fontaine qui se trouve à quelques mètres des dernières maisons. Cette fontaine s'appelle *Simsenbornen*, parce que, disent les vieillards, c'était là

que l'on vérifiait la régularité des mesures lors des vendanges. Un autre petit ruisseau traverse la partie basse du village : il prend sa source à l'ouest de la commune. Ces deux cours d'eau, très-peu considérables, se réunissent au bas d'Ettendorf, coulent par la belle vallée des prairies et gagnent par Mommenheim la rivière de la Zorn.

C'est par des chemins vicinaux que d'Ettendorf on gagne la route pour aller soit à Haguenau, soit à Strasbourg, etc.

Le territoire de cette commune est assez fertile, à l'exception de quelques parties très-pierreuses. Ses principaux produits sont le froment, la navette et le chanvre. La garance y prospère aussi, mais elle n'y est guères plantée que par les grands cultivateurs. C'est ordinairement aux marchés de Pfaffenhoffen, éloigné seulement de 4 kilomètres, que se vendent ces produits. Ettendorf possède un vignoble peu considérable : son vin, de bonne qualité, surtout dans les terrains pierreux, se consomme sur les lieux mêmes et presque immédiatement après la fermentation, sans que l'on en soit incommodé.

Les habitants n'exercent point d'autre industrie que l'agriculture. Ils sont généralement très-laborieux et réguliers dans leurs habitudes.

La population est de 876 habitants, tous catholiques, à l'exception d'environ 50 israélites. Ceux-ci ont à Ettendorf une synagogue, vieux édifice, qui n'offre aucune importance et dont rien ne fait connaître l'origine.

La commune a une école primaire catholique où 120 enfants des deux sexes reçoivent l'instruction simultanée. Les israélites ont une école privée, qui n'est fréquentée que par 5 à 6 élèves. Ils avaient eu dans ce village, jusqu'en 1793, une école supérieure où trois rabbins donnaient l'enseignement. De leur nombre a été le père du célèbre Drach, professeur de langues orientales, qui a embrassé le catholicisme il y a quelques années. Les israélites qui se sont maintenus à Ettendorf, sont tous pauvres. Au nord-ouest de la commune est situé le grand cimetière des juifs: c'est un enclos d'environ cinq hectares; on y enterre encore aujourd'hui les israélites de plusieurs communes circonvoisines.

L'église catholique ne présente rien de remarquable. Une grosse pierre taillée, que M. Mini, desservant actuel, a découverte à un coin de cet édifice, du côté sud, porte le millésime de 1577 : on pense que c'est une pierre angulaire de l'ancienne nef, remplacée par une nouvelle en 1757. Le vieux clocher, qui a été conservé, n'est qu'une maçonnerie grossière. Les vieillards du lieu rapportent que jadis l'emplacement de cette église était entouré d'un mur de 2 à 3 mètres de hauteur et percé de trous, ce qui en faisait en quelque sorte une petite place forte.

A la distance d'à peu près 2 kilomètres, à l'est d'Ettendorf, se trouve une éminence appelée Englischer Berg, parce que, disent les habitants, les Anglais y ont autrefois campé.

On ne connaît pas l'origine de ce village. Sur un

vieux papier à demi brûlé on trouve l'inscription suivante : *Catalogus parochiarum cum suis filialibus et capellis. A.* 1400. Ettendorf y figure comme voici : *Ettendorf vicariat. p. p. abbat. Neuenburg incorporat.* On a aussi un livre de baptêmes de 1685 : *Sub Fr. Roberto Montfort religioso ex monasterio Neuburg, cisterc. ord. et pro tempore parocho in Ettendorf.* Plus tard cependant l'abbaye de Neubourg (*Novum Castrum*) paraît avoir confié cette administration à un prêtre séculier, confirmé par l'évêque diocésain. Cette abbaye possédait dans la banlieue d'Ettendorf près de 60 hectares de terres labourables et de prairies.

Quelques-uns pensent qu'il y a eu jadis un château au sud de cette commune, sur un emplacement totalement converti en prairies ; mais il ne reste aucun vestige pour justifier cette opinion.

Canton de Marmoutier. Sa population est de 13,378 âmes. Les communes qui le composent sont au nombre de 25, savoir :

1 Allenwiller.
2 Birckenwald.
3 Crastatt.
4 Dimbsthal.
5 Engwiller.
6 Gottenhausen.
7 Hægen.
8 Hohengœft.
9 Jetterswiller.
10 Kleingœft.
11 Knœrsheim.
12 Landersheim.
13 Lochwiller.
14 Marmoutier.
15 Otterswiller.
16 Rangen.
17 Reinhardsmünster.
18 Reutenbourg.
19 Salenthal.
20 Schweinheim.
21 Singrist.
22 Thal.
23 Westhausen.
24 Zehnacker.
25 Zeinheim.

M. *Loth*, percepteur à Marmoutier, a dans sa circonscription les communes désignées sous les n.os 1, 2, 4, 5, 6, 7, 13, 14, 17, 19 et 22.

M. *Woog*, percepteur à Westhausen, a dans sa circonscription les communes indiquées sous les n.os 3, 8, 9, 10, 11, 12, 16, 18, 21, 23, 24 et 25.

Nota. Les communes d'Otterswiller et de Schweinheim font partie de la perception de Waldolwisheim, canton de Saverne.

Canton de la Petite-Pierre. Sa population est de 14,360 âmes. Les communes qui le composent sont au nombre de 22, savoir :

1 Dossenheim.	12 Puberg.
2 Erckartswiller.	13 Reipertswiller.
3 Eschbourg.	14 Rosteig.
4 Frohmühl.	15 Schœnbourg.
5 Hinsbourg.	16 Sparsbach.
6 Lichtenberg.	17 Struth.
7 Lohr.	18 Tieffenbach.
8 Neuwiller.	19 Weiterswiller.
9 Petersbach.	20 Wimmenau.
10 Petite-Pierre.	21 Wingen.
11 Pfalzweyer.	22 Zittersheim.

M. *Bigeault*, percepteur à la Petite-Pierre, a dans sa circonscription les communes désignées sous les n.os 2, 3, 4, 5, 7, 9, 10, 11, 12, 15, 17, 18 et 22.

M. *Feyler*, percepteur à Neuwiller, a dans sa circonscription les communes indiquées sous les n.os 1, 8 et 19; plus les communes d'Obersoultzbach et de Weinbourg, du canton de Bouxwiller, et celles d'Ernolsheim et de Hattmatt, canton de Saverne.

Nota. Les communes de Lichtenberg, Reipertswiller, Rosteig, Sparsbach, Wimmenau et Wingen, font partie de la perception d'Ingwiller, canton de Bouxwiller.

Statistique de Petersbach.

Petersbach est un des plus beaux villages de l'arrondissement de Saverne. Il fait partie du canton de la Petite-Pierre.

Avant la révolution de 1789 il dépendait du ci-devant comté de la Petite-Pierre, dont le duc de Deux-Ponts était seigneur suzerain.

Petersbach est traversé par la route départementale n.° 15, de Saar-Union à Bouxwiller, et se trouve à la distance de 2 myriamètres de chacune de ces deux villes : il est à la même distance de Saverne et à 4 myriamètres 9 kilomètres de Strasbourg. Il est situé sur un prolongement de la montagne sur laquelle sont bâtis le fort et la ville de la Petite-Pierre, dont il n'est éloigné que de 4 kilomètres.

Des traces de deux verreries et d'une tuilerie qu'on trouve sur son territoire, font présumer qu'il a eu dans les anciens temps quelque importance.

Son origine est inconnue. On ne se rend pas compte non plus de l'étymologie de son nom, qui indique une rivière, quoique son territoire ne soit traversé par aucun cours d'eau. Les deux sources principales du village ont ceci de remarquable, c'est que leurs eaux prennent des directions diamétralement opposées; celles de l'une, se dirigeant vers le nord, se jettent

à Tieffenbach dans l'Eichel, affluent de la Sarre, et celles de l'autre source, coulant vers le sud, vont tomber à Graufthal dans la Zinsel, affluent de la Zorn.

La population qui, en 1836, était de 881 habitants, n'est plus, d'après le recensement opéré en 1841, que de 830. Cette différence provient des émigrations pour l'Amérique. De cette population environ les quatre cinquièmes sont luthériens et sont annexés à la paroisse de Lohr; l'autre cinquième professe la religion catholique et est desservi par le curé de la Petite-Pierre.

L'église de Petersbach, vieux bâtiment, trop petit pour la population, sert pour les deux cultes et n'a rien de remarquable.

En 1779 le nombre des ménages n'était encore que de 63 : il est actuellement de 214, répartis dans 152 maisons, presque toutes d'une belle construction, où la pierre de taille n'est pas épargnée.

La commune de *Petersbach* doit sa prospérité actuelle en partie à ses droits d'usage dans les forêts domaniales situées sur son territoire, et en partie à la fertilité de son sol. Les terres, généralement argileuses, s'amendent avantageusement par les cendres lavées, et produisent alors d'excellentes prairies naturelles et artificielles, résultat favorable que l'on n'obtient pas dans les terres sablonneuses, ni dans les terrains calcaires.

On ne trouve sur le territoire de cette commune d'autres pierres que du grès bigarré, tantôt blanchâtre

et tantôt d'une nuance de carmin. On y exploite plusieurs carrières de ce beau grès dans lequel on trouve quantité d'empreintes végétales, telles que calamites, prêles, etc. Leurs produits s'expédient jusqu'à Bouxwiller et ses environs, et sont d'un grand rapport pour les habitants.

L'étendue du territoire de *Petersbach* est de 887 hectares 64 ares 18 centiares, dont

410	hect.	28	ares	15	cent.	en forêts domaniales;
334	—	37	—	90	—	en terres labourables;
108	—	25	—	33	—	en prairies;
8	—	70	—	50	—	en jardins et vergers;
1	—	88	—	20	—	en pâturages et carrières;
5	—	28	—	70	—	en propriétés bâties;
18	—	85	—	40	—	en chemins et autres propriétés non imposables.

Cette commune est la résidence d'une brigade de gendarmerie à cheval.

Elle a une école catholique et une école protestante. Dans l'une et l'autre on suit la méthode d'enseignement mixte. La première est fréquentée par 24 enfants des deux sexes, et la seconde par 57 garçons et 51 filles.

Canton de Saar-Union. Sa population est de 16,280 âmes. Les communes qui le composent sont au nombre de 19, savoir :

1 Altwiller.
2 Bissert.
3 Bütten.
4 Dehlingen.
5 Domfessel.
6 Harskirchen.
7 Herbitzheim.
8 Hinsingen.

9 Keskastel.
10 Lorentzen.
11 OErmingen.
12 Ratzwiller.
13 Rimsdorf.
14 Saar-Union.
15 Saarwerden (Vieux).
16 Schoppertan.
17 Siltzheim.
18 Vœllerdingen.
19 Willer.

M. *Pierron*, percepteur à Saar-Union, a dans sa circonscription les communes désignées sous les n.os 5, 9, 13, 14 et 16.

M. *Vistoo*, percepteur à Harskirchen, a dans sa circonscription les communes indiquées sous les n.os 1, 2, 6, 8, 15 et 19; plus les communes de Burbach, Diedendorf, Pistorf et Zollingen, du canton de Drulingen.

M. *Schall*, percepteur à Lorentzen, a les communes portant les n.os 3, 4, 7, 10, 11, 12, 17 et 18.

Canton de Saverne. Sa population est de 15,781 âmes. Les communes qui le composent sont au nombre de 18, savoir:

1 Altenheim.
2 Dettwiller.
3 Eckartswiller.
4 Ernolsheim.
5 Furchhausen.
6 Gottesheim.
7 Hattmatt.
8 Jean(Saint-)-des-choux.
9 Littenheim.
10 Lupstein.
11 Mœnolsheim.
12 Monswiller.
13 Ottersthal.
14 Printzheim.
15 Saverne.
16 Steinbourg.
17 Waldolwisheim.
18 Wolschheim.

M. *Faux*, percepteur à Saverne, a dans sa circonscription les communes désignées sous les n.os 3, 8, 12, 13 et 15.

M. *Maire*, percepteur à Waldolwisheim, a dans sa circonscription les communes indiquées sous les n.os 1, 5, 9, 11, 17 et 18; plus les communes d'Otterswiller et de Schweinheim, canton de Marmoutier.

M. *Petit*, percepteur à Dettwiller, a les communes portant les n.os 2, 6, 10, 14 et 16.

Nota. Les communes d'Ernolsheim et de Hattmatt font partie de la perception de Neuwiller, canton de la Petite-Pierre.

ARRONDISSEMENT DE SÉLESTAT.

Cet arrondissement est composé de 8 cantons et de 114 communes. Sa population est de 130,895 habitants. Il est coupé par trois routes royales, qui présentent une longueur de 90,000 mètres, et une superficie de 126 hectares.

Les routes départementales dans cet arrondissement sont au nombre de 8; leur longueur est de 133,200 mètres, et leur superficie de 189 hectares 98 ares.

Le canal de jonction du Rhône au Rhin traverse l'arrondissement dans une longueur de 40,000 mètres, et occupe 240 hectares.

L'Ill, rivière navigable, le traverse dans une longueur de 70,000 mètres. Sa superficie, avec celle de ses dérivations, forme 206 hectares.

Sept rivières flottables et un torrent présentent un cours de 92,000 mètres et une superficie de 85 hectares.

Le chemin de fer de Strasbourg à Bâle traverse aussi cet arrondissement.

Composition des cantons de l'arrondissement de Sélestat.

Canton de Barr. Sa population est de 19,121 âmes. Les communes qui le composent sont au nombre de 14, savoir :

1 Andlau.
2 Barr.
3 Bernardswiller.
4 Blienschwiller.
5 Dambach.
6 Eichhoffen.
7 Epfig.
8 Gertwiller.
9 Heiligenstein.
10 Itterswiller.
11 Mittelbergheim.
12 Nothalten.
13 Pierre (Saint-).
14 Reichsfeld.

M. *Rohmer*, percepteur à Barr, a dans sa circonscription les communes désignées sous les n.os 2, 8 et 9.

M. *Rieffel*, percepteur à Andlau, a dans sa circonscription les communes indiquées sous les n.os 1, 3, 6, 11 et 14.

M. *Bartholmé*, percepteur à Dambach, a dans sa circonscription les communes n.os 4, 5 et 12; plus la commune de Dieffenthal, canton de Sélestat.

M. *Riss*, percepteur à Epfig, a les communes n.os 7, 10 et 13.

Canton de Benfeld. Sa population est de 16,628 âmes. Les communes qui le composent sont au nombre de 15, savoir :

1 Benfeld.
2 Booftzheim.
3 Ebersmünster.
4 Friesenheim.
5 Herbsheim.
6 Hüttenheim.
7 Kertzfeld.
8 Kogenheim.
9 Matzenheim.
10 Rhinau.
11 Rossfeld.
12 Sand.
13 Sermersheim.
14 Stotzheim.
15 Witternheim.

M. *Blumstein*, percepteur à Benfeld, a dans sa circonscription les communes désignées sous les n.os 1, 5, 6, 11 et 15.

M. *Haas*, percepteur à Kogenheim, a dans sa circonscription les communes n.os 3, 8 et 13.

M. *Marande*, percepteur à Matzenheim, a dans sa circonscription les communes indiquées sous les n.os 7, 9, 12 et 14; plus la commune d'Osthausen, canton d'Erstein.

M. *Graff*, percepteur à Rhinau, a les communes n.os 2, 4 et 10; plus les communes de Daubensand et Obenheim, canton d'Erstein.

Canton d'Erstein. Sa population est de 12,492 âmes. Les communes qui le composent sont au nombre de 13, savoir:

1 Bolsenheim.
2 Daubensand.
3 Erstein.
4 Gerstheim.
5 Hindisheim.
6 Hipsheim.
7 Limersheim.
8 Nordhausen.
9 Obenheim.
10 Osthausen.
11 Schæffersheim.
12 Uttenheim.
13 Westhausen.

M. *Kopff*, percepteur à Erstein, a dans sa circonscription les communes désignées sous les n.os 3, 4, 6, 7 et 8.

M. *Lamar*, percepteur à Westhausen, a dans sa circonscription les communes n.os 1, 5, 11, 12 et 13.

Nota. Les communes de Daubensand et Obenheim font partie de la perception de Rhinau, canton de Benfeld.

Celle d'Osthausen fait partie de la perception de Matzenheim, aussi du canton de Benfeld.

Canton de Marckolsheim. Sa population est de 18,279 âmes. Les communes qui le composent sont au nombre de 21, savoir :

1 Artolsheim.
2 Baldenheim.
3 Bindernheim.
4 Bœsenbiesen.
5 Bootzheim.
6 Diebolsheim.
7 Elsenheim.
8 Heidolsheim.
9 Hessenheim.
10 Hilsenheim.
11 Mackenheim.
12 Marckolsheim.
13 Mussig.
14 Müttersholtz.
15 Ohnenheim.
16 Richtolsheim.
17 Saasenheim.
18 Schœnau.
19 Schwobsheim.
20 Sundhausen.
21 Wittisheim.

M. *Kolb*, percepteur à Marckolsheim, a dans sa circonscription les communes désignées sous les n.os 1, 5, 7, 8, 11, 12 et 15.

M. *Meyer*, percepteur à Müttersholtz, a dans sa circonscription les communes n.os 2, 4, 9, 13, 14, 16, 19 et 21.

M. *Bourgeois*, percepteur à Sundhausen, a les communes portant les n.os 3, 6, 10, 17, 18 et 20.

Statistique de Baldenheim.

Baldenheim est un village assez considérable du canton de Marckolsheim : il a 1071 âmes, dont 150 du culte catholique, les autres sont de la communion protestante. Sa distance de Strasbourg est de 4

myriamètres 6 kilomètres; de Sélestat elle est de 1 myriamètre 1 kilomètre, et de Marckolsheim elle est de 9 kilomètres.

L'étendue de son territoire est de 908 hectares; il est limité au nord par la banlieue de Müttersholtz; à l'ouest par celle de Sélestat; au sud par celle de Mussig, et à l'est par celles de Schwobsheim et de Bœsenbiesen.

On y cultive avec avantage les céréales de toute espèce, le tabac et le chanvre; mais la culture des oléifères est presque nulle. Dans les années où les prunes réussissent, les habitants font de leur vente un objet d'assez grande spéculation.

La communion protestante a, dans cette commune, un pasteur; le culte des catholiques est desservi par le curé de Müttersholtz.

Baldenheim a une école catholique et une école protestante; la première est fréquentée par 10 garçons et 15 filles; la seconde reçoit 75 garçons et 70 filles.

Les habitants de ce village sont pour la plupart d'origine suisse. Aufschlager dit qu'au neuvième siècle Baldenheim existait déjà.

Les nobles de Rathsamhausen zum Stein en étaient les seigneurs; cependant, à leur extinction, ce village n'advint pas à l'autre branche des de Rathsamhausen; mais Louis XIV en gratifia le commandeur de Chamley, mestre de camp général de ses armées.

Par l'article 13 du traité de Ryswick, la directe fut restituée à la maison de Wurtemberg; mais le nouvel investi fut maintenu à charge de lui prêter

hommage. A sa mort, Léopold-Eberhard de Wurtemberg conféra ce village à la noble famille de Landersleben-Coligny, établie à sa cour.

En 1707, l'ancien château avait été démoli; il en fut rebâti un nouveau à l'est du village : aujourd'hui qu'il n'en existe plus de traces, ce souvenir se reproduit par la dénomination d'un canton appelé *Schlossgarten* (jardin du château). Depuis la vente des biens nationaux, cet enclos est devenu la propriété de divers particuliers, qui l'exploitent avec avantage. Anciennement Baldenheim faisait partie du diocèse de Bâle, Haute-Alsace, conseil souverain et intendance d'Alsace, bailliage de Marckolsheim; en 1762 ce bailliage ne comptait que 51 feux.

Ober-Rathsamhausen est un hameau qui dépend de cette commune; il est peu considérable. Agréablement situé sur les bords de l'Ill, ses habitants sont tous pêcheurs. La famille de Rathsamhausen y avait un château et un domaine rural. Toutes ces constructions n'existent plus. Tous les ans, chaque dimanche du mois de mai ramène à ce hameau de nouveaux plaisirs. Les habitants de la ville de Sélestat et des villages voisins s'y rendent en parties de plaisir. Une musique plus ou moins bonne y convie la jeunesse à la danse sur la prairie. Là disparaît la distance qui dans le monde sépare le petit-maître du garçon de labour, et l'on voit sans étonnement celui-ci en veste ronde et en souliers ferrés, rivaliser d'ardeur avec le citadin à l'habit à la française et à la botte légère.

Statistique de Wittisheim.

La commune de Wittisheim, canton de Marckolsheim, a une population de 1009 habitants, tous catholiques.

Sa distance de Strasbourg est de 4 myriamètres 3 kilomètres; de Sélestat elle est de 1 myriamètre 2 kilomètres, et de Marckolsheim elle est de 1 myriamètre 3 kilomètres.

L'étendue de son territoire est de 1116 hectares. Il est limité au sud par le territoire de Schwobsheim; à l'est par celui de Sundhausen; au nord en partie par celui de Bindernheim et en partie par celui de Hilsenheim; à l'ouest par celui de Müttersholtz.

On y cultive les céréales, le chanvre, le tabac, la navette.

Wittisheim a peu d'importance historique. Cette commune faisait partie du bailliage de Benfeld. L'évêque de Strasbourg, le prince de Rohan-Soubise, MM. de Waldner, de Rathsamhausen, d'Andlau, la maison de Deux-Ponts, MM. de Flaxlanden, de Schœnau, de Wormser, en ont été successivement les seigneurs, et les habitants, jusqu'à la révolution de 1789, ont plus ou moins souffert de leur domination, dont le poids n'est pas encore oublié. Plus libre et plus heureuse aujourd'hui, la population a vu son intelligence se développer; l'amour du travail, dont elle retire tous les fruits, a établi chez elle les bases d'une prospérité croissante; l'agriculture y fait des progrès, et en général cette commune marche dans une voie d'amélioration rapide.

La commune de Wittisheim a une école catholique tenue par un instituteur et un aide. Elle est fréquentée par une centaine de garçons et un nombre à peu près pareil de filles.

Canton d'Obernai. Sa population est de 14,644 âmes. Les communes qui le composent sont au nombre de 10, savoir:

1 Bernardswiller.
2 Burgheim.
3 Goxwiller.
4 Innenheim.
5 Krautergersheim.
6 Meistratzheim.
7 Niedernai.
8 Obernai.
9 Valff.
10 Zellwiller.

M. *Levrault*, percepteur à Obernai, a dans sa circonscription les communes désignées sous les n.os 1, 2, 3, 8 et 10.

M. *Scholler*, percepteur à Niedernai, a dans sa circonscription les communes n.os 5, 6, 7 et 9.

Nota. La commune d'Innenheim fait partie de la perception de Bischofsheim, canton de Rosheim.

Statistique de Niedernai.

Niedernai (Niederehnheim), autrefois petite ville, n'est aujourd'hui qu'un village du canton d'Obernai. Il tire son nom de la rivière Ehn, qui le traverse, et se nomme Niederehnheim, pour le distinguer d'Oberehnheim (Obernai), qui est situé à 4 kilomètres plus près de la source de l'Ehn.

Niedernai se trouve sur la route départementale n.° 4, à 2 myriamètres 2 kilomètres de Strasbourg, et à 2 myriamètres 4 kilomètres de Sélestat.

Sa population est de 1346 habitants, dont 1183 sont catholiques; les autres sont israélites. Les premiers vivent en général dans une honnête aisance, qu'ils doivent à leur travail et aux soins qu'ils donnent à la culture de leurs propriétés. Les derniers sont de la classe la plus indigente et ne s'entretiennent que par le commerce des plumes et d'objets de literie.

Niedernai est la résidence d'un desservant catholique ayant vicaire, d'un rabbin, d'un percepteur et d'un notaire. Cette commune ne laisse rien à désirer sous le rapport de la fertilité du sol, qui se prête à tous les genres de culture. L'air y est salubre, et elle est favorisée aussi par sa position, d'où elle découvre de vastes et riches plaines, le rideau majestueux des Vosges et les antiques monuments qui en décorent plusieurs sommités.

Son origine est si reculée, qu'on ne saurait en fixer l'époque. Schœpflin dit, dans son Histoire d'Alsace, qu'en 1200 la maison de Landsperg possédait la ville de Niederehnheim, qui renfermait deux châteaux forts.

En 1284 les frères Conrad, Egenolf, Werner et Günther de Landsperg, offrirent en fief leur ville de Niederehnheim à Conrad de Lichtenberg, évêque de Strasbourg.

En 1444 cette ville fut incendiée par les Strasbourgeois, pour en chasser les Français, qui s'en étaient emparés par reddition.

En 1636, pendant la guerre de trente ans, les deux frères Samson et Hugo-Dietrich de Landsperg, demeu-

raient chacun dans leur château à Niederehnheim. Les troupes suédoises commandées par le général Horn, en ayant fait le siége, brûlèrent le château du premier et forcèrent celui-ci à se retirer : il fut tué dans la retraite, en voulant avec ses gens rejoindre la garnison d'Obernai (Oberehnheim). On peut voir quelques restes de son château, entre autres une tour très-élevée, que la famille donna plus tard à la commune pour y mettre ses cloches, qui y sont encore aujourd'hui. Hugo-Dietrich, au contraire, sut se maintenir dans sa forteresse, malgré les efforts et les vives attaques des Suédois.

En 1666 Jean-Samuel de Landsperg eut un différend avec la ville de Strasbourg, qui menaçait celle de Niederehnheim. L'archiduc Léopold-Guillaume, évêque de Strasbourg, promit à cette dernière de joindre à ses troupes 400 hommes, pour faire face aux Strasbourgeois. Ceux-ci préférèrent bientôt après de terminer la querelle par un traité de pacification, pièce que la famille de Landsperg garde dans ses archives.

Le château de Hugo-Dietrich dont nous venons de parler, conservé en partie avec ses doubles fossés, ses tours et ses bastions, ainsi que les remparts, fossés et murailles de l'ancienne ville, qui forment encore aujourd'hui l'enceinte d'une grande partie du village, sont la propriété de M. le baron de Reinach, maire de Niedernai, descendant des Landsperg du côté maternel.

Il existe dans cette commune une filature de laine,

construite naguère en partie avec les matériaux provenant de la démolition de la superbe ruine du monastère de Niedermünster, qui était situé dans une vallée charmante au pied du couvent de Sainte-Odile. On ne peut voir sans regret que plusieurs pierres de cette démolition, qui étaient d'un travail exquis, aient été mutilées, pour les employer à leur nouvelle destination.

Niedernai a une école catholique tenue par un instituteur et un aide et où l'on suit la méthode d'enseignement simultané. Elle est fréquentée par 92 garçons et 94 filles. Il existe aussi dans cette commune une école privée israélite.

Statistique de Valff.

La commune de *Valff*, canton d'Obernai, est située sur la rivière de Kirneck, qui, après avoir fait tourner un moulin au-dessus du village, longe la rue principale et va se jeter dans l'Andlau; ses eaux servent à l'irrigation des prairies. Quoique cette rivière soit peu considérable, elle causait autrefois de grands dommages par ses inondations, surtout aux époques de la fonte des neiges. Pour y remédier, les habitants ont creusé spontanément et d'un accord commun, en 1818, un canal hors du village, pour recevoir les eaux surabondantes. En même temps les rues furent pavées dans un but d'assainissement et de propreté.

Valff se trouve distant d'Obernai de 6 kilomètres, de Sélestat de 1 myriamètre 8 kilomètres, et de Strasbourg de 2 myriamètres 6 kilomètres.

Il renferme une population de 1391 habitants, tous catholiques, à l'exception d'environ 90 israélites.

Cette commune ne possède aucune fabrique ni autre établissement industriel; elle ne doit son aisance qu'à la culture intelligente du riche sol qui l'entoure. Grains et légumes y croissent en abondance; une espèce de navets, portant le nom de la commune, a acquis une sorte de célébrité dans la contrée.

Valff possède trois églises : la plus ancienne, sous le vocable de S.e Marguerite, est placée au centre du village; elle a été construite il y a à peu près trois siècles. La seconde, dédiée à S. Blaise, est plus grande et sert à l'exercice du culte paroissial : sa construction ne remonte qu'à 1740. Elle se trouve sur le côté sud de la commune. C'est dans la tour de cette église qu'en 1827 la foudre frappa l'aide-instituteur, qui sonnait la grosse cloche pendant un orage. Dans les champs, à une petite distance du village, on voit la troisième église, qui n'est qu'une chapelle de peu d'importance.

Il existe à Valff un château qui appartenait autrefois à la famille d'Andlau, à laquelle, suivant une charte du quinzième siècle, il avait été donné en sous-fief, ainsi que le village, par l'évêque de Strasbourg. Ce château, vendu en ces derniers temps, se trouve aujourd'hui converti en une auberge. L'abbaye princière des dames d'Andlau percevait la dîme dans la banlieue de la commune de Valff, et l'abbesse était collateur de la cure de ce village.

On remarque que depuis une vingtaine d'années

Valff a fourni neuf prêtres, dont huit exercent encore actuellement, et que, pendant le cours d'un siècle, cette paroisse n'a été desservie que par trois curés.

Cette commune a donné le jour aussi à un grand nombre de militaires, dont plusieurs sont arrivés à des grades supérieurs et ont reçu la décoration des braves.

Valff a une école catholique tenue par un instituteur et un aide; l'enseignement simultané y est reçu par 98 garçons et 79 filles.

Canton de Rosheim. Sa population est de 14,222 âmes. Les communes qui le composent sont au nombre de 11, savoir:

1 Bischofsheim.
2 Bœrsch.
3 Grendelbruch.
4 Griesheim.
5 Mollkirch.
6 Mühlbach.
7 Ottrott-le-Bas.
8 Ottrott-le-Haut.
9 Rosenwiller.
10 Rosheim.
11 Saint-Nabor.

M. *Potier*, percepteur à Rosheim, a dans sa circonscription les communes désignées sous les n.os 3, 4, 5, 6, 9 et 10.

M. *Hatterer*, percepteur à Bischofsheim, a dans sa circonscription les communes n.os 1, 2, 7, 8 et 11; plus la commune d'Innenheim, canton d'Obernai.

Canton de Sélestat. Sa population est de 16,929 âmes. Les communes qui le composent sont au nombre de 6, savoir:

1 Châtenois.
2 Dieffenthal.
3 Ébersheim.
4 Kintzheim.
5 Orschwiller.
6 Sélestat.

M. *Dengler*, percepteur à Sélestat, a dans sa circonscription les communes n.os 4, 5 et 6.

M. *de Cheppe*, percepteur à Châtenois, a dans sa circonscription les communes désignées sous les n.os 1 et 3; plus la commune de Scherwiller, canton de Villé.

Nota. La commune de Dieffenthal fait partie de la perception de Dambach, canton de Barr.

Statistique de Kintzheim.

Dans l'origine, le village de *Kintzheim*, canton de Sélestat, n'était qu'une ferme royale, appelée Königsheim (*regis villa*). En 844 l'empereur Lothaire en disposa en faveur de Hercangar, comte de la Basse-Alsace et père de S.te Richarde, abbesse d'Andlau. Il est probable qu'à dater de cette époque l'abbesse d'Andlau possédait la seigneurie et la haute justice, ainsi qu'une cour colongère et autres propriétés de la commune de Kintzheim, qu'elle vendit, en 1534, pour 1500 florins, à la ville de Sélestat. On trouve aujourd'hui, auprès de l'église, un reste de mur bien conservé, avec une barbacane, que l'on prétend avoir fait partie de la ferme royale.

L'église, qui est quatre fois trop petite pour la population, n'offre rien de curieux; la masse du premier étage du clocher étonne un peu. Il paraît que la sacristie était une chapelle, et l'on voit qu'on y a fait à deux fois des additions pour la faire arriver à l'église actuelle, qui, comme on espère, sera dans quelques années remplacée par une église nouvelle.

En 1338, Louis de Bavière, empereur des Romains, céda à la ville de Sélestat le village de Kintzheim, avec toutes les propriétés que l'Empire y possédait; et à commencer de cette époque, jusqu'à celle de 1793, les habitants de ce village furent assimilés à ceux de Sélestat, en jouissant des mêmes droits que cette ville; cependant ce n'est qu'en 1830 que Kintzheim a obtenu une portion de forêts, et la séparation définitive des deux banlieues ne date que de l'année 1837.

A un kilomètre du village sont situées les belles ruines du château de Kintzheim, avec une superbe tour ronde et une petite chapelle encore bien conservée. Avant la révolution la fête de S. Jacques y était célébrée avec solennité, et il s'y tenait une petite foire. L'origine de ce château est inconnue. En 1267 il appartenait à la famille de Rathsamhausen, avec d'autres droits sur Kintzheim. En 1492 le chevalier Jean de Hattstatt, qui l'avait acheté d'un baron de Morsperg, le vendit à la ville de Sélestat pour 2000 florins monnaie de Rhin. Par contrat du 3 novembre 1649 la ville de Sélestat le vendit, avec quelques biens et droits seigneuriaux, au sieur Goll, plénipotentiaire au traité de paix de la part de la maison d'Autriche et ancien membre du magistrat de ladite ville de Sélestat (une note porte qu'il en a été payé 6000 marcs d'argent, et que l'argent a été donné aux Suédois). Pendant la guerre des Suédois le château fut délabré. Les successeurs de la famille Goll en ont été propriétaires jusqu'en 1801, époque où ils le vendirent à M. le baron Mathieu de Faviers. Au

moyen des réparations qu'il y a fait faire, ce vieux château, d'où l'on jouit d'une vue magnifique, est devenu le principal ornement de la charmante campagne située à l'extrémité du village, et dont l'un de ses fils est propriétaire aujourd'hui. Sur la même propriété se trouve une ferme qui, dans le temps, doit avoir servi d'hospice, à en juger par le nom de *Spitalhof* qu'elle porte encore. La chapelle qui était à côté de la maison et où il y avait une fondation de douze messes, a été démolie pendant la révolution.

La commune de Kintzheim, située au pied des Vosges, est éloignée de 5 kilomètres de Sélestat, et de 4 myriamètres 8 kilomètres de Strasbourg; elle compte une population de 1484 habitants, tous catholiques et divisés environ en 350 ménages. La plupart d'entre eux sont des vignerons très-actifs, qui, outre la grande étendue de la banlieue de la commune, cultivent encore une grande partie des vignes de Sélestat. Une seule fontaine fournit l'eau à toute la population et souvent elle est insuffisante.

Les principales productions sont: le vin, qui est de bonne qualité; beaucoup de pommes de terre; du seigle, du froment, de l'orge et des légumes. La commune possède aussi des prairies, mais la plus grande partie des fourrages nécessaires à la consommation des bestiaux de la commune, est tirée de la banlieue de Sélestat.

La cense dite *Abtissenhurst*, située au val de Liepvre, appartenant à l'hôpital de Sélestat, dépend aussi de Kintzheim: on prétend que cette ferme a

été la cour colongère que l'abbaye d'Andlau a possédée dans ce village.

Cette commune a beaucoup souffert en 1815, lors de la dernière invasion des alliés : ses habitants, qui avaient été obligés d'abandonner leur demeure pendant huit jours, furent totalement pillés.

Les deux écoles catholiques de Kintzheim sont tenues, l'une par un instituteur et un aide; celle-là reçoit 140 garçons et l'on y pratique la méthode d'enseignement mixte. La seconde école est fréquentée par 130 filles, à qui deux institutrices donnent l'instruction par la méthode simultanée.

Canton de Villé. Sa population est de 18,580 âmes. Les communes qui le composent sont au nombre de 24, savoir :

1 Bassemberg.
2 Bellefosse.
3 Belmont.
4 Blancherupt.
5 Breitenau.
6 Breitenbach.
7 Dieffenbach.
8 Erlenbach.
9 Fouchy.
10 Fouday.
11 Lalaye.
12 Martin (Saint-).
13 Maurice (Saint-).
14 Meissengott.
15 Neubois.
16 Neuve-Église.
17 Pierre-Bois (Saint-).
18 Scherwiller.
19 Solbach.
20 Steige.
21 Thanvillé.
22 Triembach.
23 Urbeis.
24 Villé.

M. *Rigault-Dupré*, percepteur à Villé, a dans sa circonscription les communes désignées sous les n.os 5, 7, 8, 13, 15, 16, 17, 21, 22 et 24.

M. *Hirn*, percepteur à Saint-Martin, a dans sa circonscription les communes n.os 1, 2, 3, 4, 6, 9, 10, 11, 12, 14, 19, 20 et 23.

Nota. La commune de Scherwiller fait partie de la perception de Châtenois, canton de Sélestat.

Statistique de Breitenbach.

Le village de *Breitenbach*, canton de Villé, est situé entre des montagnes, et sa banlieue aboutit à la chaîne des Vosges et à la contrée dite le Champ-du-feu. Il est éloigné de 2 kilomètres de la route départementale n.° 10, qui traverse le val de Villé. La distance de son chef-lieu de canton est de 3 kilomètres; celle de Sélestat de 2 myriamètres, et celle de Strasbourg de 5 myriamètres 9 kilomètres.

Sa population, en y comprenant environ 300 habitants du hameau dit Hohwald, est de 1540 ames. Tous les habitants de Breitenbach sont catholiques; presque tous ceux du Hohwald sont calvinistes.

L'origine de cette commune est inconnue. Il n'y a pas plus d'un siècle que sa population ne s'élevait pas à 400 âmes. Elle s'est accrue rapidement dans les derniers temps par l'appât qu'a offert à de nouveaux habitants la jouissance des biens communaux et des bois d'affouage.

Breitenbach forme une paroisse catholique. Il a deux écoles primaires communales de la même religion : l'une, fréquentée par 160 garçons, est dirigée par un instituteur et un aide, et l'autre, fréquentée par 150 filles, est tenue par deux sœurs de la Providence.

Cette commune possède plus de 400 hectares de belles forêts; elle en a presque autant de terres vagues, qu'on appelle stirpoux et qui ne sont cultivées que tous les huit ou dix ans et ensemencés en seigle. Pendant l'intervalle elles servent de pâturages aux troupeaux du village. Le reste du territoire produit des céréales, des pommes de terre, des vins, dont le rouge surtout est d'assez bonne qualité dans les années favorables. On y récolte aussi en grande abondance des cerises que les habitants distillent et dont ils tirent un grand profit. Il se fait aussi à Breitenbach un commerce assez considérable de bois de chauffage et de construction. Il existe dans sa banlieue un moulin, deux scieries, une fabrique de tissus et une carrière de belles ardoises de bonne qualité, mais dont l'exploitation a cessé depuis plusieurs années.

Les deux ruisseaux qui traversent le territoire et dont les eaux, toujours fraîches, ne tarissent jamais, fournissent des truites excellentes.

Statistique de Scherwiller.

Scherwiller est un beau et considérable village du canton de Villé. On y compte 2651 habitants, dont à peu près 280 juifs; les autres sont catholiques et forment une paroisse. Il est traversé par la route départementale n.° 10, d'Ébersheim à Steige. Sa distance de Strasbourg est de 4 myriamètres 3 kilomètres; de Sélestat elle est de 5 kilomètres, et de Villé elle est de 1 myriamètre 3 kilomètres.

Un notaire y a sa résidence. Il y a une école ca-

tholique de garçons et une école de filles de la même religion : la première est fréquentée par 192 garçons, et l'autre par 234 filles. Les israélites y ont une école autorisée.

Ce village est traversé par le ruisseau de la Scher (*Scarra*), qui lui donne son nom et qui descend des montagnes des Vosges, passe à Dambach, Kertzfeld et autres communes, se dirige vers la chapelle de Saint-Ludan; là il fait un détour près du village de Hipsheim, perd une partie de ses eaux, se jette dans la rivière d'Andlau, et va se déverser dans l'Ill. Son cours est de 25 kilomètres environ.

Scherwiller est situé dans une vaste plaine entre Châtenois et Dambach, au-dessous du château d'Ortenberg, dont nous parlerons tout à l'heure, dans la direction nord-ouest de Sélestat. Son territoire est limité à l'est par la commune d'Ébersheim, au midi par Sélestat et Châtenois, à l'ouest par cette dernière commune et Saint-Pierre-Bois, au nord par Dieffenthal et Dambach.

On y cultive peu de céréales; la principale occupation des habitants est la culture de la vigne. Les vins, sans être d'une qualité très-supérieure, sont bons, très-agréables, et par cela assez recherchés.

Autrefois Scherwiller était compris dans le cercle de la Basse-Alsace, diocèse de Strasbourg, conseil supérieur et intendance d'Alsace, bailliage de Weiler (Villé).

Ce village formait avec Dieffenthal l'une des sept paroisses qui constituaient la seigneurie de Villé.

On lit dans certaines chartes de l'an 1162 que Junte, femme d'Adelberg de Habsbourg, fit don à l'abbaye de Hugshowen de tout ce qu'elle possédait à Scherwiller.

L'an 1258, Rodolphe, comte de Habsbourg, donna à cette même abbaye la juridiction avec le *jus* patronat de l'église, qui lui appartenait à Scherwiller. L'an 1269, Rodolphe accepta dans le même lieu de Scherwiller les vassaux qu'y possédait l'église de Strasbourg, ainsi que les biens qui y appartenaient à l'ordre teutonique. En 1292, Othon d'Ochsenstein, avoué principal d'Alsace, voulant assiéger, au nom de l'empereur Adolphe, le château d'Ortenberg, qui à cette époque appartenait à l'évêque de Strasbourg, fit construire une forteresse à Scherwiller, sur un mamelon au sud-ouest de la montagne.

Lorsqu'en 1374 le duc de Lorraine réduisit ce village en cendres, il était engagé à la noble famille de Müllenheim.

En 1493 cette commune, rebâtie, prit une part active à la conspiration du *Bundschuh*. Cette insurrection est ainsi appelée, parce que les insurgés avaient un soulier attaché au haut d'une pique et peint sur leur drapeau comme signe de ralliement. Cette guerre avait pour but l'abolition des dîmes, la réduction des rentes, l'affranchissement des rivières, des forêts, de la chasse, la liberté des personnes, le droit de choisir son seigneur, l'élection libre du magistrat, la restitution par les seigneurs aux communes des biens usurpés sur elles.

Le 20 mai 1525 les troupes réunies de l'évêque et du duc de Lorraine occupèrent Scherwiller et les environs; les insurgés prirent position dans la plaine qui s'étend depuis cette dernière commune jusqu'à Châtenois. Le même jour la bataille fut engagée et un combat à outrance eut lieu au canton dit Kreutzelfeld, entre le Giessen et le canal de la Scher. De part et d'autre le courage fut égal, l'acharnement horrible. Les morts furent enterrés près de Scherwiller, à l'endroit où naguère encore existait un ossuaire commémoratif, sur lequel on lisait ces vers allemands:

Ist es nicht eine grosse Plag,
Dreizehntausend in einem Tag.

(N'est-ce pas un grand fléau, treize mille en un seul jour.)

Non loin du village, comme il est dit plus haut, s'élève le majestueux château d'Ortenberg; cette construction est fort remarquable. Vue de la plaine, elle dessine dans l'horizon un vaste fauteuil, siége d'un géant. De près, c'est une construction d'un granit magnifique. Rien n'est plus bizarre que sa tour colossale: elle a cinq pans d'inégale largeur et se trouve enfermée dans une vaste enceinte plus anguleuse encore et plus irrégulière. Les murs ont à leur base plus de 4 mètres d'épaisseur; ils ne laissent de vide à l'intérieur qu'un espace de forme trapézoïde; cette tour est assez bien conservée.

A en croire une charte de l'empereur Fréderic I.er, cette construction remonterait à l'an 1000; son fondateur serait le comte Wernher.

Le château de Ramstein, bâti dans le flanc de la montagne, dans la direction de l'ouest-sud-ouest, devint, en 1213, la citadelle du château d'Ortenberg: il n'en existe plus qu'un pan de muraille. Cette construction a dû être en granit, les ruines l'indiquent; de plus, elle a dû être vaste, à en juger par les indices qui tombent sous les yeux.

A Scherwiller la tradition orale nous apprend qu'il existait un souterrain qui conduisait d'un château à l'autre; mais on n'en retrouve plus les entrées.

ARRONDISSEMENT DE STRASBOURG.

Cet arrondissement est composé de 12 cantons et de 161 communes. Sa population est de 228,038 habitants.

L'Ill, rivière navigable, parcourt l'arrondissement de Strasbourg du midi au nord; elle traverse la ville de Strasbourg en plusieurs bras, et va se jeter dans le Rhin au-dessous de la Wantzenau; elle n'est navigable pour les gros bateaux à haute mâture qu'en aval de Strasbourg.

Les bateaux qui naviguent sur l'Ill depuis Sélestat, chargent de 100 à 200 quintaux métriques; ceux à haute mâture qui naviguent sur l'Ill et le Rhin, sont de la portée ordinaire de 300 à 600 quintaux métriques.

La Bruche, la Zorn et la Moder arrosent aussi plusieurs contrées de l'arrondissement de Strasbourg.

Les principaux canaux sont:

1.° Le canal de jonction du Rhône au Rhin;

2.° Le canal de la Bruche: il a été creusé, en 1681,

d'après les projets de M. de Vauban, pour faciliter le transport des matériaux qui ont servi à la construction des fortifications de la ville et de la citadelle. Il s'étend du village de Soultz-les-Bains à Strasbourg sur une longueur de 2 myriamètres. Sa surface est de 50 hectares 40 ares. Il est alimenté par la Bruche et la Mossig. Les bons vins dits du canal, les bois de construction et de chauffage, les pierres et les briques, sont les principaux objets qui arrivent à Strasbourg par cette voie.

3.° Le canal dit du Rhin, qui établit une communication entre ce fleuve et l'Ill dans sa traversée à Strasbourg. Il a son embouchure au-dessus du petit pont du Rhin; il sert principalement aux importations des bois de construction et de chauffage, chaux, moellons, etc.

4.° Le canal de jonction de l'Ill au Rhin, par la Robertsau, banlieue de Strasbourg; ce canal est achevé depuis l'année dernière.

L'arrondissement est coupé par cinq routes royales et onze routes départementales, qui présentent, réunies, une surface de 494,439 ares.

Composition des cantons de l'arrondissement de Strasbourg.

Canton de Bischwiller. Sa population est de 25,344 âmes. Les communes qui le composent sont au nombre de 21, savoir:

1 Auenheim.
2 Bischwiller.
3 Dalhunden.
4 Drusenheim.
5 Forstfeld.
6 Fort-Louis.
7 Herrlisheim.
8 Kauffenheim.

9 Leutenheim.
10 Neuhæusel.
11 Oberhoffen.
12 Offendorf.
13 Reschwoog.
14 Rohrwiller.
15 Roppenheim.
16 Runtzenheim.
17 Schirhoffen.
18 Schirrhein.
19 Sessenheim.
20 Soufflenheim.
21 Stattmatten.

M. *Thibaut*, percepteur à Bischwiller, a dans sa circonscription les communes désignées sous les n.os 2, 11, 14, 17 et 18.

M. *Bronner*, percepteur à Drusenheim, a dans sa circonscription les communes n.os 1, 3, 4, 7, 12, 19 et 21.

M. *Destailleurs*, percepteur à Reschwoog, a dans son ressort les communes n.os 5, 6, 8, 9, 10, 13, 15, 16 et 20.

Canton de Brumath. Sa population est de 21,542 âmes. Les communes qui le composent sont au nombre de 21, savoir:

1 Bernolsheim.
2 Bietlenheim.
3 Bilwisheim.
4 Brumath.
5 Donnenheim.
6 Eckwersheim.
7 Gambsheim.
8 Geudertheim.
9 Gries.
10 Hœrdt.
11 Kilstett.
12 Krautwiller.
13 Kriegsheim.
14 Kurtzenhausen.
15 Mittelschæffolsheim.
16 Mommenheim.
17 Olwisheim.
18 Rottelsheim.
19 Vendenheim.
20 Wantzenau (la).
21 Weyersheim.

M. *Spitz* (George), percepteur à Brumath, a dans sa circonscription les communes désignées sous les n.os 1, 4, 12 et 16.

M. *Lallemand*, percepteur à Vendenheim, a dans sa circonscription les communes désignées sous les n.os 3, 5, 6, 15, 17 et 19.

M. *Neltner* (Ant. Xav.), percepteur à Weyersheim, a dans son ressort les communes n.os 9, 14 et 21.

M. *Theurer*, percepteur à Gendertheim, a les communes indiquées sous les n.os 2, 8, 10, 13 et 18.

M. *de Rilly*, percepteur à la Wantzenau, a les communes n.os 7, 11, et 20.

Canton de Geispolsheim. Sa population est de 16,333 âmes. Les communes qui le composent sont au nombre de 14, savoir:

1 Blaesheim.
2 Düppigheim.
3 Düttlenheim.
4 Entzheim.
5 Eschau.
6 Fegersheim.
7 Geispolsheim.
8 Holtzheim.
9 Ichtratzheim.
10 Illkirch.
11 Lingolsheim.
12 Lipsheim.
13 Ostwald.
14 Plobsheim.

M. *Kontz*, percepteur à Geispolsheim, a dans sa circonscription les communes désignées sous les n.os 1, 2, 3 et 7.

M. *Ferru*, percepteur à Fegersheim, a dans son ressort les communes indiquées sous les n.os 5, 6, 9, 12 et 14.

M. *Bertat*, percepteur à Lingolsheim, a les communes portant les n.os 4, 8, 10, 11 et 13.

Statistique de Fegersheim.

Fegersheim, avec son annexe Ohnenheim, est une commune riche du canton de Geispolsheim : à 12 kilomètres de Strasbourg, et à 4 kilomètres du chef-lieu du canton.

Elle est traversée, dans sa plus grande étendue, par la route royale de Strasbourg à Lyon, et tout récemment sa banlieue vient d'être traversée par le chemin de fer de Strasbourg à Bâle; une station de ce chemin a été établie entre Lipsheim et Fegersheim, à 200 mètres de cette dernière commune.

Sa population est de 1771 âmes, dont les quatre cinquièmes sont catholiques et un cinquième se compose d'israélites. Chaque culte a sa maison d'école et son instituteur. L'école catholique est fréquentée par 106 enfants des deux sexes; l'école israélite en reçoit 53.

La famille de Rathsamhausen possédait la seigneurie de Fegersheim et de son annexe Ohnenheim.

Fegersheim a été longtemps un village d'une faible importance. D'après les traditions il n'y aurait eu originairement que trois cultivateurs, dont les noms sont encore conservés aujourd'hui à leurs anciens établissements ruraux.

Ce village reçut un accroissement notable par l'émigration des habitants de Niederwiller, situé au nord de Fegersheim et brûlé lors des guerres de religion, dites guerres des Suédois, de 1631 à 1634. Le sort de Niederwiller fut partagé par beaucoup d'autres

villages des environs, alors dépendances de Strasbourg, tels que ceux de Hattisheim et Sundenheim, réunis à Geispolsheim. La facilité des débouchés et la richesse du territoire durent, après la fin de ces guerres, hâter encore l'augmentation de cette commune; aussi cette progression a marché avec une rapidité vraiment extraordinaire. L'église actuelle a été reconstruite en 1755, l'ancienne étant devenue insuffisante. Cette construction, qui a eu lieu dans des proportions très-larges pour la population de l'époque, ne suffit déjà plus aujourd'hui, et malgré les dispositions intérieures faites tout récemment, il faudra bientôt pourvoir à son agrandissement.

La plus grande partie du territoire de la commune est remarquable par la qualité de ses terres. Toute la partie ouest et nord-ouest de la banlieue, ainsi que le sol du village, sont formés par des alluvions primitives; la couche supérieure, d'un mètre de hauteur en moyenne, est de terre végétale d'une grande fertilité; la seconde couche, de deux mètres d'épaisseur, est d'argile; puis l'on trouve du gravier pur, sous lequel on rencontre les premières nappes d'eau. Cette distribution du terrain est très-avantageuse pour sa fertilité. La couche d'argile, retenant les eaux de pluie, entretient toujours la terre supérieure dans un état convenable d'humidité.

Le territoire est cultivé avec le plus grand soin par les habitants, propriétaires eux-mêmes des immeubles : il est propre à tous les genres de culture; tous les produits y sont abondants et de très-bonne

qualité; on y remarque surtout le chanvre, les céréales et le tabac. Ce dernier produit est très-estimé par la régie, de même qu'il l'était déjà par les fabricants avant l'établissement du monopole. La régie choisit presque chaque année à Fegersheim les tabacs servant d'échantillons lors des livraisons : ce résultat est dû également, il faut le dire, aux soins assidus et intelligents des cultivateurs.

A côté de la culture la commune possède encore de temps immémorial une industrie qui s'est toujours soutenue : celle du tissage du chanvre. Il est peu de maisons qui ne renferment un ou plusieurs métiers de tisserand. Tous les cultivateurs, petits ou moyens, trouvent ainsi à employer d'une manière profitable le temps que leur laissent les soins de l'agriculture. L'industrie des habitants a encore trouvé un grand développement par l'établissement, depuis quatorze années, dans le village de Fegersheim, d'une manufacture de toiles à voile.

La commune est du petit nombre de celles qui se sont enfin décidées à utiliser la plus grande partie de leurs pâturages, ne réservant que celle nécessaire pour l'ébat des bestiaux. Cette mesure a eu pour résultat le double avantage d'augmenter les revenus communaux et le bien-être des particuliers. L'administration municipale a destiné à des plantations d'arbres la plus grande partie de ses communaux distraits des pâturages. Dans une époque rapprochée la commune aura des revenus suffisants pour la réalisation de ses projets de constructions et d'embellissements.

La circonscription de la banlieue se trouve tellement tracée, que, vers le sud, le territoire d'Ichtratzheim vient toucher le village même de Fegersheim, et, vers l'ouest, celui de Lipsheim n'en est plus qu'à quelques pas.

Le territoire de la commune est délimité, à l'est, par la rivière d'Ill, et au nord-ouest par le ruisseau dit Ergelsen. Il est de plus coupé par les eaux réunies de l'Andlau, de la Scher et d'un bras de l'Ill.

L'Andlau alimente un moulin à farine, avec foulon à chanvre, dans la partie supérieure du village de Fegersheim. Cette même rivière, réunie à la Scher et à un bras de l'Ill, fait mouvoir encore un autre moulin, situé dans la banlieue et au-dessous du village.

L'Administration supérieure a reconnu la nécessité de l'établissement sur l'Ill entre Eschau et Ohnenheim d'un pont de communication entre les parties du canton de Geispolsheim séparées par cette rivière, et l'on a lieu d'espérer que l'exécution de ce pont sera prochaine.

Le seul monument remarquable de Fegersheim est son église, construite en 1755, ainsi qu'il a été dit. Toutes les parties de ce monument sont bien proportionnées entre elles. La tour, octogone jusqu'à la flèche, est légère et hardie; les croisées de la nef, celles de la tour et la principale porte d'entrée sont à plein cintre. L'entrée principale de cette église par la route se trouve obstruée par une propriété particulière. Le projet de l'administration municipale est d'acquérir cette propriété au nom de la commune et de faire construire sur son emplacement une maison

d'école d'un côté, et une maison commune de l'autre, en ménageant entre ces deux nouveaux bâtiments une large avenue de la grande route à l'église. L'exécution de ce projet aura l'avantage de grouper ainsi tous les bâtiments communaux, et en outre de faciliter l'accès de l'église et de déblayer sa façade, qui ne manque pas d'élégance.

La communauté israélite possède une synagogue. A la tête des deux cultes se trouvent un desservant catholique et un rabbin : celui-ci exerce ses fonctions sur un certain nombre d'autres communautés israélites étrangères à Fegersheim.

La commune de Fegersheim est en outre la résidence fixe du receveur de l'enregistrement du canton de Geispolsheim, et d'un notaire. Depuis un certain nombre d'années elle est la résidence choisie par le juge de paix du canton.

Dans la banlieue entre Fegersheim et Ohnenheim, on voit une source bien encaissée et bien couverte de temps immémorial. Les traditions attribuent à l'eau qui en découle une grande efficacité curative pour les maladies d'yeux. Une chapelle sous l'invocation de S. Udalrich, très-anciennement élevée à côté de cette source, ferait croire que la vertu de son eau avait jadis acquis un grand degré de confiance. Sans élever aucun doute à cet égard, il est cependant moins contestable que cette eau est fraîche, limpide et excellente à boire.

Canton de Haguenau. Sa population est de 22,233 âmes. Les communes qui le composent sont au nombre de 16, savoir :

1 Batzendorf.	9 Niederschæffolsheim.
2 Berstheim.	10 Ohlungen.
3 Dauendorf.	11 Schweighausen.
4 Haguenau.	12 Uhlwiller.
5 Hochstett.	13 Wahlenheim.
6 Hüttendorf.	14 Weitbruch.
7 Kaltenhausen.	15 Wintershausen.
8 Morschwiller.	16 Wittersheim.

M. *Heiligenthal*, percepteur à Haguenau, a dans sa circonscription les communes désignées sous les n.os 4, 7 et 11.

M. *Spitz* (Ignace), percepteur à Weitbruch, a dans son ressort les communes indiquées sous les n.os 1, 2, 5, 9, 13, 14 et 15.

M. *Lambert*, percepteur à Ohlungen, a les communes portant les n.os 3, 6, 8, 10, 12 et 16.

Statistique de Berstheim.

Berstheim, commune du canton de Haguenau, est situé à 1 kilomètre de la route départementale n.° 7, de Saverne à Fort-Louis, à 1 myriamètre 1 kilomètre de Haguenau, et à 2 myriamètres 7 kilomètres de Strasbourg.

Du petit coteau, sur lequel ce village est construit, la vue s'étend agréablement sur une contrée assez étendue. En se plaçant au milieu du chemin, entre Wintershausen et Berstheim, on peut observer les positions que tinrent, en 1793, l'armée française et

celle du prince de Condé : les Français avaient garni Berstheim de batteries qui foudroyaient l'armée ennemie.

Le 25 novembre, le général Wurmser, qui commandait un corps d'émigrés, leur avait confié le soin d'enlever le village et ses batteries. Malgré l'extrême disproportion du nombre, les Français combattirent sans hésiter; trois fois la légion de Mirabeau, qui formait l'avant-garde, avait pris et perdu ce poste. Les chasseurs nobles, avec cette légion, se dirigèrent une quatrième fois vers Berstheim, en criant : « à la baïonnette. » On raconte dans le pays que le prince de Condé, qui ne voulait pas exposer l'élite de la noblesse au feu de cette redoutable batterie, s'efforça d'arrêter son élan; mais que les acclamations redoublèrent, que la marche recommença et que le prince céda, en disant : « Messieurs, vous êtes autant de Bayards, marchons donc ensemble au village. » En prononçant ces derniers mots, il saute à bas de son cheval, et ajoute : « mais je vous jure que je brûlerai la cervelle à celui qui y entrera avant moi. » Ce n'était pas une bravade; le village fut emporté et le prince de Condé y entra le premier. Ce mouvement avait été vigoureusement secondé par le duc de Bourbon à la tête des cavaliers nobles, et par le duc d'Enghien qui commandait les chevaliers de la couronne. Le premier fut, dit-on, blessé d'un coup de sabre à la main droite, et le second fut renversé par un obus qui éclata entre les jambes de son cheval. Le résultat de cette action, dans laquelle les soldats français

firent preuve d'un courage opiniâtre, fut l'occupation du village de Berstheim, la prise de la batterie et le rétablissement des communications entre le corps du prince de Condé et l'armée autrichienne.

Par suite de ces combats acharnés et du séjour des troupes, de part et d'autre, ce malheureux village fut presque entièrement détruit : tous ses habitants s'étaient enfuis et éprouvèrent de grandes pertes. L'église, le presbytère, un des plus beaux du département, la maison d'école, le corps de garde, furent dévastés, au point qu'aujourd'hui encore ces bâtiments se trouvent dans un état pitoyable, et, si le Gouvernement ne vient pas au secours de la commune, elle est dans l'impossibilité d'y remédier. Ce n'est qu'à force de travail que les habitants ont pu se relever de leurs pertes particulières.

Berstheim a une population de 344 habitants, tous catholiques, et formant une paroisse dont dépend la commune de Wintershausen. On y conservera la mémoire de l'honorable M. Herzog, de Soultz-les-Bains, qui en a été le curé pendant quarante ans, et qui y est décédé en 1830, à l'âge de 94 ans. Autrefois cette paroisse était beaucoup plus considérable, et avait pour annexe plusieurs villages voisins.

Berstheim a une école qui est fréquentée par 62 élèves des deux sexes. L'instituteur y pratique l'enseignement simultané.

Statistique de Niederschæffolsheim.

La commune de Niederschæffolsheim, canton de Haguenau, est située sur la route royale n.° 63, de

Strasbourg à Wissembourg, entre Brumath et Haguenau. Elle est à la distance de 6 kilomètres de cette dernière ville, et de 2 myriamètres 2 kilomètres de Strasbourg.

Sa population est de 1110 habitants, tous catholiques, et formant une paroisse.

Sa banlieue renferme d'excellentes terres et environ 165 hectares de forêts communales. Le territoire est très-fertile et produit principalement du froment et d'autres céréales, du chanvre, des pommes de terre, de la navette et de la garance ; ces deux derniers produits surtout sont d'une haute importance.

L'origine de Niederschæffolsheim remonte à un temps assez reculé; car, en 1332, il s'y trouvait une bergerie (*Schæferey*), autour de laquelle on croit que le village ne tarda pas à se former : il prit le nom de Niederschæffolsheim (bas), parce qu'il y a deux autres villages situés plus haut vers le midi; l'un appelé Mittelschæffolsheim (milieu) et faisant partie du canton de Brumath; l'autre portant le nom d'Oberschæffolsheim (haut), compris dans le canton de Schiltigheim.

Entre le 13.e et le 14.e siècle fut construite une église, espèce de chapelle, desservie par des prêtres du couvent dit Gutleutberg qui existait sur la route de Haguenau. En 1747 cette église fut agrandie ainsi que la maison curiale, et l'on construisit le clocher. A cette époque on ne comptait que 250 âmes ou 48 feux : aujourd'hui Niederschæffolsheim a 178 feux et 1110 habitants.

Ce village a été incendié deux fois presque entièrement; une fois par accident, et l'autre pendant la guerre des Suédois. Il a eu aussi beaucoup à souffrir dans les invasions de 1793 et 1815. A cette dernière époque, il fut occupé par 75,000 hommes, et l'armée wurtembergeoise campa dans sa banlieue au mois de juin; toute la récolte et les plantations furent détruites et les habitations pillées. On évalua les pertes à 250,000 francs. La loi du 20 mars 1813 avait déjà porté un coup funeste à ce village, riche en biens communaux dont les habitants jouissaient, moyennant une faible rétribution. Cette propriété, d'une valeur de 120,000 francs, fut vendue 27,000. En 1834, l'autorisation de défricher 28 hectares de forêts communales ayant été accordée, le sol en fut distribué par lots aux habitants qui, tout en payant pour cette jouissance une rétribution annuelle, y trouvèrent, les indigents surtout, un soulagement précieux. Le prix des bois vendus servit à restaurer tous les bâtiments communaux, à mettre en bon état les chemins vicinaux et à construire une belle maison d'école. Toutes ces sages mesures et ces améliorations sont dues au zèle des autorités locales, secondées par les actives démarches et le désintéressement du receveur municipal.

Niederschæffolsheim a une école primaire pour les enfants des deux sexes qui la fréquentent au nombre de 185. Elle est confiée à un seul instituteur, dont la famille a exercé cette même charge depuis plus d'un siècle. Sous peu, une sœur institutrice aura le soin de l'école des filles.

Cette commune est la résidence d'une brigade de douanes, dépendant du contrôle de Haguenau.

Canton de Molsheim. Sa population est de 22,414 âmes. Les communes qui le composent sont au nombre de 18, savoir :

1 Altorf.
2 Avolsheim.
3 Dachstein.
4 Dinsheim.
5 Dorlisheim.
6 Ergersheim.
7 Ernolsheim.
8 Gresswiller.
9 Heiligenberg.
10 Lützelhausen.
11 Molsheim.
12 Mutzig.
13 Niederhaslach.
14 Oberhaslach.
15 Soultz-les-bains.
16 Still.
17 Urmatt.
18 Wolxheim.

M. *Blanchot*, percepteur à Molsheim, a dans sa circonscription les communes désignées sous les n.os 1, 2, 3, 6, 7, 11, 15 et 18; plus la commune de Kolbsheim, canton de Schiltigheim.

M. *Gruyer*, percepteur à Mutzig, a dans son ressort les communes n.os 5, 8 et 12.

M. *Mammès*, percepteur à Niederhaslach, a les communes indiquées sous les n.os 4, 9, 10, 13, 14, 16 et 17.

Statistique d'Altorf.

Le village d'Altorf (Altdorf, vieux village) canton de Molsheim, est situé dans une plaine fertile, entre une dérivation de la Bruche, dite le bras d'Altorf, et la route départementale n.° 3, de Schirmeck à Strasbourg. Il est à 3 kilomètres et demi de Mols-

heim, en prenant le chemin vicinal, et à 5 kilomètres par la route : sa distance de Strasbourg est d'un myriamètre 8 kilomètres.

L'ancienne voie romaine connue sous le nom de Burgweg, qui conduisait directement d'Argentoratum (Strasbourg) au Burgberg, ordinairement dit Girbaden, passait par la rue principale d'Altorf. L'on voit encore dans la forêt, au canton Holtzacker, plusieurs grands *tumuli* parfaitement conservés.

La population de cette commune est de 937 habitants, tous catholiques.

Les enfants des deux sexes sont réunis dans deux écoles, dont l'une est tenue par un instituteur et l'autre par une institutrice : les garçons fréquentent la première au nombre de 105; 70 filles sont reçues dans la seconde.

Avant la révolution de 1789, il y avait à Altorf un monastère de l'ordre de S. Benoit, fondé en 960 par Hugues I.er, fils d'Éverard III (*Heberhardus*), comte de Dagsbourg et Égisheim, et achevé en 966 par Éverard IV, oncle du pape Léon IX.

Il a aussi existé autrefois dans ce village un couvent de filles, érigé par les mêmes comtes en l'honneur de S. Martin; mais ce couvent fut supprimé en 1250 du consentement de l'évêque, et ses biens furent donnés à l'abbaye des bénédictins. A l'endroit même où la tradition assignait l'ancienne existence de ce couvent, le sieur Jean Schæffer, qui en est propriétaire, a découvert, en creusant le sol d'un hangar un tombeau dont la pierre sépulcrale, gros-

sièrement taillée, représente en demi-relief une religieuse tenant de la main droite un livre, et de l'autre une haute boîte à médicaments, telle qu'on en voit encore aujourd'hui devant quelques pharmacies. La figure dont nous parlons a une hauteur d'un mètre 26 centimètres : elle est scellée dans un mur de la cour où elle a été trouvée, mais où on aurait dû lui donner une place plus convenable.

Parmi les anciens monuments religieux que l'Alsace a eu le bonheur de conserver, malgré la destruction des temps, des guerres et des révolutions, on remarque avec satisfaction l'église de l'ancien monastère d'Altorf, laquelle a toujours servi de paroisse aux habitants. Elle est très-belle : on y distingue deux parties de construction qui n'appartiennent pas à la même époque; la nef est antique, et les chapelles latérales, ainsi que le chœur, sont modernes. A la nef, avec ses collatéraux, tout parementés en pierres de taille, on trouve l'alliance des deux styles, ou la transition du byzantin à l'ogival. Le pignon ouest et son portail se distinguent surtout par le bon goût et les belles proportions de leur architecture, leurs hautes croisées à ogives et leurs ornements. Les connaisseurs fixent une attention particulière sur la porte latérale à plein cintre, où à de lourdes proportions de nervure se joint une sculpture admirable.

L'édifice actuel est une reconstruction de l'édifice primitif et se rapporte au douzième siècle, sous le pape Célestin III, d'après une bulle de ce pontife.

Comme cette basilique, ainsi que toutes celles de

ces temps-là, n'avait pour sanctuaire qu'un petit rond-point qui ne présentait pas assez d'espace pour le nombre des religieux et les cérémonies du culte, l'abbé *Amandus Zimmermann* fit construire, en 1725, les chapelles et le nouveau chœur; il fit aussi rehausser d'un étage tous les corps de bâtiments du couvent.

Quoique les constructions faites pour l'agrandissement de cette église ne soient pas, à l'extérieur, en harmonie avec l'ancienne, il n'en est pas moins vrai qu'intérieurement l'ensemble n'en soit d'un bel effet. Les voûtes de la nef et du chœur sont ornées de peintures à fresque qui méritent aussi l'attention des connaisseurs.

Les divers changements et les nouvelles constructions ont fait disparaître les sarcophages et pierres tumulaires des sépultures des illustres fondateurs inhumés dans cette église; peut-être les religieux ont-ils voulu soustraire ces tombes aux fouilles qu'aurait pu ordonner la curiosité de quelques puissants personnages. Ce qu'il y a de certain, c'est que les corps reposent dans des cercueils en pierre, et que jusqu'à la révolution de 1789 on a célébré dans cette église des services funèbres aux anniversaires du décès de ces fondateurs. Le registre nécrologique de l'abbaye, dont extrait est rapporté par Schœpflin dans son *Alsatia illustrata*, mentionne cette inscription: *Hi sunt fundatores hujus ecclesiæ Sanct. Cyriaci in Altorph*, etc. Il fait connaître aussi, que le 15 des calendes de janvier, mourut le comte Heberhardus, qui repose dans le grand chœur; que le second des calendes

d'août mourut le comte Hugues, religieux, inhumé devant l'autel dédié à S. George; que le comte du même nom et frère du précédent, décéda aux nones de septembre et fut inhumé dans le cloître. Il était le père de Léon IX; aussi ce pape vint visiter le monastère d'Altorf et confirma ses priviléges par une bulle qui nous apprend que cette abbaye possédait alors l'église de Rosheim. Quoique largement dotée par ses fondateurs et d'autres bienfaiteurs, elle était cependant la moins riche de toutes les communautés de l'ordre de S. Benoit en Alsace.

En 1444, elle eut beaucoup à souffrir des Armagnacs. En 1525, les paysans révoltés, après avoir saccagé et pillé les abbayes de Neubourg, Walbourg, Kœnigseck, Biblisheim et plusieurs châteaux, se divisèrent en trois corps, dont un alla camper à Altorf qu'il aida à piller complétement; car George Schultheiss, prévôt de Rosheim et chef des rebelles, après avoir tenu conseil avec sa bande sur la Hardt près de Heiligenstein, avait déjà précédé à Altorf les autres révoltés et se livrait à toutes les orgies dans l'abbaye. La ville de Strasbourg envoya vers eux Conrad Reisser avec un garde (*Soldner*); mais il ne put se faire entendre de ces mutins. Le magistrat députa de nouveau Bernard Wurmser, chevalier et ammestre, Martin Hœrlin et autres de ses collègues, auxquels se joignit un député de la préfecture (*landvogtey*) de Haguenau. Les portes du monastère étant fermées, cette députation eut bien de la peine à se faire annoncer. Enfin, un de ces rustauds vint leur dire pour réponse : *ces*

messieurs mangent ; ceux qui veulent leur parler n'ont qu'à s'asseoir sur le bloc et attendre.

Pendant les orages de la révolution, l'église d'Altorf eut aussi à souffrir sa part du vandalisme qui régnait alors. Deux commissaires révolutionnaires mirent en réquisition le maçon Conrad Eyder, qui fut obligé de mutiler et briser les monuments qui y existaient, à en effacer les inscriptions et épitaphes, et à enlever les emblèmes de la religion qui ornaient le dessus du grand portail.

Dans le principe, le village d'Altorf n'appartenait pas au monastère : il est même rapporté qu'au neuvième siècle l'évêque Andalochus en avait investi l'église de Saint-Thomas de Strasbourg. Ce ne fut qu'en 1234 que l'évêque Berthold I.er le donna aux religieux d'Altorf, la juridiction et le droit de chasse étant toujours restés à l'évêque sous la même réserve; cette abbaye avait été dotée par Hugues, son fondateur, des revenus du village de Grendelbruch, ce qui a aussi été changé par le temps, ainsi que la dîme sur Dorlisheim dont Guntram, troisième fils du comte Éverard, avait aussi fait donation à l'abbaye. Au moment de la révolution de 1789, elle possédait encore, outre le droit d'usage dans la forêt du Hohwald, des dîmes à Düttlenheim, Griesheim, Eichhoffen. Elle avait une métairie en ce dernier lieu et à Wolxheim, une assez grande quantité de vignes à Altorf, Molsheim et Wolxheim pour faire 500 hectolitres de vin, 1400 pièces de terres arables dans la banlieue d'Altorf (d'environ 25 ares la pièce).

Au quinzième siècle, l'évêque de Strasbourg, outre la monnaie qu'il faisait battre dans cette ville, avait des ateliers monétaires à Châtenois et à Altorf.

L'aisance qui règne aujourd'hui chez les cultivateurs d'Altorf avait été compromise dans les premières années de la révolution par suite d'un procès ruineux, au point qu'il y avait eu une sorte de perturbation dans cette commune jusques là si paisible. Des efforts, un travail intelligent et soutenu et un esprit d'ordre y ont fait prospérer l'agriculture; et maintenant l'aspect de ce village annonce le bien-être.

Son territoire comprend :

725 hectares de terres labourables;
104 1/2 hectares de bonnes prairies, facilement arrosées;
119 hectares de forêts tant communales que particulières;
12 hectares de vignes.

On y cultive beaucoup de chanvre et de tabac, et les céréales sont très-belles. Quant aux vignes, si l'on excepte l'enclos en avant de l'église, lequel donne un vin excellent, on croit qu'il y aurait avantage à renoncer à ce genre de culture.

Il y a dans ce village plusieurs ateliers de tissage qui travaillent pour les fabriques de Barr et de Schirmeck, et quelques ouvriers d'armes pour le compte de la manufacture royale de Mutzig.

Cette commune a fait, en 1820, l'acquisition du corps principal seul encore existant des bâtiments de l'ancien monastère. Elle y a établi la mairie, le logement du desservant de la paroisse, celui de l'institu-

teur primaire et l'école des garçons. Cette école est fréquentée par 75 garçons.

Une sœur institutrice tient l'école des filles, qui sont au nombre de 84. M. Mertian a fait les frais de cet établissement.

Statistique d'Avolsheim.

Avolsheim, village dépendant du canton de Molsheim, est situé près la route départementale n.° 2, de Fénétrange à Sélestat, et contre la Bruche, depuis que la dérivation de cette rivière a été dirigée de ce côté. Il n'est pas non plus éloigné de la route n.° 18, de Flexbourg à Strasbourg; sa distance de Molsheim est de 2 kilomètres, et celle de Strasbourg de 2 myriamètres.

Une position aussi favorable, le voisinage du canal de la Bruche, la proximité des marchés de Molsheim et de Wasselonne, sont des avantages auxquels se joignent encore ceux d'une petite plaine fertile, de belles prairies et d'un vignoble, qui produit de très-bon vin, surtout la côte du Finkenberg, qui depuis longtemps a une réputation acquise par la supériorité de son cru.

La population de cette commune est de 661 habitants, tous catholiques. L'école est tenue par un instituteur et fréquentée par 76 garçons et 64 filles.

D'après une tradition, qui ne semble pourtant mériter aucune créance, la ville de Molsheim se serait étendue jadis jusqu'à Avolsheim; mais on ne trouve dans le grand espace qui sépare ces deux endroits aucun vestige de fondements de bâtiments isolés. Tout

ce qui a pu donner lieu à cette supposition, c'est qu'autrefois Avolsheim était un hameau dépendant de Molsheim, et que son église, dont nous allons parler, est située sur le territoire de la banlieue de cette ville. Il y a une soixantaine d'années qu'il a été fait un partage de ban entre ces deux communes, et la délimitation n'en a définitivement eu lieu que par le cadastre; encore s'est-il élevé depuis des contestations qui ont amené quelques modifications de limites.

Au sud et près d'Avolsheim se trouve l'ancienne église connue sous le nom de *Dom Petri* (domus Petri), renommée déjà dans les vieilles chroniques de l'Alsace comme la première église chrétienne érigée dans ce pays : elle est parfaitement orientée au levant. L'apôtre S. Materne la fonda, non au premier siècle, ainsi que le veulent quelques légendes, mais vers le milieu du quatrième siècle, comme le démontre M. l'abbé Hunckler, dans son Histoire des saints d'Alsace.

Cette église se compose d'une nef principale, dont les murs reposent sur de gros piliers carrés et sont percés de petites croisées à plein cintre, s'ouvrant au-dessus des toits en appentis des bas-côtés. Le chœur ancien ne consistait qu'en un très-petit rond-point, qui fut remplacé en 1762 par un plus vaste: celui-ci, pour cause de caducité, a été reconstruit en 1829. Les murs des nefs collatérales avaient été rebâtis l'année précédente; la nef principale est restée intacte. Le clocher est une tour carrée, construite en 1767, en remplacement de l'ancienne, dont un coup de foudre avait complété la ruine en 1748.

De très-anciens petits oratoires en pierres de taille bien sculptées, représentant des scènes de la passion, étaient posés de distance en distance, pour servir d'indicateurs sur les chemins, dans plusieurs directions et au loin, afin de guider jusqu'à cette église: il existe encore plusieurs de ces indicateurs.

Les artistes et les archéologues voient avec admiration la modeste simplicité et en même temps les belles proportions de cet édifice. Il ne s'y trouve que peu d'ornements, mais ceux qui y sont méritent d'être examinés sous le rapport de leur antiquité; tels sont ceux des chapiteaux des pilastres, de l'arcade du chœur et ceux du portail et de son encadrement, le pilier et la colonne torse qui en supportent le linteau, au-dessus de ce linteau la figure de S. Pierre représenté assis. Tout ici rappelle l'époque des premiers temps du christianisme. Les deux petites portes latérales sont couvertes de linteaux droits très-massifs, sur lesquels sont sculptés des pains d'oblation, et sur l'un la clef de S. Pierre.

On a vu par le millésime 1491, taillé à deux croisées en ogive posées aux murs des bas-côtés, que ceux-ci avaient été réparés à cette époque. Ces croisées disparates avec le style de l'édifice ont été supprimées lors des dernières reconstructions de ces murs, où l'on a suivi le style du plein cintre et conservé les anciennes portes, qui sont très-étroites.

Dans la démolition de ces murs on a remarqué cela de particulier dans leur fondement, c'est qu'il avait d'abord été posé une maçonnerie sèche commençant

en pointe par un seul moellon, et montant par élargissement jusqu'à la dimension voulue pour toute l'épaisseur du mur.

Les anciennes églises de Brumath et de Kirchheim, démolies il y a quelques années, présentaient la même particularité.

Les murs de clôture du cimetière qui entoure l'église d'Avolsheim sont des vestiges d'anciennes habitations, qu'on présume avoir été celles des religieux qui primitivement y célébraient le culte.

Il est à regretter que, lors de la reconstruction de la tour, des ignorants aient brisé des pierres qui portaient des inscriptions, pour les employer, réduites à un moindre volume. A droite, dans l'angle formé par la tour et le pignon du bas-côté, on voit de ces fragments où l'on remarque une suite de lettres dont on ne peut plus trouver le sens. Sur une autre pierre, à droite de la tour, on lit ces mots : SIT HEC DOMUS. Cette pierre est emmurée sens dessus dessous à l'égard des lettres.

Pour ce qui est du monument dont parle Schœpflin dans l'*Alsatia illustrata*, et de l'épitaphe commençant par ces mots : ET MEMORIÆ TERENTIÆ, etc., qu'il rapporte avoir vue lui-même, il n'en existe plus rien.

La restauration de cette église est due, ainsi que la décoration bien entretenue de son intérieur, aux sacrifices des habitants d'Avolsheim, qui ont eu à cœur de conserver ce monument à la religion et à l'histoire.

University of

C'est près de l'église dont nous nous entretenons que passait l'ancienne voie romaine qui traversait Molsheim, et de là arrivait vers Avolsheim par le grand chemin du Zich, au bord duquel on trouve des tombeaux. Au point avoisinant l'église, cette voie se bifurquait, comme on le voit encore aujourd'hui : l'un des embranchements se dirigeant sur Wasselonne, Marmontier et Saverne, et l'autre allant droit à Küttolsheim, et plus loin, en passant par Wolxheim, etc.

Tout près de l'église de *Dom Petri* se trouve une source couverte d'une petite chapelle en ruine. Cette fontaine, dite de S.te Pétronille, était anciennement renommée pour ses eaux salutaires. Depuis que la Bruche en a été rapprochée, leur vertu s'est perdue par les filtrations. Une tradition veut que les reliques de S.te Pétronille se trouvent dans l'église de *Dom Petri;* mais cela n'est nullement prouvé, et à ce sujet nous nous permettrons une observation : c'est que les anciens, et les Romains surtout, qui faisaient beaucoup usage de bains, recherchaient toutes les sources qui leur paraissaient salutaires et les consacraient à quelque divinité. Le christianisme, en abolissant le culte de ces dieux fantastiques, ne pouvait déroger trop brusquement à la force de l'habitude des peuples. Ces sources furent donc consacrées sous l'invocation de saints ou de saintes avoués par l'Église. Aussi ne voyait-on presque point de fontaines sans oratoires ou petites chapelles avec une niche où était placée la représentation du patron auquel ces lieux étaient dédiés.

Dans le village même d'Avolsheim il existe une

chapelle très-utile à la paroisse en raison de l'éloignement de l'église principale. Elle est dédiée à S. Ulrich, et n'a rien de remarquable que sa tour, qui est très-antique, au point que bien des visiteurs s'y sont trompés, croyant y voir la fondation de S. Materne : cette tour, ronde du bas, a un étage octogone surmonté d'une petite flèche.

Une bulle du pape Léon IX, du 17 décembre 1051, nous apprend qu'Avolsheim appartenait alors à l'abbaye de Hohenbourg, S.te Odile : mais depuis des siècles et jusqu'à la révolution il a appartenu à l'évêché de Strasbourg.

Ce village n'a jamais été clos par une enceinte de murs ou de simples fossés, comme cela se pratiquait anciennement dans tous les bourgs et villages de l'Alsace, principalement dans les vignobles, pour faciliter la perception de la dîme sur les vendanges. Il fallait bien qu'il en fût autrefois ainsi, puisque l'on a toujours considéré, comme extraordinaire, qu'Avolsheim fût ouvert de toutes parts, ce qui a donné lieu au très-ancien proverbe provincial : *Ici tout est ouvert comme Avolsheim* : cela se disait et se dit encore quand, entrant dans une maison, on y trouve les portes ouvertes.

Les habitants de cette commune sont très-laborieux : ils soignent avec intelligence leurs prairies, cultivent bien leurs terres, et mieux encore leurs vignes, dont ils passent pour aimer à savourer les produits.

Le territoire, situé plus en montagne qu'en plaine,

n'a qu'environ 57 hectares de terres arables, 16 de bonnes prairies et 69 de vignes. La montagne d'Avolsheim est très-aride et pierreuse à sa sommité, ce qui fait que cette commune y possède près de 18 hectares de pâturage et terres vaines.

L'agriculture n'est pas la seule industrie des habitants. Les carrières, situées tout à proximité, occupent un grand nombre d'entre eux, ainsi que le travail dans les chantiers de bois, de pierres, aux embarcadères du canal, et même à sa navigation sur Strasbourg et jusqu'au Rhin. Plusieurs des habitants sont maîtres bateliers et propriétaires de grands bateaux.

On ne doit pas quitter Avolsheim sans avoir vu les grands vannages exécutés en 1682 par le célèbre Vauban, afin de tenir les eaux de la Bruche à hauteur pour l'alimentation du canal.

Statistique de Wolxheim.

Le village de *Wolxheim*, canton de Molsheim, est agréablement et avantageusement situé au bas d'un coteau peu élevé s'étendant jusqu'au canal de la Bruche, qui traverse sa banlieue presque d'une extrémité à l'autre et dont la navigation donne de l'ouvrage à un grand nombre de bateliers de la commune.

Sa banlieue est traversée par la route départementale n.° 18, de Flexbourg à Strasbourg, par Soultz-les-Bains, Wolxheim, Brüschwickersheim et Eckbolsheim. Cette route communique à la route départementale n.° 2, de Fénétrange à Sélestat par Molsheim.

Wolxheim est éloigné de 3 kilomètres de Molsheim, et d'un myriamètre 9 kilomètres de Strasbourg.

Sa population est de 1208 habitants, tous catholiques. Son église, sans avoir rien de remarquable, est bien bâtie et convenablement décorée.

Les coteaux situés sur son territoire forment, avec les montagnes d'Avolsheim, Soultz-les-Bains et Dahlenheim, une contrée riante et offrent de nombreux points de vue variés, pittoresques et étendus, que les maisons de campagne du hameau dit le canal vivifient agréablement.

C'est autant à la situation favorable qu'à la bonté de son terrain et aux soins de la culture, qu'il faut attribuer la bonté des vins de Wolxheim, dont la renommée est si étendue et si bien établie. La culture de la vigne y est d'autant plus importante, que le vin est le seul produit réalisable des habitants, et qu'à très-peu d'exceptions près, la récolte des céréales est loin de suffire à leur consommation. Aussi sont-ils presque tous d'habiles vignerons et placent-ils toutes leurs économies en acquisitions de vignes, quoique elles soient souvent d'un prix excessif.

Sur le territoire de cette commune se trouvent des carrières de moellons de grès dont l'exploitation considérable, à raison de la facilité de les transporter au loin par le canal de la Bruche, emploie beaucoup de bras, ainsi que celle des pierres à chaux.

Il existe encore sur son territoire, entre la Bruche et le canal, un emplacement avantageusement situé pour les dépôts de bois de chauffage, qu'on flotte de la vallée de la Bruche à bûches perdues, et qui forme la réserve de la consommation de Strasbourg.

Vers l'extrémité de la banlieue, du côté de Soultz, se trouve la maison de bains, appelés bains de Soultz, quoique situés sur le territoire de Wolxheim. Cet établissement, très-fréquenté autrefois, est presque abandonné. Ce n'est pas au manque d'eau de la source minérale qu'il faut attribuer cet abandon; car elle est encore aussi abondante et produirait, sans doute, les effets qui lui ont valu de la renommée autrefois; mais, ainsi que la source, l'établissement est resté le même, pendant que tous les autres du même genre ont été embellis et rendus de plus en plus agréables. Ici, le *statu quo* qui produit les ruines; là, le progrès qui augmente les jouissances et le confortable que recherchent aux eaux les malades et surtout les bien portants.

On voit par ce que nous venons de dire de tout ce qui existe de bon à Wolxheim, et du mieux qu'on pourrait se procurer, que ce village, malgré sa faible population et son peu d'étendue, est un des plus intéressants du département.

Aucun autre fonctionnaire que le desservant catholique n'y réside.

Nous ne terminerons pas cet article sans rappeler que c'est à Wolxheim qu'est né M. Grass (Philippe)*, statuaire, célèbre par plusieurs productions qui décorent des places publiques et des musées; jeune encore, laborieux et passionné pour son art, il donne l'espoir que de nouveaux chefs-d'œuvre mettront le sceau à sa réputation déjà si belle.

* C'est à M. Grass qu'on doit la statue en bronze du général Kléber, inaugurée au milieu de la place d'Armes de Strasbourg. Il a fait aussi les bas-reliefs admirables qui en ornent le piédestal.

Canton de Schiltigheim. Sa population est de 17,178 âmes. Les communes qui le composent sont au nombre de 18, savoir :

1 Achenheim.
2 Bischheim.
3 Brüschwickersheim.
4 Eckbolsheim.
5 Hangenbieten.
6 Hœnheim.
7 Ittenheim.
8 Kolbsheim.
9 Lampertheim.
10 Mittelhausbergen.
11 Mundolsheim.
12 Niederhausbergen.
13 Oberhausbergen.
14 Oberschæffolsheim.
15 Reichstett.
16 Schiltigheim.
17 Souffelweyersheim.
18 Wolfisheim.

M. *Cassegrain*, percepteur à Schiltigheim, a dans sa circonscription les communes désignées sous les n.os 2, 6, 15, 16 et 17.

M. *Neltner* (Louis), percepteur à Oberschæffolsheim, a dans son ressort les communes indiquées sous les n.os 1, 3, 4, 5, 14 et 18.

M. *Riche*, percepteur à Oberhausbergen, a les communes n.os 7, 9, 10, 11, 12 et 13.

Nota. La commune de Kolbsheim fait partie de la perception de Molsheim.

Canton Est de Strasbourg. Sa population est de 18,153 âmes.

Canton Nord de la même ville. Sa population est de 16,097 âmes.

Canton Ouest de la même ville. Sa population est de 17,628 âmes.

Canton Sud de la même ville. Sa population est de 18,420 âmes.

La ville de Strasbourg est divisée en trois arrondissements de recette des contributions directes.

M. *Sommervogel*, receveur du 1.er arrondissement, rue des Charpentiers, n.° 19.

M. *Faber*, receveur du 2.e arrondissement, rue des Pucelles, n.° 9.

M. *Gérard*, receveur du 3.e arrondissement, grand'-rue, n.° 125.

Canton de Truchtersheim. Sa population est de 14,170 âmes. Les communes qui le composent sont au nombre de 33, savoir:

1 Avenheim.
2 Behlenheim.
3 Berstett.
4 Dingsheim.
4 Dossenheim.
6 Dürningen.
7 Fessenheim.
8 Fürdenheim.
9 Gimbrett.
10 Gougenheim.
11 Griesheim.
12 Handschuheim.
13 Hürtigheim.
14 Ittlenheim.
15 Kienheim.
16 Kleinfrankenheim.
17 Küttolsheim.
18 Neugartheim.
19 Offenheim.
20 Osthoffen.
21 Pfettisheim.
22 Pfulgriesheim.
23 Quatzenheim.
24 Reitwiller.
25 Rohr.
26 Rumersheim.
27 Schnersheim.
28 Stützheim.
29 Truchtersheim.
30 Willgottheim.
31 Wintzenheim.
32 Wiwersheim.
33 Wœllenheim.

M. *Samain* ✱, percepteur à Truchtersheim, a dans sa circonscription les communes désignées sous les n.os 3, 9, 21, 22, 24, 26 et 29.

M. *Greiner*, percepteur à Schnersheim, a dans son ressort les communes n.os 6, 10, 15, 16, 19, 27 et 32.

M. *Masse*, percepteur à Willgottheim, a les communes n.os 1, 5, 7, 14, 17, 18, 23, 25, 30, 31 et 33.

M. *d'Hérens*, percepteur à Stützheim, a les communes portant les n.os 2, 4, 8, 11, 12, 13, 20 et 28.

Statistique de Fessenheim.

Fessenheim, autrefois *Vessenheim*, est un village agricole du canton de Truchtersheim. Sa population, qui n'est que de 399 habitants, est toute catholique.

Sa distance de Truchtersheim est de 7 kilomètres, de Marlenheim de 5 kilomètres, de Wasselonne de 8 kilomètres, et de Strasbourg de 2 myriamètres.

Fessenheim est agréablement et sainement situé sur la lisière d'une plaine très-fertile et parfaitement cultivée : au nord, cette commune forme éminence, d'où la vue se porte sur un vaste horizon et un grand nombre de beaux villages. Dans cette direction, la Souffel arrose une certaine étendue de sa banlieue.

Quoique ce village soit peu important par le chiffre de sa population, il n'en figure pas moins favorablement parmi les communes circonvoisines par l'état prospère de son agriculture, le bon aspect, la commodité et la propreté de ses habitations. Originairement, il ne consistait qu'en quelques métairies, et ce n'est guères qu'au quatorzième siècle que remonte son existence comme village. En 1431, il appartenait à la famille de Müllenheim, sous la tutelle des seigneurs de Dettlingen, établis à Scharrachbergheim. Un siècle

plus tard, il eut à souffrir des dissensions religieuses, mais il resta fidèle à la religion catholique, et les maîtres, qui avaient vainement cherché à l'en faire dévier, le revendirent au seigneur de Landsberg à Mutzig, qui avait également résisté aux novateurs. Ce seigneur, étant sans enfants, légua, en 1680, par testament ce village à sa sœur mariée au baron de Schellenberg. Par droit d'hérédité il échoua plus tard en partage au comte de Truchsess à Wolffeck en Souabe. Des guerres fréquentes, ainsi que la trop grande distance des lieux déterminèrent la comtesse de Truchsess à Wolffeck à céder, en 1719, Fessenheim au grand-chapitre de Strasbourg.[1]

---

1 C'est à cette époque que la cure de ce village était administrée par M. Grégoire Rippel, de Sélestat, auteur d'une chronique sur ce village, ainsi que de quelques ouvrages remarquables, dont on cite entre autres ceux ayant pour titres : 1.° *Antiquité, origine et signification de toutes les cérémonies de l'église catholique romaine*, etc., 1 vol. in-12; 2.° *Luther inexcusable*.

Fessenheim gardera aussi la mémoire de son vénérable et bienfaisant curé, M. Bernard-Hippolyte Bert de Majan, décédé en 1836, avec la qualité de chanoine honoraire. Il était petit-fils d'un ancien commandant de la Petite-Pierre (Lutzelstein) et frère de l'ancien commandant d'artillerie de la Haute-Egypte, que Mourad Bey avait gratifié d'une épée. Sur le tombeau de M. Bert on lit entre autres ces mots : *Vir vitæ sanctitate, laborum tolerantia, zelo religionis conspicuus*. Entre autres dons que ce digne ecclésiastique a fait à sa paroisse, on doit remarquer celui de sa bibliothèque nombreuse et bien choisie, qu'il a léguée à la fabrique de l'église, pour en laisser l'usage aux curés, ses successeurs.

Sur le cimetière on voit un mausolée de la famille *Win und Brod*, avec un grand nombre d'armoiries. Entre le *memento mori* est la date 1588.

A un peu plus d'un kilomètre se trouve une chapelle dédiée à S.te Marguerite, et qu'on croit avoir servi anciennement d'église paroissiale à un village nommé *Himmelsheim*, et détruit dans la guerre des paysans ou dans celle de trente ans. Il n'en existe plus de vestiges, si ce n'est un champ adjacent qui en porte toujours le nom. Le cimetière qui, en 1720, formait encore l'enclos de cette chapelle; a aussi disparu entièrement. Près de là, il y a un canton qui porte la dénomination : *auf den Mördergraben* (sur le fossé du meurtrier). Voici la version la plus accréditée dans le pays sur l'origine de cette singulière dénomination. On prétend qu'un ermite habitait jadis près de la chapelle et qu'il n'était qu'un brigand déguisé qui, dans des excursions nocturnes, détroussait et assassinait les passants; que, dans une soirée d'hiver, les jeunes gens, s'amusant à de petits jeux, avaient donné pour pénitence à une jeune fille d'aller dérober un certain ustensile de la cuisine de l'ermite; que celle-ci se rendit à l'ermitage dont elle trouva la porte ouverte, et se saisit de l'objet indiqué; qu'à son retour elle vit venir de loin l'ermite chargé d'un cadavre; qu'elle retourna précipitamment au village pour dénoncer le fait à l'autorité, et que le lendemain on trouva plusieurs cadavres enfouis dans le jardin de l'ermite qui fut livré à la justice. -- Rien autre que cette tradition populaire ne constate cet événement.

En 1697 fut inhumée à Fessenheim M.me Marie-Magdeleine de Glöcklerin à Munschenstein, née de Neustein, morte à Strasbourg.

L'église de cette commune fut construite en 1715, et en 1821 elle fut allongée d'environ 15 mètres : elle n'offre rien de remarquable, quoique très-convenablement ornée. Le presbytère, qui n'en est séparé que par une portion du cimetière, est un bâtiment assez vaste et commode. Le beau jardin qui en dépend ne s'en trouve éloigné que de quelques pas.

Fessenheim possède aussi une vaste maison d'école récemment construite et d'un bon style. L'enseignement y est donné par un instituteur à 39 garçons et à un pareil nombre de filles.

Le territoire de cette commune se compose de terres labourables, de prés et de vignes. Le sol est, pour les deux tiers, très-productif; il contient une forte proportion d'humus combiné avec le calcaire poudreux; l'autre tiers est glaiseux et son sous-sol est sablonneux. Quoique cette dernière fraction présente un terrain maigre et absorbant, il n'en devient pas moins très-fertile sous la main laborieuse des cultivateurs de cette localité, qui n'y épargnent pas les engrais, et qui sont bien récompensés de leurs peines et de leurs sacrifices par les riches produits qu'ils obtiennent. La plus grande partie des terres appartient en propriété aux habitants, et il en est plusieurs qui cultivent jusqu'à 50 et 60 hectares.

A très-peu d'exceptions près, le labourage se fait avec des chevaux.

Les principales branches de culture sont, après les céréales, le pavot, la navette et le chanvre, qui sont d'une très-belle espèce; le lin, la garance, les pommes

de terre, les navets, les choux, les carottes, les fèves de marais et la moutarde. Les graines oléagineuses se vendent, en grande partie, à Strasbourg et à Wasselonne.

Les vignes de Fessenheim dont l'étendue n'est que de dix hectares, ne donnent qu'un vin d'une très-médiocre qualité, qui n'est pas livré au commerce.

Ce village a de bonnes prairies artificielles; mais ses prairies naturelles ne sont pas d'un grand rapport. On en obtiendrait certainement un produit plus avantageux en les fumant; mais cette méthode est malheureusement négligée à Fessenheim et dans d'autres parties de cette contrée, où l'on croit que les prés naturels doivent être abandonnés à la seule nature.

Mais s'il y a sur cet objet quelque blâme à adresser aux habitants de ces localités, ceux de Fessenheim ont droit à des éloges pour les soins qu'ils donnent à l'éducation des bestiaux, surtout à la race chevaline. Il est des fermiers qui y possèdent jusqu'à quinze et vingt chevaux, y compris les poulains. La cavalerie y trouve des ressources pour les remontes.

On élève aussi dans cette commune beaucoup de moutons, de volailles, et d'oies principalement.

Les chemins vicinaux qui, il y a quelques années, étaient impraticables sur plusieurs points, ont été activement réparés et sont bien entretenus.

Les habitants de Fessenheim sont d'un beau sang, d'une taille bien prise, d'une activité proverbiale dans le pays. Ils sont très-circonspects dans leurs entreprises et leurs spéculations, et quoique, en général,

ils soient dans l'aisance, ils restent néanmoins fort simples dans leurs manières : on voit les plus riches mener leur charrue et suivre les détails les plus minutieux de leurs fermes.

Statistique d'Ittlenheim.

Le petit village d'*Ittlenheim*, autrefois Uttlenheim, canton de Truchtersheim, est situé à 1 kilomètre sud-est du Kochersberg, sur le versant occidental d'une chaîne de collines qui découpent son territoire : à l'est, ces collines s'effacent imperceptiblement non loin de Dossenheim, où elles ne présentent plus que des pentes très-douces.

La distance d'Ittlenheim à Truchtersheim est de 5 kilomètres, à Marlenheim de 6 kilomètres, à Wasselonne de 8 kilom., et à Strasbourg de 2 myriamètres.

Sa population, de 224 âmes, est toute catholique.

Son origine ne remonte pas bien haut. D'après la tradition populaire, ce village fut entièrement rasé dans la guerre de trente ans par Mansfeld, qui porta le fer et le feu dans la contrée. A la vue des scènes de désolation et de mort qui l'accompagnaient, la terreur s'empara des habitants d'Ittlenheim; ils prirent la fuite et se réfugièrent, les uns à Neugartheim, les autres sur le Kochersberg. Après l'évacuation des troupes suédoises, ils revinrent en partie reconstruire leurs habitations. On prétend que l'emplacement de la commune primitive a été à l'ouest du village actuel, qui est beaucoup moins considérable. On y voit quelques fermes d'assez belle apparence.

Ittlenheim forme une paroisse, de laquelle dépend la commune de Wintzenheim.

L'église, construite en 1716, est d'une architecture très-simple et n'offre rien de remarquable.

La maison d'école est des plus chétives, et la commune manque de ressources pour en bâtir une nouvelle. Les enfants qui fréquentent l'école sont au nombre de 28 garçons et 15 filles.

Au sud d'Ittlenheim, sur le point culminant de la colline contre laquelle il est adossé, au milieu d'un joli carré de vignes et d'arbres fruitiers, s'élève gracieusement une blanche et élégante maisonnette. C'est là que naquit M. *Schnæringer*, antiquaire distingué et modeste, que la mort vient d'enlever dans la fleur de l'âge à Oberbronn, où il exerçait la médecine. Son cabinet d'antiquités et d'histoire naturelle est digne de l'attention des savants, soit par la rareté et la valeur des objets précieux qu'il renferme, soit par le bon goût avec lequel il les a classés. On voit dans cette riche collection des fossiles que M. Schnœringer a trouvés dans le sol d'Ittlenheim, lorsqu'il habitait encore ce village.

La population de cette commune vit exclusivement de l'industrie agricole ; à l'exception de quatre à cinq grands fermiers, la plupart des habitants n'exercent que la petite agriculture. Les subsistances fournies par le territoire ne dépassent que de très-peu les besoins de la localité ; l'excédant se transporte aux marchés de Strasbourg et Molsheim ; on n'en vend qu'une faible partie aux marchés de Wasselonne.

La contenance superficielle du territoire est de 235 hectares 1/3, dont 166 en terres labourables, 19 hectares 64 ares en prés, 43 hectares 90 ares en vignes, 28 ares en bois, le reste en propriétés bâties, jardins et vergers. Le sol est généralement argilo-sablonneux; l'adhérence et la ténacité de ses parties constituantes dénotent que l'argile y prédomine : une fois saturé d'eau, ce sol ne la laisse plus égoutter. Sa culture est très-difficile, dispendieuse, et demande de nombreuses façons.

Les collines qui traversent le territoire renferment des pierres gypseuses; mais on n'en fait pas l'extraction à une trop grande profondeur du sol. Les couches supérieures les plus rapprochées de la superficie du terrain présentent le gypse en poudre, combiné avec une certaine proportion de silice, d'argile et d'autres parties terreuses. Ce mélange est propre à la culture de la vigne, et l'on remarque que le vin qu'on y récolte, sans être riche en alcool, est généreux, assez délicat et stomachique.

Sur les confins du territoire d'Ittlenheim, dans la direction de Neugartheim, se trouve une belle carrière de pierres calcaires très-compactes et d'un grain très-serré. On l'exploite pour la construction de la nouvelle route départementale qui passe par Quatzenheim. Le vin qui se récolte sur la crête de la colline où existe cette carrière, est le plus estimé du territoire. On assure qu'au-dessus de cette même carrière passait une chaussée romaine, dont il ne reste plus de traces.

Les agriculteurs d'Ittlenheim se servent autant des chevaux que des bêtes à cornes pour le labourage. Ils suivent dans leurs procédés de culture l'assolement quadriennal. Là, ils ne divisent pas, comme dans plusieurs autres communes, le territoire en portions, chacune pour un genre identique de récoltes : chacun y sème ou y plante à son choix, sans subordonner sa culture à celle de son voisin.

Les produits sont : le froment, l'orge, le seigle, les pavots, la navette, la garance, le chanvre, les fèves de marais, pommes de terre, navets, choux, carottes, etc., et l'avoine en petite quantité. Des prés artificiels, qui sont en général très-maigres, sont semés en luzerne et en espancette. Le froment est d'une qualité supérieure : il est de l'espèce des blés tendres à balles blanches et graines jaunes : il est estimé par son poids et parce qu'il rend bien en farine.

En tirant vers le nord, il existe un endroit à peu près de la contenance d'un hectare, qui est entièrement tourbeux et marécageux : on a essayé d'en extraire de la tourbe, mais elle s'est trouvée de mauvaise qualité. A côté de ce terrain coule un mince filet d'eau, qui pétrifie tous les corps organisés en contact avec elle : cette eau traverse les prairies d'Ittlenheim, une partie de celles de Fessenheim et va se perdre dans la Souffel.

Ittlenheim est la résidence du juge de paix du canton de Truchtersheim, qui tient ses audiences à Schnersheim, comme le lieu le plus central de sa juridiction.

Canton de Wasselonne. Sa population est de 18,526 âmes. Les communes qui le composent sont au nombre de 19, savoir :

1 Balbronn.	11 Nordheim.
2 Bergbieten.	12 Odratsheim.
3 Cosswiller.	13 Romanswiller.
4 Dahlenheim.	14 Scharrachbergheim.
5 Dangolsheim.	15 Trænheim.
6 Engenthal.	16 Wangen
7 Flexbourg.	17 Wangenbourg.
8 Irmstett.	18 Wasselonne.
9 Kirchheim.	19 Westhoffen.
10 Marlenheim	

M. *Hallez*, percepteur à Wasselonne, a dans sa circonscription les communes désignées sous les n.os 3, 6, 11, 13, 17 et 18.

M. *Kamm*, percepteur à Marlenheim, a dans son ressort les communes n.os 4, 8, 9, 10, 12 et 14.

M. *Moll*, percepteur à Wangen, a les communes portant les n.os 1, 2, 5, 7, 15, 16 et 19.

Statistique de Wangen.

Wangen, petite ville du canton de Wasselonne, s'élève sur un des versants des Vosges, couvert d'un vignoble d'une étendue considérable. Elle est à 3 kilomètres de Wasselonne et à 2 myriamètres 2 kilomètres de Strasbourg.

La population de Wangen est de 750 habitants, dont 526 protestants et 224 catholiques. Les deux cultes s'exercent dans la même église, et chacun d'eux a son desservant. Chaque culte a aussi sa maison

d'école et son instituteur. L'école catholique est suivie par 20 garçons et 18 filles; l'école protestante reçoit 48 garçons et autant de filles.

L'industrie des habitants de Wangen consiste principalement dans la culture de la vigne et le commerce des vins. Ceux-ci sont en général de bonne qualité et très-recherchés; on apprécie surtout ceux que produit la côte méridionale dite Weingarten. Le vin rouge du vignoble de Wangen jouit d'une certaine réputation pour ses qualités médicinales. Les meilleures vignes appartenaient autrefois aux seigneurs de Wangen. Aujourd'hui ces propriétés sont extrêmement morcelées, et le dernier journalier a sa pièce de vigne. Sur le haut de la montagne il existe des châtaigneraies, qui fournissent en grande partie les échalas pour les vignes.

De la montagne à laquelle la petite ville de Wangen est adossée, on jouit d'une vue magnifique sur une des parties les plus riches et les plus populeuses de la Basse-Alsace; aussi, dans la belle saison, attire-t-elle beaucoup de visiteurs.

Sur le territoire de Wangen il existe de beaux moulins, que font tourner les eaux d'un canal dérivant de la Mossig.

Cette commune est à très-peu de distance de Marlenheim et de Kirchheim, lieux célèbres dans les annales de France, pour avoir été une des plus belles résidences des rois de la première et de la seconde race. L'Alsace, si riche en beaux sites, en terres fertiles, comptait plusieurs de ces *palatia* ou

résidences royales, à proximité desquelles, pour les desservir, se trouvaient de nombreuses possessions auxiliaires ou fermes royales (*curtes*, *villæ regiæ*). Il paraît qu'à Wangen il existait une de ces *curtes*, comme dépendance du palais de Marlenheim. Cette *curtis regia*, appartenant dès le neuvième siècle à l'abbaye de Saint-Étienne à Strasbourg, existe encore aujourd'hui sous le nom de *Freyhof* ou cour libre, et est située en dehors des murs de la petite ville de Wangen : les limites de cet enclos peuvent encore se reconnaître aujourd'hui par les murs d'enceinte, qui l'entourent en partie. Un diplôme de l'empereur Lothaire, de l'an 845, dont l'authenticité a été souvent mise en doute, fait don de cette ferme royale à l'abbaye de Saint-Étienne à Strasbourg (*Wanga*, *cum suis appendiciis*, *campis*, *sylvis*, *vinetis*, *rivis*, *eorumque decursibus cunctisque justiciis*). En admettant l'authenticité du diplôme de l'empereur Lothaire, il s'ensuivrait que déjà au milieu du neuvième siècle la vigne fut cultivée par les habitants de Wangen. C'est à dater de cette époque que la seigneurie justicière fut exercée par l'abbaye.

Le document le plus ancien qui nous révèle l'existence de Wangen, est un diplôme de Louis le Débonnaire et de Lothaire, son fils, du 4 mars de l'an 828. Ce document nous apprend que le comte Erchangier, père de l'impératrice Richarde, possédait, en 828, à Wangen des vignes et des *mancipia* ou habitants-serfs, cultivant ces propriétés, soit que ces biens lui fussent acquis par largesse royale, soit que

la possession en remontât, par ses prédécesseurs, au droit d'occupation ou de partage lors de la conquête des Francs.

A la même époque l'abbaye de Honau possédait aussi quelques biens à Wangen. Ce fait se trouve établi par un diplôme de Charles le Gros du 23 mai de l'an 884. Par ce diplôme le souverain confirme l'abbaye de Honau dans ses nombreuses possessions, parmi lesquelles est nominativement citée Wangen.

Ainsi, au neuvième siècle, son territoire se divisa en trois propriétés différentes et distinctes, celle du comte Erchangier, celle de l'abbaye de Honau, et celle du fisc royal ou la *curtis regia*, concédée à l'abbaye de Saint-Étienne.

A partir de cette époque jusqu'au treizième siècle, c'est-à-dire pendant près de quatre cents ans, les détails de l'histoire de Wangen restent inconnus. Tout ce que l'on sait, c'est que dans cet intervalle Wangen devint bourgade, fut entourée de murs (qui ont été conservés jusqu'à ce jour), munie d'un château fort, bâti par les seigneurs propriétaires au milieu de la ville même, et dans lequel ils faisaient leur résidence. C'est dans ce même treizième siècle que fut construite l'ancienne église de Wangen, qui a été démolie en 1830, pour être réédifiée sur un plan plus étendu. On lit encore aujourd'hui sur une pierre conservée religieusement lors de la reconstruction de l'église, l'inscription suivante : *Anno Domini M. C. C. XIIII facta est hæc ecclesia sub imperatore Friderico.* (En l'an de grâce 1214 a été construite cette église, sous l'empe-

reur Fréderic.) Au-dessous d'un agneau portant la croix et grossièrement sculpté dans la même pierre, se trouve l'invocation suivante : *Agne Dei, miserere mei, qui crimina tollis.*

Au treizième siècle Wangen se présente avec ses seigneurs particuliers. L'histoire ne nous apprend pas par quels successeurs ou détenteurs intermédiaires, pendant cette lacune de quatre siècles, s'est opérée la transmission des droits du comte Erchangier et de l'abbaye de Honau, au profit des propriétaires seigneurs, qui n'apparaissent qu'au treizième siècle. Tout ce que l'histoire alsacienne nous apprend, c'est qu'à cette époque Wangen appartenait en commun par moitié à Burkhardt de Hohenbourg et au noble écuyer Wehrlin Stahel, qui l'avaient reçue de leurs femmes. En 1372, Wehrlin Stahel fit oblation de sa moitié de propriété à l'évêque de Strasbourg, pour qu'elle fût érigée par lui en fief oblat, et pour que ce fief passât après son décès sans enfants à la famille des Ochsenstein. L'évêque, ainsi constitué suzerain de ce fief oblat, en investit, après la mort de Wehrlin, Jean Ochsenstein. Burkhardt de Hohenbourg transmit ses droits à la moitié de Wangen à son héritier, Hartung de Wangen : plus tard, les Ochsenstein donnèrent eux-mêmes leur moitié en sous-fief au même Hartung de Wangen qui, par cette donation, devint l'unique seigneur de cette petite ville.

Hartung, en 1419, fit aussi de sa part personnelle, dont il avait hérité de Burkhardt de Hohenbourg un fief oblat en faveur de l'abbaye de Saint-Étienne,

qui devint ainsi cosuzerain avec l'évêché de Strasbourg.

Après l'extinction de la famille des Wangen, celle des Ochsenstein reprit sa moitié de fief et obtint l'autre de l'abbaye de Saint-Étienne; mais la famille des Ochsenstein s'étant elle-même éteinte en 1672, les droits aux deux moitiés de fief retournèrent à l'évêché, suzerain des Ochsenstein, et à l'abbaye de Saint-Étienne, suzerain des Wangen. Depuis cette époque ce fief ne fut plus concédé, parce qu'il n'était plus qu'un vain nom. Endettés par les événements de ces temps de calamités, pendant lesquels Wangen fut enlevée par les compagnies anglaises (en 1375), saccagée par les Armagnacs (en 1444), assaillie par les Strasbourgeois et incendiée presque en entier (en 1444), les seigneurs s'étaient vus forcés d'aliéner toutes leurs rentes foncières.

Les historiens alsaciens sont très-sobres en détails intéressants sur la ville de Wangen pendant les derniers siècles. En 1543, tous ses habitants embrassèrent la cause de la réforme. Une tradition populaire fait mention d'une grande peste qui aurait décimé la population de Wangen dans le seizième siècle. D'après une autre tradition populaire, cette ville n'aurait pas eu beaucoup à souffrir pendant les horreurs de la guerre de trente ans. Le général suédois Horn, après s'être emparé de Fürdenheim, aurait battu en retraite à la suite d'un songe qui lui aurait prédit malheur, s'il poussait plus loin ses opérations. En 1686, après la réunion de l'Alsace

à la France sous Louis XIV, une nouvelle communauté catholique commença à s'établir à Wangen.

A dater de l'extinction de la famille seigneuriale des Ochsenstein, en 1672, commença une guerre sourde entre les habitants de Wangen et l'abbaye de Saint-Étienne à Strasbourg, qui, ayant exercé dès le neuvième siècle la seigneurie judiciaire à Wangen par ses baillis, voulut tenter lentement l'usurpation de tous les autres droits seigneuriaux qui avaient appartenu à la famille des Ochsenstein. L'Alsace fut réunie quelques années plus tard au royaume de France, et des religieuses, sous le nom de sœurs de la Visitation, vinrent alors s'établir à Strasbourg. Louis XIV, s'étant fait céder par les préteurs et magistrats de la ville conquise tous les revenus, domaines, fruits et droits appartenant à l'abbaye de Saint-Étienne, transféra tous ses droits au couvent de la Visitation par lettres patentes du mois d'octobre 1700. Cette guerre sourde entre les habitants de Wangen, s'opposant aux usurpations incessantes de leurs seigneurs justiciers, et les dames de la Visitation poursuivant leur but avec persévérance, ne se termina qu'en 1790, où fut rompu pour toujours le lien qui avait attaché la commune de Wangen aux destinées de l'abbaye de Saint-Étienne. La rente (300 hectolitres de raisins foulés), que les habitants avaient payée pendant plusieurs siècles à leurs seigneurs justiciers fut déclarée rente féodale et abolie d'après les lois qui furent proclamées à cette époque mémorable de notre histoire.

Malgré cette déclaration formelle, la commune de

Wangen eut encore à se défendre dans les temps les plus récents contre les agressions de quelques spéculateurs, qui avaient conçu l'espoir de faire revivre à leur profit cette rente éteinte ; ils étaient même parvenus pour un instant à surprendre la religion des ministres du roi. Une ordonnance royale avait concédé à ces spéculateurs cette rente de 300 hectolitres prétendue célée. Munis de ce document important, ils avaient imaginé de poursuivre d'abord un seul habitant pour les arrérages de cette rente, ne voulant pas encore donner l'éveil à la commune entière. Mais les habitants de Wangen, se rappelant que l'union fait la force, et ayant à leur tête quelques citoyens courageux, allèrent hardiment au-devant du danger, en provoquant eux-mêmes les attaques de leurs adversaires. Grâces à l'énergie de leurs mandataires, aux investigations des savants jurisconsultes chargés de la défense de leurs intérêts, grâces surtout à leur bon droit, les habitants de Wangen virent échouer cette tentative. Un arrêt de la Cour suprême mit fin aux attaques dont on avait tenté de les rendre victimes.

En commémoration de cette victoire, qui fera époque dans les annales de la commune, le conseil municipal institua une fête annuelle, et vota les fonds nécessaires à l'érection d'une fontaine monumentale, où, le jour de la fête du lieu, les nombreux visiteurs des environs viennent puiser un vin généreux, qui leur est offert par l'hospitalité des habitants de Wangen.

ARRONDISSEMENT DE WISSEMBOURG.

Cet arrondissement est composé de 6 cantons et de 103 communes. Sa population est de 92,700 habitants.

Il n'y a ni rivières ni canaux navigables.

Les routes départementales présentent une surface de 132 hectares 82 ares 4 centiares.

Composition des cantons de l'arrondissement de Wissembourg.

Canton de Lauterbourg. Sa population est de 8629 âmes. Les communes qui le composent sont au nombre de 6, savoir :

1 Lauterbourg.
2 Neewiller.
3 Niederlauterbach.
4 Salmbach.
5 Scheibenhard.
6 Schleithal.

M. *Vogel*, percepteur à Lauterbourg, a dans sa circonscription toutes les communes de ce canton.

Statistique de Niederlauterbach.

Niederlauterbach, commune du canton de Lauterbourg, est située à 7 kilomètres de cette ville, à 1 myriamètre 3 kilomètres de Wissembourg, et à 6 myriamètres de Strasbourg. Elle est placée au sud et à environ 3 kilomètres de la Lauter et de la route départementale de Bitche au Rhin.

Sa population, d'après le dernier recensement, est de 1344 habitants, tous catholiques. Le culte s'exerce dans l'église du lieu et dans une chapelle sous l'invocation de la Vierge. Ces deux édifices ne sont ni anciens ni remarquables par leur construction. L'un et

l'autre paraissent appartenir, par leur architecture, au dix-septième siècle.

Elle a une maison d'école où 145 garçons et 117 filles reçoivent l'instruction d'un instituteur et d'un aide.

Elle ne possède aucun établissement industriel : ses habitants se livrent exclusivement à l'agriculture et s'occupent avec succès de l'éducation de la race bovine et chevaline, à laquelle ils donnent de grands soins.

Le territoire de Niederlauterbach produit des céréales de toute espèce et de bonne qualité : du lin, du chanvre, des pommes de terre et du trèfle. Son sol étant argileux, le maïs ne s'y cultive pas et la vigne très-peu. Ses prairies naturelles sont bonnes : elles sont irriguées par un ruisseau qui traverse le village et qui ordinairement n'a d'eau que lors de la fonte des neiges ou des grandes pluies.

La commune possède une forêt contiguë au Bienwald et à la Lauter, et qui forme son principal revenu.

Niederlauterbach faisait autrefois partie (conjointement avec Oberlauterbach, qui en a été distrait pendant le seizième siècle) du grand-bailliage de Lauterbourg. La paroisse de Niederlauterbach est une des plus anciennes de la contrée; elle formait une église matrice dont dépendaient presque toutes les églises des environs, qui n'en ont été démembrées que plus tard, pour être successivement érigées en paroisses indépendantes.

Il est déjà fait mention de ce village dans une

charte de l'empereur Henri III de l'an 1046, où il est dit : *Luderbach et Salunbach* (Salmbach) *in pago Spirechgowe in comitatu Hugonis sitæ*, etc. Par cet acte il est fait donation de ces deux villages au chapitre de Spire, et depuis lors Niederlauterbach a constamment dépendu de l'évêché de Spire et du grand-bailliage de Lauterbourg.

Il paraît avoir existé une famille noble de ce nom, mais qui s'est éteinte. Un Balthasar de Lautterbach figure dans une charte de 1447 comme écuyer (*Reisige Knecht*) parmi les tenants et auxiliaires de Louis de Lichtenberg, ainsi qu'il est rapporté dans la Chronique de la Basse-Alsace de Hertzog.

Canton de Niederbronn. Sa population est de 20,187 âmes. Les communes qui le composent sont au nombre de 20, savoir :

1 Bitschhoffen.	11 Niederbronn.
2 Dambach.	12 Oberbronn.
3 Engwiller.	13 Offwiller.
4 Griesbach.	14 Reichshoffen.
5 Gumbrechtshoffen (*N.*).	15 Rothbach.
6 Gumbrechtshoffen (*O.*)	16 Ueberach.
7 Gundershoffen.	17 Uhrwiller.
8 Kindwiller.	18 Uttenhoffen.
9 Mertzwiller.	19 Windstein.
10 Mietesheim.	20 Zinswiller.

M. *Schimpff*, percepteur à Reichshoffen, a dans sa circonscription les communes désignées sous les n.os 2, 4, 7, 11, 12, 14, 18 et 19.

M. *Gremillet*, percepteur à Bitschhoffen, a dans son ressort les communes portant les n.os 1, 3, 5, 6, 8, 9, 10, 13, 15, 16, 17 et 20.

Canton de Seltz. Sa population est de 16,036 âmes. Les communes qui le composent sont au nombre de 18, savoir:

1 Asbach.	10 Niederséebach.
2 Beinheim.	11 Oberlauterbach.
3 Bühl.	12 Oberséebach.
4 Crœttwiller.	13 Schaffhausen.
5 Eberbach.	14 Seltz.
6 Kesseldorf.	15 Siegen.
7 Mothern.	16 Stundwiller.
8 Münchhausen.	17 Triembach.
9 Niederrœdern.	18 Wintzenbach.

M. *Kauffmann*, percepteur à Seltz, a dans sa circonscription les communes désignées sous les n.os 2, 5, 6, 7, 8, 11, 13, 14 et 18.

M. *Lièvre*, percepteur à Niederrœdern, a dans son ressort les communes portant les n.os 1, 3, 4, 9, 10, 12, 15, 16 et 17.

Statistique de Mothern.

Mothern, qui fait partie du canton de Seltz, est situé au bas de quelques collines, à 1 kilomètre du Rhin, à 4 kilomètres de Lauterbourg, à 2 myriamètres 3 kilomètres de Wissembourg, à 5 myriamètres 1 kilomètre de Strasbourg, et à 6 kilomètres de Seltz.

C'est sur l'emplacement de Mothern, et devant ces

collines, que le Rhin a autrefois roulé ses ondes, avant sa direction actuelle.

La population de Mothern est de 1516 habitants, qui professent tous la religion catholique.

Il n'existe aucun monument, aucune inscription, aucun document historique qui puisse permettre de fixer l'origine de cette commune. Avant la révolution, elle dépendait de l'évêché de Spire.

Son église, insuffisante pour contenir la population toujours croissante, a été reconstruite en 1778. Le clocher est encore celui de l'ancienne église : il est carré, d'une architecture lourde et sans ornement remarquable; ses murs ont, en partie, 2 mètres d'épaisseur.

Cette église a beaucoup souffert au temps de la révolution : son maître-autel, d'une architecture gothique, avait été démoli en grande partie; mais par les soins de l'autorité municipale il a été richement restauré : les dorures et les stucs qui le décorent sont d'une grande beauté.

La maison d'école, construite en 1830, ne contient qu'une salle trop exiguë pour le grand nombre d'élèves des deux sexes, qui s'élève à 266. L'école est dirigée par un instituteur et un aide : elle suit l'enseignement mutuel pour les classes inférieures, et l'enseignement simultané mutuel pour les classes supérieures.

Le territoire de Mothern est très-étendu et très-productif : sa superficie est de 1069 hectares 50 ares; la forêt seule contient 247 hectares et 31 ares. La commune possède encore plusieurs îles bien-boisées sur la rive droite du Rhin. Chaque habitant jouit

en outre, moyennant une faible rétribution, de trois pièces de terre communale, dont chacune contient 14 ares.

Les principales productions consistent en navette, blé, chanvre, navets, pommes de terre et fruits de toute espèce.

Une grande partie des habitants de la commune possèdent, au ban de Lauterbourg, des prairies appelées (*Frankreicher*), où l'extraction de la tourbe se pratique avec succès depuis quelques années.

Sur les différents coteaux situés au ban de Mothern, on cultive la vigne avec beaucoup de soin : l'excellente récolte de 1834 a encouragé les habitants dans ce genre de culture.

On remarque dans ce village des chevaux de belle race.

Il y existe une fabrique de potasse, et la commune possède une grande pompe à incendie.

Statistique de Niederrœdern.

Niederrœdern est une des communes les plus considérables du canton de Seltz.

Elle est située sur la route départementale n.° 17, de Wissembourg à Fort-Louis.

Sa distance de Strasbourg est de 4 myriamètres 5 kilomètres, de Wissembourg d'un myriamètre 8 kilomètres, et de Seltz d'un myriamètre 5 kilomètres.

Sa population est de 1201 habitants, dont 581 protestants, 353 catholiques, et 267 israélites.

Les cultes protestant et catholique s'exercent dans la même église, et chacun d'eux a son desservant.

Le pasteur protestant dépend du consistoire de Wissembourg et de l'inspection du même nom. Les communes de Wintzenbach, Crœttwiller, Trimbach et Niederséebach font partie de la paroisse protestante : la paroisse catholique n'a point d'annexes.

L'église de Niederrœdern a été bâtie en 1764 ; l'ancienne église, dont l'origine remontait à plusieurs siècles, se trouvait sur une île formée par l'ancienne et la nouvelle Seltzbach, derrière le village.

Les israélites ont une synagogue et dépendent du rabbin de Lauterbourg.

Il y a dans la commune deux écoles communales : l'une est fréquentée par 34 garçons catholiques et 24 filles de la même religion ; l'autre reçoit les enfants protestants au nombre de 56 garçons et de 50 filles. Ces deux écoles sont établies dans une grande et belle maison bâtie en 1835 : les israélites ont une école privée.

La banlieue, qui contient 662 hectares de terres labourables, 54 hectares de prés, 17 hectares de vignes et 27 hectares de forêts, est bornée d'un côté par la Seltzbach, de l'autre par les banlieues de Seltz, Wintzenbach, Éberbach, Crœttwiller et Bühl. Les céréales y abondent ; le labourage se fait avec des chevaux, des bœufs, et, en grande partie, avec des vaches. La population israélite fait le commerce de bétail, de fer et d'indiennes, qu'elle colporte dans les villages voisins.

La situation du village est très-agréable : du haut

des collines qui l'entourent, on voit la cathédrale de Strasbourg, le Rhin, depuis Kehl jusqu'à Lauterbourg, une partie du grand-duché de Bade avec ses chaînes de montagnes, Bade, Rastadt, Carlsruhe, Durlach, etc.

Niederrœdern est la résidence d'un notaire, d'un percepteur, et d'une brigade de douanes.

Un dépôt d'étalons du haras de Strasbourg est établi dans la commune et contribue beaucoup à l'amélioration de la race chevaline. Les chevaux de la commune et des environs sont très-recherchés.

Il existe dans la banlieue deux moulins à farine, deux moulins à huile, plusieurs magasins de fer des forges de Niederbronn, et plusieurs fonds d'épiceries, de draps, de siamoises, d'indiennes, de coton, etc.

L'origine de Niederrœdern (dont l'étymologie est inconnue) remonte à l'année 980. Ce village a été bâti sur un terrain appartenant en partie à l'impératrice Adélaïde, épouse d'Otton, qui, en 958, fonda l'abbaye de Seltz, et en partie aux barons de Fleckenstein, qui ont été seigneurs du village depuis 1050 jusqu'en 1710.

Ces barons construisirent à l'entrée du village un château, sur un emplacement entre l'ancienne et la nouvelle Seltzbach; ils le fortifièrent d'un rempart, de tours et de murs d'enceinte : il pouvait être entouré d'eau en temps de guerre.

En 1710, Henri-Jacques de Fleckenstein, le dernier des barons de cette branche, après la mort prématurée de son fils, céda le château et ses dépendances au sieur Gaspard de Hatzel, sous-intendant

d'Alsace à Haguenau, en s'y réservant le droit de résidence pour le reste de sa vie et la jouissance d'une forêt dans la banlieue de Bühl. Il mourut en 1720 et fut inhumé dans l'église de Bühl, où se trouvait la sépulture de la famille seigneuriale de Fleckenstein. On peut voir les épitaphes des trois derniers barons de Fleckenstein encadrés dans le mur extérieur de l'église actuelle de Bühl.

Le sieur de Hatzel fit démolir le château en 1738 et fit élever sur le même emplacement une grande maison de maître et des bâtiments d'exploitation, en laissant subsister le rempart et la muraille d'enceinte, qui existent encore en partie.

Le bailliage des barons de Fleckenstein, dépendant comme fief des électeurs palatins, le château et ses dépendances retombèrent à ces derniers à la mort de M. de Hatzel, en 1762. A dater de cette époque il fit partie du domaine du prince Maximilien, feu roi de Bavière. Au commencement de la révolution française ces possessions, appartenant à un prince étranger, furent vendues comme biens nationaux, et passèrent entre les mains de deux familles anabaptistes qui en étaient les locataires, et qui sont encore en possession du château et d'une petite partie de ses dépendances.

En 1543 la réformation de Luther fut introduite à Niederrœdern par les barons de Fleckenstein, qui se déclarèrent pour la réforme. Le simultaneum dans l'église pour les deux cultes n'a commencé que le jour de S. Michel 1686.

En 1622 ce village fut incendié en grande partie par les troupes du comte Erneste de Mansfeld, qui ravagea les contrées de la Basse-Alsace, après avoir chassé les Espagnols du Palatinat.

En 1632 Niederrœdern fut de nouveau incendié par les Suédois et les Croates. Une colline dans la banlieue de Niederrœdern, près de Crœttwiller, se nomme encore aujourd'hui le *Croatenplatz* : dénomination qui provient du camp que les Croates avaient sur cet emplacement.

Après la guerre de trente ans, en 1675, le village ne comptait que 32 maisons, le château compris.

L'ancienne route romaine, conduisant de Brumath par Seltz à Rheinzabern (*Taberna Rhenana*), passait tout près de Niederrœdern, et la langue vulgaire désigne encore aujourd'hui cette direction de chemin par la dénomination de *Rœmerstræssel*. On en trouve encore les traces. En 1820 on a déterré dans un champ de Niederrœdern un tombeau romain contenant des urnes et des cendres, mais on n'y a découvert aucune inscription.

Le long du nouveau chemin de grande communication qui conduit de Niederrœdern à Seltz, et suivant la direction du Rœmerstræssel, se trouvent un grand nombre de *tumuli* plus ou moins grands, que les habitants des environs nomment *Rœmerhügel*, mais qui paraissent plutôt provenir des temps de la grande migration des peuples au cinquième siècle.

Canton de Soultz-sous-forêts. Sa population est de 18,896 âmes. Les communes qui le composent sont au nombre de 25, savoir :

1 Birlenbach.
2 Bremmelbach.
3 Drachenbronn.
4 Hatten.
5 Hermerswiller.
6 Hoffen.
7 Hohwiller.
8 Hunspach.
9 Ingolsheim.
10 Keffenach.
11 Kühlendorf.
12 Kutzenhausen.
13 Leiterswiller.
14 Lobsann.
15 Memelshoffen.
16 Niederbetschdorf.
17 Oberbetschdorf.
18 Oberrœdern.
19 Reimerswiller.
20 Retschwiller.
21 Rittershoffen.
22 Schœnenbourg.
23 Schwabwiller.
24 Soultz-sous-forêts.
25 Sourbourg.

M. *Millet*, percepteur à Soultz-sous-forêts, a dans sa circonscription les communes désignées sous les n.os 1, 2, 3, 5, 8, 9, 10, 14, 15, 20, 22 et 24.

M. *Eckert*, percepteur à Hatten, a dans son ressort les communes indiquées sous les n.os 4, 6, 13, 18 et 21.

M. *Geynet*, percepteur à Sourbourg, a les communes n.os 7, 11, 12, 16, 17, 19, 23 et 25.

Canton de Wissembourg. Sa population est de 16,552 âmes. Les communes qui le composent sont au nombre de 13, savoir :

1 Altenstatt.
2 Cléebourg.
3 Climbach.
4 Lembach.
5 Niedersteinbach.
6 Oberhoffen.
7 Obersteinbach.
8 Riedseltz.
9 Rott.
10 Steinseltz.
11 Weiler.
12 Wingen.
13 Wissembourg.

M. *Riette*, percepteur à Wissembourg, a dans sa circonscription les communes désignées sous les n.os 1, 11 et 13.

M. *Siebecker*, percepteur à Lembach, a les communes n.os 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 12.

Statistique de Cléebourg.

La commune de *Cléebourg*, canton de Wissembourg, connue dans les anciens titres sous le nom d'*Ober-Ingolsheim*, et sous celui de *Clée* et *Catherinebourg*, est située dans une contrée pittoresque, au pied des Vosges, à 6 kilomètres de Wissembourg et à 5 myriamètres 4 kilomètres de Strasbourg. Elle tire son nom d'un château placé sur une montagne voisine, mais dont on ne retrouve presque plus rien que l'emplacement. Sa population n'est que de 823 âmes, dont 660 protestants, 158 catholiques et 5 israélites; elle a diminué considérablement par les émigrations fréquentes pour le département du Haut-Rhin, pour la Russie méridionale et surtout pour les États-Unis de l'Amérique du Nord; 360 habitants sont partis depuis 1828 pour cette dernière contrée.

On est fondé à croire qu'anciennement Cléebourg était plus étendu qu'il ne l'est aujourd'hui, car on a trouvé à une certaine distance du village des puits, ainsi que des murs de fondations; les noms de certains cantons, tels que le faubourg, la butte (*Schiessmauer*), l'étang (*der Weiher*) semblent de plus l'indiquer, et quelques vieillards prétendent qu'autrefois il n'y avait pas moins de 40 à 60 tonneliers dans cette commune.

Quoi qu'il en soit, elle était comprise au nombre des seigneuries et des bailliages que les comtes palatins du Rhin, Rodolphe II et Robert I.er, avaient reçus en don de la libéralité des empereurs d'Allemagne, Louis de Bavière et Charles IV. Cléebourg, Rott, Steinseltz, Oberhoffen, Hunspach, Hoffen et Ingolsheim appartenaient, au quatorzième siècle, comme fiefs du Palatinat, à quelques nobles et passèrent de ceux-ci entre les mains de la famille noble des Puller de Hœmbourg.

L'électeur Louis III donna Cléebourg en fief à Wyrich Puller, en 1412. En 1455 l'électeur palatin Fréderic le Victorieux fit le siége du château, habité par Richard de Hœmbourg, seigneur alsacien, pour le punir de sa défection; il s'en rendit maître au bout de deux jours, mais ne refusa pas à Richard le pardon demandé, et le château avec le bailliage de Cléebourg ne rentra dans la possession immédiate de l'électeur palatin qu'après l'extinction de la famille des Puller; il y resta alors jusqu'en 1504.

Dans la querelle de Bavière, à l'occasion de la succession de George le Riche, le duc Alexandre de Deux-Ponts se fit nommer capitaine de l'empire, et enleva à l'électeur Philippe les bailliages de Cléebourg et de Klingenmünster ou Landecker. L'empereur Maximilien lui fit à ce sujet un acte de dotation formelle du 4 septembre 1504. Par une convention postérieure, le duc Alexandre rendit le bailliage de Landecker et garda celui de Cléebourg, qui, depuis ce temps, fit partie du duché de Deux-Ponts et suivit ses destinées.

Les ducs de Deux-Ponts ou comtes palatins, Alexandre, Louis II, Wolfgang et Jean I.er, furent en possession de Cléebourg de 1504 à 1617. Le plus jeune des fils du duc Jean I.er, le comte palatin Jean-Casimir, reçut de son père, en 1611, une résidence à Neucastel, qu'il échangea plus tard contre Cléebourg.

Ce comte épousa la princesse Catherine, sœur du roi de Suède, Gustave-Adolphe, et bâtit, en 1620, un château au-dessus de Birlenbach, auquel il donna le nom de Catherinebourg, en l'honneur de son épouse. Son fils Charles-Gustave devint roi de Suède lors de l'abdication de la reine Christine, qui embrassa la religion catholique.

Cette contrée, ainsi que tout le duché de Deux-Ponts, fut conquise pendant la guerre de réunion par les armées françaises; mais elle fut rendue au roi de Suède, comme duc de Deux-Ponts, par la paix de Ryswick, en 1697.

Depuis ce temps Cléebourg fut le siége d'un bailliage inférieur, qui dépendait du bailliage supérieur de Bergzabern. Le duc de Deux-Ponts, Charles II, l'ayant placé sous la souveraineté française, il fut réuni à la république française à la suite de la révolution de 1789 et fait depuis partie de la France.

L'étendue de son territoire est de 875 hectares, dont 239 de terres labourables, 121 de prés, 66 de vignes, 19 hectares de jardins et terrains plantés et 400 hectares de forêts.

Le sol est assez fertile et produit du blé, surtout de l'épeautre (*Spelz*), du froment locar (*Dinkel*), de

la navette, du *madia sativa* et des pommes de terre; les vignes sont d'une bonne qualité; les arbres fruitiers y abondent; les forêts, peuplées de hêtres, de chênes et de pins, forment la principale ressource de la commune; la banlieue renferme en outre de belles carrières de pierres à chaux et de grès, qui servent en partie à la construction, en partie à l'entretien des routes et des chemins vicinaux.

On y trouve encore quelques sources d'eau minérale, telles que le *Muhlbrünnel* et le *Churbrunnen*; ce dernier, renfermé dans la cuisine du château, contient un peu de cuivre.

Deux foires annuelles s'y tenaient autrefois : le commerce, surtout celui du vin, est fort gêné par le voisinage des frontières de la Bavière rhénane.

Les habitants se livrent à l'agriculture, à la culture des vignes, à l'éducation des bestiaux et à l'exploitation des carrières.

Cléebourg possède une tuilerie, quatre moulins à farine et deux huileries.

Ses dépendances sont les moulins dits *Hasselmühlen* et la *Lochmühle*, qui, en 1840, fut détruite par le feu.

La commune a, comme celles de Riedseltz, Steinseltz, Rott et quelques autres, des droits d'usage dans les forêts du Mundat, par suite des donations du roi Dagobert II; cependant ils ont été contestés et le procès ne touche pas encore à sa fin.

Le nouveau château, autrefois la résidence des seigneurs et des baillis, était beaucoup plus grand

qu'il ne l'est actuellement; on a construit l'église de Bremmelbach avec une partie de ses dépendances.

Cléebourg est la résidence d'un desservant catholique et d'un pasteur réformé, qui dépend du consistoire de Bischwiller; il y existe une école primaire protestante, dirigée par un instituteur et fréquentée par 50 garçons et 57 filles. Il y a de plus une école catholique privée, fréquentée par 26 élèves; il s'y trouve aussi une recette buraliste des contributions indirectes.

L'église ne présente rien de remarquable; les épitaphes et inscriptions qui s'y trouvaient ont été effacées pendant la révolution; elle est commune aux protestants et aux catholiques.

Canton de Wœrth-sur-Sauer. Sa population est de 12,400 âmes. Les communes qui le composent sont au nombre de 21, savoir:

1 Biblisheim.
2 Dieffenbach.
3 Dürrenbach.
4 Eberbach.
5 Eschbach.
6 Forstheim.
7 Frœschwiller.
8 Gœrsdorf.
9 Gunstett.
10 Hegeney.
11 Lampertsloch.
12 Langensoultzbach.
13 Laubach.
14 Mattstall.
15 Mitschdorf.
16 Morsbronn.
17 Neehwiller.
18 Oberdorf.
19 Preuschdorf.
20 Walbourg.
21 Wœrth-sur-Sauer.

M. *Hess*, percepteur à Wœrth, a dans sa circonscription les communes désignées sous les n.os 2, 7, 8, 11, 12, 14, 15, 17, 19 et 21.

M. *Schlotter*, percepteur à Dürrenbach, a les communes portant les n.os 1, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 13, 16, 18 et 20.

DIVISION ET ORGANISATION POLITIQUE DU DÉPARTEMENT.

La loi du 19 avril 1831 a divisé le département du Bas-Rhin en six arrondissements électoraux.

Le premier arrondissement électoral se compose des cantons *Est* et *Nord* de la ville de Strasbourg. Député, M. *Magnier de Maisonneuve*, élu le 13 décembre 1840.

Le deuxième, des cantons *Ouest* et *Sud* de la même ville. Député, M. *Martin*, avocat, élu le 3 mars 1839.

Le troisième se compose de l'arrondissement de Strasbourg, la ville exceptée. Député, M. *De Schauenburg* ✳, capitaine au corps royal d'état-major, membre du conseil général du département, élu député le 3 mars 1839.

Le quatrième est formé de l'arrondissement de Saverne. Député, M. *Magnier* O✳, lieutenant-colonel de gendarmerie, membre du conseil général du département, élu député le 10 octobre 1841.

Le cinquième se compose de l'arrondissement de Sélestat. Député, M. le baron *Halles* O✳, général de brigade de la garde nationale de Paris, membre du conseil général du Bas-Rhin, élu député le 3 mars 1839.

Le sixième, de l'arrondissement de Wissembourg. Député, M. *de Dietrich* (*Eugène*), membre du conseil d'arrondissement, élu député le 3 mars 1839.

Liste générale du Jury pour 1842.

La révision des listes électorales et celle de la liste des jurés non électeurs, faites en 1841, ont donné les résultats suivants :

Nombre d'électeurs.

				En 1840 le nombre
1.er collége électoral			496	était de..... 471
2.e	—	—	413	 421
3.e	—	—	693	 646
4.e	—	—	333	 294
5.e	—	—	356	 309
6.e	—	—	173	 163
			2464	2304
Personnes inscrites sur la seconde partie de la liste générale du jury, formée en 1841.....			327*	En 1840 le nombre était de..... 321
En conséquence le nombre total des personnes composant la liste générale du jury, formée en 1841, est de.....			2791	Il était en 1840 de 2625

* La seconde partie de la liste générale du jury se compose, savoir :

Électeur d'autre département	1
Fonctionnaires nommés par le Roi à des fonctions gratuites	26
Docteurs et licenciés, etc.	125
Officiers en retraite, jouissant de 1200 fr. au moins de pension	131
Notaires	44
	327

Le nombre des électeurs que leur cens de 500 francs et au-dessus rend éligibles à la Chambre des députés est de :

Savoir,

1.er	Collége	électoral.	138
2.e	—	—	122
3.e	—	—	55
4.e	—	—	30
5.e	—	—	30
6.e	—	—	16
			391

Le tableau ci-après fait connaître dans quelle proportion les membres des deux parties de la liste générale du jury se répartissent entre les cantons du département, et le nombre d'électeurs *supplémentaires* et *complémentaires* qui leur sont adjoints pour atteindre le chiffre de 50 au moins par canton et former la liste des électeurs départementaux appelés à nommer les membres du conseil général et des conseils d'arrondissement.

CANTONS.	NOMBRE D'ÉLECTEURS DÉPARTEMENTAUX. Jurés électeurs.	Jurés non électeurs.	Électeurs supplém.	Électeurs complém.	TOTAL par canton.	TOTAL par arrondissement.
Arrondissement de Saverne.						
Bouxwiller	49	8	=	=	57	
Drulingen	10	3	=	37	50	
Hochfelden	101	2	=	=	103	
Marmoutier	42	3	1	4	50	477
La Petite-Pierre	7	2	=	41	50	
Saar-Union	26	5	=	19	50	
Saverne	98	16	3	=	117	
Arrondissement de Sélestat.						
Barr	42	13	=	=	55	
Benfeld	51	2	=	=	53	
Erstein	73	5	=	=	78	
Marckolsheim	45	1	=	4	50	
Obernai	32	6	=	12	50	498
Rosheim	17	6	=	27	50	
Sélestat	85	23	4	=	112	
Villé	11	5	=	34	50	
Arrondissement de Strasbourg.						
Bischwiller	52	1	=	=	53	
Brumath	85	6	=	=	91	
Geispolsheim	48	2	1	=	51	
Haguenau	111	7	1	=	119	
Molsheim	53	14	=	=	67	
Schiltigheim	103	8	=	=	111	
Strasbourg. Est	150	39	=	=	189	1783
Strasbourg. Nord	346	30	5	=	381	
Strasbourg. Ouest	138	23	1	=	162	
Strasbourg. Sud	275	29	1	=	305	
Truchtersheim	179	4	=	=	183	
Wasselonne	62	9	=	=	71	
Arrondissement de Wissembourg.						
Lauterbourg	13	2	=	35	50	
Niederbronn	28	5	=	17	50	
Selta	25	3	1	21	50	
Soultz-sous-forêts	39	5	=	6	50	338
Wissembourg	49	35	4	=	88	
Wœrth	19	5	3	23	50	
				Total		3096

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN.

Préfet, M. Sers O✻.

Conseiller de Préfecture faisant fonctions de secrétaire général, M. *Maudheux.*

Cabinet du préfet.

M. *Sers*, fils, secrétaire particulier.

M. le Préfet donne audience tous les jours, de onze à deux heures.

Première division.

Administration communale; examen et règlement des budgets et comptes communaux; surveillance de la gestion des receveurs municipaux; compte ouvert des communes avec le trésor; octrois; droits de pesage, mesurage, jaugeage et autres taxes indirectes et locales; impositions extraordinaires, à l'exception de celles ayant pour objet les dépenses de l'instruction et celles des chemins vicinaux; amendes de police et de petite voirie; distribution de leurs produits; cotisations légales sur les revenus des communes; assurance contre l'incendie des bâtiments des communes et des établissements de bienfaisance; procès sur droits des communes et des établissements de bienfaisance; mode de jouissance, mise en ferme des biens communaux pour une durée de dix-huit ans et au-dessous; affouages; coupes de bois ordinaires et extraordinaires dans les forêts communales et d'établissements publics, emploi du produit; déli-

mitation des mêmes forêts; gardes forestiers communaux et d'établissements publics; supplément de traitement aux ministres des cultes; établissements de bienfaisance; mont-de-piété; hospices, examen et règlement de leurs comptes et budgets; pensionnaires externes de l'hospice des Quinze-Vingts; tabacs, culture, livraison; location de la chasse et de la pêche.

MM. *Gerodias*, chef de division.
De Valhausen, sous-chef.
Huault, chef de section.

Deuxième division.

Travaux communaux; voirie urbaine; surveillance et régime des prisons et de la maison centrale de détention; aliénés.

Bâtiments départementaux; ponts et chaussées; routes royales; routes départementales; grande voirie, police du roulage; chemins vicinaux; prestations en nature et impositions en argent; petite voirie; travaux du Rhin et navigation intérieure; cours d'eau; usines sur les cours d'eau; chemins de fer; canaux; mines; travaux à la charge du département; mobilier de la préfecture, des sous-préfectures et des tribunaux; rédaction des budgets départementaux.

MM. *Pitois*, chef de division.
Pillafort, sous-chef.

Troisième division.

Distribution des dépêches dans les bureaux; enregistrement des arrêtés du préfet; légalisation des signatures des fonctionnaires publics; prestations de serment et enregistrement des commissions; police générale et locale; réfugiés politiques; poudres et salpêtres; imprimerie et librairie; vérification de la librairie étrangère; théâtres; sociétés savantes, sciences et beaux-arts; sociétés littéraires; association pour secours; dons et souscriptions pour monuments publics; tenue des registres de l'état civil; mouvement de la population; statistique; naturalisation; actions courageuses; école des arts et métiers; police médicale, vaccine; épidémies; conseil de salubrité; épizooties et artistes vétérinaires; fêtes et cérémonies publiques; voitures publiques; expositions publiques; établissements dangereux, insalubres et incommodes; économie rurale; gardes champêtres; échenillage; sociétés d'agriculture; récoltes et subsistances; poids et mesures, commerce; industrie; brevets d'invention; chambre de commerce; tribunal de commerce; prud'hommes; postes; successions à l'étranger; caisses d'épargnes; dons et legs aux communes et établissements publics; compagnies d'assurance contre l'incendie, etc.; boulangerie; boucherie; tenue du répertoire des actes de la Préfecture sujets à l'enregistrement.

Réunion et circonscription de communes; foires et marchés; aliénations d'immeubles; échanges; acqui-

sitions ; transactions entre les communes, l'État et les particuliers ; baux emphytéotiques ; délimitation des communes ; expropriation pour cause d'utilité publique.

Organisation et circonscription des paroisses et succursales ; érection d'annexes et de chapelles.

Répartement, assiette et recouvrement des contributions publiques ; personnel des percepteurs et porteurs de contraintes ; nominations des répartiteurs ; secours pour pertes résultant d'incendie, grêle et autres événements imprévus ; cadastre ; personnel des géomètres - arpenteurs ; forêts royales, ventes de coupes ; droits d'usage dans les forêts royales ; défrichements dans les bois particuliers ; mise en ferme des droits de pêche appartenant à l'État ; domaines et enregistrement ; recherche de biens célés ; surveillance et vérification des caisses publiques ; timbre ; contributions indirectes ; haras.

Formation des listes électorales et du jury et des électeurs départementaux ; élections à la Chambre des députés ; jury ; élections départementales ; élections municipales ; garde nationale ; recrutement de l'armée ; écoles militaires, école polytechnique, école de la marine et école forestière ; invalides de la marine ; enfants trouvés ; visa des récépissés de versements faits au trésor ; passe-ports à l'étranger et pour Alger ; passe-ports à l'intérieur avec secours de route ; ports d'armes ; vagabondage ; forçats et condamnés libérés ; archives.

MM. *Durey*, chef de division.
Barotteaux, sous-chef.
Bauer, jeune, chef de bureau.

Quatrième division.

Personnel des commissions administratives, des bureaux de bienfaisance et des fabriques des paroisses; comptabilité des ministères de l'intérieur, de la justice et des cultes, des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, de l'instruction publique et des finances; comptabilité départementale; personnel des maires et adjoints; instruction publique; cultes; travaux aux églises, presbytères, maisons d'école et clôtures de cimetières.

MM. *Bauer*, aîné, chef de division.
Schæffer, chef de section.

ARCHIVES DE LA PRÉFECTURE.

MM. *Spach*, archiviste en chef.
Teutsch, archiviste en second.

Dans l'Annuaire de 1841, en parlant des archives de la Préfecture, nous nous sommes engagé à donner à nos abonnés, dans celui de 1842, la continuation du précis des travaux de M. *Spach*, archiviste en chef. Nous venons tenir notre promesse, avec la certitude qu'on ne lira pas sans intérêt cette notice, où l'on trouvera une nouvelle preuve des soins apportés dans le dépouillement, l'appréciation et le classement des titres et documents que renferment ces importantes archives.

M. *Spach* a présenté, comme en 1840, à M. le Préfet le résultat de ses travaux dans un rapport

assez étendu, que ce magistrat a mis sous les yeux du Conseil général du département. Nous regrettons que les bornes de notre Annuaire nous obligent à en restreindre beaucoup l'analyse.*

M. l'archiviste s'est occupé exclusivement, en 1841, du dépouillement et du classement des pièces relatives aux anciennes abbayes de l'Alsace. Ces pièces remplissent plus de deux cents cartons. Commençant par l'abbaye de Marmoutier, fondée vers 590, et la plus ancienne de toutes, M. *Spach* fait connaître que la charte de Thierry IV, qui confirma en 724 la donation primitive faite par Childebert II, roi d'Austrasie, n'existe plus depuis mille ans, et qu'elle périt dans l'incendie qui consuma, en 827, le couvent de Marmoutier. On n'a du titre de 724 qu'une copie très-moderne. La charte originale la plus ancienne ne remonte pas au delà de 1265.

Près de Marmoutier s'élevait sur une colline, couverte aujourd'hui de vignes et de vergers, le couvent de Sindelsberg, que Richevinus, abbé de Neuwiller et de Marmoutier, avait fondé, en 1115, en l'honneur de Sindelus, disciple de S. Léobarde, premier abbé de Marmoutier. Le couvent de femmes, qui suivaient la règle de S. Benoît, se trouve mentionné pour la première fois à l'année 1304, dans les titres existant aux archives.

En 1314 l'abbaye de Marmoutier acquiert des biens considérables à Willgottheim, grâce aux libéralités

* Le rapport de M. Spach se trouve imprimé en entier à la suite des Délibérations du Conseil général du département, session de 1841.

d'une noble dame, Hartrama de Schweinheim. A partir de là, le nom de cette famille de Schweinheim revient assez souvent dans les actes de donations faites à l'abbaye.

A mesure qu'on avance dans l'examen des titres de cette abbaye, on voit que son influence s'étendait bien au delà des murs de son enceinte. Tantôt (en 1348) elle fonde une chapelle à Singrist, tantôt (en 1425, 1427, 1429, 1437, 1443, 1469) elle reçoit des dotations faites à la chapelle de la Sainte-Vierge à Reinacker, dépendance de Marmoutier, etc.

Les dossiers n'offrent point de chartes au seizième siècle; le dix-septième, au contraire, est riche en documents. Ici se trouve une série de testaments, de legs et de codicilles, presque toujours faits par des bourgeois de Marmoutier en faveur de l'abbaye, et toujours pour le salut de leurs âmes. « Parfois ces pièces, quelque uniformes qu'elles soient, permettent une échappée de vue sur les événements contemporains. En 1626, par exemple, un cardeur de laine et sa femme passent un acte testamentaire devant le Stabhalter de Marmoutier, *en vue de l'extrême incertitude des temps, où la mort peut frapper d'un moment à l'autre l'un des conjoints.* Sur le dos de cet acte il est dit que l'original, fait déjà en 1609, ayant été lacéré en 1622 par les soldats de Mansfeld, les époux avaient eu soin de renouveler et de corroborer leur première disposition. N'est-ce point là un indice certain des scènes de violence qui désolèrent pendant la guerre de trente ans notre belle Alsace, et la répé-

tition de ce brutal vandalisme, qui ne respecte pas même les muets parchemins et les titres de propriété, ne s'est-elle point faite il y a un demi-siècle sous les yeux de nos pères? »

« Sous la rubrique des bulles pontificales et des lettres épiscopales se rangent plusieurs documents anciens et curieux. Dans une charte de Guebhard, évêque de Strasbourg (1137), qui confirme les priviléges de l'abbaye de Marmoutier sur l'église de Saint-Martin, et dans une seconde, émise (aussi en 1137) par Meinhard, abbé de Marmoutier, il est question d'un service de poissons que le curé de Marmoutier doit à l'abbé les jours de fête. Le même curé avait l'obligation d'entretenir dans les écuries de l'abbé une monture convenable et décente, etc. »

« Les dispositions de ces deux chartes sont confirmées par une lettre du cardinal Vinfrid (1169), qui, dans un style passablement obscur et guindé, *taxe le diable de fausser souvent les anciennes coutumes, en dressant des embûches aux défenseurs des droits des communautés et en faisant naître des haines sur le terrain même de la justice :* expressions qui prouveraient que plus d'une fois la bonne harmonie entre le prélat mitré et le curé paroissial de Marmoutier fut troublée. Plus tard (en 1220), Henri de Veringen, évêque de Strasbourg, trancha toutes les difficultés, en incorporant l'église à l'abbaye et en motivant cet acte par des considérations puisées dans les circonstances et les événements contemporains. L'anarchie de l'époque est caractérisée dans la charte de Henri de

Veringen par quelques phrases assez éloquentes. Il faut se rappeler que nous sommes à l'époque de la lutte de Fréderic II avec le saint-siége, et que le long interrègne n'est pas loin. »

Parmi les bulles des papes, il s'en trouve d'Alexandre III, d'Honoré III, d'Innocent IV, d'Alexandre IV, de Nicolas IV, de Pie II, d'Innocent VIII, de Jules II, de Léon X et d'Innocent XII. Toutes les pièces de cette catégorie ont de l'intérêt indépendamment de leur contenu, par cela seul qu'elles émanent de la cour de Rome; mais on doit aussi considérer comme non moins importantes les lettres de quelques évêques de Strasbourg, qui ont trait aux discussions constantes entre les sires de Geroldseck et les abbés de Marmoutier.

Les archives renferment aussi une collection de chartes et pièces aux chapelles de Saint-Maurice à Salenthal et de Reinacker, et aux cures de Duntzenheim, Reutenbourg, Singrist et Otterswiller, dépendantes de l'abbaye, et à la cure de Westhoffen, dont la collation appartenait à l'abbé.

Des dossiers importants, relatifs aux *affaires d'élection*, viennent ensuite donner les moyens de connaître la vie intérieure de l'abbaye. Des discussions, des procès en cour de Rome surgissent d'abord au sujet de la nomination de Nicolas-François de Lorraine en qualité de coadjuteur de Marmoutier. A ces discussions se mêle la double élection de Jean-Jacques Diepholter, ancien prévôt de Saint-Quirin, à la dignité abbatiale. Puis une guerre intestine plus grave

eut lieu dans le couvent au sujet de l'élection du sieur Edmond Herb comme abbé, élection faite par le chapitre, en opposition au candidat du Gouvernement, chaudement recommandé par M. de Camilly, vicaire général de Strasbourg. Louis XIV, irrité de cette opposition, eut recours à des voies de rigueur : des lettres de cachet furent lancées contre l'abbé élu; les archives et les biens de l'abbaye furent mis sous le scellé et le séquestre. Le terrain étant ainsi devenu libre, il fut procédé à une nouvelle élection, et Dom Anselme, le protégé de M. de Camilly, fut nommé le 30 juillet 1703. Son brevet fut enregistré par le Conseil souverain d'Alsace; main-levée de la saisie fut ordonnée, et peu à peu l'ordre et le calme rentrèrent dans l'abbaye.

Chapitre de Neuwiller.

Les archives de la Préfecture contiennent de nombreuses bulles pontificales, adressées à l'abbaye de Neuwiller, fondée vers le commencement du huitième siècle, en l'honneur des apôtres S. Pierre et S. Paul.

En 816 les reliques de S. Adelphe y furent transportées par l'évêque Drogon, et trois siècles plus tard elles furent déposées dans une église séparée, construite en l'honneur de ce saint. Ainsi Neuwiller renfermait à la fois une abbaye et une collégiale; cela dura jusqu'à la fin du quinzième siècle (1496), époque à laquelle une bulle d'Alexandre VI ordonna la sécularisation de ces deux églises et l'incorporation de la collégiale de Saint-Adelphe à l'abbaye, qui elle-même demeura dès lors érigée en collégiale.

des chanoinesses. Plusieurs des pièces de cette rubrique sont relatives aux élections d'abbesses et aux débats auxquels donna lieu, à la fin du seizième et au commencement du dix-septième siècle, la sépulture des bourgeois non catholiques d'Andlau.

Les *pièces historiques* et la *correspondance* offrent des particularités curieuses. En 1595 une longue discussion s'établit à propos d'un prédicant luthérien, que plusieurs membres protestants de la famille d'Andlau s'efforcent de faire nommer par l'abbesse. Ce procès dure jusqu'en 1598, époque à laquelle la charge de pasteur protestant est définitivement supprimée.

Les mêmes cartons contiennent aussi beaucoup de pièces qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire générale. Elles sont relatives aux affaires de la diète de Ratisbonne, à la question des subsides contre les Turcs, à la guerre en Hongrie, au successeur probable d'Élisabeth, reine d'Angleterre, aux relations de la Pologne avec la Suède, aux contributions de guerre, à l'existence indépendante de l'abbaye, qu'il était question de faire reconnaître dans les négociations de Munster, après les grandes tribulations causées par les bandes armées, etc.

Le dépouillement complet de tous les cartons d'Andlau n'est pas encore achevé.

Abbaye de Neubourg.

Les cartons de cette abbaye, fondée en 1128 par Reinhard, comte de Lutzelbourg, et Fréderic, duc de Souabe, entre Haguenau et Pfaffenhoffen, sont

riches en chartes impériales, dont la partie la plus importante concerne le droit de parcours, octroyé à l'abbaye, dans la forêt sainte (*sacra silva*) de Haguenau, notamment pour 400 porcs. Ce droit avait donné lieu à de longues contestations.

Abbaye d'Altorf.

Cette abbaye a dû son origine à Hugues, comte de Dagsbourg, grand-père du pape Léon IX (960). Les archives de la Préfecture possèdent un titre qui remonte presque à l'époque de la fondation. Une charte de l'empereur Othon III, de l'an 999, approuve la donation faite en faveur de l'abbaye par le noble Nemediech. Diverses autres donations sont constatées par des bulles ou chartes de Léon IX, en 1462; de l'évêque Othon de Strasbourg, en 1097; de Fréderic Barberousse, en 1153; d'Agnès, abbesse de Sainte-Clodeswinde à Metz, en 1171; de Célestin III, en 1192; d'Ulrich, comte de Ferrette, en 1235; d'Urbain IV, en 1263; du concile de Bâle, en 1438 et 1440; de Nicolas V, en 1451 et 1457; de Pie II, en 1462; du cardinal Raymond, en 1503. La bulle de Célestin surtout énumère, comme possessions de l'abbaye, les localités suivantes : Düttlenheim, Bærenbach, Grendelbruch, Gierbaden, Dambach, Sainte-Aurélie à Strasbourg, Ergersheim, Meistratzheim, Siegolsheim, Wolfisheim, etc. Elle confère en même temps à l'abbé le droit de se servir de la mitre, de l'anneau et des sandales dans les grandes solennités.

L'analyse des cartons qui concernent cette abbaye

n'est pas terminée. M. l'archiviste espère que leur dépouillement ultérieur pourra fournir encore quelques documents dignes d'être mentionnés, surtout à l'égard de son élégante église.[1]

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

Conseillers.

MM. *Kern* O✱, doyen du conseil, Grand'rue, n.° 14.
Poncet ✱, rue des Pucelles, n.° 1.
Michaux-Bellaire, avocat, rue de la Mésange, n.° 4.
Maudheux, père, conseiller de préfecture remplissant les fonctions de secrétaire général, rue Brûlée, n.° 25.
Blanchard O✱, rue des Serruriers, n.° 6.

Le Conseil tient ses séances tous les jours.

M. *Teutsch* (*Aug.*), secrétaire du conseil de préfecture.

CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

Canton de Bouxwiller : M. *Schattenmann*, directeur des mines de Bouxwiller. (3.e série.[2])

Cantons de Drulingen et de la Petite-Pierre réunis : M. *Teutsch*, propriétaire à Wingen. (2.e série.[3])

Canton de Hochfelden : M. *Achard*, notaire, maire à Hochfelden. (1.re série.[4])

Canton de Marmoutier : M. *Bosch*, notaire, maire à Marmoutier. (3.e série.)

---

1 La statistique d'Altorf que nous donnons à la page 88 du présent Annuaire, contient déjà sur son église de nombreux détails.

2 Le renouvellement de la 3.e série aura lieu en 1842.

3 Le renouvellement de la 2.e série se fera en 1848.

4 La 1.re série sera renouvelée en 1845.

Canton de Saar-Union : M. *Mulotte*, notaire à Saar-Union. (1.re série.)

Canton de Saverne : M. *Dédier*, avocat, maire et juge suppléant au tribunal de Saverne. (2.e série.)

Canton de Barr : M. le baron *Hallez* O✱, propriétaire à Andlau. (1.re série.)

Canton de Benfeld : M. *Barthelmé*, maire à Sand. (3.e série.)

Cantons d'Erstein et d'Obernai réunis : M. *Waldéjo*, maître de poste, maire à Hipsheim. (3.e série.)

Canton de Marckolsheim : M. *Dispot*, procureur du roi à Sélestat. (1.re série.)

Canton de Rosheim : M. *De Darteia*, ancien officier de cavalerie. (2.e série.)

Canton de Sélestat : M. *Humann* GO✱, Pair de France. (1.re série.)

Canton de Villé : M. le vicomte *Castex* GO✱, lieutenant-général. (2.e série.)

Canton de Bischwiller : M. *Ehrmann*, négociant à Bischwiller. (2.e série.)

Canton de Brumath : M. *De Schauenburg* ✱ (Pierre-Rielle), capitaine d'état-major, membre de la chambre des députés. (3.e série.)

Canton de Geispolsheim : M. *Magnier* O✱, lieutenant-colonel, commandant la 25.e légion de la gendarmerie. (2.e série.)

Canton de Haguenau : M. *Nebel* ✱, négociant à Strasbourg. (3.e série.)

Canton de Molsheim : M. *Carl* ✱, maire à Molsheim. (3.e série.)

Cantons de Schiltigheim et de Truchtersheim réunis : M. *Momy* (Félix), avocat à Strasbourg. (1.re série.)

Canton Est de la ville de Strasbourg : M. *Sauvage* ✱, négociant. (2.e série.)

Canton Nord de Strasbourg : M. le baron *De Türckheim* (*Fr.*) O✱, président du Consistoire de la confession d'Augsbourg. (1.re série.)

Canton Ouest de Strasbourg : M. *Schnéegans*, avoué. (1.re série.)

Canton Sud de Strasbourg : M. *Schützenberger* ✱, avocat, maire de Strasbourg. (3.e série.)

Canton de Wasselonne : M. *Kern* (*Aug.*), secrétaire du Consistoire général de la confession d'Augsbourg, à Strasbourg. (2.e série.)

Canton de Lauterbourg : M. *Lambert*, juge de paix. (1.re série.)

Canton de Niederbronn : M. le baron *de Dietrich* (*Maxim. Fréd. Albert*), propriétaire de forges. (3.e série.)

Canton de Seltz : M. *Ritter*, notaire, maire à Seltz. (1.re série.)

Canton de Soultz-sous-forêts : M. *Müntz*, notaire. (3.e série.)

Canton de Wissembourg : M. *Anselmann* ✱, maire à Wissembourg. (2.e série.)

Canton de Wœrth : M. *Saglio* (*Michel*), fils, maire à Walbourg. (2.e série.)

SOUS-PRÉFECTURES.

Arrondissement de Saverne.

Sous-préfet : M. *Neveux*.

M. *Blanchard*, secrétaire de la sous-préfecture.

Les bureaux sont ouverts au public tous les jours de 9 heures à midi et de 2 heures à 5.

Conseil d'arrondissement.

Canton de Bouxwiller : M. *Vix*, adjoint au maire de Bouxwiller, et M. *de Gail*, maire à Muhlhausen. (2.e série.)

Canton de Drulingen : M. *Stroh*, tanneur à Ottwiller. (1.re série.)

Canton de Hochfelden : M. *Paulus* (*Ign.*), meunier à Hochfelden, et M. *Diemer* (Jean), maire à Waltenheim (2.e série.)

Canton de Marmoutier : M. *Fritsch*, aîné, maire à Zeinheim. (1.re série.)

Canton de la Petite-Pierre : M. *Dieterich*, juge de paix à Saverne. (2.e série.)

Canton de Saar-Union : M. *Maugin*, négociant, maire à Saar-Union. (1.re série.)

Canton de Saverne : M. *Ostermann*, notaire à Saverne. (1.re série.)

La première série, qui se compose des cantons de *Saverne*, *Marmoutier*, *Drulingen* et *Saar-Union*, sera renouvelée en 1842.

La deuxième série se compose des cantons de *Hochfelden*, *Bouxwiller* et *La Petite-Pierre*. Son renouvellement aura lieu en 1845.

ARRONDISSEMENT DE SÉLESTAT.

MM. *Sido* O✱, sous-préfet.

Dupré ✱, secrétaire de la sous-préfecture.

Les bureaux sont ouverts au public tous les jours depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures. Le sous-préfet donne ses audiences aux mêmes heures.

Conseil d'arrondissement.

Canton de Barr : M. *Kolmann* ✱, propriétaire à Andlau, et M. *Zeysolff*, maire à Gertwiller. (2.e série.)

Canton de Benfeld : M. *Albrecht*, meunier à Sand. (1.re série.)

Canton d'Erstein : M. *Walter* ✱, à Erstein. (1.re sér.)

Canton de Marckolsheim : M. *Jos. Schlœsser*, propriétaire à Marckolsheim. (2.e série.)

Canton d'Obernai : M. *Striffler*, juge de paix à Obernai. (1.re série.)

Canton de Rosheim : M. *Schœffer*, notaire à Rosheim. (1.re série.)

Canton de Sélestat : M. *Streicher*, propriétaire à Sélestat. (2.e série.)

Canton de Villé : M. *Cuny* (*François*), propriétaire à Saint-Martin. (2.e série.)

La première série se compose des cantons de *Rosheim*, *Obernai*, *Erstein* et *Benfeld*. Son renouvellement aura lieu en 1842.

La deuxième série, formée des cantons de *Barr*, *Sélestat*, *Villé* et *Marckolsheim*, sera renouvelée en 1845.

Arrondissement de Strasbourg.

Il n'y a point de sous-préfet dans l'arrondissement chef-lieu.

Conseil d'arrondissement.

Canton de Bischwiller : M. *Batiston*, maire à Fort-Louis. (2.e série.)

Canton de Brumath : M. *Schifferstein*, meunier, maire à Mommenheim. (1.re série.)

Canton de Geispolsheim : M. *Heim*, fabricant à Fegersheim. (2.e série.)

Canton de Haguenau : M. *Guntz* ✱, notaire, maire à Haguenau. (2.e série.)

Canton de Molsheim : M. *Fuchs*, pharmacien à Molsheim. (1.re série.)

Canton de Schiltigheim : M. *Hiller* (*Chrétien*), marchand de vin en gros, maire à Schiltigheim. (2.e série.)

Canton Est de la ville de Strasbourg : M. *Picquart*, officier d'administration, agent comptable des vivres. (2.e série.)

Canton Nord de Strasbourg : M. *De Türckheim* (*Ch.*), banquier à Strasbourg. (1.re série.)

Canton Ouest de Strasbourg : M. *Grimmer*, notaire à Strasbourg. (1.re série.)

Canton Sud de Strasbourg : M. *Karth*, négociant à Strasbourg. (2.e série.)

Canton de Truchtersheim : M. *Braun* (*Sébastien*), cultivateur à Dingsheim. (1.re série.)

Canton de Wasselonne : M. *Schweighœuser* (*François*), négociant à Strasbourg. (1.re série.)

La première série se compose des cantons de *Strasbourg* (Nord), *Strasbourg* (Ouest), *Brumath*, *Molsheim*, *Truchtersheim* et *Wasselonne*. Son renouvellement aura lieu en 1842.

La deuxième série, formée des cantons de *Strasbourg* (Est), *Strasbourg* (Sud), *Bischwiller*, *Geispolsheim*, *Haguenau* et *Schiltigheim*, sera renouvelée en 1845.

Arrondissement de Wissembourg.

MM. *De Durkheim-Montmartin*, sous-préfet.
Moser, secrétaire de la sous-préfecture.

Les bureaux sont ouverts tous les jours de 8 heures à 5 heures. Le sous-préfet donne ses audiences aux mêmes heures

Conseil d'arrondissement.

Canton de Lauterbourg : M. *Savagner*, notaire à Lauterbourg. (1.re série.)

Canton de Niederbronn : M. *de Dietrich* (*Eug.*), propriétaire de forges à Niederbronn, membre de la Chambre des députés, et M. *Wolff*, notaire à Oberbronn. (2.e série.)

Canton de Seltz : M. *Lejoindre*, président du tribunal civil de Wissembourg, et M. le comte de *Lavillesur-Illon*, maréchal-de-camp en retraite. (2.e série.)

Canton de Soultz-sous-forêts : M. *Deutsch*, maire à Schœnenbourg, et M. *Wolff*, aubergiste à Oberbetschdorf. (1.re série.)

Canton de Wissembourg : M. *Gauckler*, maître de poste, adjoint au maire de Wissembourg. (2.e série.)

Canton de Wœrth : M. *Lebel*, maire à Lampertsloch. (1.re série.)

La première série se compose des cantons de *Lauterbourg*, *Soultz-sous-forêts* et *Wœrth*. Son renouvellement aura lieu en 1842.

La deuxième série, formée des cantons de *Wissembourg*, *Seltz* et *Niederbronn*, sera renouvelée en 1845.

ADMINISTRATION MUNICIPALE.

Communes dont les maires et adjoints sont nommés par le Roi.

Bouxwiller, Saar-Union, Saverne, Barr, Châtenois, Dambach, Erstein, Obernai, Rosheim, Sélestat, Bischwiller, Brumath, Haguenau, Molsheim, Mutzig, Strasbourg, Wasselonne et Wissembourg.

TABLEAU

Des Maires, Curés, Desservants, Ministres protestants, Percepteurs, et de la Population des Communes du département.

OBSERVATIONS.

Les arrondissements sont indiqués par les lettres ci-après, savoir: celui de Saverne, par *Sa;* celui de Sélestat, par *Sé;* celui de Strasbourg, par *St;* et celui de Wissembourg, par *W*.

Les noms des hameaux sont imprimés en caractères italiques, après le nom de la commune dont ils dépendent.

Pour rendre facile la connaissance des communes qui composent tel ou tel canton, nous avons indiqué cette composition à l'article *Division territoriale* (page 26).

La population indiquée dans ce tableau est celle qui est résultée du recensement général opéré en 1841.

N.os d'ordre.	COMMUNES ET HAMEAUX en dépendant.	Population.	ARRONDISSEMENTS ET CANTONS.	MAIRES.
1	Achenheim	842	*St.* Schiltigheim	Braun
2	Adamswiller, *Todenberger Ziegelhütte*	308	*Sa.* Drulingen	Tritz
3	Allenwiller, *Allenwillermühl*	507	*Sa.* Marmoutier	Wick
4	Alteckendorf	770	*Sa.* Hochfelden	Richert
5	Altenheim	377	*Sa.* Saverne	Diebolt
6	Altenstatt, *Geisterhof, Geisberg, Gutleuthof, S. Remy, moulin*	1290	*W.* Wissembourg	Reinhard *
7	Altorf	937	*St.* Molsheim	Klein (Amand)
8	Altwiller, *Gutenbrunnen, Neuweyerhof, Tuilerie*	844	*Sa.* Saar-Union	Wagner
9	Andlau	2193	*Sé.* Barr	Rieffel
10	Artolsheim	853	*Sé.* Marckolsheim	Hert
11	Asbach	736	*W.* Seltz	Walter
12	Asswiller, *Jægermühle, Grossentrischhof, Trauthof, Tuilerie*	403	*Sa.* Drulingen	Klæger
13	Auenheim	474	*St.* Bischwiller	Wohlhüter
14	Avenheim	231	*St.* Truchtersheim	Quiris
15	Avolsheim	661	*St.* Molsheim	Mühlberger
16	Bærendorf [*hausen*	575	*Sa.* Drulingen	Fiegel
17	Baldenheim, *Oberrathsam-*	1071	*Sé.* Marckolsheim	Ott
18	Ballbronn	1076	*St.* Wasselonne	Hild
19	Barr, *La Scierie*	4288	*Sé.* Barr	Brenner
20	Bassemberg	400	*Sé.* Villé	Nusbaumer
21	Batzendorf	900	*St.* Haguenau	Lang
22	Behlenheim	179	*St.* Truchtersheim	Wack
23	Beinheim, *Altbeinheim*	1462	*W.* Seltz	Schneider
24	Bellefosse	460	*Sé.* Villé	Maréchal
25	Belmont, *la Hütte, Banbois*	727	*Sé. Id.*	Groshens (Ch.)
26	Benfeld, *Ehly*	2688	*Sé.* Benfeld	Marande
27	Berg	504	*Sa.* Drulingen	Heckel
28	Bergbieten	700	*St.* Wasselonne	Müntzer
29	Bernardswiller (*B.*), *Baumgarten*	396	*Sé.* Barr	Bærthel

CURÉS OU DESSERVANTS.	MINISTRES PROTESTANTS.	PERCEPTEURS	N.° d'ordre.
Klein, desservant		Neltner (L.)	1
Annexe de Weyer	Annexe de Dürstel	Fritz	2
Humm, desservant	Flach	Loth	3
Annexe de Minversheim	N.	Gand	4
Lienhart, desservant		Maire	5
Fischer, *id.*		Riette	6
Müller, *id.*		Blanchot	7
Annexe de Harskirchen	Kimnach	Vistoo	8
Rumpler, curé		Rieffel	9
Bach, desservant		Kolb	10
Annexe de Stundwiller		Lièvre	11
Annexe de Siewiller	Günther	Schæffer	12
Annexe de Runtzenheim	Annexe de Sessenheim	Bronner	13
Kieffer, desservant.		Masse	14
Brussler, *id.*		Blanchot	15
Scherer, *id.*		Hœllbeck	16
Ann. de Müttersholz	Nessler	Meyer	17
Annexe de Westhoffen	Scherer	Moll	18
Eck, curé	Venator, Schwalb	Rohmer	19
Annexe de Villé		Hirn	20
Jæckel, desservant		Spitz (J.)	21
Jung, *id.*		D'Herens	22
Krantz, *id.*		Kauffmann	23
Annexe de Lützelhausen	Annexe de Waldbach	Hirn	24
Id. *id.*	*Id.* *id.*	Hirn	25
Adam, curé		Blumstein	26
Schneider, desservant.	Kræmer	Fritz	27
Willmann, *id.*		Moll	28
Weiss, *id.*		Rieffel	29

N. d'ordre.	COMMUNES ET HAMEAUX en dépendant.	Population.	ARRONDISSEMENTS ET CANTONS.	MAIRES.
30	Bernardswiller (*O.*)	1287	*Sé.* Obernai	Fritz
31	Bernolsheim	401	*St.* Brumath	Kleinclauss
32	Berstett	658	*St.* Truchtersheim	Fischbach
33	Berstheim	344	*St.* Haguenau	Ripp
34	Bettwiller, *Aumühl*	277	*Sa.* Drulingen	Bieber
35	Biblisheim	430	*W.* Wœrth	Hildenbrand
36	Bietlenheim	148	*St.* Brumath	Schweitzer
37	Bilwisheim	288	*St.* Brumath	Meyer
38	Bindernheim	603	*Sé.* Marckolsheim	Kretz
39	Birckenwald	637	*Sa.* Marmoutier	Renckel
40	Birlenbach	557	*W.* Soultz-s.-forêts	Gassmann
41	Bischheim	2692	*St.* Schiltigheim	Schaub
42	Bischholtz	293	*Sa.* Bouxwiller	Lienhard
43	Bischofsheim	1684	*Sé.* Rosheim	Jost
44	Bischwiller, *Hanhoffen*	5721	*St.* Bischwiller	Luroth
45	Bissert	258	*Sa.* Saar-Union	Kluss
46	Bitschhoffen, *Walk*	994	*W.* Niederbronn	Hausser
47	Blæsheim	913	*St.* Geispolsheim	Borhauer
48	Blancherupt	214	*Sé.* Villé	Mathis
49	Blienschwiller	913	*Sé.* Barr	Wilhelm
50	Bœrsch, *Klingenthal*, *Saint-Léonard*	2126	*Sé.* Rosheim	Muller, notaire
51	Bœsenbiesen	262	*Sé.* Marckolsheim	Zumsteg
52	Bolsenheim	412	*Sé.* Erstein	Rohmer
53	Booftzheim	987	*Sé.* Benfeld	Siegwald
54	Bootzheim	491	*Sé.* Marckolsheim	Patry
55	Bosselshausen	305	*Sa.* Bouxwiller	Ertz
56	Bossendorf	401	*Sa.* Hochfelden	Boos
57	Bouxwiller, *Hünerhof*, *Blanchisserie*, *Reith*, *trois Tuileries*, *Faisanderie*	3566	*Sa.* Bouxwiller	Wegelin
58	Breitenau	396	*Sé.* Villé	Humbert
59	Breitenbach, *Hohwald*	1540	*Sé.* Villé	Kœnig
60	Bremmelbach	279	*W.* Soultz-s.-forêts	Reinhart
61	Brumath	3761	*St.* Brumath	Hœchstetter
62	Brüschwickersheim	532	*St.* Schiltigheim	Diemert

CURÉS OU DESSERVANTS.	MINISTRES PROTESTANTS.	PERCEPTEURS.	N.os d'ordre.
Bontz, desservant		X.er Levrault	30
Grünenwald, *id.*		Spitz (G.)	31
Ann. de Rumersheim	Gœpp	Samain	32
Gerstweiller, desservant		Spitz (J.)	33
Annexe de Weyer	Annexe de Dürstel	Schæffer	34
Annexe de Walbourg		Schlotter	35
Annexe de Weyersheim	Annexe de Geudertheim	Theurer	36
Ann. de Mittelschæffolsheim		Lallemand	37
Hommel, desservant		Bourgeois	38
Keith, *id.*		Loth	39
Annexe de Keffenach	Dangler	Millet	40
Gachot, desservant	Fuchs	Cassegrain	41
Annexe d'Ingwiller	Annexe de Rothbach	Weizsacker	42
Kuhn, desservant		Hatterer	43
Schaffner, curé	Duncker	Thibaut	44
Ann. de Harskirchen		Vistoo	45
Velten, desservant		Gremillet	46
Annexe de Geispolsheim	Schnéegans	Kontz	47
Ann. de Lützelhausen		Hirn	48
Velten, desservant		Bartholmé	49
Wolbrett *id.*	Jung, au Klingenthal	Fatterer	50
Velten, *id.*, au Klingenthal			
Ann. de Schwobsheim		Meyer	51
Schweisgut, desservant		Lamar	52
Annexe de Rhinau	Müller	Graff	53
Steydli, desservant		Kolb	54
Annexe de Kirwiller	Annexe de Kirwiller	Rau	55
Fœsser, desservant		Dromerie	56
Beuderlinden, curé	Reichardt, Kunlin	Rau	57
Ann. de Fouchy		Rigaut Dupré	58
Angivres, desservant		Hirn	59
Annexe de Clébourg		Millet	60
Fürglin, curé	Quirin, Hollænder	Spitz (G.)	61
Ann. d'Achenheim	Haushalter	Nellner (L.)	62

N.os d'ordre.	COMMUNES ET HAMEAUX en dépendant.	Population.	ARRONDISSEMENTS ET CANTONS.	MAIRES.
63	Bueswiller	392	*Sa.* Bouxwiller	Jacob
64	Bühl	677	*W.* Seltz	Heintz
65	Burbach, *Burbachermühle*	566	*Sa.* Drulingen	Texter
66	Burgheim	226	*Sé.* Obernai	Müller
67	Büst	463	*Sa.* Drulingen	Beck
68	Bütten, *Büttenermühle*, *Tuilerie supérieure*, *Tuilerie inférieure*, *Schleifmühle*	846	*Sa.* Saar-Union	Bauer
69	Châtenois, *Abtissenhurst*	3819	*Sé.* Sélestat	Vogel
70	Clébourg	823	*W.* Wissembourg	Eninger
71	Climbach	583	*W.* Wissembourg	Bley
72	Cosswiller	468	*St.* Wasselonne	Roth
73	Crastatt	350	*Sa.* Marmoutier	Kirsch
74	Crœttwiller	216	*W.* Seltz	Arnholt
75	Dachstein	600	*St.* Molsheim	Wildt
76	Dahlenheim	739	*St.* Wasselonne	Heckmann
77	Dalhunden	674	*St.* Bischwiller	George
78	Dambach	3275	*Sé.* Barr	Schlosser
79	Dambach, *Neunhofen*	896	*W.* Niederbronn	Spiess
80	Dangolsheim	697	*St.* Wasselonne	Burger
81	Daubensand	234	*Sé.* Erstein	Landmann
82	Dauendorf, *Neuenbourg*	1354	*St.* Haguenau	Reeb
83	Dehlingen	745	*Sa.* Saar-Union	Kœppel
84	Dettwiller, *Rosenwiller*, *Maison forestière*	2082	*Sa.* Saverne	Ledermann
85	Diebolsheim	680	*Sé.* Marckolsheim	Erhard
86	Diedendorf, *Moulin*	488	*Sa.* Drulingen	Tritz
87	Dieffenbach	553	*Sé.* Villé	Four
88	Dieffenbach	317	*W.* Wœrth	Wohl
89	Dieffenthal	325	*Sé.* Sélestat	Hornie
90	Diemeringen	959	*Sa.* Drulingen	Gilger
91	Dimbsthal	327	*Sa.* Marmoutier	Schuh
92	Dingsheim	540	*St.* Truchtersheim	Quirin
93	Dinsheim	1203	*Sa.* Molsheim	Schæffe
94	Domfessel	375	*Sa.* Saar-Union	Bach
95	Donnenheim	154	*St.* Brumath	Grass

CURÉS OU DESSERVANTS.	MINISTRES PROTESTANTS.	PERCEPTEURS.	N.os d'ordre.
Annexe de Kirrwiller	Ann. de Ringendorff	Helmstetter	63
Peter, desservant	Annexe de Hatten	Lièvre	64
Annexe de Berg	Annexe de Pistorf	Vistoo	65
Annexe de Valff	Annexe de Goxwiller	X.er Levrault	66
Annexe de Siewiller	Annexe de Hangenwiller	Schæffer	67
Annexe de Lorentzen	Hoppé	Schall	68
Pimbel, desservant		De Cheppe	69
Thal, *id.*	Annexe de Rott	Siebecker	70
Annexe de Wingen	Annexe de Wingen	Siebecker	71
Annexe de Romanswiller	Simons	Hallez	72
Frey, desservant		Woog	73
Annexe de Trimbach	Annexe de Niederrœdern	Lièvre	74
Quirin, desservant		Blanchot	75
Scheyder, *id.*		Kamm	76
Annexe de Sessenheim	Annexe de Sessenheim	Bronner	77
Hebenstreitt, desservant		Bartholmé	78
Glasser, *id.*		Schimpf	79
Schenckbecher, *id.*		Moll	80
Annexe de Rhinau	Annexe d'Obenheim	Graff	81
Lux, desservant		Lambert	82
Ann. de Lorentzen	Hessel	Schall	83
Rohmer, desservant	Mehl	Petit	84
Koëstel, *id.*		Bourgeois	85
Annexe d'Eschwiller	Witz	Vistoo	86
Wohlfromm, desservant		Rigaut Dupré	87
Steinbaur, *id.*		Hess	88
Annexe de Scherwiller		Desforêts	89
Annexe de Lorentzen	Hirt	Fritz	90
Annexe de Birckenwald		Loth	91
Gerstweiller, desservant		D'Herens	92
Wucher, *id.*		Mammès	93
Fiac, *id.*	Annexe de Lorentzen	Pierron	94
Annexe de Wingersheim		Lallemand	95

N.os d'ordre.	COMMUNES ET HAMEAUX en dépendant.	Population.	ARRONDISSEMENTS ET CANTONS.	MAIRES.
96	Dorlisheim	1879	*St.* Molsheim	Vaccari
97	Dossenheim, *Zellerhof*, *Schweyermühle*, *Zellermahlmühle*, *Füllengarten*, *Maibæchelmühle*	1048	*Sa.* La Petite-Pierre	Eckly
98	Dossenheim	134	*St.* Truchtersheim	Fix
99	Drachenbronn	305	*W.* Soultz-s.-forêts	Werner
100	Drulingen, *Moulin*	514	*Sa.* Drulingen	Wehrung
101	Drusenheim	1616	*St.* Bischwiller	Wagner
102	Duntzenheim	755	*Sa.* Hochfelden	Urban
103	Düppigheim	1040	*St.* Geispolsheim	Wunderlich (J)
104	Dürningen	510	*St.* Truchtersheim	Lutz
105	Dürrenbach	1112	*W.* Wœrth	Moser
106	Dürstel, *Steinbacherhof*	439	*Sa.* Drulingen	Dieterich
107	Düttlenheim	1366	*St.* Geispolsheim	Wunderlich
108	Eberbach, *Eberdorf*	560	*W.* Seltz	Pfaff
109	Eberbach	244	*W.* Wœrth	Leopold
110	Ebersheim, *Ell*	1694	*Sé.* Sélestat	Metz
111	Ebersmünster, *Ill*	919	*Sé.* Benfeld	Jehl
112	Eckartswiller, *Champagnermühle*	543	*Sa.* Saverne	Gerber
113	Eckbolsheim, *Rœthig*	1248	*St.* Schiltigheim	Münch
114	Eckwersheim	910	*St.* Brumath	Schultz
115	Eichhoffen	437	*Sé.* Barr	Dennefeld
116	Elsenheim	742	*Sé.* Marckolsheim	Schmidt
117	Engenthal, *Obersteigen*, *Schneethal*, *Schneematt*, *Windsbourg*	863	*St.* Wasselonne	Ritter
118	Engwiller	290	*Sa.* Marmoutier	Schibi
119	Engwiller	399	*W.* Niederbronn	Bastian
120	Entzheim	668	*St.* Geispolsheim	Freys
121	Epfig	2861	*Sé.* Barr	Spitz
122	Erckartswiller	330	*Sa.* La Petite-Pierre	Kern (Jacq.)
123	Ergersheim	854	*St.* Molsheim	Jung
124	Erlenbach	1020	*Sé.* Villé	Colling
125	Ernolsheim	666	*Sa.* Saverne	Schnell

CURÉS OU DESSERVANTS.	MINISTRES PROTESTANTS.	PERCEPTEURS.	N.os d'ordre.
Kieffer, desservant	Jæglé	Gruyer	96
Annexe de Neuwiller	Ensfelder	Feyler	97
Wolgemuth, desservant		Masse	98
Annexe de Keffenach	Annexe de Birlenbach	Millet	99
Annexe de Weyer	Hertzog	Schæffer	100
Dangelzer, desservant		Bronner	101
Annexe de Sessolsheim	Kassel	Elmerich	102
Bæhler, desservant		Kontz	103
Wendling, *id.*		Greiner	104
Humann, *id.*		Schlotter	105
Annexe de Tieffenbach	Hirt	Schæffer	106
Haag, desservant		Kontz	107
Bertsch, *id.*		Kauffmann	108
Annexe de Morsbronn		Schlotter	109
Dyhlin, desservant		De Cheppe	110
Clauss, *id.*		Haas	111
Carlé, *id.*		Faux	112
Annexe de Wolfisheim	Sohn	Neltner (L.)	113
Annexe de Vendenheim	Michel	Lallemand	114
Weltz, desservant		Rieffel	115
Wurm, *id.*		Kolb	116
Wiss, *id.*		Hallez	117
Annexe de Reinhardsmünster		Loth	118
Annexe de Bitschhoffen	Kobler	Gremillet	119
Annexe de Geispolsheim	Roth	Bertat	120
Meder, curé		Riss	121
Annexe de Weiterswiller	Annexe de la Petite-Pierre	Bigeault	122
Meyer, desservant		Blanchot	123
Schlitzweck, *id.*		RigautDupré	124
Annexe de S. Jean-des-choux	Ernst	Feyler	125

N.os d'ordre.	COMMUNES ET HAMEAUX en dépendant.	Population.	ARRONDISSEMENTS ET CANTONS.	MAIRES.
126	Ernolsheim	702	*St.* Molsheim	Krauth
127	Erstein, *Krafft*	3445	*Sé.* Erstein	Derivaux
128	Eschau, *Wibolsheim*	1222	*St.* Geispolsheim	Schmidt
129	Eschbach	796	*W.* Wœrth	Kempff
130	Eschbourg, *Graufthal*, *Eschburgermühle*	790	*Sa.* LaPetite-Pierre	Gerber
131	Eschwiller, *Moulin*	255	*Sa.* Drulingen	Altmeyer
132	Ettendorf	876	*Sa.* Hochfelden	Jung
133	Eywiller	489	*Sa.* Drulingen	Toussing
134	Fegersheim, *Ohnenheim*	1771	*St.* Geispolsheim	Meyer
135	Fessenheim	399	*St.* Truchtersheim	Kapp
136	Flexbourg	624	*St.* Wasselonne	Reppel
137	Forstfeld	445	*St.* Bischwiller	Bostetter (G.)
138	Forstheim	658	*W.* Wœrth	Sonntag
139	Fort-Louis	409	*St.* Bischwiller	Batiston
140	Fouchy	976	*Sé.* Villé	Humbert
141	Fouday	358	*Sé.* Villé	Scheidecker(H)
142	Friedolsheim	303	*Sa.* Hochfelden	Fritz
143	Friesenheim, *Zelsheim*	712	*Sé.* Benfeld	Kremp
144	Frœschwiller, *Elsasshausen*	556	*W.* Wœrth	Meyer
145	Frohmühl	321	*Sa.* La Petite-Pierre	Sallinger
146	Furchhausen	283	*Sa.* Saverne	Bastian
147	Fürdenheim	601	*St.* Truchtersheim	Brumpter
148	Gambsheim, *Bettenhofen*	1905	*St.* Brumath	Riebel
149	Geispolsheim, *Hattisheimer Capelle*	2142	*St.* Geispolsheim	Nuss
150	Geiswiller	217	*Sa.* Hochfelden	Rueff
151	Gerstheim	1360	*Sé.* Erstein	Busch
152	Gertwiller	960	*Sé.* Barr	Zeisolff
153	Geudertheim	1271	*St.* Brumath	Heinzelmann
154	Gimbrett	358	*St.* Truchtersheim	North
155	Gingsheim, *Moulin*	410	*Sa.* Hochfelden	Senger
156	Gœrlingen	338	*Sa.* Drulingen	Wittersheim
157	Gœrsdorf, *Altmühl*	1062	*W.* Wœrth	Wagner
158	Gottenhausen, *Auenmühle*	249	*Sa.* Marmoutier	Disser
159	Gottesheim	449	*Sa.* Saverne	Ernwein
160	Gougenheim	745	*St.* Truchtersheim	Klein (Nic.)

CURÉS OU DESSERVANTS.	MINISTRES PROTESTANTS.	PERCEPTEURS.	N.° d'ordre.
Weyhaupt, desservant		Blanchot	126
Bangratz, curé		Kopff	127
Weiss, desservant		Ferru	128
Acker, *id.*		Schlotter	129
Siffrid, *id.*	Annexe de Schœnbourg	Bigeault	130
Weber, *id.*		Hœllbeck	131
Mini, *id.*		Gaud	132
Annexe d'Eschwiller	Annexe de Pistorf	Hœllbeck	133
Lux, desservant		Ferru	134
Bangratz, *id.*		Masse	135
Erb, *id.*		Moll	136
Annexe de Leutenheim	Annexe de Kauffenheim	Destailleurs	137
Schack, desservant		Schlotter	138
Donatzi, *id.*		Destailleurs	139
Blank, *id.*		Hirn	140
Annexe de Lützelhausen	Annexe de Waldbach	Hirn	141
Zeller, desservant		Elmerich	142
Weibel, *id.*		Graff	143
Annexe de Wœrth	Kampmann	Hess	144
Annexe de Tieffenbach	Annexe de Tieffenbach	Bigeault	145
Annexe de Waldolvisheim	Annexe d'Ingenheim	Maire	146
Annexe de Fessenheim	Stöhr	D'Herens	147
Lachmann, desservant		De Rilly	148
Laroche, *id.*		Kontz	149
Annexe de Kirwiller	Annexe de Printzheim	Dromerie	150
Valette, desservant	Ehmann	Kopff	151
Annexe de Barr	Schnell	Rohmer	152
Annexe de Hœrdt	Lucius	Theurer	153
Annexe de Rumersheim	Annexe de Reitwiller	Samain	154
Larsilier, desservant		de Gonet	155
Annexe de Bærendorf	Annexe de Hirschland	Hœllbeck	156
Müller, desservant	Hollænder	Hess	157
Annexe d'Otterswiller		Loth	158
. . . . .	Annexe de Printzheim	Petit	159
Velten, desservant		Greiner	160

N. d'ordre.	COMMUNES ET HAMEAUX en dépendant.	Population.	ARRONDISSEMENTS ET CANTONS.	MAIRES.
161	Goxwiller	625	*Sé.* Obernai	Finck
162	Grassendorf	316	*Sa.* Hochfelden	Weber
163	Grendelbruch	1644	*Sé.* Rosheim	Henny
164	Gresswiller	924	*St.* Molsheim	Huck
165	Gries	1291	*St.* Brumath	Stoll
166	Griesbach	297	*Sa.* Bouxwiller	Heibeck
167	Griesbach	527	*W.* Niederbronn	Staub
168	Griesheim	791	*Sé.* Rosheim	Lentz
169	Griesheim	406	*St.* Truchtersheim	Rittleng
170	Gumbrechtshoffen (*N.*)	560	*W.* Niederbronn	Riehl
171	Gumbrechtshoffen (*O.*)	345	*W.* Niederbronn	Lœwenguth
172	Gundershoffen, *Scheuerlenhof*	1229	*W.* Niederbronn	Duchmann
173	Gungwiller	163	*Sa.* Drulingen	Burr
174	Gunstett	821	*W.* Wœrth	Kuhn
175	Hægen, *Stambach*, *Plumb*	705	*Sa.* Marmoutier	Koby
176	Haguenau, *Marienthal*, *Bürkenwald*, *Harthausen*	10349	*St.* Haguenau	Guntz ✻
177	Hambach, *Fixenmühle*, *Kuppertsmühl*, *Neumühle*, *Rehmühle*	860	*Sa.* Drulingen	Ensminger
178	Handschuheim [	209	*St.* Truchtersheim	North (Thieb.)
179	Hangenbieten	490	*St.* Schiltigheim	Fritsch
180	Harskirchen, *Giesert*	1024	*Sa.* Saar-Union	Bauer
181	Hatten	2018	*W.* Soultz-s.-forêts	Humbert
182	Hattmatt	537	*Sa.* Saverne	Baltzli
183	Hegeney	313	*W.* Wœrth	Jully
184	Heidolsheim	366	*Sé.* Marckolsheim	Esel
185	Heiligenberg	463	*St.* Molsheim	Dibinger
186	Heiligenstein	607	*Sé.* Barr	Wilhelm
187	Herbitzheim, *Schlosswald*	1895	*Sa.* Saar-Union	Schreiner
188	Herbsheim	530	*Sé.* Benfeld	Pabst
189	Hermerswiller	225	*W.* Soultz-s.-forêts	Beck
190	Herrlisheim	2105	*St.* Bischwiller	Georg
191	Hessenheim	462	*Sé.* Marckolsheim	Schwartz
192	Hilsenheim	1747	*Sé.* Marckolsheim	Andlauer
193	Hindisheim	1244	*Sé.* Erstein	Meyer
194	Hinsbourg	168	*Sa.* LaPetite-Pierre	Stutzmann

CURÉS OU DESSERVANTS.	MINISTRES PROTESTANTS.	PERCEPTEURS.	N.os d'ordre.
Annexe de Bernardswiller	Brion	X.er Levrault	161
Lavanche, desservant		Gant	162
Pfundt, *id.*		Potier	163
Klein, *id.*		Gruyer	164
Ann. de Weitbruch	Hüter	Neltner (A.)	165
. . . . .	Annexe de Neuwiller	Rau	166
Annexe de Mertzwiller	Annexe de Gundershoffen	Schimpf	167
Bernhard, desservant		Potier	168
Burger, *id.*		D'Herens	169
Annexe de Gundershoffen	N.	Gremillet	170
Annexe d'Oberbronn		Gremillet	171
Kapps, desservant	Lichtenberger	Schimpf	172
Annexe de Weyer	Annexe de Dürstel	Schæffer	173
Gommenginger, desservant		Schlotter	174
Caspar, *id.*		Loth	175
Diemert, curé		Heiligenthal	176
Rumpler, desservant		Senil, rec. m.	
. . . . .	Hildebrandt	Fritz	177
Annexe d'Osthoffen	Annexe de Fürdenheim	D'Herens	178
Annexe d'Achenheim	Ungerer	Neltner (L.)	179
Müller, desservant	Wagner	Vistoo	180
Debes, *id.*	Beck	Eckert	181
Annexe de Steinbourg	Annexe d'Imbsheim	Feyler	182
Annexe de Morsbronn		Schlotter	183
Daull, desservant		Kolb	184
Haag, *id.*		Mammès	185
Annexe de Barr	Blanck	Rohmer	186
Dibling, desservant	Liebrich	Schall	187
Carolus, *id.*		Blumstein	188
Annexe de Soultz	Annexe de Soultz	Millet	189
Freund, desservant		Bronner	190
Fritsch, *id.*		Meyer	191
Hamion, *id.*		Bourgeois	192
Vion, *id.*		Lamar	193
Annexe de Tieffenbach	Annexe de Tieffenbach	Bigeault	194

N.os d'ordre.	COMMUNES ET HAMEAUX en dépendant.	Population.	ARRONDISSEMENTS ET CANTONS.	MAIRES.
195	Hinsingen	149	*Sa.* Saar-Union	Bauer
196	Hipsheim, *Saint-Ludan*, *Schermühle*, *Tuilerie*	483	*Sé.* Erstein	Waldéjo
197	Hirschland	628	*Sa.* Drulingen	Schmidt
198	Hochfelden	2503	*Sa.* Hochfelden	Achard
199	Hochstett	145	*St.* Haguenau	Schneider
200	Hœnheim	1300	*St.* Schiltigheim	Heintz
201	Hœrdt	1539	*St.* Brumath	Arlen
202	Hoffen	500	*W.* Soultz-s.-forêts	Weimer
203	Hohatzenheim	200	*Sa.* Hochfelden	Bilger
204	Hohengœft	601	*Sa.* Marmoutier	Kelber
205	Hohfrankenheim	294	*Sa.* Hochfelden	Strub
206	Hohwiller	396	*W.* Soultz-s.-forêts	Scheer
207	Holtzheim	894	*St.* Geispolsheim	Debes
208	Hunspach	751	*W.* Soultz-s.-forêts	Rott (Gasp.)
209	Hürtigheim	438	*St.* Truchtersheim	Rihl
210	Hüttendorf	480	*St.* Haguenau	Daul
211	Hüttenheim	1862	*Sé.* Benfeld	Kretz
212	Ichtratzheim	224	*St.* Geispolsheim	Sprauel
213	Illkirch, *Graffenstaden*	2545	*St.* Geispolsheim	Mürsch
214	Imbsheim	761	*Sa.* Bouxwiller	Sieffer
215	Ingenheim	680	*Sa.* Hochfelden	Bronner
216	Ingolsheim	254	*W.* Soultz-s.-forêts	Schæffer
217	Ingwiller, *Esplerhof*, *Cense*, *Lœwenhaupt*, *Wollachermühle*, *Rauschenbourg*	2170	*Sa.* Bouxwiller	Staat
218	Innenheim	827	*Sé.* Obernai	Burrus
219	Irmstett	148	*St.* Wasselonne	Niderbihl
220	Issenhausen	143	*Sa.* Hochfelden	Reichert
221	Ittenheim	892	*St.* Schiltigheim	Ammel
222	Itterswiller	498	*Sé.* Barr	Sohler
223	Ittlenheim	224	*St.* Truchtersheim	Adam
224	Jean (Saint-)-des-choux	794	*Sa.* Saverne	Meng
225	Jetterswiller	330	*Sa.* Marmoutier	Ulrich
226	Kaltenhausen	883	*St.* Haguenau	Meyer
227	Kauffenheim	240	*St.* Bischwiller	Bostetter

CURÉS OU DESSERVANTS.	MINISTRES PROTESTANTS.	PERCEPTEURS.	N.os d'ordre.
Annexe de Harskirchen	Annexe d'Altwiller	Vistoo	195
Heitz, desservant		Kopff	196
Annexe d'Eschwiller	Liebrich	Hœllbeck	197
Mey, curé		Dromerie	198
Annexe de Wahlenheim		Spitz (J.)	199
Annexe de Bischheim	Annexe de Bischheim	Cassegrain	200
Hermann, desservant	Lix	Theurer	201
Annexe de Schœnenbourg		Eckert	202
Annexe de Wingersheim	Annexe de Mittelhausen	de Gonet	203
Kieffer, desservant		Woog	204
Annexe de Gingsheim	Annexe de Duntzenheim	de Gonet	205
Annexe de Soultz	Annexe de Soultz	Geynet	206
Friderich, desservant		Bertat	207
Annexe de Schœnenbourg	Annexe de Rott	Millet	208
Annexe de Dossenheim	Schneider	D'Herens	209
Nonnenmacher, dess.		Lambert	210
Raoul, *id.*		Blumstein	211
Baumgarten, vicaire résidant		Ferru	212
Holweck, desservant	Röhrig, Horning	Bertat	213
Annexe de Bouxwiller	Gœtz	Rau	214
. . . . .	Gœtz	Elmerich	215
Annexe de Riedseltz	Annexe de Rott	Millet	216
Bruder, desservant	Müller	Weissacker	217
Fuchs, *id.*		Hatterer	218
Annexe de Dangolsheim	Annexe de Scharrachbergh.	Kamm	219
. . . . .	Annexe de Kirwiller	Dromerie	220
Annexe d'Osthoffen	Huck	Riche	221
Fent, desservant		Riss	222
Walter, *id.*		Messe	223
Kæmpfer, *id.*		Faux	224
Mosbach, *id.*		Woog	225
Kapps, *id.*		Heiligenthal	226
Annexe de Leutenheim	Schæffer	Destailleurs	227

N.° d'ordre.	COMMUNES ET HAMEAUX en dépendant.	Population.	ARRONDISSEMENTS ET CANTONS.	MAIRES.
228	Keffenach	223	*W.* Soultz-s.-forêts	Wehl
229	Kertzfeld	1010	*Sé.* Benfeld	Heppi
230	Keskastel	1354	*Sa.* Saar-Union	Mügel
231	Kesseldorf	490	*W.* Seltz	Steiner
232	Kienheim	283	*St.* Truchtersheim	Kapp
233	Kilstett	800	*St.* Brumath	Derivaux
234	Kindwiller	554	*W.* Niederbronn	Wæchter
235	Kintzheim	1484	*Sé.* Sélestat	Kœnig
236	Kirchheim	509	*St.* Wasselonne	Imbs
237	Kirrberg	404	*Sa.* Drulingen	Haury
238	Kirwiller	675	*Sa.* Bouxwiller	Imler
239	Kleinfrankenheim	184	*St.* Truchtersheim	Dossmann
240	Kleingœft	161	*Sa.* Marmoutier	Clauss
241	Knœrsheim	269	*Sa.* Marmoutier	Adam
242	Kogenheim	1324	*Sé.* Benfeld	Andlauer
243	Kolbsheim	530	*St.* Schiltigheim	Peter
244	Krautergersheim	1208	*Sé.* Obernai	Schwing
245	Krautwiller	156	*St.* Brumath	Riff
246	Kriegsheim	376	*St.* Brumath	Weber
247	Kühlendorf	182	*W.* Soultz-s.-forêts	Hermann
248	Küttolsheim	862	*St.* Truchtersheim	Adam
249	Kurtzenhausen	515	*St.* Brumath	Luttmann
250	Kutzenhausen, *Merckwiller*, *Hæsloch*, *Lobsann*, *Niederkutzenhausen*, *Oberkutzenhausen*	1370	*W.* Soultz-s.-forêts	Hey
251	Lalaye, *Bassemberg*, *Charbe*	928	*Sé.* Villé	Humbert
252	Lampertheim	867	*St.* Schiltigheim	Klein
253	Lampertsloch, *Pechelbronn*	584	*W.* Wœrth	Lebel
254	Landersheim	214	*Sa.* Marmoutier	Hiegel
255	Langensultzbach	945	*W.* Wœrth	Baillis
256	Laubach	218	*W.* Wœrth	Ohlmann
257	Lauterbourg	2459	*W.* Lauterbourg	Lambert
258	Leiterswiller	242	*W.* Soultz-s.-forêts	Weimer
259	Lembach	1961	*W.* Wissembourg	Knoll
260	Leutenheim	893	*St.* Bischwiller	Feyerstein

CURÉS OU DESSERVANTS.	MINISTRES PROTESTANTS.	PERCEPTEURS.	N.° d'ordre.
Halftermeyer, desservant	Annexe de Birlenbach	Millet	228
Schneider, *id.*		Marande	229
Hoffmann, *id.*	Mercklé	Pierron	230
Annexe de Beinheim		Kauffmann	231
Annexe de Dürningen		Greiner	232
Schnorr, desservant		De Rilly	233
Herterich, *id.*		Gremillet	234
Gerdo, *id.*		Dengler	235
Nuss, *id.*		Kamm	236
Annexe de Bærendorf	Annexe de Hirschland	Hœllbeck	237
Bottemer, desservant	Winter	Rau	238
Annexe de Schnersheim		Greiner	239
Annexe de Westhausen		Woog	240
Id. *id.*		Woog	241
Schaal, desservant		Haas	242
Annexe d'Ernolsheim	Gerold	Blanchot	243
Nuss, desservant		Scholler	244
Annexe de Brumath	Annexe de Brumath	Spitz (G.)	245
Id. *id.*		Theurer	246
Annexe de Niederbetschdorf	Annexe d'Oberbetschdorf	Geynet	247
Humann, desservant		Masse	248
Annexe de Weitbruch	Annexe de Gries	Neltner (A.)	249
Bornert, desservant	Gœtz	Geynet	250
Rumpler, *id.*		Hirn	251
Annexe de Vendenheim	Düringer	Riche	252
Annexe de Gœrsdorf	Annexe de Preuschdorf	Hess	253
Annexe de Willgottheim		Woog	254
Annexe de Wœrth	Kocher	Hess	255
Annexe d'Eschbach		Schlotter	256
Spisser, curé		Vogel	257
Annexe de Hatten	Annexe de Rittershoffen	Eckert	258
Sprauer, desservant	Hœpfner	Siebecker	259
Deniger, *id.*		Destailleurs	260

N.s d'ordre.	COMMUNES ET HAMEAUX en dépendant.	Population.	ARRONDISSEMENTS ET CANTONS.	MAIRES.
261	Lichtenberg, *Champagne*, *Schweighoffen*	1010	*Sa.* LaPetite-Pierre	Dorn
262	Limersheim	456	*Sé.* Erstein	Diebolt
263	Lingolsheim	850	*St.* Geispolsheim	Mey
264	Lipsheim	582	*St.* Geispolsheim	Müller
265	Littenheim	390	*Sa.* Saverne	Grasser
266	Lixhausen	380	*Sa.* Hochfelden	Gantzer (Jos.)
267	Lobsann	657	*W.* Soultz-s.-forêts	Dournay
268	Lochwiller, *Lindelsberg*	574	*Sa.* Marmoutier	Barth
269	Lohr, *Heiligenmühle*, *Wechenmühle*	605	*Sa.* LaPetite-Pierre	Gangloff
270	Lorentzen, *Watermühle*	525	*Sa.* Saar-Union	Reeb
271	Lupstein, *Pappellenmühle*	662	*Sa.* Saverne	Steinmetz
272	Lützelhausen, *Netzenbach*	1325	*St.* Molsheim	Eiglé
273	Mackenheim	932	*Sé.* Marckolsheim	Gœpfert
274	Mackwiller	798	*Sa.* Drulingen	Bieber (Ch.)
275	Mænnolsheim	182	*Sa.* Saverne	Dossmann
276	Marckolsheim	2327	*Sé.* Marckolsheim	Schwartz
277	Marlenheim	1820	*St.* Wasselonne	Wolgemuth
278	Marmoutier, *Champagnermühle*, *Ziegelpetersmühle*, *Buchberg*, *Sindelsberg*	2555	*Sa.* Marmoutier	Bosch
279	Martin (Saint-)	481	*Sé.* Villé	Bauer (Jos.)
280	Mattstall, *Verrerie*	286	*W.* Wœrth	Trautmann
281	Matzenheim, *Heusern*, *Wærth*	775	*Sé.* Benfeld	Jehl
282	Maurice (Saint-)	428	*Sé.* Villé	Guth
283	Meissengott, *Engelsbach*, *Wagenbach*	910	*Sé.* Villé	Zimmermann
284	Meistratzheim	1666	*Sé.* Obernai	Bottemer
285	Melsheim	552	*Sa.* Hochfelden	Peter
286	Memelshoffen, *Meisenthal*	388	*W.* Soultz-s.-forêts	Mischler
287	Menchhoffen	383	*Sa.* Bouxwiller	Vogler
288	Mertzwiller	1926	*W.* Niederbronn	Helmer
289	Mietesheim	709	*W.* Niederbronn	Spack
290	Minversheim, *Moulin*	809	*Sa.* Hochfelden	Trauttmann
291	Mitschdorf	274	*W.* Wœrth	Schæffer

CURÉS OU DESSERVANTS.	MINISTRES PROTESTANTS.	PERCEPTEURS.	N.s d'ordre.
Jehl, desservant	Annexe de Wimmenau	Weizsacker	261
Martin, *id.*		Kopff	262
Annexe de Hohsheim	Kurtz	Bertat	263
Schoëff, desservant		Ferru	264
Meyer, *id.*		Maire	265
Annexe de Bossendorf		Dromerie	266
Annexe de Kutzenhausen	Annexe de Soultz	Millet	267
Frimont, desservant		Loth	268
Annexe de la Petite-Pierre	Grünewald	Bigeault	269
Peter, desservant	Kampmann	Schall	270
Müller, *id.*		Petit	271
Halftermeyer, *id.*		Mammès	272
Karcher, *id.*		Kolb	273
Annexe de Lorentzen	Annexe de Berg	Fritz	274
Fritsch, desservant		Maire	275
Mathis, curé		Kolb	276
Meyer, desservant		Kamm	277
Geiss, curé		Loth	278
Pfundt, desservant		Hirn	279
Annexe de Lembach	Annexe de Langensoultzbach	Hess	280
Chable, desservant		Marande	281
Meyer, vicaire résidant		RigautDupré	282
Graff, desservant		Hirn	283
Legin, *id.*		Scholler	284
Annexe de Wilwisheim	Annexe de Dettwiller	Elmerich	285
Annexe de Keffenach	Annexe de Soultz	Millet	286
Annexe d'Ingwiller	Annexe d'Ingwiller	Weizsacker	287
Siffert, desservant	Annexe de Mietesheim	Gremillet	288
Annexe de Bitschhoffen	Jæger	Gremillet	289
Lorenz, desservant		Gand	290
Annexe de Gœrsdorf	Annexe de Gœrsdorf	Hess	291

N.os d'ordre.	COMMUNES. ET HAMEAUX en dépendant.	Population.	ARRONDISSEMENTS ET CANTONS.	MAIRES.
292	Mittelbergheim	975	*Sé.* Barr	Kastler
293	Mittelhausbergen	220	*St.* Schiltigheim	Lobstein
294	Mittelhausen	609	*Sa.* Hochfelden	Walter
295	Mittelschæffolsheim	308	*St.* Brumath	Fischer
296	Mollkirch, *Laubenhain*	955	*Sé.* Rosheim	Fréderic
297	Molsheim	3333	*St.* Molsheim	Carl ✻
298	Mommenheim	1280	*St.* Brumath	Schifferstein
299	Monswiller, *Schell*, *Martelberg*	687	*Sa.* Saverne	Marschal
300	Morsbronn, *Albrechtshæuserhof*, *Zornhofen*	622	*W.* Wœrth	Dangler
301	Morschwiller	595	*St.* Haguenau	Weber
302	Mothern	1516	*W.* Seltz	Herrmann
303	Mühlbach	546	*Sé.* Rosheim	Siat
304	Mühlhausen, *Radmühle*	701	*Sa.* Bouxwiller	De Gail
305	Münchhausen	795	*W.* Seltz	Ernst
306	Mundolsheim	423	*St.* Schiltigheim	Riehl
307	Mussig	756	*Sé.* Marckolsheim	Horny
308	Müttersholz, *Niederrathsamhausen*, *Enweyer*	2102	*Sé.* Marckolsheim	Sigwalt
309	Mutzenhausen	296	*Sa.* Hochfelden	Gruss
310	Mutzig, *Hermolsheim*	3424	*St.* Molsheim	Walter
311	Nabor (Saint-)	323	*Sé.* Rosheim	Schnell
312	Neehwiller	424	*W.* Wœrth	Bæhr
313	Neewiller	783	*W.* Lauterbourg	Heintz
314	Neubois	663	*Sé.* Villé	Winé
315	Neugartheim	297	*St.* Truchtersheim	Schmitt
316	Neuhæusel	281	*St.* Bischwiller	Schœr
317	Neuve-Église, *Hirtzelbach*	773	*Sé.* Villé	Pierrot
318	Neuwiller, *Thomasthal*, *Boxmühle*, *Johannesthal*, *Herrensteinerforst*, *Oberhofbreitschloss*, *Nonnenthal*	1741	*Sa.* LaPetite-Pierre	Peter
319	Niederbetschdorf, *Trois moulins*	1172	*W.* Soultz-s.-forêts	Lennig ✻

CURÉS OU DESSERVANTS.	MINISTRES PROTESTANTS.	PERCEPTEURS.	N.° d'ordre.
Waltzer, desservant	Heintz	Rieffel	292
Annexe de Dingsheim	Annexe d'Oberhausbergen	Riche	293
. . . . .	Simon	de Gonet	294
Ohlmann, desservant		Lallemand	295
Müh, *id.*		Potier	296
Streicher, curé		Blanchot	297
Dossmann, desservant		Spitz (G.)	298
Kleiber, *id.*		Faux	299
Ernwein, *id.*	Annexe de Frœschwiller	Schlotter	300
Bouffleur, *id.*		Lambert	301
Resch, *id.*		Kauffmann	302
Oberlé, *id.*		Potier	303
. . . . .	Annexe de Schillersdorf	Weizsacker	304
Christ, desservant		Kauffmann	305
Annexe de Souffelweyersheim	Barbaras	Riche	306
Pugin, desservant		Meyer	307
Brodbeck, *id.*	Keller	Meyer	308
Annexe de Schaffhausen		de Gonet	309
Wernert, desservant		Gruyer	310
Annexe d'Ottrott le haut		Hatterer	311
Annexe de Wœrth	Annexe de Frœschwiller	Hess	312
Maurer, desservant		Vogel	313
Annexe de Dieffenbach		Rigaut Dupré	314
Wurm, desservant		Masse	315
Annexe de Fort-Louis		Destailleurs	316
Dennefeld, desservant		Rigaut Dupré	317
Vogt, curé	Zwilling	Feyler	318
Hoffmann, desservant	Annexe d'Oberbetschdorf	Geynet	319

N.° d'ordre.	COMMUNES ET HAMEAUX en dépendant.	Population.	ARRONDISSEMENTS ET CANTONS	MAIRES.
320	Niederbronn, *Jægerthal*, *Rauschenwasser* (*forge*) *Wasenberg* (*forge*)	2922	*W.* Niederbronn	Demeuré (Fé
321	Niederhaslach	1072	*St.* Molsheim	Helmbacher
322	Niederhausbergen	333	*St.* Schiltigheim	Mager
323	Niederlauterbach, *Neuhof*	1344	*W.* Lauterbourg	Zimmermann
324	Niedermotern	461	*Sa.* Bouxwiller	Lauth
325	Niedernai, *Feldkirch*	1346	*Sé.* Obernai	B.on de Reina
326	Niederrœdern, *Neugartenhof*	1201	*W.* Seltz	Walter
327	Niederschæffolsheim	1110	*St.* Haguenau	Lang
328	Niederseebach	321	*W.* Seltz	Ball
329	Niedersoultzbach	337	*Sa.* Bouxwiller	Krieger, le
330	Niedersteinbach	508	*W.* Wissembourg	Porth
331	Nordhausen	1014	*Sé.* Erstein	Reibel
332	Nordheim	771	*St.* Wasselonne	Hartmann
333	Nothalten, *Zell*	804	*Sé.* Barr	Meyer
334	Obenheim	724	*Sé.* Erstein	Sigwald
335	Oberbetschdorf	1342	*W.* Soultz-s.-forêts	Holtzmann
336	Oberbronn	1664	*W.* Niederbronn	Küster
337	Oberdorf, *Spachbach*	286	*W.* Wœrth	Erhart
338	Oberhaslach	960	*St.* Molsheim	Siat
339	Oberhausbergen	444	*St.* Schiltigheim	Lobstein
340	Oberhoffen	1195	*St.* Bischwiller	Kummer
341	Oberhoffen	202	*W.* Wissembourg	Rohé
342	Oberlauterbach	738	*W.* Seltz	Offner
343	Obermotern	919	*Sa.* Bouxwiller	Meyer
344	Obernai, *Oberkirch*	4898	*Sé.* Obernai	B.on de Gail
345	Oberrœdern	673	*W.* Soultz-s.-forêts	Philipps
346	Oberschæffolsheim	961	*St.* Schiltigheim	Chavelheid
347	Oberseebach	1773	*W.* Seltz	Becker
348	Obersoultzbach	420	*Sa.* Bouxwiller	Roth, le 2.e
349	Obersteinbach	590	*W.* Wissembourg	Weber
350	Odratzheim	555	*St.* Wasselonne	Rangel
351	Œrmingen	1147	*Sa.* Saar-Union	Bauer
352	Offendorff	1403	*St.* Bischwiller	Schwob
353	Offenheim	214	*St.* Truchtersheim	Braun

CURÉS OU DESSERVANTS.	MINISTRES PROTESTANTS.	PERCEPTEURS.	N.° d'ordre.
Reichart, curé.	Horst	Schimpf	320
Fritsch, desservant		Mammès	321
. . . . .	Annexe de Mundolsheim	Riche	322
Kaag, desservant		Vogel	323
Annexe de Pfaffenhoffen	Annexe de Pfaffenhoffen	Helmstetter	324
Burg, desservant		Scholler	325
Bouchut, *id.*	N.	Lièvre	326
Rébété, *id.*		Spitz (J.)	327
Annexe de Trimbach	Annexe de Niederrœdern	Lièvre	328
Annexe de Bouxwiller	Annexe de Bouxwiller	Weissacker	329
Annexe d'Obersteinbach	Annexe d'Obersteinbach	Siebecker	330
Hommel, desservant		Kopff	331
Weiss, *id.*	Annexe de Zehnacker	Hallez	332
Müller, *id.*		Bartholmé	333
Annexe de Gerstheim	Schmutz	Graff	334
Annexe de Niederbetschdorf	Ningler	Geynet	335
Ott, desservant	Anrich	Schimpf	336
Annexe de Gunstett	Annexe de Wœrth	Schlotter	337
Egli, desservant		Mammès	338
. . . . .	Schrumpf	Riche	339
Annexe de Bischwiller	Heldt	Thiebaut	340
Annexe de Clébourg		Siebecker	341
Bergantz, desservant		Kauffmann	342
Annexe de Kirrwiller	Weyrich	Helmstetter	343
Oberlé, curé		X.er Levrault	344
Annexe de Stundwiller		Eckert	345
Wolff, desservant		Nehner (L.)	346
Tart, *id.*	Ellès	Lièvre	347
. . . . .	Annexe de Weiterswiller	Feyler	348
Jung, desservant		Siebecker	349
Bettermann, *id.*		Kamm	350
Untereiner, *id.*	Annexe d'Herbitzheim	Schall	351
Wertz, *id.*	Annexe de Bischwiller	Bronner	352
Annexe de Stützheim		Greiner	353

N.° d'ordre.	COMMUNES ET HAMEAUX en dépendant.	Population.	ARRONDISSEMENTS ET CANTONS.	MAIRES.
354	Offwiller	974	*W.* Niederbronn	Mahler
355	Ohlungen	851	*St.* Haguenau	Adam
356	Ohnenheim	854	*Sé.* Marckolsheim	Kiehny
357	Olwisheim	452	*St.* Brumath	Pfrimmer
358	Orschwiller	973	*Sé.* Sélestat	Bleger
359	Osthausen	828	*Sé.* Erstein	B.^{on} Zorn de Bulach *
360	Osthoffen [*hof*	902	*St.* Truchtersheim	Ueberfüll
361	Ostwald (Illwickersh.), *Mur-*	834	*St.* Geispolsheim	Kauffmann
362	Ottersthal	534	*Sa.* Saverne	Züber
363	Otterswiller	824	*Sa.* Marmoutier	Lux
364	Ottrott (*le bas*)	1044	*Sé.* Rosheim	Bucher
365	Ottrott (*le haut*)	843	*Sé.* Rosheim	Fischer
366	Ottwiller, *Moulin*	323	*Sa.* Drulingen	Teutsch
367	Petersbach	830	*Sa.* LaPetite-Pierre	Hoffmann
368	Petite-Pierre, *Imstallerhof*, *Rothlach*	1249	*Sa.* LaPetite-Pierre	Tardiveau
369	Pfaffenhoffen, *Sandmühle*	1426	*Sa.* Bouxwiller	Krebs
370	Pfalzweyer	276	*Sa.* LaPetite-Pierre	Herrmann le 2.
371	Pfettisheim	360	*St.* Truchtersheim	Riehl
372	Pfulgriesheim	376	*St.* Truchtersheim	Weber
373	Pierre (Saint-), *Ittenwiller*	436	*Sé.* Barr	B.^{on} de Cœhorn
374	Pierre-Bois(Saint-), *Hohwarth*	816	*Sé.* Villé	Marco
375	Pistorf	498	*Sa.* Drulingen	Karcher
376	Plobsheim, *Thumenau*	1282	*St.* Geispolsheim	Fels
377	Preuschdorf	717	*W.* Wœrth	Dielmann
378	Printzheim	316	*Sa.* Saverne	Ernst
379	Puberg	349	*Sa.* LaPetite-Pierre	Münsch (Nic.)
380	Quatzenheim	590	*St.* Truchtersheim	Lobstein
381	Rangen, *Mittelkurtz*	211	*Sa.* Marmoutier	Gœtz
382	Ratzwiller, *Neuwerkermühle*, *Schulmühle*	403	*Sa.* Saar-Union	Gruber
383	Rauwiller	454	*Sa.* Drulingen	Hahn
384	Reichsfeld	478	*Sé.* Barr	Derendinger
385	Reichshoffen	2542	*W.* Niederbronn	B.^{on} Renouard de Bussierre *
386	Reichstett	1119	*St.* Schiltigheim	Isaac

CURÉS OU DESSERVANTS.	MINISTRES PROTESTANTS.	PERCEPTEURS.	N. d'ordre.
. . . . .	Schimper	Gremillet	354
Rapp, desservant		Lambert	355
Brixius, *id.*		Kolb	356
Annexe de Vendenheim	Annexe de Berstett	Lallemand	357
Lien, desservant		Dengler	358
Scheyder, *id.*	Annexe de Gerstheim	Marande	359
Heitz, *id.*		D'Herens	360
Menger, *id.*		Bertat	361
Annexe de Saverne		Faux	362
Halbwachs, desservant		Maire	363
Ann. d'Ottrott (haut)		Hatterer	364
Rebmeister, desservant		Hatterer	365
Annexe de Siewiller	Annexe de Drulingen	Schæffer	366
Annexe de la Petite-Pierre	Annexe de Lohr	Bigeault	367
Kirst, desservant	Klein	Bigeault	368
Conrad, *id.*	Fischer	Helmstetter	369
Annexe de Grauffthal	Annexe de Hangenweiler	Bigeault	370
Grasser, desservant		Samain	371
Annexe de Griesheim	Weber	Samain	372
Weil, desservant		Riss	373
Krammer, *id.*		Rigaut Dupré	374
Annexe de Saarwerden	Jung	Vistoo	375
Lack, desservant	Lechten	Ferru	376
Annexe de Gœrsdorf	Rollé	Hess	377
. . . . .	Elles	Petit	378
. . . . .	Annexe de la Petite-Pierre	Bigeault	379
Annexe de Dossenheim	Annexe de Hürtigheim	Masse	380
Annexe de Hohengœft		Woog	381
Annexe de Lorentzen	Annexe de Diemeringen	Schall	382
. . . . .	Annexe de Hirschland	Hœllbeck	383
Heitz, desservant		Rieffel	384
Lehmann, curé	Annexe de Gundersboffen	Schimpf	385
Kellheter, *id.*		Cassegrain	386

N.os d'ordre.	COMMUNES ET HAMEAUX en dépendant.	Population.	ARRONDISSEMENTS ET CANTONS.	MAIRES.
387	Reimerswiller	316	*W.* Soultz-s.-forêts	Gœhry
388	Reinhardsmünster, *Haberacker Champagnermühle* (*forge*)	806	*Sa.* Marmoutier	Helmbacher
389	Reipertswiller, *Fuchsthal*, *Melkerhof*, *Mundsteger Sægmühle*	715	*Sa.* LaPetite-Pierre	Wolff, le j
390	Reitwiller	367	*St.* Truchtersheim	Diemer
391	Reschwoog, *Giesenheim*	1283	*St.* Bischwiller	Wilhelm
392	Retschwiller	374	*W.* Soultz-s.-forêts	Schneider
393	Reutenbourg, *Reinackern*	618	*Sa.* Marmoutier	Diebolt
394	Rexingen	182	*Sa.* Drulingen	Feuerstein
395	Rhinau	1438	*Sé.* Benfeld	Schwab
396	Richtolsheim	251	*Sé.* Marckolsheim	Taglang
397	Riedheim	286	*Sa.* Bouxwiller	Voltz
398	Riedseltz	1454	*W.* Wissembourg	Ohmann
399	Rimsdorf, *Musarwerden*, *Buscherhof*, *Bahnholtzmühle*	379	*Sa.* Saar-Union	Carl
400	Ringeldorf	131	*Sa.* Hochfelden	Weber
401	Ringendorf	560	*Sa.* Hœhfelden	Rommert
402	Rittershoffen	1325	*W.* Soultz-s.-forêts	Wahl
403	Rohr	367	*St.* Truchtersheim	Schitter
404	Rohrwiller	840	*St.* Bischwiller	Jung
405	Romanswiller	1050	*St.* Wasselonne	Metzger
406	Roppenheim	945	*St.* Bischwiller	Bill
407	Rosenwiller	764	*Sé.* Rosheim	Zuber
408	Rosheim	3502	*Sé.* Rosheim	Braun
409	Rossfeld	551	*Sé.* Benfeld	Dambach
410	Rosteig, *Johannesthal*,	610	*Sa.* La Petite-Pierre	Baumann
411	Roth [*Schlaüsmühle*	712	*W.* Wissembourg	Sicherer
412	Rothbach	664	*W.* Niederbronn	Trautmann
413	Rottelsheim	240	*St.* Brumath	Kœhren
414	Rumersheim	284	*St.* Truchtersheim	Rittleng
415	Runtzenheim	694	*St.* Bischwiller	Wolff
416	Saar-Union(Bouquenom, Neusaarwerden), *Hailerie*, *Reebhaus*, *Tuilerie*	4257	*Sa.* Saar-Union	Maugin

CURÉS OU DESSERVANTS.	MINISTRES PROTESTANTS.	PERCEPTEURS.	N. d'ordre
Annexe de Surbourg	Annexe d'Oberbetschdorf	Geynet	387
Giltwiller, desservant		Loth	388
Annexe de Lichtenberg	Annexe de Wimmenau	Weissacker	389
Annexe de Truchtersheim	Schæffer	Samain	390
Karst, desservant		Destailleurs	391
Annexe de Soultz	Annexe de Soultz	Millet	392
Dossmann, desservant		Woog	393
Annexe de Berg et Burbach	Annexe de Berg	Woog	394
Franck, desservant		Graff	395
Annexe d'Artolsheim		Meyer	396
Annexe de Bouxwiller	Annexe de Bouxwiller	Rau	397
Kieffer, desservant		Siebecker	398
Annexe de Saar-Union	Annexe de Lorentzen	Pierron	399
Annexe de Grassendorf		Gand	400
Annexe de Kirrwiller	Schneider	Gand	401
Annexe de Hatten	Dangler	Eckert	402
Kister, desservant		Masse	403
Fix, *id.*	Annexe de Bischwiller	Thiebaut	404
Bisch, *id.*	Gœcklé	Hallez	405
Annexe de Reschwoog	Wetzel	Destailleurs	406
Klein, desservant		Potier	407
Ræss, curé		Potier	408
Hugg, desservant		Blumstein	409
Annexe de Wingen	Annexe de Wimmenau	Weissacker	410
Annexe de Clébourg	Wolwerth	Siebecker	411
. . . . .	Jæger	Gremillet	412
Annexe de Bernolsheim		Theurer	413
Rey, desservant		Samain	414
Esslinger, *id.*	Annexe de Sessenheim	Destailleurs	415
Kœhler, curé	Liebrich	Pierron	416

N.° d'ordre.	COMMUNES ET HAMEAUX en dépendant.	Population.	ARRONDISSEMENTS ET CANTONS.	MAIRES.
417	Saarwerden (Vieux)	615	*Sa.* Saar-Union	Frantz
418	Saasenheim	563	*Sé.* Marckolsheim	Gerster
419	Sæssolsheim	693	*Sa.* Hochfelden	Ulrich
420	Salenthal	276	*Sa.* Marmoutier	Wininger
421	Salmbach	1338	*W.* Lauterbourg	Striebig
422	Sand	692	*Sé.* Benfeld	Barthelmé (T.
423	Saverne, *Creutzfeld*, *Hautbar*, *Niederbar*, *Schweitzerhof*, *Walck*, *Wixberg*	5226	*Sa.* Saverne	Dédier
424	Schæffersheim	421	*Sé.* Erstein	Bottemer
425	Schaffhausen, *Moulin*	552	*Sa.* Hochfelden	*Mittelhæuser*
426	Schaffhausen	523	*W.* Seltz	Amann
427	Schalkendorf	355	*Sa.* Bouxwiller	Schmitt
428	Scharrachbergheim	625	*St.* Wasselonne	Pfeiffer
429	Scheibenhard	605	*W.* Lauterbourg	Helfrig
430	Scherlenheim	174	*Sa.* Hochfelden	Weimling
431	Scherwiller	2651	*Sé.* Villé	Vogel
432	Schillersdorf	666	*Sa.* Bouxwiller	Merckling
433	Schiltigheim	2778	*St.* Schiltigheim	Hiller
434	Schirhoffen	645	*St.* Bischwiller	Halter
435	Schirrhein	1162	*St.* Bischwiller	Gængel
436	Schleithal	2100	*W.* Lauterbourg	Hemberger
437	Schnersheim	542	*St.* Truchtersheim	Lux
438	Schœnau	642	*Sé.* Marckolsheim	Schmidt
439	Schœnbourg	482	*Sa.* LaPetite-Pierre	Helmstetter
440	Schœnenbourg	723	*W.* Soultz-s.-forêts	Deutsch
441	Schopperten	307	*Sa.* Saar-Union	Specht
442	Schwabwiller	618	*W.* Soultz-s.-forêts	Lœwenguth
443	Schweighausen, *Clausenhof*, *Geisselbronn*	1486	*St.* Haguenau	Wild
444	Schweinheim	909	*Sa.* Marmoutier	Trœsch
445	Schwindratzheim	1260	*Sa.* Hochfelden	Kœnig
446	Schwobsheim	209	*Sé.* Marckolsheim	Hetzer
447	Sélestat	8634	*Sé.* Sélestat	Pennarun
448	Seltz, *Neubelnheim*	2177	*W.* Seltz	Schneider

CURÉS OU DESSERVANTS.	MINISTRES PROTESTANTS.	PERCEPTEURS.	N.° d'ordre.
Locher, desservant		Vistoo	417
Streicher, *id.*		Bourgeois	418
Lapp, *id.*		Elmerich	419
Annexe d'Allenwiller		Loth	420
Heim, desservant		Vogel	421
Münch, *id.*		Marande	422
Fischer, curé		Faux	423
Dietz, desservant		Lamar	424
Grass, *id.*		de Gonet	425
Annexe de Selts		Kauffmann	426
Annexe de Pfaffenhoffen	Annexe d'Obermottern	Helmstetter	427
Annexe de Dahlenheim	Caspari	Kamm	428
Laroche, desservant		Vogel	429
Schirer, vicaire résidant		Dromerie	430
Caspar, desservant		De Cheppe	431
Annexe d'Ingwiller	Schæffer	Helmstetter	432
Rendler, desservant	Hickel	Cassegrain	433
Annexe de Schirrhein		Thiebaut	434
Michel, desservant		Thiebaut	435
Will, *id.*		Vogel	436
Huck, *id.*		Greiner	437
Hasselmann, *id.*		Bourgeois	438
Annexe d'Eschbourg	Ihlé	Bigeault	439
Schmitt, desservant		Millet	440
Annexe de Saar-Union	Annexe de Keskastel	Pierron	441
Kapps, desservant	Annexe d'Oberbetschdorf	Geynet	442
Schneider, *id.*	Bosch	Heiligenthal	443
Steinbach, *id.*		Maire	444
Annexe de Hochfelden	Birkenkopf	Gand	445
Ulrich, desservant		Meyer	446
Fritsch, curé		Dengler	
Ortlieb, desservant		Dequevauvilliers, rec. m.	447
Voisard, curé		Kauffmann	448

N.os d'ordre.	COMMUNES ET HAMEAUX en dépendant.	Population.	ARRONDISSEMENTS ET CANTONS.	MAIRES.
449	Sermersheim	1003	*Sé.* Benfeld	Meyer
450	Sessenheim, *Dengelsheim*	978	*St.* Bischwiller	Binder
451	Siegen	831	*W.* Seltz	Brinster
452	Siewiller, *Moulin*, *Tuilerie*	575	*Sa.* Drulingen	Wehrung
453	Siltzheim, *Moulin*	373	*Sa.* Saar-Union	Maurer
454	Singrist	403	*Sa.* Marmoutier	Diss
455	Solbach	236	*Sé.* Villé	Claude
456	Souffelweyersheim	676	*St.* Schiltigheim	Mathis
457	Souffelnheim	2886	*St.* Bischwiller	Messner
458	Soultz-les-bains	958	*St.* Molsheim	Mosser (Ign.)
459	Soultz-sous-forêts	1877	*W.* Soultz-s.-forêts	Müntz
460	Sparsbach	251	*Sa.* La Petite-Pierre	Schauly
461	Stattmatten	455	*St.* Bischwiller	Heintz
462	Steige	1253	*Sé.* Villé	Quirin
463	Steinbourg, *Rundæhlmühle*	1111	*Sa.* Saverne	Roth (Jacq.)
464	Steinseltz, *Schaafbusch*	652	*W.* Wissembourg	Rott
465	Still	1292	*St.* Molsheim	Simon
466	Stotzheim	1723	*Sé.* Benfeld	Spitz
467	Strasbourg, *Neuhof*, *Robertsau*	70298	*St.* Strasbourg	Schützenberger *
468	Struth, *Donnenbachermühle*, *Hausmannshof*	501	*Sa.* La Petite-Pierre	Zehr
469	Stützheim	346	*St.* Truchtersheim	Jung
470	Stundwiller	534	*W.* Seltz	Stœbell
471	Sundhausen	1357	*Sé.* Marckolsheim	Lehmann
472	Surbourg	2129	*W.* Soultz-s.-forêts	Gatty
473	Thal (*Drulingen*)	400	*Sa.* Drulingen	Feuerstein
474	Thal (*Marmoutier*), *Schœbweiller*, *Saint-Gall*	727	*Sa.* Marmoutier	Hopfner
475	Thanvillé	401	*Sé.* Villé	Werlé
476	Tieffenbach, *Schwadermühle*	429	*Sa.* La Petite-Pierre	Reinberger
477	Traenheim	560	*St.* Wasselonne	Reiss, fils
478	Triembach	528	*Sé.* Villé	Schwaab

CURÉS OU DESSERVANTS.	MINISTRES PROTESTANTS.	PERCEPTEURS.	N.° d'ordre.
Bauer, desservant		Haas	449
Ringeisen, *id.*	Schweppenhæuser	Bronner	450
Miss, *id.*		Lièvre	451
Rumpler, *id.*	Annexe de Drulingen	Schæffer	452
Pfister, *id.*		Schall	453
Annexe de Marmoutier		Woog	454
Annexe de Lützelhausen	Annexe de Waldbach	Hirn	455
Voltz, curé		Cassegrain	456
Cazeaux, *id.*		Destailleurs	457
Wiss, desservant		Blanchot	458
Heilmann, curé	Heydenreich	Millet	459
Annexe de Weiterswiller	Annexe de la Petite-Pierre	Weissacker	460
Annexe de Sessenheim	Annexe de Sessenheim	Bronner	461
Bouzé, desservant		Hirn	462
Peter, *id.*		Petit	463
Annexe de Clébourg	Annexe de Rott	Siebecker	464
Doverva, desservant		Mammès	465
Bisch, *id.*		Marande	466
Voyez pag. 256 *et* 257.	*Voyez pag.* 264 *et suiv.*	Sommervogel Faber Gérard. F.^{d} de Türckheim, rec. m.	467
Annexe de Tieffenbach	Annexe de Tieffenbach	Bigeault	468
Ihrenberger, desservant		D'Herens	469
Mathias, *id.*		Lièvre	470
Ann. de Saasenheim	Haas	Bourgeois	471
Lehner, desservant		Geynet	472
Annexe de Berg et Burbach	Annexe de Berg	Fritz	473
Annexe de Hægen		Loth	474
Klein, desservant		Rigaut Dupré	475
Gothan, *id.*	Woringer	Bigeault	476
Annexe de Wangen	Spatz	Moll	477
Hirsch, desservant		Rigaut Dupré	478

N.os d'ordre.	COMMUNES ET HAMEAUX en dépendant.	Population.	ARRONDISSEMENTS ET CANTONS.	MAIRES.
479	Trimbach	810	*W.* Seltz	Heyd
480	Truchtersheim	695	*St.* Truchtersheim	Jung
481	Ueberach	668	*W.* Niederbronn	Jung
482	Uhlwiller, *Niederaltorf*	861	*St.* Haguenau	Wendling
483	Uhrwiller	1060	*W.* Niederbronn	Richert
484	Urbeis	742	*Sé.* Villé	Collin
485	Urmatt	619	*St.* Molsheim	Valentin (Fl.)
486	Uttenheim	650	*Sé.* Erstein	Klein
487	Uttenhoffen	181	*W.* Niederbronn	Bastian
488	Uttwiller	270	*Sa.* Bouxwiller	Lœckel
489	Valff	1391	*Sé.* Obernai	Jordan
490	Vendenheim	1342	*St.* Brumath	Bührel
491	Villé [*hof*	1126	*Sé.* Villé	Peter
492	Vœllerdingen, *Lutterbacher-*	592	*Sa.* Saar-Union	Gerber
493	Volcksberg, *Moulin*, *Tuilerie*	614	*Sa.* Drulingen	Meder
494	Wahlenheim	279	*St.* Haguenau	Gœtz
495	Walbourg, *Hinterfeld*	603	*W.* Wœrth	Saglio
496	Waldolvisheim, *Moulin*	681	*Sa.* Saverne	Guth
497	Waltenheim	692	*Sa.* Hochfelden	Diemer
498	Wangen	750	*St.* Wasselonne	Schwach
499	Wangenbourg	238	*St.* Wasselonne	Metzger
500	Wanzenau (la)	2384	*St.* Brumath	Stroh
501	Wasselonne, *Brechlingen*	4300	*St.* Wasselonne	Steinbrenner
502	Weiler	627	*W.* Wissembourg	Bastian
503	Weinbourg	777	*Sa.* Bouxwiller	Franckhausse
504	Weislingen	831	*Sa.* Drulingen	Nickler
505	Weitbruch	1420	*St.* Haguenau	Schæffer
506	Weiterswiller	936	*Sa.* LaPetite-Pierre	Bauer
507	Westhausen	415	*Sa.* Marmoutier	Burg
508	Westhausen	1221	*Sé.* Erstein	Barthelmé
509	Westhoffen	2035	*St.* Wasselonne	Rudloff
510	Weyer, *Moulin*	845	*Sa.* Drulingen	Schneider
511	Weyersheim	2021	*St.* Brumath	Barthelomé
512	Wickersheim	343	*Sa.* Hochfelden	Brumpter
513	Willer	192	*Sa.* Saar-Union	Diemer
514	Willgottheim	1005	*St.* Truchtersheim	Pfister

CURÉS, OU DESSERVANTS.	MINISTRES PROTESTANTS.	PERCEPTEURS	N.os d'ordre.
Stattler, desservant	Annexe de Niederrœdern	Lièvre	479
Vierling, curé		Samain	480
Ann. de Bitschhoffen		Gremillet	481
Esslinger, desservant		Lambert	482
Kohler, *id.*	Eschenbrenner	Gremillet	483
Bernard, *id.*		Hirn	484
Reisser, *id.*		Mammès	485
Fenger, *id.*		Lamar	486
Annexe de Gundershoffen	Ann. de Gumbrechtshoffen	Schimpf	487
Annexe de Bouxwiller	Annexe de Bouxwiller	Weizsacker	488
Leybach, desservant		Scholler	489
Rapp, *id.*	Heitz	Lallemand	490
Weinling, curé		Rigaut Dupré	491
Annexe de Domfessel	Annexe de Lorentzen	Schall	492
Annexe de Tieffenbach	Annexe de Wimmenau	Fritz	493
Bausinger, desservant		Spitz (J.)	494
Lapp, *id.*		Schlotter	495
Herrmann, *id.*		Maire	496
Annexe de Mommenheim	Hoffmann	Thiebaut	497
Fix, desservant	Weber	Moll	498
Annexe d'Engenthal		Hallez	499
Corpataux, desservant		De Rilly	500
Roos, curé	Blæsius	Hallez	501
Annexe de Wissembourg		Riette	502
Annexe d'Ingwiller	Spach	Feyler	503
. . . . .	Annexe de Tieffenbach	Fritz	504
Graff, desservant	Fischer	Spitz (J.)	505
Nitschelm, *id.*	Hirt	Feyler	506
Schmitt, *id.*		Woog	507
Debes, *id.*		Lamar	508
Haas, *id.*	Küss	Moll	509
Orditz, curé	Laiblé	Schæffer	510
Schaal, desservant		Neltner	511
Ann. de Bossendorf	Annexe de Ringendorf	Dromerie	512
Annexe de Harskirchen	Annexe de Harskirchen	Vistoo	513
Wild, desservant		Masse	514

N.° d'ordre.	COMMUNES ET HAMEAUX en dépendant.	Population.	ARRONDISSEMENTS ET CANTONS.	MAIRES.
515	Wilshausen	119	*Sa.* Hochfelden	Mehl
516	Wilwisheim, *Moulin*	508	*Sa.* Hochfelden	Vix
517	Wimmenau	524	*Sa.* LaPetite-Pierre	Siegel
518	Windstein, *Linienhausen*, *trois fermes*	487	*W.* Niederbronn	Kuntz
519	Wingen, *Gitzenthal*, *Hünerscher*, *Schauffersberg*, *Verrerie de Hohberg*, *Wingenhütte*	787	*Sa.* La Petite-Pierre	Ernst
520	Wingen, *Litschhof*	966	*W.* Wissembourg	Seydel
521	Wingersheim, *Reebmühle*	1316	*Sa.* Hochfelden	Schmitt
522	Wintershausen	434	*St.* Haguenau	Schœnfelder
523	Wintzenbach	676	*W.* Seltz	Schmittheusler
524	Wintzenheim	500	*St.* Truchtersheim	Barthel
525	Wissembourg	6184	*W.* Wissembourg	Anselmann *
526	Witternheim	414	*Sé.* Benfeld	Hœhn
527	Wittersheim, *Gebolsheim*	742	*St.* Haguenau	Steinmetz
528	Wittisheim	1009	*Sé.* Marckolsheim	Knobloch
529	Wiwersheim	281	*St.* Truchtersheim	Klein
530	Wœllenheim	83	*St.* Truchtersheim	Dossmann
531	Wœrth	1132	*W.* Wœrth	Beyel
532	Wolfisheim	831	*St.* Schiltigheim	Mathis
533	Wolfskirchen	807	*Sa.* Drulingen	Schlosser
534	Wolschheim	261	*Sa.* Saverne	Adam
535	Wolxheim	1208	*St.* Molsheim	Scharsch
536	Zehnacker	250	*Sa.* Marmoutier	Adam (Jean)
537	Zeinheim	170	*Sa.* Marmoutier	Fritsch
538	Zellwiller, *Bruchmühle*	1170	*Sé.* Obernai	Baur
539	Zinswiller	886	*W.* Niederbronn	Zöller
540	Zittersheim, *Moderfelderhof*	408	*Sa.* La Petite-Pierre	Münsch
541	Zœbersdorf	204	*Sa.* Hochfelden	Schweyer, père
542	Zollingen	307	*Sa.* Drulingen	Weiss
543	Zutzendorf	776	*Sa.* Bouxwiller	Kuhm

CURÉS OU DESSERVANTS.	MINISTRES PROTESTANTS.	PERCEPTEURS.	N.° d'ordre
Annexe de Bossendorf	Annexe de Ringendorf	Dromerie	515
Schaal, desservant		Elmerich	516
Annexe de Wingen	Jaggi	Weizsacker	517
Annexe de Dambach	Ann. de Langensoultzbach	Schimpf	518
Schmitt, desservant	Annexe de Wimmenau	Weizsacker	519
Rudloff, *id.*	Follenius	Siebecker	520
Gury, *id.*		de Gonet	521
Annexe de Berstheim		Spitz (J.)	522
Stübell, desservant	Annexe de Niederrœdern	Kauffmann	523
Annexe d'Ittlenheim	Annexe de Zehnacker	Masse	524
Paulus, curé	Velten, Pfender	Riette	525
		Orth, rec. m.	
Annexe de Friesenheim		Blumstein	526
Bœhler, desservant		Lambert	527
Herrmann, *id.*		Meyer	528
Zeller, *id.*		Vistoo	529
Annexe de Willgottheim		Masse	530
Mockers, curé	Dangler	Hess	531
Hansen, desservant	Weber	Neltner (L.)	532
Annexe d'Eschwiller	Bricka	Hœllbeck	533
Annexe de Mennolsheim	Annexe d'Ingenheim	Maire	534
Kayser, desservant		Blanchot	535
Ann. de Hohengœft	Stahl	Woog	536
Quirin, desservant		Woog	537
Scheurmann, *id.*		X.er Levrault	538
Annexe d'Oberbronn	Annexe d'Oberbronn	Gremillet	539
Annexe de Wingen	Annexe de la Petite-Pierre	Bigeault	540
. . . . .	Annexe de Kirwiller	Dromerie	541
Annexe de Saarwerden	Annexe de Saar-Union	Vistoo	542
. . . . .	Metzger	Helmstetter	543

RÉCAPITULATION.

ARRONDISSEMENTS.	COMMUNES.	POPULATION.
Saverne	165	108480
Sélestat	114	130895
Strasbourg.	161	228038
Wissembourg.	103	92700
TOTAL	543	560113

MOUVEMENT de la population du département du Bas-Rhin en 1840.

Naissances . .	Enfants légitimes, garçons . .	9008		
	Enfants légitimes, filles. . . .	8617		
	Enfants naturels reconnus, garçons.	184		
	Enfants naturels reconnus, filles	181	1938	
	Enfants naturels non reconnus, garçons	671		
	Enfants naturels non reconnus, filles.	720		
Décès	Garçons	5169		
	Hommes mariés	2129	8329	
	Veufs	1031		15827
	Filles	4466		y compris 823 mort-nés.
	Femmes mariées	1664	7498	
	Veuves.	1368		

Différence en plus des naissances sur les décès. . . 4377

MAIRIE DE LA VILLE DE STRASBOURG.

Maire.

M. Schützenberger ✻, avocat, professeur à la Faculté de Droit, membre du Conseil général du département (à l'hôtel de ville).

Adjoints.

MM. *Reuss* (L.), propriétaire, rue des Hallebardes, n.° 88.

Champy, propriétaire, rue des Juifs, n.° 14.

Haan, père, propriétaire, quai Finckwiller, n° 14.

L'ange, ancien notaire, rue de la Mésange, n.° 10.

Secrétaire en chef.

M. *Le Febvre*, avocat, à l'hôtel de ville.

M. *Fargès-Méricourt*, secrétaire en chef honoraire, chargé du contentieux.

Membres du Conseil municipal en fonctions jusqu'en 1846.

MM. *Baltzinger*, boulanger, faubourg National, n.° 68.

Barthelmé, marchand de vin, rue de l'Ancre, n.° 11.

Carl, procureur du roi, place S. Pierre-le-jeune, n.° 8.

Fleischhauer, propriétaire, quai Saint-Nicolas, n.° 74.

Friedolsheim (fils d'Abraham), jardinier-cultivateur, faubourg National, n.° 57.

Huck, marchand de bois, rue du Puits, n.° 5.

L'ange, anc. not., adjoint, rue de la Mésange, n.° 10.

Lauth (Ch.), juge de paix, Grand'rue, n.° 16.

Lauth (J. J.), brasseur, Grand'rue, n.° 11.

Lipp, fils, tanneur, grande rue de l'Esprit, n.° 151.

MM. *Nebel* ✱, négociant, place Saint-Pierre-le-jeune, n.° 3.

Ratisbonne (Louis) ✱, banquier, Vieux-marché-aux-grains, n.° 21.

Schertz (Louis), négociant, Grand'rue, n.° 2.

Schmidt, charron, rue d'Or, n.° 7.

Schneiter, docteur en médecine, rue des Serruriers, n.° 11.

Schuler, imprimeur, rue des Petites-Arcades, n.°5.

Striedbeck, brasseur, faubourg de Saverne, n.° 56.

Weiler, avocat, derrière Saint-Nicolas, n.° 74.

Membres du Conseil municipal en fonctions jusqu'en 1843.

MM. *Bœrsch*, docteur en médecine, place du Château, n.° 3.

Braunwald, teinturier, rue du Foulon, n.° 21.

Busch, march. de bois, rue des Orphelins, n.° 9.

Champy, propriétaire, adjoint, rue des Juifs n.° 14.

Cottard ✱, recteur de l'Académie, à l'Académie.

Ehrmann, négociant, rue des Écrivains, n.° 3.

Firion C✱, maréchal de camp en retraite, au Broglie, n.° 1.

Haan, père, propriétaire, adjoint, quai Finckwiller, n.° 14.

Hey, marchand de fer, faubourg de Pierre, n.° 13.

Hüguelin, poêlier, rue des Poules, n.° 48.

Kolb, architecte, rue des Bouchers, n.° 19.

Lauth (Guill.), négociant, quai Saint-Thomas, n.° 12.

Liechtenberger, avocat, rue des Juifs, n.° 45.

MM. *Ott* (fils), tanneur, rue des Dentelles, n.° 10.

Reuss, propriétaire, adjoint, rue des Hallebardes, n.° 24.

Schneegans, avoué, rue des Serruriers, n.° 27.

Schützenberger ✻, avocat, professeur à la Faculté de Droit, membre du Conseil général du département, maire, à l'Hôtel de ville.

Silbermann (Gust. Rod.), imprimeur, place Saint-Thomas, n.° 3.

Steiner, propriétaire, faubourg de Pierre, n.° 92.

BUREAUX DE LA MAIRIE.

1.re *Division.*

Comprenant : 1.° Bureau des domaines et comptabilité.

2.° Bureau des travaux publics.

MM. *L'ange*, adjoint.

Dræling, chef de division.

3.° Bureau des établissements publics et forêts.

MM. *Champy*, adjoint.

2.e *Division.*

Comprenant : 1.° Bureau de la police, du recrutement, de la garde nationale et des contributions.

MM. *Haen*, adjoint.

Spach, chef de division.

2.° Bureau de l'état civil.

MM. *Reuss*, adjoint.

Griesbach, père, chef de bur.

Nota. MM. les adjoints sont chargés de la surveillance spéciale du service auquel ils sont attachés.

M. le maire donne audience tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de midi à une heure.

Les bureaux sont ouverts, les mêmes jours, de neuf heures à quatre heures.

Administration de l'octroi de Strasbourg.

A l'Hôtel de Ville.

Les bureaux sont au 3.e étage et sont ouverts de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

MM. *Letz* ✱, préposé en chef, rue Brûlée, n.° 19.
Guyot, contrôleur, rue de Bischheim, n.° 9.
Dacheux, *idem*, rue de l'Ail, n.° 5.
Flamant ✱, *idem*, place Saint-Étienne, n.° 17.
Kieffer, *idem*, rue du Jeu-des-enfants, n.° 35.
Paves, vérificateur en chef, rue de la Petite-Boucherie, n.° 110.
Steimer, receveur au bureau central.

Commissaires de police.

Canton Nord. M. *Bonissant*, rue des Petites-Boucheries, n.° 105.
— Est. M. *Mehl*, rue des Veaux, n.° 28.
— Sud. M. *Pfister*, rue des Bouchers, n.° 37.
— Ouest. M. *Cullignon*, faubourg de Saverne, n.° 60.

Commissaires de police adjoints.

MM. *Schweighæuser*, à la Robertsau.
Lutz, hors la porte de l'Hôpital.
Schmitt, au Neuhoff.
Wantz, hors la porte Nationale.

Receveur municipal.

M. *Ferdinand de Turckheim*, rue Brûlée, n.° 1.

Architectes-voyers.

MM. *Villot*, à l'Hôtel de ville.
Fries, architecte adjoint, rue Thomann, n.° 19.

OEUVRE NOTRE-DAME.

Place du Château, n.° 3.

Cette fondation, qui existe à Strasbourg, est administrée comme les biens de la ville, et ses revenus sont exclusivement affectés à l'entretien des bâtiments et de la tour de la cathédrale.

Receveur, M. *Detroyes*, père, avoué.
Architecte, M. *Klotz* (Gustave).
Statuaire, M. *Grass* (Philippe).

COMMISSAIRES DE POLICE.

Nous avons indiqué à la page précédente les noms de MM. les commissaires de police de la ville de Strasbourg; ceux des autres villes du département sont :

MM. *Berger*, à Haguenau.
Schnœbelé, à Sélestat.
Hornus, à Wissembourg.
Heisch, à Saverne.

ARCHITECTES NOMMÉS PAR L'ADMINISTRATION.

Architecte départemental.

M. *Klotz* (Gustave), architecte départemental.

Les villes ci-après désignées, qui ont des architectes particuliers, sont, savoir:

Strasbourg, MM. *Villot*, architecte.
Fries, adjoint.
Haguenau, M. *Morin*.
Sélestat, M. *Rivaud*.

Commission des travaux communaux.

MM. le Préfet, président.
Kern O✱, doyen du conseil de préfecture.
Poncet ✱, conseiller de préfecture.
Couturat ✱, ingénieur en chef des travaux du Rhin.
Schwilgué ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Doré, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées à Strasbourg.
Klotz (Gust.), architecte du département.
Reiner, ancien architecte du département.
Villot, architecte de la ville de Strasbourg.
Voulot, inspecteur des écoles primaires.
Pitois, chef de la deuxième division à la préfecture, secrétaire.

HOSPICES.

ASILE DÉPARTEMENTAL D'ALIÉNÉS, A STÉPHANSFELD (PRÈS BRUMATH).

Commission de surveillance.

MM. *Coulmann*, ancien député, président.
Linder, avocat à Strasbourg, vice-président.
Weiss, notaire à Brumath, secrétaire.
Kern, fils, membre du conseil général.
Hœchstetter, maire de Brumath.

Service d'administration.

MM. *David Richard*, directeur.
Glæsel, receveur-économe.
Pora, surveillant en chef.
D'yochet, 1.er commis aux écritures.
Huit sœurs de charité.

Service médical.

MM. *Rœderer*, médecin en chef.
Dobelmann, interne en chirurgie.

Service du culte.

MM. *Burger*, aumônier catholique.
Quirin, aumônier protestant.

Fondé en 1835, cet établissement a heureusement devancé les prescriptions de la loi du 30 juin 1838 et de l'ordonnance du 18 décembre 1839, qui organisent pour toute la France, en services départementaux, les soins à donner aux infortunés privés de leur raison.

Stéphansfeld est une ancienne commanderie de Saint-Jean, qui, avant de recevoir sa destination actuelle, fut affectée au service des enfants trouvés du

Bas-Rhin. Il est situé au milieu d'une plaine cultivée, à 1 myriamètre 5 kilomètres de Strasbourg, et à 1 kilomètre de la petite ville de Brumath. De nouvelles constructions ont permis dès l'origine de satisfaire aux accroissements progressifs d'une population qui, à la fin de novembre 1841, s'élevait à 317 âmes. Des locaux sont disposés pour 50 aliénés de plus qu'on y attend, et, si le Gouvernement accorde de nouveaux fonds pour l'achèvement des plans proposés par l'Administration actuelle, l'asile recevra commodément une population de 400 à 450 malades. Dès cette année, il sera chargé de tous les aliénés du Haut-Rhin et de la Moselle.

Stéphansfeld présente les conditions d'une parfaite salubrité : un terrain léger et sec, des eaux abondantes et saines, l'éloignement de toute habitation d'une influence nuisible, une atmosphère constamment renouvelée par l'action libre des vents, la proximité enfin d'une forêt de pins dont l'odeur aromatique se répand jusque dans les jardins.

La distribution intérieure de l'asile répond à cette favorable situation. De grands jardins plantés d'arbres, d'où la vue s'étend au loin sur la campagne, et des galeries couvertes permettent en tout temps aux malades l'exercice physique nécessaire à leur santé. Des réfectoires et des ouvroirs bien aérés leur offrent un abri pendant la mauvaise saison. Des dortoirs spacieux et ne réunissant que de 15 à 20 lits, donnent la facilité de concilier à la fois les intérêts de la surveillance et ceux du repos des pensionnaires. Des

cellules isolées reçoivent les aliénés furieux et turbulents.

L'administration de l'établissement est confiée à un directeur responsable, avec le concours d'un économe receveur et de deux commis aux écritures. Le service médical se fait par un médecin en chef et un interne en chirurgie; directeur, médecin, économe, interne résident dans l'asile. Quatorze infirmiers et douze infirmières sont soumis à l'inspection continuelle d'un surveillant en chef et de sœurs de la charité au nombre de huit. Un aumônier catholique et un aumônier protestant, demeurant l'un et l'autre à Brumath, complètent le personnel de la maison.

Outre les pavillons consacrés aux pensionnaires riches, trois quartiers existent dans l'établissement; chacun est divisé en deux sections, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes. A l'ouest sont placés les monomaniaques et les maniaques tranquilles ou peu agités : c'est le quartier le plus peuplé. A l'est sont les aliénés atteints de démence, et les turbulents et destructeurs. C'est là que se trouvent les loges et les cabinets de séquestration. Deux préaux spéciaux sont réservés aux loges. Le quartier nord est consacré aux idiots, aux imbécilles, aux malades arrivés au dernier degré de la démence, avec complication de paralysie générale. Les infirmeries des deux sexes se trouvent au premier étage de ce quartier.

La lingerie de l'établissement est remise aux soins intelligents des sœurs de la charité. Quant à l'habillement des pensionnaires à la charge des départements,

des communes et des hospices, il est fourni aux frais de l'asile et varié suivant les exigences de la saison.

La nourriture est saine et abondante. Lorsque les malades sont en état de se livrer au travail, on les y encourage par l'attrait de rémunérations alimentaires et pécuniaires. Cette mesure a une grande influence sur des aliénés indigents. On tient un compte journalier de la conduite de chacun d'eux, et l'on inscrit mensuellement sur un livret la somme qui leur est allouée. La moitié leur est remise, sur leur demande, pour leurs menues dépenses, et l'autre moitié est réservée pour le moment de leur sortie. On cherche à diminuer ainsi la chance des rechutes par suite de misère, au moment si critique où les indigents rentrent dans la société après leur guérison.

Tous les efforts de l'Administration tendent à organiser le travail d'une manière régulière et complète; car il contribue puissamment à maintenir à Stéphansfeld un bon état sanitaire : excellent moyen d'améliorer le physique des aliénés, il exerce de plus une action bienfaisante sur leur moral; il leur sert de distraction, les rappelle aux occupations de la vie sociale, donne un aliment à leur activité et leur impose des habitudes d'ordre infiniment précieuses. C'est parmi les travailleurs que se trouve le plus grand nombre de guérisons. Tandis que, sous la direction des sœurs, les femmes s'occupent à filer, coudre, tricoter, tresser de la paille, les hommes exercent dans des ateliers leurs métiers de tisserands, de menuisiers, de tailleurs, de cordonniers de baquetiers,

ou sont employés aux travaux de culture. L'établissement n'a qu'à se féliciter des développements qu'il a donnés en 1841 aux occupations agricoles, les plus salubres de toutes. Au commencement de décembre 1841, le nombre des aliénés occupés s'élevait déjà à 130 sur une population de 281 malades.

De temps en temps les pensionnaires font dans la campagne de grandes promenades. Les jours de fête, on leur offre pour récréation des jeux de différente sorte, et grâces à quelques malades musiciens, et au goût pour le chant, si répandu dans ce pays, il a été possible d'organiser de petits concerts, qui produisent un excellent effet moral.

Une petite bibliothèque de livres choisis est mise à la disposition des aliénés en convalescence.

Depuis six ans que l'asile de Stéphansfeld existe, aucune épidémie n'a sévi dans ses salles. Le rapport des guérisons aux admissions a été, en 1840, de 1 sur 3 malades. La mortalité a été, la même année, de 1 sur 9,6.

Les prix de pension sont fixés par M. le Préfet et par le conseil général. Le prix de la journée d'entretien des aliénés à la charge des départements et des communes est maintenu pour 1842, comme pour 1841, au prix réduit de 1 franc 15 centimes. Quant aux pensionnaires à la charge de leurs familles, ils sont divisés en quatre classes : la première paye 1 franc 25 centimes par jour; la seconde 600 francs par an; la troisième 900 francs, et la quatrième 1200 francs.

HOSPICES DES COMMUNES DU DÉPARTEMENT.

HOSPICE CIVIL DE STRASBOURG.

Membres de la commission administrative.

MM. N., vice-président.
Laquiante, place du Broglie, n.° 4.
Kessel O✱, maréchal-de-camp en retraite, Grand'rue, n.° 15.
Coze✱, doyen de la faculté de médecine, rue de la Toussaint, n.° 16.
Aubry, professeur en droit, rue des Veaux, n.° 26.
Goll, secrétaire en chef, à côté de l'hôpital civil.
Weber, receveur, à Saint-Marc.
Gross, garde-magasin comptable, à Saint-Marc.
Fournier✱, contrôleur, à côté de l'hôpital civil.

Cette commission tient ses séances ordinaires tous les lundis, à dix heures du matin.

Service de santé.

MM. *Marchal*, père, chirurgien en chef titulaire, rue Brûlée, n.° 29.
Ristelhueber, médecin en chef titulaire, place de l'Hôpital, n.° 1.
Schweighœuser, *idem*, place au Sable, n.° 5.
Schneiter, *idem*, rue des Serruriers, n.° 11.
Ehrmann, médecin accoucheur en chef, rue des Dentelles, n.° 1.
Hartung, médecin adj., grandes Arcades, n.° 50.
Schützenberger, *idem*, rue des Veaux, n.° 23.
Stœber, *idem*, rue de l'Homme de pierre.
Bach, *idem*.
Strohl, place Kléber, n.° 47.
Marchal, fils, chirurgien en chef adjoint, rue Brûlée, n.° 29.

MM. *Stoltz*, médecin accoucheur adjoint, derrière le Temple-neuf, n.° 8.

Nestler, pharmacien en chef, à l'hôpital civil.

Boudhors, directeur de l'établissement, *idem*.

Lévêque, chirurgien-dentiste.

Aux services des hospices sont attachés quatre chirurgiens aides et quatre élèves surnuméraires.

Les salles d'instruction clinique sont desservies par MM. les professeurs ci-après dénommés.

MM. *Forget*, clinique interne.

N., clinique externe.

Stoltz, clinique d'accouchement.

Aux cliniques sont attachés trois aides et six surnuméraires.

Population moyenne des malades	495
— — des pensionnaires . .	340
	835

Service du culte.

MM. *Rosset*, aumônier catholique.

Herrenschneider, pasteur protestant.

Hospice des orphelins.

L'hospice des orphelins est placé dans l'ancien couvent de la Magdeleine.

MM. *Ueberstal*, médecin en chef, rue des Cordonniers, n.° 10.

Willemin, médecin adjoint, pl. du Broglie, n.° 13.

Schnégans, directeurs, à l'hospice des orphelins.

Le service de chirurgie est fait par les chirurgiens des hospices.

Population moyenne de l'hospice 233

Service des enfants trouvés.

M. *Danner*, préposé en chef, rue Sainte-Élisabeth, n.° 33.

Population moyenne. 570

Les autres hospices du Bas-Rhin sont ceux de Saverne, Bouxwiller, Sélestat, Benfeld, Bœrsch, Marckolsheim, Obernai, Rhinau, Rosheim, Fort-Louis, Haguenau, Molsheim, Wissembourg, Lauterbourg et Selts.

Bureau de bienfaisance de Strasbourg et aumônerie de Saint-Marc.

MM. le Maire, président né.

Zimmer, notaire, vice-président, rue du Bouclier, n.° 6.

Spielmann, pharmacien, place de la Cathédrale, n.° 5.

Picquart, agent comptable des vivres, rue de l'Académie, n.° 14.

A. Saglio, propriétaire, rue des Juifs, n.° 6.

Fœs, négociant, rue du Dôme, n.° 26.

L'origine de l'aumônerie de Saint-Marc à Strasbourg remonte à l'année 1523. Elle fut fondée par le magistrat de cette ville et dotée en partie par la bourgeoisie, et en partie par les églises, couvents, ordres, fabriques et confréries religieuses. Après la réformation, les biens de cette fondation pieuse furent considérablement augmentés par les sécularisations et incorporations de biens ecclésiastiques, ainsi que par des acquisitions faites par l'Administration sur le produit de ses économies.

Jusqu'à la révolution de 1789, l'aumônerie de Saint-Marc fut administrée par une commission spéciale sous les auspices du magistrat de Strasbourg, et ses revenus étaient exclusivement destinés au soulagement des pauvres à domicile de la ville et de quelques étudiants pauvres dits marcianites. Par suite de l'arrêté du Gouvernement du 23 brumaire an V, les biens de Saint-Marc furent réunis à ceux des hospices; la loi du 7 frimaire de la même année ayant créé les bureaux de bienfaisance, avec mission spéciale d'administrer les biens et fondations de secours à domicile et de les répartir, l'Administration des hospices civils fit au bureau, en équivalent d'une partie des biens de Saint-Marc, une allocation annuelle de 240,000 kilog. de pain bis aux 2/3 froment et 1/3 seigle, qu'il fut chargé de distribuer aux pauvres à domicile. En 1831, cette allocation fut augmentée de 10,000 kilogrammes.

Les ressources actuelles se composent annuellement, outre ces 250,000 kilogrammes de pain, de 134 francs de rentes sur l'État, d'environ 16 à 17,000 francs, provenant des droits perçus sur les spectacles, concerts, etc., de 5000 francs à peu près provenant de dons, collectes, et de ce que donne la commission de la lotterie de charité pour des distributions de bois et de bouillons, etc.

MONT-DE-PIÉTÉ.

A Strasbourg, quai Saint-Jean.

MM. le baron *de Münck* ✱, directeur, au Mont-de-piété, quai Saint-Jean.
Widmer, caissier, *idem*.
Bernhard, garde-magasin, appréciateur, *idem*.

Commissionnaires autorisés à recevoir les effets qu'on déposerait à leur domicile, et à faire des avances aux déposants :

MM. *Pacoutet*, rue des Échasses, n.° 11.
Meyer (Samuel), Fossé des Tanneurs, n.° 21.

CAISSES D'ÉPARGNES.

Dix communes du Bas-Rhin en possèdent : ce sont celles de *Strasbourg*, *Saverne*, *Sélestat*, *Wissembourg*, *Haguenau*, *Molsheim*, *Bischwiller*, *Barr*, *Bouxwiller* et *Niederbronn*.

Les administrateurs de la caisse d'épargnes de Strasbourg sont :

MM. *Zimmer*, notaire, président.
Fœs, négociant, vice-président.
Ratisbonne (Louis), banquier.
Braunwald, teinturier.
Lauth (Guill.), négociant.
Ohlmann, propriétaire.
Renouard de Bussierre (Alfred), banquier.
Picquart, agent comptable des subsist. milit.
Wagner, (F. Jos.), négociant.
Sengenwald (Jules), négociant.
Kratz, ancien notaire.
Lauth (Ch.), juge de paix, secrétaire.
Weber, receveur des hospices, receveur.

MÉDECINS CANTONAUX.

NOMS des MÉDECINS.	DÉSIGNATION de LEUR CANTON.	NOMS des MÉDECINS.	DÉSIGNATION de LEUR CANTON.
MM.		MM.	
Michel	Bouxwiller.	Luroth	Bischwiller.
Frœlich	Drulingen.	Schilling	Brumath.
Netter	Hochfelden.	Brouillet	Geispolsheim.
Solger	la Petite-Pierre.	Arnold	Haguenau.
Hirtz	Marmoutier.	Litschgi	Molsheim.
Steinbrenner	Saar-Union.	Jacobi	Schiltigheim.
Mang	Saverne.	Rittelmeyer	Truchtersheim.
Soltzer	Barr.	Foderé	Wasselonne.
Rack	Benfeld.	Wernert	Lauterbourg.
Hatterer	Erstein.	Salathé	Niederbronn.
Ritzinger	Markolsheim.	Deiss	Seltz.
Meyer	Obernai.	Lion	Soultz.
Blum	Rosheim.	Pauli	Wissembourg.
Mistler	Sélestat.	Sadoul	Wœrth.
Conraux	Villé.		

Médecins communaux de la ville de Strasbourg.

Canton Est, M. *Eissen*, au Finckwiller, n.° 7.
— Nord, M. *Willemin*, place du Broglie, n.° 13.
— Ouest, M. *Cuntz*, Vieux-marché-aux-vins, 79.
— Sud, M. *Zeyssolff*, Grand'rue, n.° 16.[1]

1 Il y a deux médecins communaux adjoints pour la banlieue de Strasbourg, savoir : M. François, à la Robertsau, et M. Clausing, au Neuhoff et canton Est extra muros.

État général des vaccinations faites en 1840 *dans le département.*

ARRONDISSEMENTS.	Nombre de naissances.	Enfants décédés dans les 3 premiers mois de leur naissance.	Enfants à vacciner.	Vaccinations opérées.	Sujets atteints de la petite vérole.	Sujets défigurés ou infirmes.	Morts de la petite vérole.
Saverne.....	3576	334	3242	3312	101	3	5
Sélestat.....	4766	586	4180	4052	30	1	=
Strasbourg.....	7677	1015	6662	5726	4	=	=
Wissembourg.....	3362	271	3091	2790	7	=	1
Total général...	19381	2206	17175	15880	142	4	6

CONSEIL DE SALUBRITÉ.

MM. le Préfet, président.
Cozé✱, doyen de la Faculté de médecine, vice-président.
Stœber, docteur en médecine, secrétaire.
Aronssohn✱, docteur en médecine.
Bœckel, docteur en médecine.
Cuntz, docteur en médecine.
Ehrmann, professeur à la Faculté de médecine.
Hecht, fils, pharmacien.
Spielmann, pharmacien.
Thiery✱, directeur du dépôt royal d'étalons.
Prieur, père, artiste vétérinaire.

CHAMBRE DE COMMERCE DE STRASBOURG.

MM. le Préfet, président né.
Sauvage✱, président, quai Saint-Nicolas, n.° 2.
de Turckheim (Ch.), rue Brûlée, n.° 1.

MM. *Nebel* ✱, place Saint-Pierre-le-jeune, n.° 3.
Sengenwald ✱, rue Brûlée, n.° 9.
Weyher, place Saint-Pierre-le-jeune, n.° 8.
Lauth (G.), quai Saint-Thomas, n.° 12.
Alfred Renouard de Bussierre, rue derrière Saint-Nicolas, n.° 27.
Saum, rue de la Nuée bleue, n.° 11.
Schaaff, rue d'Or, n.° 1.

Archives et secrétariat de la chambre.

M. *Spindler*, avocat, à l'hôtel du commerce.

BOURSE.

Agents de change.

MM. *Ehrmann*, rue des Hallebardes, n.° 115.
Ott, rue des Charpentiers, n.° 14.
Fessenmeyer, place des grandes Boucheries.
Oppermann, Grand'rue, n.° 8.
Heydenreich, rue des Serruriers, n.° 9.

Courtiers de marchandises.

MM. *Remond*, rue de l'Écurie, n.° 2.
Arnold, rue de la Lanterne, n.° 7.
Keller, place Saint-Pierre-le-jeune.
Fischer, rue des Bouchers, n.° 6.
Bleyfus, rue Brûlée, n.° 4.
Revel, rue des Arcades, n.° 52.

Halle d'entrepôt près la douane. Employés du commerce.

MM. *Mosseder*, rue d'Austerlitz.
Balts, Vieux-marché-aux-poissons, n.° 114.
Schauffler, rue des Planches.
Heitz, quai Finkwiller, n.° 6.

MM *Flaxland*, père, rue des Veaux, n.° 29.
Schwing, rue des Bouchers, n.° 37.
Flaxland, fils, rue des Veaux, n.° 29.

Navigation du Rhin.

MM. *Engelhardt* ✱, consul de France, membre de la commission centrale, à Mayence.
With, inspecteur du premier district de la navigation du Rhin, consul de France à Mannheim.
Hummel, consul de Bavière et de Bade à Strasbourg.
Hecht (Maurice), consul des Pays-Bas à Strasbourg.

Préposés des bateliers du port de Strasbourg.

MM. *Eckert* (Xav.), rue de la Courtine des Juifs, n.° 17.
Saarburger, quai des Bateliers, n.° 4.
Ulrich (Thiébaut), rue de la Krautenau, n.° 1.
Huck (Michel), rue Neuve, n.° 2.
Zabern, le jeune (J. Jacq.), quai des Bateliers, n.° 5.
Zabern (Théophile), rue des Orphelins, n.° 6.
Riebesthal, secrétaire, quai des Pêcheurs, n.° 78.
Huck (Antoine), facteur, rue du Puits, quai des Bateliers, n.° 5.

Le bureau des préposés est situé rue de la Krautenau, n.° 94, et le bureau du facteur, Vieux-marché-aux-poissons, n.° 105.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

MM. *Lipp* (Jean), fils, tanneur, président, grande rue de l'Esprit, n.° 51.
Vetter (J. J.), blanchisseur, vice-président, rue Sainte-Claire, n.° 2.
Ammel, cordier, faubourg de Pierre, n.° 38.
Blind (Ph. J.), teinturier, pont S.te-Catherine, n.° 2.

MM. *Carl* (Th.), fabricant de fleurs artificielles, rue de l'Épine, n.° 13.
Gehrhardt, peintre, place des Ponts-couverts.
Schultz (P.), menuisier, petite rue de la Grange, n.° 10.
Kustner (Ph.), tisserand, grande rue de la Course.
Licktenberger, père, coutelier, Grand'rue, n.° 2.
Zabern, relieur, rue des Fribourgeois, n.° 1.
Ohlman, bottier, place de la Cathédrale, n.° 12.
Vierling, horloger, rue des Petites-Boucheries, n.° 4.
Emmerich (L.), fabricant de maroquin, Marché-aux-poissons, n.° 7.
Bartholmé (J.J.), rue de la Magdeleine, n.° 24.
Klenck, tailleur, rue des Tonneliers, n.° 27.
Silbermann (G.), imprimeur, suppléant, place Saint-Thomas, n.° 3.
Klein, serrurier, suppléant, rue de l'Ail, n.° 18.
Wernert, secrétaire, quai des Bateliers, n.° 45.
Seinguerlet, huissier attaché au conseil, rue du Jeu-des-enfants, n.° 11.

POIDS ET MESURES.

La vérification périodique des poids et mesures en 1842 se fera comme en 1840, conformément aux instructions mentionnées dans l'Annuaire de cette année.

La marque de cette vérification est la lettre C.

MM. *Schwilgué*, fils cadet, vérificateur de l'arrondissement de Strasbourg, rue Brûlée, n.° 24.
Besson (Paul), adjoint, à Strasbourg, Fossé des Tanneurs, n.° 17.
Duflon, vérificateur de l'arrond. de Saverne.
Feder, *idem* de Sélestat.
Dillemann (Aug.), *idem* de Wissembourg.

HARAS ROYAUX.

M. le marquis *de Champagny* ✱, inspecteur général des haras royaux pour le 2.e arrondissement.

Dépôt royal d'étalons de Strasbourg.

Hôtel du haras, rue Sainte-Élisabeth, n.° 1.

MM. *Thiery* ✱, directeur, à l'hôtel du Haras.
Panon, agent spécial, *idem*.
Prieur, vétérinaire, *idem*.

Concours pour l'amélioration de la race des chevaux.

Les concours pour encourager l'éducation des chevaux ont eu lieu dans le Bas-Rhin en 1841 comme les années précédentes, et ont témoigné de plus en plus des progrès et de l'amélioration de cette éducation. Les enlèvements nombreux de chevaux, effectués depuis un an pour la remonte de l'armée, pouvaient faire craindre que ces concours fussent beaucoup moins intéressants que précédemment; néanmoins, plusieurs des jurys chargés des distributions de primes, satisfaits de la beauté des juments de quatre ans, et surtout des jeunes productions de divers âges, notamment de celles de l'année, qui étaient accompagnées de poulinières, se sont vus dans la nécessité de subdiviser les primes jusqu'à les réduire à des sommes extrêmement minimes. Ainsi, au concours de Strasbourg, au lieu de ne distribuer que cinq primes, nombre fixé par arrêté de M. le Préfet, du 16 septembre 1841, il en a été accordé huit; à Saverne, au lieu de quatre, il en a été adjugé neuf; à Wissembourg, au

lieu de quatre, il en a été distribué dix-neuf. Le concours de l'arrondissement de Sélestat a été peu nombreux, par suite, sans doute, des travaux agricoles extraordinaires, occasionnés par les inondations qui ont submergé les principaux cantons.

Les propriétaires-cultivateurs dont les juments ont été primées dans les divers arrondissements sont :

Arrondissement de Saverne : MM. Nonnenmacher, de Landersheim; baron de Gail, de Mulhouse (100 fr. à chacun); Ernest, de Printzheim; Krener de Ringeldorf; Jacob, maire de Bueswiller, et Arbogast, de Hohfrankenheim (82 fr. 50 cent. à chacun); Jacques Keru, de Printzheim; Michel, le quatrième, de Geiswiller, et Dub, de Schwindratzheim (55 fr. à chacun).

Arrondissement de Sélestat : MM. Mathias Kellermann, de Müttersholtz, 200 fr.; George Schwaab, de Friesenheim, et George Kleiber, de Valf (165 fr. à chacun); veuve Benjamin Hers, de Goxwiller, 100 fr.; Dominique Diebold, de Nordhausen, 65 fr.

Arrondissement de Strasbourg : MM. Jacob Schmith, de Schnersheim, 165 fr.; Jung, maire de Stützheim, 130 fr.; F. Jos. Lux, de Gougenheim; Jung, maire de Stützheim; Grasser, d'Offenheim; Jean Bieth, de Gimbrett; Oswald, de Rumersheim, et Jacob Wurtz, d'Oberhausbergen (100 fr. à chacun).

Arrondissement de Wissembourg : MM. George Rott, de Hunspach; Gasp. Moog, de Schleithal: François Kübler, de Riedseltz, et Vendelin Zinger, de Schœnenbourg (60 fr. à chacun); George Eicheldinger, de Dieffenbach, 47 fr. 50 cent.; François-Joseph

Christ, de Salmbach, 42 fr. 50 cent.; Gaspard Rott, de Hunspach; Philippe Bostetter, de Hoffen; George Rott, de Hunspach; Michel Trautmann, de Kutzenhausen; Balthasard Niess, de Hunspach; Joseph Rinck, de Trimbach; Michel Rott, de Hunspach, et Daniel Sturm, d'Oberbetschdorf (30 fr. à chacun); George Weimer, de Leiterswiller; Martin Fischer, de Hunspach; George Leyenberger, et Michel Rott, du même lieu (25 fr. à chacun).

Avis sur l'éducation des chevaux.

C'est à M. *Thiery*, directeur du dépôt royal d'étalons, que nous devons le présent article, qui nous paraît d'une si grande importance pour les éleveurs et pour le pays, que nous nous faisons un devoir de concourir à sa publication.

« Il est encore une multitude d'éleveurs dont les poulinières restent toujours stériles, ou s'ils en obtiennent des productions elles ne viennent pas à bien, et cela faute de quelques soins ou pour avoir négligé de simples précautions qui n'auraient occasionné aucune dépense. Ces mécomptes, aussi fâcheux que fréquents, exigent que je rappelle ici brièvement ce qu'il y a à faire, non-seulement pour les prévenir, mais encore pour que l'éducation du cheval soit aussi profitable que possible à l'éleveur.

« Puiser à bonne source là où il y a du sang pur; en d'autres termes, ne livrer les juments qu'à des étalons de bonne origine, forts dans les parties faibles de ces poulinières.

« La jument, présentée à l'étalon *le jour même où elle montre les premières chaleurs*, est ordinairement saillie fructueusement. Il en est de même de celle qui a mis bas, lorsqu'elle *est saillie neuf jours après le part*.

« L'état et la constitution de l'air des écuries trop chaudes (le degré *dix* de Réaumur ne doit pas être dépassé dans l'écurie, lorsqu'il n'est pas plus élevé dehors), encombrées de fumiers, où l'air vicié n'est pas évacué constamment, provoquent des avortements. Les poulinières qui ne sont point exercées journellement avec modération, et surtout à l'approche du part, sont également exposées à avorter.

« De toutes les erreurs de régime, je ne cesserai de le répéter, il n'en est point de plus nuisible au développement et à la santé des chevaux et bestiaux; que l'insalubrité des écuries et des étables; le mal que produit cette erreur est immense; il est incalculable; il retarde tellement la marche de l'amélioration, que je croirais manquer essentiellement à mon devoir, si je m'abstenais de reproduire à chaque occasion les moyens de prévenir ces erreurs, ou d'y remédier par les procédés les plus économiques (voir les dimensions d'une écurie modèle, page 230 de l'Annuaire de 1841).

« *Il est très-avantageux :*

« De placer la poulinière et le poulain en liberté dans une loge assez spacieuse et dans un lieu salubre;

« De laisser au jeune animal la facilité de se promener, pendant le jour, dans une cour ou parc ad-

jacent à l'écurie, ou de rester, selon sa fantaisie, dans ce local : il ne doit être attaché dans l'écurie que quand on l'attelle ;

« De donner à la mère et à son petit, après le sevrage, une nourriture saine et suffisante à leur bon entretien ;

« D'exercer journellement le poulain, dès l'âge d'un an, en l'attachant en couple à côté des chevaux livrés aux travaux d'agriculture, et d'augmenter sa ration à mesure de ses besoins, et particulièrement celle de grain.

« Nos bons éleveurs savent fort bien aujourd'hui, ainsi que je l'ai fait remarquer précédemment, d'après un bulletin hebdomadaire, que le grain et surtout l'avoine *non javelée*, est nécessaire au poulain pour l'aider, dans sa croissance rapide, à faire développer les qualités que l'on en exige, et qu'il faut s'y prendre de bonne heure pour créer en lui cette valeur intrinsèque qui prend sa source dans une alimentation assez substantielle pour répartir également la vigueur à tous ses organes : c'est par là que l'on fortifie les muscles et que l'on aide aux opérations tardives de l'ossification. La dentition et le jet des gourmes en deviennent moins laborieux et moins sujets aux chances désastreuses qui se remarquent particulièrement chez les chevaux débiles. »

AMÉLIORATION DE LA RACE BOVINE.

Sur les fonds départementaux et sur ceux du Gouvernement, alloués aux budgets de 1841 pour encouragement à la propagation et à l'amélioration de la race bovine, 262 primes ont été accordées ; savoir :

ARRONDISSEMENTS.	Nombre de primes.	Culture par les bœufs.	Pour les plus beaux taureaux.	Pour les plus belles vaches.	Aux garçons de labour.
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Saverne.....	42	110	465	205	70
Sélestat.....	76	500	300	475	25
Strasbourg.....	102	790	305	535	70
Wissembourg.....	42	115	380	690	15
TOTAUX....	262	1515	1450	1905	180

COURSES DE CHEVAUX.

Indépendamment des courses de chevaux auxquelles le département du Bas-Rhin est appelé à concourir, et qui ont lieu chaque année à Nancy, M. le Préfet du Bas-Rhin a établi, par arrêté du 30 septembre 1840, d'après un vote du Conseil général du département, des courses de chevaux au trot, savoir :

Pour les chevaux hongres et juments de 4 ans, *attelés;*
Pour les chevaux hongres et juments de 5 ans, *attelés;*
Pour les poulains hongres et pouliches de 3 ans, *montés;*
Pour les chevaux hongres et juments de 4 ans, *montés;*
Et pour les chevaux hongres et juments de 5 ans, *montés.*

Ces courses ont eu lieu le 1.er mai 1841, aux chefs-lieux des arrondissements de sous-préfecture.

A Saverne 19 sujets ont été présentés aux courses; 12 l'ont été à Sélestat; 15 à Strasbourg, et 42 à Wissembourg. C'est surtout dans ce dernier arrondissement que ces courses prennent faveur chez les cultivateurs.

Si le nombre des chevaux qui ont figuré dans les courses de 1841 n'a pas été plus considérable, il faut l'attribuer d'une part à la multitude de ceux de 4 à 5 ans qui ont été enlevés depuis quelques années, et surtout récemment par le commerce et pour les remontes de l'armée; d'autre part à la pénurie de fourrages, si vivement sentie pendant l'automne de 1840 et l'hiver qui l'a suivi; à la difficulté d'habituer à l'allure du trot, dans un délai fort court, de jeunes animaux bouillants d'ardeur. Toutefois les deux épreuves de 1840 et 1841 ont servi à faire mieux apprécier les étalons d'origine distinguée, et ont provoqué beaucoup d'émulation. Elles ont déterminé les propriétaires à faire châtrer un grand nombre de poulains en bas âge, et à donner une nourriture et un exercice appropriés aux besoins; et l'on y a vu de jeunes sujets se distinguer par des mouvements allongés et rapides, qui donnent ordinairement une grande valeur aux chevaux. Ces poulains châtrés seront de bons chevaux pour peu que leur éducation soit soignée, tandis que, s'ils étaient restés entiers, ils n'auraient été, pour la plupart, que des chevaux décousus.

On a remarqué aussi dans les courses de 1841 un progrès sensible dans la vitesse, et l'on a vu dans

l'arrondissement de Wissembourg la distance d'un kilomètre franchie en deux minutes cinquante-sept secondes et demie.

On a observé, de plus, que les pouliches de trois ans, qui avaient remporté les prix aux courses de Strasbourg et de Saverne en 1840, ont été également victorieuses en 1841; qu'elles sont parfaitement conservées, et qu'elles ont franchi, cette dernière année, la distance de deux kilomètres en moins de temps que les chevaux de même âge des autres arrondissements.

Voici les noms des propriétaires des chevaux, juments et pouliches qui ont été primés aux courses de 1841.

ARRONDISSEMENT DE SAVERNE.

MM.	*Lutz*, de Waldolwisheim	110 f
	Martzolff, de Schalckendorf	110
	Jacob, de Bueswiller.	110
	Hamann, de Wilshausen	110

ARRONDISSEMENT DE SÉLESTAT.

MM.	*Vogel*, de Scherwiller.	100
	Zorn de Bulach, d'Osthausen.	100
	Kellermann, de Müttersholtz	100
	Kornmann, de Nordhausen	100

ARRONDISSEMENT DE STRASBOURG.

MM.	*Klein*, de Wiwersheim	150
	Michel, d'Eckwersheim	150
	Jung, de Stützheim	150
	Flach, d'Ittenheim.	150

ARRONDISSEMENT DE WISSEMBOURG.

MM. *Kiebler* (François), de Riedseltz 100
Niess (Michel), de Hunspach 100
Walter (Michel), de Niederrœdern 100
Rott (George), de Hunspach 90

Artistes vétérinaires chargés par l'Administration du service des épizooties.

MM. *Rouge*, à Saverne.
Miltenberger, à Sélestat.
Kannapel, à Wissembourg.
Prieur, père, à Eckbolsheim.

Autres artistes vétérinaires munis de diplômes.

MM. *Bohrhauer* (Jacques), à Blæsheim.
Prieur, fils (Claude-Franç. Aug.), à Strasbourg.
Keller (Ferdinand), à Haguenau.
Imlin (Jean-Daniel-Fréderic), à Strasbourg.
Duplaquet (Claude-François), à Haguenau.

École d'équitation, infirmerie vétérinaire, etc.

A Strasbourg, près la porte des Juifs.

Elle est tenue par M. *Imlin*, vétérinaire, ex-professeur d'équitation à l'École royale vétérinaire d'Alfort.

PRISONS.

Maison centrale de détention de Haguenau.

Employés du service administratif.

MM.

Employés.
- internes.
  - *Joubert*, directeur.
  - *Gauquelin*, inspecteur.
  - *Bavelaër*, greffier comptable.
  - *Robert*, aumônier catholique.
- externes.
  - *Laveran*, commis aux écritures.
  - *Jacobs*, médecin.
  - *Fischer*, aumônier protestant.
  - *Kontz*, architecte.

Service de surveillance.

18 sœurs de l'ordre de Saint-Vincent de Paule, dont 1 supérieure, 1 assistante, 1 sœur institutrice, 1 à l'infirmerie, 14 surveillantes.

Nota. La circonscription de la maison centrale de Haguenau est formée des départements du *Doubs*, de la *Meurthe*, de la *Moselle*, du *Haut-Rhin*, du *Bas-Rhin*, de la *Haute-Saône* et des *Vosges*.

COMMISSION DES PRISONS DE STRASBOURG.

Membres nommés par M. le ministre de l'intérieur.

MM. le Préfet, président né.
le Président du Tribunal, membre de droit.
le Procureur du Roi, *idem*.
Fr. de Türckheim O✻.
Doffner, curé, faubourg de Saverne, n.° 5.

MM. *Braunwald*, pasteur, place Saint-Thomas, n.° 8.
Reibell ✱, ancien conseiller de préfecture, rue de la Toussaint, n.° 19.
le B.on *de Münck* ✱, au Mont-de-piété, quai S.t-Jean.
Funck, nég., Vieux-marché-aux-poissons, n.° 71.
Kammerer, libraire, Grand'rue, n.° 15.
Pitois, directeur, secrétaire de la commission, rue des Juifs, n.° 16.
Gerber, aumônier catholique.
Diemer, aum. prot., rue Sainte-Aurélie, n.° 10.
Diss, garde-magasin comptable, maison de correction, rue Saint-Jean.
Marchal, père, méd. honor., rue Brûlée, n.° 29.
Marchal, fils, médecin en chef, même maison.

COMMISSION DE LA PRISON DE SAVERNE.

MM. le Sous-préfet, président de droit.
le Président du Tribunal, membre de droit.
le Procureur du Roi, *idem*.
N.
N.
N.
N.
N.
N.
N.

COMMISSION DE LA PRISON DE SÉLESTAT.

MM. le Sous-préfet, président de droit.
le Président du Tribunal, membre de droit.
le Procureur du Roi, *idem*.
Simler, capitaine en retraite.
Rioust ✱, colonel en retraite.
Schwind, avoué.

MM. *Müller* (George), avoué.
Guillon (Jacq. Thomas), capitaine en retraite.
Baudinot ✱, *idem*.

COMMISSION DE LA PRISON DE WISSEMBOURG.

MM. le Sous-préfet, président de droit.
le Président du Tribunal, membre de droit.
le Procureur du Roi, *idem*.
Anselmann, maire.
Paulus, curé.
Souvestre, fils, avoué.
Pugnière, avoué.
Stelzlé, capitaine en retraite.

PONTS ET CHAUSSÉES ET NAVIGATION INTÉRIEURE.

Ingénieurs.

MM. *Vauvilliers* O✱, inspecteur de la 4.e division, résidant à Paris.
Schwilgué ✱, ingénieur en chef, résidant à Strasbourg, rue du Dôme, n.° 19.
Doré, ingénieur ordinaire, chargé de l'arrondissement de Strasbourg, résidant à Strasbourg, rue des Veaux, n.° 1.
Müntz, *idem*, chargé de l'arrondissement de Wissembourg, résidant à Wissembourg.
Græff, *idem*, chargé de l'arrondissement de Saverne, résidant à Saverne.
Decomble, aspirant ingénieur, chargé de l'arrondissement de Sélestat, résidant à Sélestat.

Conducteurs embrigadés.

MM. *Larche*, conducteur de 3.e classe, à Hangenbieten.
Sanson, *idem*, à Haguenau.
Reiber, jeune, *idem*, à Strasbourg.

ROUTES ROYALES.

Conducteurs auxiliaires.

MM. *Ruetschmann*, conducteur de 1.re classe, à Saverne.
Laurent, conducteur de 2.e classe, à Drusenheim.
Borkiewiez, *idem*, à Molsheim.
Flogny, conducteur de 3.e classe, à Sélestat.
Falkowski, *idem*, à Wissembourg.
Mertian, *idem*, à Benfeld.
Bouland, *idem*, à Wissembourg.
Gardaix, *idem*, à Sélestat.

Piqueurs.

MM. *Bangratz*, à Saverne.
Haussen, à Strasbourg.

Préposés des ponts à bascule.

MM. *Eckert*, à Wasselonne.
Weisbronn, au pont du Rhin.

ROUTES DÉPARTEMENTALES.

Conducteurs auxiliaires.

MM. *Reiber*, aîné, conducteur de 1.re classe, à Sélestat.
Kontz, *idem*, à Haguenau.
Stropeno, *idem*, à Strasbourg.
Wehrung, conducteur de 2.e classe, à Drulingen.
Kliber, *idem*, à Weitbruch.
Lams, *idem*, à Oberbronn.
Petitjean, *idem*, à Bouxwiller.
Jung, *idem*, à Barr.
Graff, conducteur de 3.e classe, à Wissembourg.
Regnauld, *idem*, à Strasbourg.

Piqueurs.

MM. *Larche*, à Sélestat.
Simon, à Saverne.

CANAL DE LA BRUCHE.

M. *Mismer*, piqueur.
Douze éclusiers.

CANAL DE LA MARNE AU RHIN.

MM. *Schwilgué* ✻, ingénieur en chef du Bas-Rhin.
Guerre, ingénieur ordinaire, à Strasbourg.
Græff, *idem*, à Saverne.

Conducteurs auxiliaires.

MM. *Crétin*, conducteur de 1.re classe, à Strasbourg.
N., *idem*.
Luck, *idem*.
Maillot, *idem*.
Obuchowig, conducteur de 2.e classe.
Van Rompas, conducteur de 3.e classe.
Brzozowski, *idem*.

Piqueurs.

MM. *Doré*, *Hueber*, *Noël*, *Bussienne*, *Hügel* et *Hattenberger*.

Les travaux du canal de la Marne au Rhin, dans le département du Bas-Rhin, devaient recevoir en 1841 un grand développement : on s'était mis en mesure d'y dépenser deux millions; mais le budget n'a permis de disposer que de 670,000 francs. Quoique cette somme soit bien faible en comparaison de celle qui avait été demandée, la campagne n'a cependant pas été sans résultat. Aujourd'hui le canal est ouvert sur une longueur de 5000^{m} en amont de Saverne, et sur 11500^{m} de longueur entre Dettwiller et Waltenheim;

sept écluses sont complétement terminées; quatre autres sont plus ou moins avancées; les aqueducs construits sont au nombre de dix; enfin, le pont-canal de la Walk, qui est formé de trois arches de 5^{m} d'ouverture chacune, est également achevé.

Les ingénieurs espèrent porter en 1842 les ateliers aux abords de Strasbourg et dans la traversée de Saverne, et si désormais les fonds ne manquent pas, tous les travaux de la troisième section du canal de la Marne au Rhin pourront être terminés pour la fin de 1844.

TRAVAUX DU RHIN.

Ingénieur en chef.

M. *Couturat* ✱, résidant à Strasbourg, grandes Arcades, n.° 56.

Ingénieurs ordinaires.

Arrondissement du Centre.

M. *Legrom*, ingénieur ordinaire de 1.re classe, à Strasbourg.

Arrondissement du Nord.

M. *Coumes*, ingénieur ordinaire de 1.re cl., à Strasbourg.

Arrondissement du Sud.

M. *Ledru*, aspirant ingénieur, à Neuf-Brisach.

Conducteurs embrigadés.

Haut-Rhin.

M. *Frierdich*, conducteur de 2.e classe, à Neuf-Brisach.

Bas-Rhin.

MM. *Bœckh*, conducteur de 1.re classe, au pont du Rhin.
Wœlffle, *idem* de 2.e classe, à Rhinau.

MM. *Nebel*, conducteur de 2.e classe, à Sélestat.
Cassagne, *idem* de 3.e classe, à Strasbourg.
Jung, *idem*, *idem*, à Offendorff.
Bervert, *idem*, *idem*, à Strasbourg.

Conducteurs auxiliaires.

Haut-Rhin.

MM. *Peltier*, conducteur de 1.re classe, à Neuf-Brisach.
Marchand, *idem* de 2.e classe, à Kembs.
Bertin, *idem*, *idem*, à Huningue.
Bleyer, *idem* de 3.e classe, à Neuf-Brisach.
Dandon, *idem*, *idem*, à Bantzenheim.
Saleski, *idem*, *idem*, à Neuf-Brisach.

Bas-Rhin.

MM. *Schwab*, conducteur de 1.re classe, à Drusenheim.
Faller, *idem*, *idem*, à Seltz.
Pradal, *idem* de 2.e classe, à Gerstheim.
Mennet, *idem*, *idem*, à Strasbourg.
Falkowski, *idem*, *idem*, à Lauterbourg.
Worm, *idem*, *idem*, à Strasbourg.
Radziszewski, *idem* de 3.e classe, à Strasbourg.
Farineau, *idem*, *idem*, à Strasbourg.

Piqueurs.

Haut-Rhin.

MM. *Meyer* et *Claude*.

Bas-Rhin.

MM. *Barthel*, *Dispot*, *Schæffer* et *Lecat-Teste*.

Démarcation du Rhin.

MM. *Couturat* ✱, ingénieur en chef des travaux du Rhin, commissaire du Roi pour la démarcation de ce fleuve.

CANAL DU RHÔNE AU RHIN ET CONTINUATION DE CE CANAL A L'AVAL DE STRASBOURG.

Canal principal.

Le canal du Rhône au Rhin, dans l'étendue de la division du Nord, c'est-à-dire depuis et y compris le bief de partage à Valdieu, jusqu'à son embouchure dans la rivière d'Ill au-dessus de Strasbourg, a subi, dans le courant de 1841, de notables perfectionnements.

Les travaux d'entretien journalier que l'on y exécute ont amélioré considérablement la tenue des eaux, qui pourra être portée prochainement à $1^{m},20$ de tirant pour les bateaux, au lieu de $1^{m},10$, qui est la cote légale fixée dans ce moment.

Nonobstant cette importante amélioration, l'on a exécuté quelques travaux de perfectionnement, entre autres l'achèvement du pont fixe de Lutran, au bief de partage, de la rectification de la rivière d'Ill à Zillisheim, de la construction de deux aqueducs syphons sous le canal, de l'agrandissement du port d'Huningue, du pont de halage de la Krafft, de la maison de perception du port de Strasbourg.

On a également achevé les travaux d'amélioration de la portion de la rivière d'Ill qui fait partie du canal entre son embouchure et la ville de Strasbourg. Cette amélioration très-importante a consisté dans des dragages; dans l'établissement d'un pont de halage sur le Rhin Tortu et d'une levée de halage sur la rive droite; enfin, dans l'enlèvement des nombreux écueils qui encombraient la rivière.

Des améliorations plus importantes sont projetées pour l'exercice prochain : elles consistent dans le remplacement, par des ponts fixes, de la plupart des ponts-levis existants, dans l'établissement de bassins et de ports dans les communes de Valdieu et de Montreux.

Traversée de Strasbourg.

Les travaux de prolongement de la navigation dans l'intérieur de Strasbourg, par la double voie du canal des faux-remparts et de la rivière d'Ill, sont achevés.

Continuation du canal entre Strasbourg et le Rhin.

Les travaux de la continuation du canal entre Strasbourg et le Rhin, seront terminés dans les premiers jours de l'exercice 1842. Ces travaux consistent dans l'établissement d'un canal de jonction de l'Ill au Rhin, à travers la Robertsau, et dans l'amélioration de la rivière d'Ill entre Strasbourg et ce canal.

Le canal de jonction de l'Ill au Rhin est entièrement achevé et livré officiellement à la navigation depuis le 1.er mai dernier. Son inauguration a eu lieu avec une grande solennité.

Dans le courant de 1841 l'on a posé le pont tournant près du jardin du séminaire, ainsi que le pont à contre-poids variables sur l'écluse d'embouchure dans l'Ill, à la traversée de la grande allée de la Robertsau. Ce dernier pont est suspendu à deux arceaux en fonte situés de chaque côté du canal. Ils se composent chacun de deux colonnes creuses, reliées par une archivolte. Les contre-poids, ainsi que les engre-

nages relatifs à la manœuvre du pont, sont placés dans l'intérieur des colonnes.

Cette construction, pour laquelle la ville de Strasbourg a donné une subvention de 15,000 fr., présente un caractère d'élégance qui contribue, avec les autres travaux du canal, à l'embellissement de la localité.

L'on a exécuté, dans le courant de la campagne, la majeure partie des travaux en cours de construction pour le perfectionnement de la rivière d'Ill entre Strasbourg et le canal. On a terminé complétement le barrage à fermettes mobiles, qui est placé au-dessous de l'embouchure du canal, ainsi que les fondations de l'écluse qui y est accolée.

Si les crues de la rivière d'Ill n'étaient venues interrompre forcément les travaux, cette écluse serait dans ce moment terminée.

Le barrage qui vient d'être construit est une nouveauté pour notre province. Il se compose d'une série de fermettes en fer forgé, mobiles autour de tourillons encastrés dans un radier en pierre placé au fond de la rivière. Lorsque le barrage ne doit pas servir, ces fermettes se rabattent les unes sur les autres, comme des écailles de poissons, et se logent dans la chambre qui a été réservée à cet effet dans le radier. L'on n'aperçoit pas alors la moindre trace du barrage. Lorsqu'au contraire, à l'époque des basses eaux, l'on veut utiliser le barrage, l'on ramène, au moyen de chaînes, les fermettes les unes après les autres dans leur position verticale. On les réunit par des barres de fer, et ensuite on ferme les espaces vides compris

entre elles au moyen d'aiguilles ou de carrelets en bois de sapin de $0^{m},04$ d'épaisseur, que l'on place juxtaposées verticalement, de manière qu'elles s'appuient, en bas, contre le radier et en haut contre les barres de fer.

L'on a également élevé les deux culées du pont suspendu en fil de fer, qui doit être placé en prolongement du chemin de halage du canal et de l'avenue du Wacken.

Toutes les pièces de ce pont sont exécutées et sont prêtes à être posées. La pose aura lieu dans les premiers jours du printemps prochain.

Enfin, l'on a commencé l'ouverture de la rectification de l'Ill devant le chantier des calfats, et la régularisation de cette rivière au droit de l'embouchure du canal. Les hautes eaux, qui, en 1841, ont été si précoces, ont malheureusement retardé l'achèvement complet de ces travaux, qui seront entièrement terminés dans les commencements de l'année 1842.

Embranchement sur Colmar du canal du Rhône au Rhin.

Lors du passage à Colmar de M. le ministre des travaux publics, M. le maire et le conseil municipal de cette ville, appréciant les avantages réels et positifs que devait leur procurer une communication par eau avec le Rhin et le Rhône, demandèrent à M. Teste de faire faire les études d'un embranchement sur Colmar du canal du Rhône au Rhin. M. le ministre ordonna immédiatement ces études et ordonnança des fonds pour en solder les frais. Ces études se font

en ce moment par les soins des ingénieurs du canal, et très-prochainement elles pourront être soumises à l'approbation de l'Administration supérieure.

La ville de Colmar est dans l'intention de contribuer à l'exécution des travaux.

Le canal du Rhône au Rhin, sous le rapport administratif, est partagé en deux divisions : celle du Nord, qui comprend les départements du Haut- et du Bas-Rhin, jusques et y compris le bief de partage, et celle du Sud, qui s'étend jusqu'à Saint-Jean-de-Losne.

La division du Nord est confiée à un ingénieur en chef, assisté de deux ingénieurs d'arrondissement et de dix-huit employés.

Ingénieurs.

MM. *Mossère* O✻, ingénieur en chef, à Strasbourg, Grand'rue, n.° 146.
Legrom, ingénieur ordinaire de 1.re classe, à Strasbourg, Vieux-marché-aux-grains, n.° 20.
Detzem, aspirant ingénieur, à Mulhouse.

Conducteurs embrigadés.

MM. *Karcher*, conducteur de 1.re classe, à Mulhouse.
Lorber, *idem* de 3.e classe, à Mulhouse.
Laubser, *idem* de 3.e classe, à Neuf-Brisach.
Wœlfflé, père, *idem* de 1.re classe, à Krafft.
Kretz, *idem* de 3.e classe, à la Robertsau.

Conducteurs auxiliaires.

MM. *Thiébaut*, conduct. auxil. de 1.re cl., à Valdieu.
Hummel, *idem*, *idem*, à Huningue.
Ginter, *idem* de 2.e classe, à Marckolsheim.
Wœlfflé, fils, *idem* de 1.re classe, à Strasbourg.
Versin, *idem*, *idem*.

MM. *Boudignon*, conducteur auxiliaire de 3.e classe, à Strasbourg (*extra muros*).
Rebel, *idem*, à la Robertsau.
Hürstel, *idem*, à Strasbourg.
Decheppe, *idem*, *idem*.

Piqueurs.

MM. *Mahler*, à Strasbourg.
Kranner, à Krafft.

Régisseur.

M. *Pelay*, à Mulhouse.

Sergent de port.

M. *Guilgot*, à Mulhouse.

Droits de navigation.

Bureau de Strasbourg.

MM. *Pauli*, receveur particulier.
Rossin-Laferrière, vérificateur.

Bureaux de déclaration.

MM. *Gallet*, receveur à Marckolsheim.
Grevillot, *idem* à Krafft.

CHEMIN DE FER DE STRASBOURG A BALE.

On a vu par la notice publiée dans l'Annuaire de 1840, que les travaux de cette grande entreprise, commencés seulement en 1839, ont marché avec une telle rapidité à travers tous les obstacles que les concessionnaires ont rencontrés sur leur route, que deux sections importantes, celle de Benfeld à Colmar et celle de Mulhouse à Saint-Louis (près de Bâle), ont

pu être livrées à l'exploitation dès le mois d'octobre 1840. Au 1.er mai 1841 une autre section était encore livrée à la circulation, celle de Kœnigshoffen (près de Strasbourg) à Benfeld, et le 15 août suivant, jour fixé six mois d'avance par M. Nicolas Kœchlin, toute la ligne de Kœnigshoffen jusqu'à Saint-Louis était en pleine exploitation sur une voie. La construction de la seconde voie se poursuit avec activité et sera probablement achevée dans le cours de l'année 1842.

Une grande fête d'inauguration du chemin de fer d'Alsace a été célébrée au mois de septembre 1841 à Mulhouse et à Strasbourg, et cette belle solennité a laissé de durables souvenirs en Alsace.

Pour compléter la ligne depuis Strasbourg jusqu'à Bâle, il reste encore à établir la voie de Kœnigshoffen à Strasbourg, et à construire la station intérieure, question sur laquelle la ville s'est entendue avec la compagnie du chemin de fer. Le prolongement de Saint-Louis et l'entrée dans Bâle sont également en train d'arrangement entre la compagnie et la ville de Bâle.

Personnel attaché à la construction.

PARTIE ADMINISTRATIVE ET DU MATÉRIEL.

Commissaire du Gouvernement, M. *Moussette.*

Directeur de l'administration, M. *François Zickel;* chef comptable, M. *Victor Gerbaut;* contrôleur en chef aux réceptions sur chantiers et en magasins, M. *Charles Müntz.*

PARTIE D'ART.

Ingénieurs-directeurs des travaux : MM. *Bazaine* ✱ et *Chaperon* ✱, ingénieurs au corps royal des ponts et chaussées; le premier ayant la division du Sud, à Mulhouse; le deuxième la division du Nord, à Strasbourg.

Sous-ingénieurs sous la direction de M. *Bazaine* : MM. *Boulanger, Lestelle, Schacre* et *Wisse*; et sous la direction de M. *Chaperon* : MM. *Petit* et *Schintz*.

Conducteurs et *piqueurs*, en nombre indéterminé dans les deux divisions.

Ingénieur-mécanicien pour la surveillance des constructions des locomotives, voitures, plates-formes tournantes, excentriques, etc. : M. *Daubreville*, à Mulhouse.

Architectes chargés de suivre la construction des stations, MM. *Fries*, à Strasbourg, et *Günther*, à Mulhouse.

Conseils attachés pour le contentieux à l'administration du chemin de fer.

MM. *Martin* et *Bonjean*, avocats aux conseils du Roi et à la Cour de cassation, à Paris; *Antonin*, avocat à la Cour royale de Colmar; *Liechtenberger*, père, avocat à Strasbourg; *Müller*, avocat à Mulhouse; *Schwind*, avoué à Sélestat.

Personnel du service d'exploitation.

Directeurs : MM. *Bazaine* et *Chaperon*, ingénieurs-directeurs des travaux, chargés provisoirement de la direction supérieure de l'exploitation, en attendant l'achèvement complet du chemin.

Regisseur en chef, M. *Lebas*, à Colmar.

Contrôleurs : MM. *Pradelle* ✱, à Strasbourg, et *de Morville*, à Mulhouse.

Inspecteurs de la voie : MM. *Villain*, à Strasbourg, et *Lestelle*, à Mulhouse.

Ingénieurs-mécaniciens : MM. *Steinmetz*, à Colmar, et *Daubreville*, à Mulhouse.

STATIONS PRINCIPALES. Strasbourg : receveur, M. *Masson*; chef de station, M. *Niemieriez*; Sélestat : receveur, M. *Laporte*; chef de station, M. *Perron* ✱; Colmar : receveur, M. *Thinus*; chef de station, M. *Holownia*; Mulhouse : receveur, M. *Lorrain*: chef de station, M. *Mattmann*; Saint-Louis : receveur, M. *Levéque*; chef de station, M. *Baumann*.

STATIONS INTERMÉDIAIRES. Receveurs : MM. *Braun*, à Geispolsheim; *Teichmann*, à Fegersheim; *Fleury*, à Limersheim; *Stœber*, à Erstein; *Montavon*, à Matzenheim; *N. Kœchlin*, à Benfeld; *Weiss*, à Kogenheim; *Bucher*, à Ebersheim; *Mosdier*, à Saint-Hippolyte; *Fiers*, à Ribeauvillé; N., à Ostheim; *Gauthier*, à Bennwihr; *Würth*, à Eguisheim; *Lacaque*, à Herrlisheim; *Rieffel*, à Rouffach; *Futsch*, à Merxheim; *Sido* ✱, à Bollwiller; *Sutter*, à Wittelsheim; *Espeisse*, à Lutterbach; *Sukowski*, à Dornach; *Singer* ✱, à Rixheim; *Huser*, à Habsheim; *Dantzer*, à Sierentz; N., à Kembs; *Hertzog*, à Bartenheim.

Chemin de fer de Mulhouse à Thann, considéré comme embranchement de la grande ligne. — Station de Thann : receveur, M. *Laurent*; chef de station, M. *Blim* ✱; station de Cernay : receveur, M. *Trepka*.

CHEMIN DE FER DE PARIS A STRASBOURG.

Depuis quatre années l'Administration supérieure du Bas-Rhin, ainsi que le conseil général de ce département, réclamaient la création d'un chemin de fer direct de Paris à Strasbourg. En 1841 ce vœu du pays s'est manifesté avec plus de force; et tous les esprits sont demeurés convaincus que, sans compromettre les intérêts des départements de l'Est et les siens propres, le Gouvernement ne pouvait plus ajourner la réalisation de cette grande voie de communication, en faveur de laquelle militent toutes les raisons géographiques, stratégiques, commerciales et politiques.

Le conseil général du Bas-Rhin, dans sa session ordinaire de 1841, avait de nouveau recommandé, avec les plus vives instances, cette question à la sollicitude de l'Administration. M. le Préfet, profondément pénétré de tous les avantages attachés à l'adoption de ce vœu, a demandé et obtenu l'autorisation de réunir extraordinairement le conseil général pour délibérer encore sur l'établissement du chemin de fer de Paris à Strasbourg. Cette session extraordinaire a été ouverte le 6 décembre. M. le Préfet y a développé sous tous ses aspects la nécessité de la prompte création d'une voie directe de communication; il a résumé dans son rapport les sentiments et les besoins de son département et a porté de nouveau la conviction dans tous les esprits; aussi le conseil général, adoptant à l'unanimité les propositions de

ce magistrat, a voté une somme de trois millions à titre de concours pour l'exécution immédiate du chemin de fer direct de Paris à Strasbourg. Cette somme sera réalisée en trois années au moyen d'un emprunt au taux de quatre pour cent d'intérêts. Pour le payement des intérêts et l'amortissement de cet emprunt, il sera imposé pendant quatorze années, à partir de 1842 :

Huit centimes cinq dixièmes du principal de la contribution foncière;

Huit centimes quatre dixièmes du principal de la contribution personnelle et mobilière;

Sept centimes du principal de la contribution des portes et fenêtres;

Et six centimes huit dixièmes de la contribution des patentes;

Le conseil général a exprimé en outre le vœu que l'État se réserve la propriété de cette ligne nationale, qu'il n'en fasse point concession à des compagnies financières, et qu'il se ménage un légitime revenu de ses dépenses par le fermage de l'exploitation.

Et que, dans le cas où le Gouvernement ne croirait point devoir admettre l'exécution immédiate et simultanée de cette ligne importante, il veuille soumettre aux Chambres, dans la prochaine session, un projet de loi pour en déterminer le tracé, et autoriser l'emploi des fonds votés tant par les communes que par les départements situés sur cette ligne, à l'acquisition des terrains, aux travaux de nivellement et à l'exécution du chemin de fer.

A ces votes du conseil général du Bas-Rhin sont venus se réunir avec promptitude ceux des communes du département, qui offrent toutes des sacrifices aussi considérables que leur position le permet, soit en argent, soit en concession de terrains, en fournitures de bois de chêne, etc. Nous citons entre autres la ville de Strasbourg, dont le conseil municipal a voté un million; celle de Haguenau, qui offre 500,000 fr.; celle de Saverne, qui a voté 100,000 fr., etc.

Des subventions de même nature sont offertes dans les départements que le chemin direct de Paris à Strasbourg doit parcourir.

Espérons donc que les besoins et les vœux de cette partie de la France seront appréciés par le Gouvernement du Roi et par les Chambres, et que dans notre prochain Annuaire, en entretenant de cet objet nos lecteurs, nous n'en parlerons plus comme d'un projet qui se discute, mais comme d'un fait qui s'accomplit.

MINES.

MM. *Garnier* O✱, inspecteur-général adjoint, à Paris.
De Billy ✱, ingénieur en chef, à Strasbourg, quai Saint-Thomas, n.° 11.
Daubrée, ingénieur ordinaire, à Strasbourg, chargé du travail de la carte géologique du Bas-Rhin, rue et hôtel des Couples, n.° 8.

CHEMINS VICINAUX.

Agent voyer en chef.

M. *Schwilgué* ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Agents voyers inspecteurs.

MM. *Mathis*, arrondissement de Saverne.
Hornus, arrondissement de Sélestat.
With, arrondissement de Strasbourg.
Müntz, ingénieur ordinaire des ponts et chauss., arrondissement de Wissembourg.

Inspection de Strasbourg.

1.re Circonscription : canton de Geispolsheim. M. *Plancherel*, piqueur, à Strasbourg.

2.e Circonscription : canton de Schiltigheim. M. *Signorino*, conducteur de 2.e classe, à Strasbourg.

3.e Circonscription : canton de Brumath. M. *Steinhœuffel*, piqueur, à la Wantzenau.

4.e Circonscription : cantons de Molsheim et de Wasselonne. M. *Eisenmenger*, piqueur, à Molsheim.

5.e Circonscription : canton de Truchtersheim. M. *Ferré*, conducteur de 3.e classe, à Wiwersheim.

Service du bureau de l'inspecteur.

MM. *Kirn*, piqueur, à Strasbourg.
Baudry, élève, *idem*.

Inspection de Saverne.

6.e Circonscription : canton de Bouxwiller; plus Neuwiller, Dossenheim et Weiterswiller M. *Mathis*, conducteur de 2.e classe, à Bouxwiller.

7.e Circonscription : canton de la Petite-Pierre, moins Neuwiller, Dossenheim et Weiterswiller; plus une partie du canton de Drulingen. M. *Deiss*, conducteur de 1.re classe, à la Petite-Pierre.

8.e Circonscription : canton de Saar-Union et une partie du canton de Drulingen. M. *Kopp*, piqueur, à Saar-Union.

9.e Circonscription : canton de Hochfelden ; plus Rangen, Zeinheim, Hohengœft et Landersheim. M. *Perny*, piqueur, à Wasselonne.

10.e Circonscription : canton de Marmoutier, moins Rangen, Zeinheim, Hohengœft et Landersheim. M. *Muller*, piqueur, à Saverne.

11.e Circonscription : canton de Saverne. M. *Berger*, piqueur, à Saverne.

Service du bureau de l'inspecteur.

MM. *Schmitt*, piqueur, à Saverne.
Kœnig, élève, *idem*.

Inspection de Sélestat.

12.e Circonscription : cantons d'Obernai et de Rosheim. M. *Valdenaire*, conducteur de 2.e classe, à Obernai.

13.e Circonscription : cantons d'Erstein et de Benfeld, moins Stotzheim et Ébersmünster. M. *Parmentier*, conducteur de 2.e classe, à Benfeld.

14.e Circonscription : canton de Villé, moins Scherwiller. M. *Lefuel*, conducteur de 3.e classe, à Villé.

15.e Circonscription : cantons de Barr et de Sélestat; plus les communes de Stotzheim, Ébersmünster et Scherwiller. M. *Bruno*, piqueur, à Sélestat.

16.e Circonscription : canton de Marckolsheim. M. *Forjonnel*, piqueur, à Sélestat.

Service des bureaux de l'inspecteur.

M. *Fuchs*, élève, à Sélestat.

Inspection de Wissembourg.

17.e Circonscription : cantons de Niederbronn et de Haguenau. M. *Kliber*, piqueur, à Pfaffenhoffen.

18.e Circonscription : canton de Wœrth et parties des cantons de Niederbronn et de Wissembourg. M. *Fingado*, conducteur de 3.e classe, à Wœrth.

19.e Circonscription : cantons de Lauterbourg et Seltz, et partie de celui de Soultz-sous-forêts. M. *Schimpf*, conducteur de 3.e classe, à Niederrœdern.

20.e Circonscription : cantons de Bischwiller et de Haguenau, moins la ville. N.

21.e Circonscription : parties des cantons de Wissembourg et de Soultz-sous-forêts. M. *Herbert*, conducteur de 3.e classe, à Wissembourg.

Service de la ligne n.° 6 : M. *Graff*, conducteur de 2.e classe, à Pfaffenhoffen.

Service du bureau de l'inspecteur.

MM. *Milliet*, élève, à Wissembourg.
Herrmann, fils, élève, *idem*.

TÉLÉGRAPHES.

MM. *Lair*, directeur, au château, à Strasbourg.
Bourgoin, inspecteur.

Des postes télégraphiques sont établis à Dingsheim et Willgottheim, canton de Truchtersheim, et au Hohbarr, commune de Saverne.

CULTE CATHOLIQUE.

Le département du Bas-Rhin fait partie du diocèse de Strasbourg, qui se compose de deux départements, le Haut-Rhin et le Bas-Rhin.

STRASBOURG.

Évêché érigé dans le quatrième siècle, suffragant de Besançon.

M.gr LE PAPPE DE TRÈVERN, évêque de Strasbourg.
M.gr RAESS, évêque de Rhodiopolis, coadjuteur.

Vicaires généraux.

Agréés par le Roi.

MM. *Liebermann*, faubourg National, n.° 18.
Laurent, rue des Veaux, n.° 22.

Vicaires généraux honoraires.

MM. *Maimbourg*, curé de Colmar, chanoine honoraire du chapitre royal de Saint-Denis et de celui de Strasbourg.
Nachbaur, chanoine, rue des Veaux, n.° 22.
l'abbé *Lecointre*.

MM. *Biot*, chanoine, secrétaire général de l'évêché, au château.
Daull, sous-secrétaire.
Birgy, chanoine, secrétaire particulier de M.gr l'Évêque, au château.
Gintz, secrét. particulier de M.gr le Coadjuteur.

CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE (Notre-Dame).

Chanoines titulaires.

M.gr *Raess*, coadjuteur.

MM. *Bourst*, Vieux-marché-aux-poissons, n.° 70.
Birgy, au château.
Biot, au château.
Nachbaur, rue des Veaux, n.° 22.
Stromeyer, supérieur du séminaire.
Hanser, grand custode, rue des Frères, n.° 38.
Spitz, rue des Juifs, n.° 31.
Doyen, archiprêtre, Vieux-marché-aux-cerises, n.° 6.

Officialité.

MM. *Liebermann*, official.
Doffner, promoteur.
N....., greffier.

Chanoines honoraires.

MM. *Mertian*, supérieur des sœurs de la Providence.
Mühe, prédic. allem. dominical à la cathédrale.
Oberlé, curé d'Obernai.
Glück.
Spännagel, curé de Rouffach.
Wernert.
Adam, curé de Kaysersberg.
Mathis, curé de Marckolsheim.
Fritsch, curé de Saint-George, à Sélestat.
Bautain ✻.
Specht.
Krœner, curé de Schweighausen.
Spisser, curé de Lauterbourg.
Thomas, supérieur des sœurs de la Charité.
Doffner, curé de Saint-Jean.
Achon, supérieur du petit séminaire à Strasbourg.

MM. *Schir*, curé de Sainte-Magdeleine.
Oël, curé de Saint-Pierre-le-jeune.
Lutz, curé de Mulhouse.
Dietrich, professeur au grand séminaire.
Bangratz, curé de Brumath.
Raess, curé de Rosheim.
Paulus, curé de Wissembourg.
Fiétié, curé de Belfort.
Hunckler, principal du collége de Sélestat.
Mercklen, supérieur du petit séminaire à Lachapelle.

Chanoines honoraires non résidans.

MM. *Baucheté*, aumônier de S. A. R. la grande-duchesse douairière de Bade.
Girardon, vicaire général à Troyes.
Delahaye, aumônier au collége royal à Amiens.
Tharin, vicaire général à Nancy.
Moissonnier.
Saint-Martin, curé d'Antras (dioc. d'Auch).

Fabrique de la cathédrale.

M.gr l'Évêque, président.

MM. *Laurent*, vicaire général, vice-président.
Birgy, chanoine, au château.
Hanser, chanoine, rue des Frères, n.° 38.
Doyen, chanoine archiprêtre, Vieux-marché-aux-cerises, n.° 6.
Mertian, l'aîné, négociant, rue du Tiroir, n.° 6.
Pothier, secrétaire, rue des Pucelles, n.° 9.
Reiner, ancien architecte du départ., au château.
Piquet, négociant, trésorier, rue du Dôme, n.° 27.
Lacombe, notaire, secrétaire, rue des Frères, n.° 17.

Séminaire diocésain à Strasbourg.

M. *Stromeyer*, supérieur, rue des Frères, n.° 38.

Professeurs.

MM. *Specht*, supérieur en 2.e MM. *Schirlin*.
Hanser, trésorier. *Mechler*.
Mühe. *Burg*.
Dietrich. *Bégue*.

Nombre d'élèves, 140.

Petit séminaire à Strasbourg, autorisé par ordonnance royale du 30 octobre 1828.

MM. *Achon*, supérieur. MM. *Lienhart*, professeur.
Reich, professeur et économe. *Wilhelm*, *idem*.
Chapuis, *idem*.
Spitz, professeur. *Worm*, *idem*.
Mauderlé, *idem*. *Hutt*, *idem*.
Deharbe, *idem*. *Schuster*, *idem*.

Nombre d'élèves, 230.

Département du Bas-Rhin.

7 cures de 1.re classe.
35 — de 2.e classe.
275 succursales.
85 vicariats.

PAROISSES CATHOLIQUES DE STRASBOURG.

La cathédrale.

M. *Doyen*, chanoine archiprêtre, Vieux-marché-aux-cerises, n.° 6.

Vicaires.

MM. *Mühe*, Vieux-marché-aux-poissons, n.° 61.
Bernhardt, Vieux-marché-aux-cerises, n.° 6.
Negelen, rue des Échasses, n.° 5.
Thro, Vieux-marché-aux-cerises, n.° 6.
Kern, prêtre-sacristain, rue des Échasses, n.° 10.

Saint-Pierre-le-jeune.

MM. *Oël*, curé; rue de la Nuée-bleue, n.° 17.
Chevalier, vicaire; *idem*.
Fraas, *idem*; *idem*.

Saint-Jean.

MM. *Doffner*, curé; faubourg de Saverne, n.° 5.
Bernard, vicaire; *idem*.
François, *idem*; *idem*.

Sainte-Magdeleine.

MM. *Schir*, curé; rue Neuve, n.° 9.
Daull, vicaire; *idem*.
Kirchdörfer, *idem*; *idem*.

Saint-Louis.

MM. *Chevalier*, curé, rue du Dragon, n.° 17.
Hürstel, vicaire; *idem*.

Saint-Pierre-le-vieux.

MM. *Ahlfeld*, curé; Vieux-marché-aux-vins, n.° 50.
Arnold, vicaire, rue du Jeu-des-enfants, près de l'église.

La citadelle.

M. *Herrmann*, curé.

Neuhof.

M. *Siffrid*, curé.

Robertsau.

M. *Goucheron*, curé.

L'indication de MM. les curés et desservants des autres villes et communes du département se trouve dans le tableau pages 165 à 199.

ÉGLISE PROTESTANTE.

Consistoire général de la Confession d'Augsbourg des départements du Haut-Rhin, Bas-Rhin, Seine, Haute-Saône, Doubs, Meurthe, Vosges et Moselle.

M. F. DE TURCKHEIM O✻, président, quai Saint-Thomas, n.° 4 *bis*.

Ecclésiastiques inspecteurs, membres du Consistoire général.

MM. *Bœckel*, inspecteur de l'inspection de Saint-Thomas et de Saint-Nicolas, rue du Jeu-des-enfants, n.° 39.

Reichardt, *idem* de l'inspection de Bouxwiller.

Membres laïques députés des inspections.

MM. *Hecht*, député du Temple-neuf de Strasbourg; rue des Arcades, n.° 8.

Ehrmann, député de Saint-Thomas et de Saint-Nicolas de Strasbourg; rue des Dentelles, n.° 1.

Oppermann, juge au tribunal civil de Strasbourg; député de Bouxwiller; rue des Grandes Arcades, n.° 22, à Strasbourg.

Gauckler, adjoint au maire de Wissembourg; député de Wissembourg et de la Petite-Pierre.

Gloxin, conseiller à la cour royale; député de Colmar.

Japy, maire à Beaucourt; député de Montbéliard.

Directoire du Consistoire général de la Confession d'Augsbourg séant à Strasbourg, quai Saint-Thomas, n.° 4bis.

MM. *F. de Türckheim* O✻, président.

Hecht,
Rauter ✻,
Bœckel,
Oppermann,
} membres.

Kern (*Auguste*), secrétaire.

Inspection des églises de la Confession d'Augsbourg du département du Bas-Rhin.

Inspection du Temple-neuf.

MM. *Edel*, inspecteur.
Hecht, adjoint laïque.
Coulmann, *idem*.

Inspection de Saint-Thomas et de Saint-Nicolas.

MM. *Bœckel*, inspecteur.
Kammerer, adjoint laïque.
Schirmer, *idem*.

Inspection de Bouxwiller.

MM. *Reichardt*, inspecteur.
Karcher, adjoint laïque.
Vix, *idem*.

Inspection de Wissembourg et de la Petite-Pierre.

MM. *Velten*, inspecteur.
Engelhardt, adjoint laïque.
Lœdlein, *idem*.

Consistoires locaux composant les quatre inspections du département du Bas-Rhin avec leur circonscription.

I. *Inspection du Temple-neuf.*

1.° *Consistoire du Temple-neuf.*

Président : M. *Edel.*
Paroisse : Le Temple-neuf.

2.° *Consistoire de Saint-Pierre-le-jeune et Saint-Guillaume.*

Président : M. *Gerhardt.*
Paroisses : Saint-Pierre-le-jeune et Saint-Guillaume, Schiltigheim, Bischheim, Robertsau.

3.° *Consistoire de Wolfisheim.*

Président : M. *Barbaras.*

Paroisses : Mundolsheim, Oberhausbergen, Vendenheim, Lampertheim, Kolbsheim, Eckbolsheim, Wolfisheim, Hangenbieten, Breuschwickersheim et Ittenheim.

4.° *Consistoire de Wasselonne.*

Président : M. *Blæsius.*

Paroisses : Wasselonne, Westhoffen, Romanswiller, Wangen, Trænheim, Scharrachbergheim, Ballbronn, Zehnackern et Allenwiller.

5.° *Consistoire de Bischwiller.*

Président : M. *Schœffer.*

Paroisses : Bischwiller, Oberhoffen, Schweighausen, Sessenheim, Kauffenheim et Roppenheim.

6.° *Consistoire de Brumath.*

Président : M. *Hüter.*

Paroisses : Hœrdt, Geudertheim, Gries, Brumath, Eckwersheim et Weitbruch.

II. *Inspection de Saint-Thomas et de Saint-Nicolas.*

1.° *Consistoire de Saint-Thomas et Saint-Nicolas.*

Président : M. *Brunner.*

Paroisses : Saint-Thomas, Saint-Nicolas, Auditoire français, Hospices civils et Illkirch.

2.° *Consistoire de Saint-Pierre-le-vieux et Sainte-Aurélie.*

Président : M. *Bœckel.*

Paroisses : Saint-Pierre-le-vieux et Sainte-Aurélie.

3.° *Consistoire de Dorlisheim.*

Président : M. *Lechten.*

Paroisses : Dorlisheim, Berstett, Reitweiler, Blæsheim, Entzheim, Plobsheim, Lingolsheim, Fürdenheim, Hürtigheim et Pfulgriesheim.

4.° *Consistoire de Barr.*

Président : M. *Venator.*

Paroisses : Barr, Heiligenstein, Mittelbergheim, Gertwiller, Goxwiller, Klingenthal, Waldbach et Rothau.

5.° *Consistoire de Sundhausen.*

Président : M. *Müller.*

Paroisses : Sundhausen, Baldenheim, Müttersholtz, Boffzheim, Obenheim, Gerstheim.

III. *Inspection de Bouxwiller.*

1.° *Consistoire de Bouxwiller.*

Président : M. *Reichardt.*

Paroisses : Bouxwiller, Kirrwiller, Ringendorf, Imbsheim et Prinsheim.

2.° *Consistoire d'Ingenheim.*

Président : M. N.

Paroisses : Waldenheim, Mittelhausen, Ingenheim, Ernolsheim, Dunzenheim, Dettweiler, Alt-Eckendorf et Schwindratzheim.

3.° *Consistoire d'Ingwiller.*

Président : M. *Weyrich.*

Paroisses : Ingwiller, Pfaffenhoffen, Weitersweiler, Weinbourg, Obermodern, Zutzendorf et Schillersdorf.

4.° *Consistoire de Saar-Union.*

Président : M. *Wagner.*

Paroisses : Altweiler, Harskirchen, Saar-Union, Keeskastel, Herbitzheim, Dehlingen, Bütten, Lorenzen et Fénétranges.

5.° *Consistoire de Diemeringen.*

Président : M. *Kremer.*

Paroisses : Pistorf, Wolfskirchen, Hirschland, Weyer, Berg, Durstel, Drulingen, Assweiler, Hambach et Diemeringen.

IV. *Inspection de Wissembourg et de la Petite-Pierre.*

1.° *Consistoire de Wissembourg.*

Président : M. *Velten.*

Paroisses : Wissembourg, Rott, Lembach, Wingen, Niederrœdern et Obersteinbach.

2.° *Consistoire de la Petite-Pierre.*

Président : M. *Zwilling.*

Paroisses : La Petite-Pierre, Tieffenbach, Lohr, Neuweiler, Dossenheim, Wimmenau, Wintersbourg, Hangenweiler, Phalsbourg et Schœnbourg.

3.° *Consistoire d'Oberbronn.*

Président : M. *Jæger.*

Paroisses : Oberbronn, Niederbronn, Mietesheim, Gundershoffen, Gumbrechtshoffen, Engweiler, Offweiler, Rothbach, Uhrweiler et Bærenthal.

4.° *Consistoire de Wœrth.*

Président : M. *Rollé.*

Paroisses : Wœrth, Frœschwiller, Preuschdorf, Langensoulzbach et Gœrsdorf.

5.° *Consistoire de Hatten.*

Président : M. *Dangler.*

Paroisses : Birlenbach, Soultz-sous-forêts, Oberbetschdorf, Hatten, Rittershoffen et Niederkutzenhausen.

Séminaire protestant.

Quai Saint-Thomas, n.° 4.

Directeur.

M. *F. de Türckheim* O✱, président du directoire du consistoire général.

SECTION THÉOLOGIQUE.

Professeurs.

MM. *Bruch*, docteur en théologie; au séminaire, quai Saint-Thomas, n.° 4.
Frits, *idem*; place Saint-Thomas, n.° 11.
Jung, *idem*; place Saint-Thomas, n.° 17.
Reuss, *idem*; rue d'Or, n.° 2.
Schmidt, rue du Jeu-des-enfants, n.° 4.

SECTION PRÉPARATOIRE DE PHILOLOGIE ET DE PHILOSOPHIE.

Professeurs.

MM. *Herrenschneider* ✱, place Saint-Thomas, n.° 16.
Schweighœuser ✱, place Saint-Thomas, n.° 15.
Lachenmeyer, place Saint-Thomas, n.° 18.
Willm, près l'église Saint-Louis.
Hasselmann, rue du Bouclier, n.° 5.

Gymnase.

M. *Bruch*, doyen de la faculté de théologie, supérieur du gymnase, quai Saint-Thomas, n.° 4.

Professeurs.

MM. *Himly*, quai Saint-Nicolas, n.° 73.
Engelhardt, rue du Vieux-marché-aux-Poissons, n.° 81.
Lachenmeyer, place Saint-Thomas, n.° 18.
Schweighæuser, rue de l'Outre, n.° 5.
Bœgner, rue Saltzmann, n.° 6.
Kreiss, grande rue de l'Église, n.° 10.
Strobel, rue du Bouclier, n.° 6.
Berneaud, place Saint-Pierre-le-jeune, n.° 4.
Radslob, rue Sainte-Élisabeth, n.° 31.
Kampmann, rue des Fribourgeois, n.° 5.
Münch, directeur de l'école industrielle (physique, chimie, histoire naturelle), rue des Juifs, n.° 37.
Kirschleger, professeur à l'école de pharmacie (botanique), rue des Serruriers, n.° 27.
Wissant (dessin linéaire), rue du Puits, quai des Bateliers, n.° 1.
Simon (dessin), rue du Dôme, n.° 9.
Hœrter (musique voc.), rue des Hallebardes, n.° 14.
Woringer (calligraphie), rue Thomann, n.° 24.

PAROISSES DU CULTE DE LA CONFESSION D'AUGSBOURG.

TEMPLE-NEUF.

Pasteurs.

MM. *Edel*, rue du Dôme, n.° 15.
Rieder, rue du Dôme, n.° 13.
Hœrter, rue derrière le Temple-neuf, n.° 14.
Kuntz, rue des Charpentiers, n.° 9.

SAINT-THOMAS.

Pasteurs.

MM. *Müller*, rue Saltzmann, n.° 7.
Braunwald, place Saint-Thomas, n.° 8.
Herrmann, place Saint-Thomas, n.° 4.

SAINT-PIERRE-LE-JEUNE.

Pasteurs.

MM. *Wurtz*, grande rue de l'Église, n.° 10.
Lambs, rue de la Nuée-bleue, n.° 13.
Stahl, place Saint-Pierre-le-jeune, n.° 5.

SAINT-NICOLAS.

Pasteurs.

MM. *Schuler*, quai Saint-Nicolas, n.° 88.
Bruch, quai Saint-Thomas, n.° 4.
Dürrbach, rue du Puits, n.° 4.

Église française, Pasteurs.

MM. *Brunner*, quai Saint-Nicolas, n.° 73.
Himly, *idem*.

SAINT-GUILLAUME.

Pasteurs.

MM. *Gerhardt*, rue Saint-Guillaume, n.° 66.
Röhrich, rue Saint-Guillaume, n.° 66.
Redslob, rue des Filets, n.° 66.

SAINTE-AURÉLIE.

Pasteurs.

MM. *Kopp*, faubourg National, n.° 30.
Schmidt, *idem*, n.° 31.

SAINT-PIERRE-LE-VIEUX.

Pasteurs.

MM. *Küss*, Vieux-marché-aux-vins, n.° 72.
Bœckel, rue du Jeu-des-enfants, n.° 39.
Bentz, Grand'rue, n.° 92.

ÉGLISE RÉFORMÉE.

Le nombre des habitants du département professant la religion chrétienne réformée peut être évalué à 15 ou 16,000 âmes environ, distribuées en deux églises consistoriales, dont les chefs-lieux sont Strasbourg et Bischwiller.

D'après les articles organiques des cultes protestants, chacune de ces églises est régie par un consistoire composé des pasteurs et d'anciens ou membres laïques, choisis parmi les citoyens les plus imposés au rôle des contributions directes et dont le nombre ne peut être au-dessous de six ni au-dessus de douze. Chaque consistoire est présidé par le plus ancien des pasteurs, qui entre en correspondance directe avec M. le Ministre chargé de l'administration des cultes.

L'église consistoriale de Strasbourg, desservie par neuf pasteurs, compte huit paroisses et dix annexes.

L'église consistoriale de Bischwiller, desservie par six pasteurs, est partagée en cinq paroisses et dix annexes.

Strasbourg.

MM. *Mœder* ✻, pasteur à Strasbourg, président; rue Saltzmann, n.° 8.
Weber, négociant, secrét.re, rue de la Chaîne, n.° 2.

Pasteurs.

MM. *Mœder* ✻, à Strasbourg; annexe, Daubensand.
Richard, à Strasbourg, place du Broglie, n.° 11.
Hepp, à Altwiller.
Witz, à Diedendorf.

MM. *Bruch*, à Burbach; annexe, Saar-Union.
Remond, à Cosswiller; annexe, Rosenwiller.
Candidus, à Asswiller; annexes, Struth, Wimmenau, Schœnbourg, Pfalzweyer.
Guerre, à Rauwiller; annexes, Kirberg, Gœrlingen.
Heinrich, au Hohwald; annexes, Klingenthal, Urbeis.

BISCHWILLER.

MM. *Hoffmeister*, pasteur à Hunspach, président.
Heusch, notaire, secrétaire.

Pasteurs.

MM. *Culmann*, pasteur à Bischwiller; annexes: Hahnhoffen, Oberhoffen, Schweighausen.
Bruder, pasteur.
Elles, à Oberséebach; annexe, Langenschleithal.
Hoffmeister, à Hunspach; annexes, Hoffen, Ingolsheim.
Bruch, à Steinseltz; annexes, Oberhoffen, Rott.
Strikker, à Cléebourg; annexes, Birlenbach, Keffenach.

CULTE ISRAÉLITE.

Consistoire de la synagogue de Strasbourg.

MM. *Louis Ratisbonne* ✱, présid., ci-devant poêle des Pelletiers, près les Grandes-Arcades, n.° 21.
Arnaud Aron, grand-rabbin et vice-président, rue de la Chaîne, n.° 2.
Maurice Ruef, membre laïque, quai Saint-Nicolas, n.° 80.

MM. *Benoit Samuel*, membre laïque, quai des Tanneurs, n.° 27.

Bernard Halff, *idem*, rue de la Toussaint, n.° 5.

Bamberger, secrét., quai Saint-Thomas, n.° 16.

Michel Aron, trés., rue du Vieux-Seigle, n.° 2.

J. Meyer, commis, rue de la Grange, n.° 5.

Écoles primaires israélites.

Le zèle du consistoire pour l'augmentation et la prospérité des écoles israélites, obtient toujours de nouveaux succès, et tout fait espérer que le nombre de ces écoles répondra bientôt aux besoins de la population.

Les enfants et les familles indigentes de cette religion doivent aussi beaucoup à l'association philanthropique qui existe depuis plusieurs années à Strasbourg sous le titre de *Société d'encouragement au travail pour les jeunes Israélites indigents du Bas-Rhin.* Cette association, soutenue par le concours d'hommes charitables de toutes les religions, parmi lesquels figurent les premiers magistrats et les plus hauts fonctionnaires du département, met tous ses soins à propager le goût du travail et prend sous sa protection les enfants pauvres sortant des écoles israélites. En ce moment trente-deux jeunes gens sont en apprentissage dans divers ateliers de Strasbourg, logés et nourris aux frais de la société, et surveillés par une commission d'administration, dont les efforts tendent à multiplier le nombre et les progrès de ces jeunes ouvriers. Par suite d'une mesure sagement

adoptée par cette commission, chaque apprenti dépose à la caisse d'épargnes ses petites réserves provenant d'encouragements reçus de son maître, ou de récompenses décernées par la commission administrative.

Voici les noms des membres composant cette commission :

MM. *Ratisbonne* (Achille), président.
Hirsch (Ch.), vice-président et régisseur.
Ratisbonne (Alphonse), trésorier.
Hirtz (Mathieu), inspecteur.
B. Halff, fils, *idem*.
Levy (Nephthalie), chargé de l'habillement.
Simon (Eugène), secrétaire.

ORGANISATION MILITAIRE.

La cinquième division militaire est composée des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

MM. le baron BUCHET GO✱, lieutenant-général, commandant la division, à l'hôtel du quartier-général; rue Brûlée, n.° 7.

de Laporte✱, chef d'escadron au corps royal d'état-major, aide-de-camp de M. le lieutenant-général, rue des Charpentiers, n.° 8.

Poirot O✱, colonel au corps royal d'état-major, chef d'état-major général de la 5.e division militaire; rue du Dôme, n.° 10.

Harbelot O✱, chef d'escadron au corps royal d'état-major, attaché à l'état-major général; rue Brûlée, n.° 1.

Riston✱, capitaine au corps royal d'état-major, attaché à l'état-major général; rue de l'Arc-en-ciel, n.° 12.

Martiner✱, *idem*, rue des Tonneliers, n.° 28.

Laurent, *idem*, rue d'Or, n.° 19.

Sarger, secrétaire d'état-major.

Nota. Les bureaux de l'état-major général sont ouverts au public depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir.

Subdivision du Bas-Rhin.

M. *Mangin* C✱, maréchal-de-camp, commandant la subdivision, place Saint-Étienne, n.° 7.

INTENDANCE MILITAIRE.

MM. *Dubois* (J. B.) O✱, sous-intendant militaire de 1.re classe, faisant fonctions d'intendant militaire de la 5.e division, à Strasbourg.

MM. *Engelmann* O✱, sous-intendant militaire, à Strasbourg, rue de la Magdeleine, n.° 21.
Legros ✱, sous-intendant militaire, *idem*.
D'Hac, adjoint de 2.e classe.

Les bureaux de MM. les intendant et sous-intendants sont ouverts de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

M. *Dalpuget* O✱, sous-intendant milit., à Haguenau.

SERVICE DES HÔPITAUX MILITAIRES.

Hôpital militaire d'instruction à Strasbourg.

PERSONNEL DE SANTÉ.

MM. *Pascal*, médecin en chef, 1.er professeur; rue Mercière, n.° 10.
Scoutetten, chirurgien principal, 1.er professeur, rue des Pierres, n.° 7.
Fée ✱, pharmacien en chef, 1.er professeur; à l'hôpital militaire.
Faure (Raimond), médecin ordinaire, 2.e professeur; rue de la Mésange, n.° 1.
Malle, chirurg.-maj., profess.; rue Brûlée, n.° 2.
Sédillot, chirurgien-major, professeur; rue S.te-Élisabeth, n.° 27.
Langlois, pharmacien-major, professeur; rue Sainte-Élisabeth, n.° 32.
Choulette, pharmacien aide-major, professeur; rue des Veaux, n.° 27.
Lagèze, chirurgien aide-major, professeur; place Saint-Guillaume, n.° 50.
Verdier, *idem*, *idem*; rue des Orphelins, n.° 6.
Demortain, pharmacien aide-major, rue des Orphelins, n.° 27.
Garreau, *idem*, *idem*; quai Saint-Nicolas, n.° 24.

Personnel d'Administration de l'hôpital militaire.

MM. *Deluy* ✱, officier principal d'administration, directeur comptable; à l'hôpital militaire.
Lamy, adjudant en 1.er; rue de l'Arc-en-ciel, n.° 8.
Gros, *idem*; place de la Cathédrale, n.° 4.
l'abbé *Jeannot*, aumônier; rue du Vieux-marché-aux-cerises, n.° 18.

Service de l'habillement, etc.

M. *Carvallo*, officier d'administration comptable, magasin central à Strasbourg, à l'ancien couvent des Récollets.

Service des subsistances.

M. *Kohler*, adjudant en 1.er, chef du bureau de centralisation et de vérification des subsistances; rue des Juifs, n.° 12.

Vivres.

MM. *Picquart*, officier d'administration, agent comptable des vivres, à Strasbourg; rue de l'Académie, à la manutention.
Davout, *idem*, à Haguenau.
Aillaud, *idem*, à Wissembourg et Lauterbourg.
Gaytte, *idem*, à Sélestat.

Fourrages.

M. *Louis Ratisbonne* ✱, entrepreneur de la division; ci-devant Poêle des Pelletiers, près les grandes Arcades, n.° 21.

Chauffage.

MM. *Debenesse* et *Katz*, entrepreneurs; rue Sainte-Élisabeth, n.° 2.

Service des lits militaires.

MM. *Réau*, chef de service de la division, garde-magasin, à Strasbourg; rue Saint-Louis, n.° 30.
Maurel, garde-magasin, à la Citadelle.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES.

Strasbourg.

MM. *Talandier* C✱, colonel, commandant la place, à l'état-major de la place, Place d'armes, n.° 36.
Laserre ✱, chef de bat., major de place, rue des Petites-Boucheries, n.° 103.
Ostermann ✱, capitaine, adjudant de place, au fort Blanc.
Payen ✱, *idem*, *idem*, rue du Jeu-des-enfants, n.° 19.
Choquier ✱, *idem*, *idem*, rue du Vieux-marché-aux-vins, n.° 51.
Zuerbach ✱, *idem*, secrétaire archiviste, faubourg de Saverne, n.° 1.
François, lieutenant, adjudant de place, rue des Pêcheurs, n.° 56.
Solmiac ✱, lieutenant, adjudant de place, rue des Charpentiers, n.° 17.

Citadelle de Strasbourg.

MM. *Dauvais* O✱, chef de bataillon, commandant la place.
Bouvier, lieutenant, adjudant de place.

Les bureaux de l'état-major sont ouverts depuis 8 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir.

Sélestat.

MM. *Moulhon* ✱, chef de bataillon, commandant la place.

Bernard ✱, lieutenant, adjudant de place.

Wissembourg.

M. *Godin* ✱, chef d'escadr., commandant la place.

Lauterbourg.

M. *Fourmy* ✱, capitaine, commandant de place.

La Petite-Pierre et Lichtenberg.

Ces deux postes sont commandés par les officiers des deux compagnies d'infanterie de la garnison de Strasbourg.

ÉCOLE D'ARTILLERIE.

MM. *Le Clerc* C✱, maréchal-de-camp, commandant l'école; hôtel de l'école, place de la Comédie.

Chausson ✱, capitaine, aide-de-camp; dans la cour de l'école.

Tortel O✱, lieutenant-colonel adjoint au commandant de l'école; à l'école, place de la Comédie.

Finck, professeur de mathématiques; à l'école, place de la Comédie.

Pagès, professeur de dessin; à l'école.

Vautier ✱, agent principal comptable, caissier; à l'école, place de la Comédie.

Sorbets, garde d'artillerie de 2.e classe; au polygone.

Brienne, garde d'artillerie, employé à l'équipage de ponts; cour de l'école.

Kappler, maître artificier; à l'école, place de la Comédie.

DIRECTION D'ARTILLERIE.

Place de Strasbourg.

MM. N., colonel, directeur.

Lamy O✱, lieutenant-colonel, sous-directeur, directeur par intérim.

Larchey ✱, capitaine, en résidence fixe, rue de la Toussaint, n.° 15.

Déroire ✱, *idem*, à l'arsenal.

Hallez, capitaine adjoint, place Gutenberg, n.° 3.

Dambly, *idem*, rue de l'Académie, n.° 7.

Blondeau, *idem*, rue des Sœurs, n.° 5.

Collard, *idem*, quai des Pêcheurs, n.° 91.

Gand, *idem*, rue Brûlée, n.° 17.

Martin, agent principal comptable, à l'arsenal.

Barbier ✱, garde d'artillerie de 1.re classe de la place, à la direction.

Goos, garde d'artillerie de 2.e classe, quai des Chevaux, n.° 143.

Quas, *idem*, caissier, à la direction.

Bouillen, garde d'artillerie de 2.e classe, à la direction.

Nicolle, *idem*, *idem*.

Citadelle de Strasbourg.

MM. *Lieffroy* O✱, chef d'escadron, commandant l'artillerie de la citadelle, rue de la Râpe, n.° 2.

Poupon ✱, capit., en résid. fixe, à la citadelle.

Quesnée, garde d'artillerie de 1.re classe, à la citadelle.

Place de Sélestat.

MM. *Mairet* ✱, chef d'escadron, commandant l'artillerie de la place.

Appert ✱, capitaine, en résidence fixe.

Prangé, garde d'artillerie de 2.e classe.

Place de Lichtenberg.

M. *Debès*, garde d'artillerie de 2.e classe, commandant l'artillerie.

Place de la Petite-Pierre.

M. *Bonnet*, garde d'artillerie de 2.e classe, commandant l'artillerie.

La direction d'artillerie de Strasbourg comprend aussi les places de :

Neuf-Brisach.

MM. N., chef d'escadron, commandant l'artillerie de la place.

Boutonnet, garde d'artillerie de 1.re classe.

Louis, contrôleur d'armes.

Heislé, garde d'artillerie de 2.e classe, au Fort-Mortier.

Phalsbourg.

MM. *Martin* O✱, chef d'escadron, commandant l'artillerie de la place.

Gerardin, garde d'artillerie de 2.e classe.

FONDERIE DE STRASBOURG.

Place de la Comédie.

MM. *Rabaïoye* ✱, chef d'escadron, directeur, à la fonderie.

Tinchant ✱, capitaine en 1.er, sous-directeur, rue des Serruriers, n.° 29.

De Metz, capitaine en 2.e, rue du Vieux-marché-aux-poissons, n.° 107.

Pays, capitaine en 2.e, rue Saint-Guillaume, n.° 1.

MM. *Baudouin*, capitaine en 2.e, rue Brûlée, n.° 14.
Coulaux, *idem*, rue des Serruriers, n.° 4.
Renaud d'Ubexi, *idem*, rue des Orphelins, n.° 6.
Paris, garde d'artillerie, à la fonderie.
Brun, sergent-major constructeur, adjoint au garde d'artillerie.
Malavoy, garde d'artillerie de 2.e classe, faisant fonctions d'agent spécial, à l'école d'artillerie.
Ponce, contrôleur, rue des Charpentiers, n.° 17.
Griner, contrôleur adjoint, rue des Petites-Boucheries, n.° 121.
Choisy, ouvrier d'état, rue des Charpentiers, n.° 20.

MANUFACTURE D'ARMES A FEU DE MUTZIG.

MM. *Schneider* ✱, chef d'escadron d'artill., directeur.
Garnerin, capitaine en 1.er, sous-directeur.
Tamisier, *Foullon*, *Chollier*, *Troussel*, *Lion*, *Marulaz*, *Serrand*, *Boigeol*, } capitaines en 2.e, adjoints.
Decannes ✱, garde d'artillerie de 2.e classe.
Charlier, contrôleur de 1.re classe.
Meyer, *idem*.
Haillez, *Keeux*, *Neuillet*, *Delcépé*, *Henon*, *Chassepot*, } contrôleurs de 2.e classe.

MM. *Pirard*,
Wilquet,
Boulanger,
Charlier,
Colleye,
Schneider,
Derot,
Mino,
Desaga,
Chassepot,
Valade,
Delmotte,
} réviseurs.

GÉNIE.

(Direction de Strasbourg.)

Les bureaux sont ouverts de huit heures à midi, et d'une heure à cinq.

MM. *Parnajon* C✱, colonel, directeur des fortifications; rue de la Courtine des Juifs, n.° 11.
Rudler ✱, chef de bataillon, ingénieur en chef; au pavillon du quartier des Juifs.
Foy ✱, capitaine en 1.er, rue Saint-Étienne, n.° 1.
Goy, capitaine en 2.e; rue du Dôme, n.° 17.
Marits ✱, *idem*; rue des Veaux, n.° 19.
Chassinat, lieutenant en 1.er; à la citadelle, pavillon du génie.

Haguenau.

M. *Morlet* ✱, chef de bataillon, chargé du service de Haguenau, Drusenheim, Fort-Louis, Wissembourg et Lauterbourg.

La Petite-Pierre et Lichtenberg.

M. le chef de bataillon *Sertour*, chef du génie à Phalsbourg, chargé du service de Lichtenberg et la Petite-Pierre.

RECRUTEMENT.

MM. *Féart*, chef de bataillon, commandant le dépôt de recrutement; rue du Jeu-de-paume, n.° 10.

Poulet, capitaine adjoint; rue Brûlée, n.° 17.

Le bureau de recrutement est à l'ancien bâtiment des orphelins, rue du Jeu-de-paume, n.° 10.

Statistique du recrutement.

LEVÉE DE LA CLASSE DE 1840.

Le contingent du département du Bas-Rhin dans la levée de la classe de 1840 a été fixé à 1465 hommes.

(Le contingent précédent était de 1491.)

5520 jeunes gens ont concouru au tirage.

Ont été examinés devant le conseil de révision 3222.

Ont été exemptés:

Pour infirmités ou défaut de taille	1086
Aînés d'orphelins de père et de mère	52
Fils ou petits-fils de veuves.	241
Fils ou petits-fils de septuagén.res ou d'aveugles	9
Puinés de frères aveugles ou impotents. . . .	2
Aînés de deux frères appelés à faire partie du même tirage et désignés tous deux par le sort	=
A reporter	1390

Report	1390
Frères de militaires sous les drapeaux à tout autre titre que pour remplacement.	319
Frères de militaires morts en activité de service, ou réformés ou admis à la retraite pour blessures reçues dans un service commandé, ou pour infirmités contractées dans les armées de terre ou de mer	45
Total des exemptés	1754
Ont été déduits du contingent :	
Liés déjà au service dans les armées de terre ou de mer	174
Inscrits maritimes et charpentiers de navire, perceurs, voiliers et calfats immatriculés . . .	2
Élèves de l'école polytechnique.	1
Membres de l'instruction publique	19
Élèves de l'école normale de Paris, de celle des jeunes de langue et professeurs des institutions royales de sourds-muets.	1
Élèves ecclésiastiques	10
Autorisés à continuer leurs études pour se vouer au ministère dans les autres cultes salariés par l'État.	5
Ayant obtenu des grands prix de l'Institut ou de l'Université	2
Total des déductions	212

Contingent assigné à chaque canton et dernier numéro appelé.

CANTONS.	Nombre de jeunes gens inscrits.	Contingent.	Dernier numéro appelé.
Arrondissement de Saverne.			
Bouxwiller	157	42	87
Drulingen	144	38	93
Hochfelden	170	45	88
Marmoutier	136	36	69
La Petite-Pierre	155	41	95
Saar-Union	159	42	100
Saverne	143	38	79
Arrondissement de Sélestat.			
Barr	190	51	113
Benfeld	178	47	98
Erstein	135	36	73
Marckolsheim	167	44	93
Obernai	134	35	81
Rosheim	164	43	95
Sélestat	169	45	95
Villé	197	52	129
Arrondissement de Strasbourg.			
Bischwiller	270	72	190
Brumath	232	62	176
Geispolsheim	164	43	100
Haguenau	238	63	126
Molsheim	233	62	142
Schiltigheim	192	51	104
Strasbourg Est	128	34	68
Strasbourg Nord	125	33	54
Strasbourg Ouest	122	32	62
Strasbourg Sud	150	40	90
Truchtersheim	168	45	92
Wasselonne	172	46	112
Arrondissement de Wissembourg.			
Lauterbourg	87	23	46
Niederbronn	207	55	124
Seltz	157	42	97
Soultz-sous-forêts	171	45	82
Wissembourg	153	41	92
Wœrth	153	41	90
Total	5520	1465	

Détail sur l'instruction des jeunes gens de la classe 1840, *compris dans le contingent.*

Sachant lire	8
Sachant lire et écrire	1241
Ne sachant ni lire ni écrire	34
Absents dont on n'a pu vérifier l'instruction	182
Total	1465

Taille moyenne des jeunes gens portés sur la liste du contingent départemental, 1 mètre 664 millimètres.

Nota. Il n'y en a pas eu au-dessus de la taille de 1 mètre 895 millimètres.

On compte dans le contingent de 1465 hommes :

Ouvriers en bois.

24 charpentiers, charrons.
36 menuisiers, ébénistes.
3 scieurs de long, constructeurs de bateaux.
35 bûcherons, vanniers, treillageurs, tonneliers.
10 ouvriers en bois autres que ceux indiqués ci-dessus.

Ouvriers en métaux.

17 serruriers, taillandiers, couteliers.
34 forgerons, maréchaux-ferrants.
8 armuriers, mécaniciens.
3 pompiers, ferblantiers, chaudronniers.
8 ouvriers en métaux autres que ceux indiqués ci-dessus.

Ouvriers en cuir.

3 selliers, bourreliers, carrossiers.
77 cordonniers, bottiers.
5 ouvriers en cuir autres que ceux indiqués ci-dessus.

Ouvriers en pierre et mineurs.

68 maçons et tailleurs de pierre.
3 carriers et mineurs.
1 ouvrier en pierre autre que ceux indiqués ci-dessus.

Employés aux travaux de la campagne.

329 laboureurs, jardiniers, terrassiers.
6 charretiers, bouviers.
23 employés autrement aux travaux de la campagne.

Exerçant des professions diverses.

43 écrivains, dessinateurs, graveurs.
44 peintres, sculpteurs.
43 boulangers, bouchers, cuisiniers.
38 tailleurs d'habits.
19 bateliers ou mariniers, calfats, cordiers.
136 exerçant des professions autres que celles indiquées ci-dessus.
367 sans profession.
1 vivant de ses revenus.

Détails numériques sur les diverses infirmités ou difformités qui ont donné lieu aux réformes.

9 perte de doigts.
20 perte de dents.
16 surdité.
2 mutisme.
74 perte de membres ou d'organes autres que ceux indiqués ci-dessus.
68 goître.
3 claudication.
152 difformités autres que les deux précédentes.
14 maladie des os.
3 myopie.
36 maladies des yeux autres que la myopie.
2 gale.
5 teigne.
17 maladies de la peau autres que celles ci-dessus.
38 vices scrophuleux.
12 maladies de poitrine.

116 hernies.
4 épilepsies.
180 maladies diverses autres que toutes les précédentes.
198 faiblesse de constitution.
119 défaut de taille.

GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE.

Une loi rendue dans la session de 1841 a autorisé la formation d'une 25.e légion de gendarmerie, qui se compose des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, et dont le chef-lieu est fixé à Strasbourg.

Par ordonnance royale, en date du 4 mai 1841, M. *Magnier* O✱, lieutenant-colonel, a été appelé au commandement de cette nouvelle légion.

COMPAGNIE DU BAS-RHIN.

Strasbourg.

MM. *De Donato* dit *Donatis* O✱, chef d'escadron, commandant la compagnie; rue de l'Arc-en-ciel, n.° 19.

Ratier ✱, capitaine-trésorier, chargé de la comptabilité et de l'habillement de la compagnie; *idem.*

Cécile ✱, capitaine, commandant les huit brigades ci-après

Strasbourg { 1.re brig., M. *Heilmann* ✱, mar.-des-log.
2.e brig., M. *Dupallu*, brigadier.
3.e brig., M. *Schnabel*, *idem.*

Brumath, M. *Seemann*, brigadier.
Haguenau, M. *Stelly*, maréchal-des-logis.
Bischwiller, M. *Bonnin*, brigadier.
Molsheim, M. *Heimburger*, *idem.*
Wasselonne, M. *Becker*, maréchal-des-logis.

Toutes ces brigades sont à cheval.

Saverne.

M. *Dédier* ✱, lieutenant, commandant les cinq brigades ci-après :

Saverne, M. *Faule*, maréchal-des-logis.
Saar-Union, M. *Vonthron*, brigadier.
Bouxwiller, M. *Richert*, *idem*.
Petersbach, M. *Schirmer*, *idem*.
Hochfelden, M. *Schmitt*, *idem*.

Toutes ces brigades sont à cheval.

Sélestat.

M. *Kolb* ✱, lieutenant, commandant les six brigades ci-après :

Sélestat, M. *Steuernagel* ✱, maréchal-des-logis.
Benfeld, M. *Gérard*, brigadier.
Barr, M. *George*, maréchal-des-logis.
Marckolsheim, M. *Wunenburger*, brigadier.
Villé, M. *Carton*, maréchal-des-logis.
Boofizheim, M. *Ludwig*, brigadier.

Toutes ces brigades, à l'exception de celle de Villé, sont à cheval.

Wissembourg.

M. *Dereims* ✱, lieutenant, commandant les cinq brigades ci-après :

Wissembourg, M. *Cammisar*, maréchal-des-logis.
Reichshoffen, M. *Roll*, brigadier.
Soultz-sous-forêts, M. *Marck*, *idem*.
Lauterbourg, M. *Noirot*, maréchal-des-logis.
Lembach, M. *Barroy*, brigadier.

Toutes ces brigades, à l'exception de celle de Lembach, sont à cheval.

ORGANISATION JUDICIAIRE.

COUR ROYALE DE COLMAR.

Le département du Bas-Rhin forme avec celui du Haut-Rhin le ressort de la cour royale de Colmar. Cette cour est composée d'un premier président, de trois présidents de chambre et de vingt conseillers. Il y a près d'elle un procureur général du Roi, deux avocats généraux, deux substituts et un greffier en chef.

MM. *Rossée* (V.) ✱, premier président, membre de la Chambre des députés.
Poujol ✱, président de chambre.
André ✱, *idem*.
Dumoulin ✱, *idem*.

Conseillers.

MM. *Giraud.*
Demeuré ✱.
Brunck ✱.
Müeg.
Wolbert ✱.
Maulbon d'Arbaumont.
Gloxin.
Reibell.
Hamberger.
Marande.
MM. *Stackler.*
Schirmer.
Willig.
Desgranges.
Pougnet.
Boyer.
Klie
Mégard ✱.
Vidalin.

Parquet.

M. *Parès* ✱, procureur général.

Avocats généraux.

M. *Devaulx* ✱.
M. *Deseze.*

Substituts.

M *Schultz.* M. *Daigny.*

Greffier en chef.

M. *Lempfrit* (S.).

Commis greffiers.

MM. *Oberlin.* MM. *Willard.*
Wernert ✻. *Haffner.*

Secrétaire du parquet, M. *Haffner.*

Tableau des Avocats.

MM. *Gallet*, ancien bâtonnier, reçu en 1804.
Sandherr . . . 1805.
Antonin. . . . 1809.
Fleurent, ancien bâtonnier . . 1816.
Wilhelm . . . *idem.*
Baillet . . . . 1818.
Belin . . . . . 1821.
Neyremand. . 1822.
Kugler. . . . . *idem.*
Paris . . . . . 1818.

MM. *Fuchs*, reçu en 1827.
Yves . . . . . 1826.
Robin . . . . . 1829.
Chauffour(Ign.) *idem.*
Laurent . . . . 1831.
Stahl. . . . . 1832.
Klippel. . . . . 1834.
Kuhlman. . . . 1835.
Ruell. . . . . *idem.*
Koch. . . . . *idem.*
Ostermeyer . . 1836.
Simotel. . . . *idem.*

Avocats stagiaires.

MM. *Arth.*
Buecher.
Véron-Reville.
Chauffour (Louis).
MM. *Dufaure de la Prade.*
Veran.
Donzé.

Conseil de l'ordre.

MM. *Baillet*, bâtonnier.
Fleurent.
Chauffour (*Ign.*).
MM. *Paris.*
Neyremand.
Kugler, secrétaire.

Bureau de consultation gratuite.

MM. *Paris.* M. *Klié.*
Koch.

Avoués.

MM. *Wilhelm.* MM. *Nieger.*
Antonin (Aug.). *Oberlend.*
Ritter. *Rollet.*
Commerson. *Berry.*
Ernst. *Pennarun.*

Chambre des avoués.

MM. *Ritter*, président.
Nieger, rapporteur.
Pennarun, secrétaire.
Commerson, syndic.

COURS D'ASSISES.

Les cours d'assises du Bas-Rhin et du Haut-Rhin sont présidées par un conseiller de la cour royale, nommé, pour chaque session, par M. le garde des sceaux.

TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE.

ARRONDISSEMENT DE STRASBOURG.

MM. *Gérard* ✻, président, rue de la Nuée-bleue, n.° 16.
Mœrlen, vice-président, rue de l'Outre, n.° 2.

Juges.

MM. *Moutier*, rue du Dôme, n.° 20.
Oppermann, rue des Grandes-arcades, n.° 22.
Lamey, rue des Balayeurs, n.° 50.
Adam, rue Brûlée, n.° 2.

MM. *Kolb*, juge, rue de la Nuée-bleue, n.° 20.
Kern, juge d'instruction, Grand'rue, n.° 141.
Gravelotte, Grand'rue, n.° 143.
Descolins, rue des Échasses, n.° 9.

Juges suppléants.

MM. *Rau*, grande rue de l'Église, n.° 8.
Aubry ✱, rue des Veaux, n.° 26.
Schneegans, rue de l'Ail, n.° 7.
Laquiante, rue des Juifs, n.° 8.

Parquet.

MM. *Carl*, procureur du Roi, rue de la Nuée-bleue, n.° 16.
Bian, substitut, rue de la Nuée-bleue, n.° 8.
Catoire, *idem*, Vieux-marché-aux-vins, n.° 89.

Greffe.

MM. *Lacroix*, greffier en chef, faubourg de Pierres, n.° 94.
Schirmer, commis-greffier assermenté, rue du Broglie, n.° 7.
Speiser, *idem*, Krautenau, n.° 127.
Hickel, *idem*, rue des Tonneliers, n.° 1.
Rauch, *idem*, rue Mercière, n.° 10.

Le greffe est ouvert de 8 heures du matin à 5 heures du soir.

Le tribunal se divise en deux chambres.

La première tient ses audiences les lundis, mardis, mercredis et jeudis pour les affaires civiles.

Elle est composée de :

MM. *Gérard* ✱, président.
Oppermann, *Lamey*, *Gravelotte*, *Descolins*, } juges.

MM. *Rau*, *Schneegans*, } juges suppléants.

La seconde chambre siége les mercredis pour les affaires correctionnelles (matière forestière); les jeudis, pour les affaires correctionnelles ordinaires; les vendredis, pour les ventes judiciaires et affaires civiles; les samedis, pour les affaires civiles attribuées à cette chambre; les lundis et mardis, pour les affaires d'appel correctionnelles, lorsqu'il y a lieu.

Elle est composée de:

MM. *Mœrlen*, vice-président.
Moutier, *Adam*, *Kolb*, *Kern*, } juges.
Aubry ✱, *Laquiante*, } juges suppléants.

Tableau des avocats dans l'ordre de date de leur réception.

MM. *Mathieu* ✱, père, Grand'rue, n.° 8.
Momy, père, rue de la Nuée-bleue, n.° 20.
Lobstein, père, rue de l'Écurie, n.° 5.
Rauter ✱, rue de la Nuée-bleue, n.° 19.
Marquaire, Grand'rue, n.° 146.
Thieriet ✱, rue de la Toussaint, n.° 5.
Liechtenberger, rue des Juifs, n.° 45.
Momy (Félix), faubourg de Pierres, n.° 92.
Hepp, rue Sainte-Élisabeth, n.° 27.
Mayer, Vieux-marché-aux-grains, n.° 13.
Weiler, derrière Saint-Nicolas, n.° 26.
Heimburger, place au Sable, n.° 7.

MM. *Michaux-Bellaire*, rue de la Mésange, n.° 4.
Linder, rue du Puits, n.° 6.
Aubry ✱, rue des Veaux, n.° 26.
Frantz, place Saint-Thomas, n.° 16.
Schützenberger ✱, rue Brûlée, n.° 5.
Hickel, rue des Pucelles, n.° 6.
Simon, Marché neuf, n.° 10.
Rau, grande rue de l'Église, n.° 8.
Rist, Grand'rue, n.° 10.
Laquiante, rue des Juifs, n.° 8.
Mallarmé, place Kleber, n.° 33.
Schœffer, rue de la Nuée-bleue, n.° 8.
Müller, rue de la Chaîne, n.° 5.
Lobstein, fils, grande rue de l'Église, n.° 9.
de Boisdavid, rue de la Douane, n.° 19.
Eschbach, rue de la Nuée-bleue, n.° 7.
Destrais, rue de la Toussaint, n.° 4.
Schnéegans (Louis), rue des Serruriers, n.° 27.
Beyer, Grand'rue, n.° 19.
Detroyes, fils, place du Château, n.° 3.
Lafond, rue des Petites-Boucheries, n.° 2.
Liechtenberger, fils, rue des Juifs, n.° 45.
Klauhold, rue de l'Ail, n.° 7.
Engelbach, rue des Cordonniers, n.° 4.
Rigaut, place au Sable, n.° 6.
Schnéegans (Alfred), rue de l'Ail, n.° 7.

Avocats stagiaires.

MM. *Ratisbonne*, rue des Arcades, n.° 21.
Teutsch, rue des Petites-Boucheries, n.° 112.
Klecker, rue des Grandes-Arcades, n.° 27.
Poirot, rue du Dôme, n.° 10.
Schwendt, grande rue de l'Église, n.° 3.

MM. *Bonnafons*, rue de la Toussaint, n.° 20.
Arth.
Thiébaut, rue de la Magdeleine, n.° 26.

Conseil de discipline de l'ordre.

MM. *Liechtenberger*, père, bâtonnier.
Momy (Félix).
Linder.
Michaux-Bellaire.
MM. *Aubry* ✱.
Rau.
Rauter ✱.
Schœffer, secrétaire.

Bureau de consultation charitable.

MM. *Laquiante*, *Lobstein*, fils, *Liechtenberger*, fils.

Avoués.

MM. **Detroyes*, place du Château, n.° 3.
**Weis*, rue de la Nuée-bleue, n.° 8.
**Schnéegans*, rue des Serruriers, n.° 27.
Doss, rue de la Nuée-bleue, n.° 20.
***Theis*, rue de la Nuée-Bleue, n.° 17.
Ackermann, rue Brûlée, n.° 29.
**Eissen*, faubourg de Pierres, n.° 94.
**Momy* (Eugène), rue de la Nuée-bleue, n.° 20.
Lederlin, rue des Hallebardes, n.° 29.
**Traut*, rue des Juifs, n.° 44.
**Stœber*, rue de la Nuée-bleue, n.° 15.
* *Engelhardt*, rue de la Mésange, n.° 18.

Les avoués dont les noms sont précédés d'un astérisque sont licenciés en droit; celui qui a deux astérisques est pourvu du même grade et a en outre le droit, dans les affaires où il occupe, de plaider et d'écrire concurremment et contradictoirement avec les avocats.

Chambre des avoués.

MM. *Theis*, président. MM. *Detroyes*, syndic.
Schnéegans, rapport. *Doss*, secrét. caiss.

Traducteurs jurés.

MM. *Masské*, Vieux-marché-aux-vins, n.° 75.
Wenger, interprète près la cour d'assises, derrière la Halle aux blés, n.° 36.
Simon, Marché-Neuf, n.° 10.
Meyer, langue hébr., rue Sainte-Barbe, n.° 6.

Huissiers du tribunal civil.

MM. *Masse*, à Strasbourg, Grand'rue, n.° 153.
Seinguerlet, idem, rue du Jeu-des-Enfants, n.° 11.
Schauffler, idem, rue du Jeu-des-Enfants, n.° 4.
Nicolas, idem, place Kleber, n.° 7.
Porst, idem, rue Sainte-Barbe, vers la place Kleber, n.° 5.
Stoffel, idem, rue de la Mésange, n.° 1.
Lincourt, idem, place Gutenberg, n.° 3.
Lesage, idem, rue du Vieux-Seigle, n.° 1.
Müller, idem, rue Mercière, n.° 4.
Wiedenmann, idem, grande rue de l'Église, n.° 8.
Paira, idem, rue du Dôme, n.° 6.
Steinhelber, idem, Vieux-marché-aux-vins, n.° 39.
Fries, idem, rue des Tonneliers, n.° 30.
Lœsling, à Schiltigheim.
Gag, idem.
Laugel, à Schnersheim.
Treyens, à Wiwersheim.
Labori, à Entzheim.
Eichinger, à Fegersheim.
Bœr, à Brumath.
Marx, idem.
Karcher, idem.

MM. *Stupfel*, à Bischwiller.
Fischer, à Reschwoog.
Klein, à Haguenau.
Hübell, *idem*.
Huck, à Wasselonne.
Botiaux, *idem*.
Fronhofer, *idem*.
Kayser, à Molsheim.
Wernert, *idem*.
Bauch, à Mutzig.

Nota. Tous les huissiers qui résident à Strasbourg sont huissiers audienciers du tribunal.

Chambre de discipline.

MM. *Seinguerlet*, syndic.
Masse, rapporteur.
Schauffler, trésorier.
Wiedenmann, secrétaire.
MM. *Nicolas*, membre.
Labori, *idem*.
Botiaux, *idem*.

TRIBUNAL DE POLICE SIMPLE DE STRASBOURG.

Ce tribunal est présidé par l'un des quatre juges de paix de la ville, qui alternent par trimestre.

Un commissaire de police remplit les fonctions du ministère public.

M. *Hoffmann*, greffier, marché aux Herbes, n.° 61.

ARRONDISSEMENT DE SAVERNE.

MM. *Martinez*, président.
Kauffmann, juge d'instruction.
Aubry, juge.
Kling, *idem*.
Dedier, juge suppléant.
Schœll, *idem*.
N., *idem*.

MM. *Lang*, procureur du Roi.
Gast, jeune, substitut.
Audiguier, greffier.
Schuler, 1.er commis-greffier.
Poitvin, 2.e *idem*.
Müller, traducteur juré.

Huissiers audienciers.

MM. *Comès*, à Saverne. MM. *Schmitt*, à Saverne.
Ohmer, *idem*. *Grosz*, *idem*.
Hirtz, *idem*.

Jours d'audiences.

Civiles. Les mardis, mercredis et vendredis.

Correctionnelles et forestières. Les jeudis.

Les audiences commencent à huit heures du matin, depuis le 1.er mai jusqu'au 1.er novembre, et à 9 heures depuis cette époque jusqu'au 30 avril.

Le greffe est ouvert depuis 8 heures du matin jusqu'à midi, et depuis 1 heure jusqu'à 5 heures.

Avocats.

MM. *Dédier*. MM. *Laporte*.
Schœll. *Lebel*.
Gast, père. *Lévis*.
Cros. *A. Gast*, fils.
Linder.

Conseil de l'ordre.

MM. *Laporte*, bâtonnier. MM. *Cros*, secrétaire.
Dédier. *Linder*.
Gast, père.

Bureau de consultation charitable.

MM. *Dédier*, *Gast*, père, et *Linder*.

Avoués.

MM. *Schaller.*
Schœn.
Weber.
Haffen.
Hirn.
Klein.
Spegelé.
Lacombe.

Chambre des avoués.

MM. *Spegelé*, président. MM. *Schœn*, rapporteur.
Schaller, syndic. *Weber*, secrétaire.

Huissiers.

A Saverne (voyez ci-dessus *Huissiers audienciers*).

MM. *Rehm*, à Bouxwiller.
Schaller, *idem.*
Abert, *idem.*
Buxsini, à Drulingen.
Ertzbischoff, *idem.*
Barthelmé, à Hochfelden.
Bisch, *idem.*
Dudly, *idem.*
Mügel, à Marmoutier.
Lorentz, *idem.*
Tardiveau, à la Petite-Pierre.
Schillinger, à Saar-Union.
Nippert, *idem.*
Haffen, *idem.*

ARRONDISSEMENT DE SÉLESTAT.

MM. *Drion*, président.
Sadoul, président honoraire.
Briffault, juge d'instruction.
Hamelin, juge.
Aubry, *idem.*

MM. *Vatin*, juge suppléant.
Hermann, *idem*.
Royer, *idem*.
Dispot, jeune, procureur du Roi.
Jacquot-Donnat, substitut.
Stoffel, greffier en chef.
Wenger, commis-greffier, interprète et traduct.
Denny, commis-greffier.

Audiences civiles.

Les mercredis, jeudis et vendredis, de chaque semaine, affaires civiles.

Les mercredis, affaires commerciales.

Les samedis, affaires de police correctionnelle.

Les 1.er et 3.e lundis, affaires forestières.

Avocats.

MM. *Hermann*, bâtonnier. MM. *Lang-Fritsch*.
Dorlan. *Méline*, avocat stag.
Gallet. *Dispot* (Fort.), *idem*.

Conseil de l'ordre.

Le Tribunal.

Avoués.

MM. *Dispot*, aîné. MM. *Stoffel*.
Corhumel. *Vatin*.
Müller. *Armbruster*.
Schwind. *Pennarun*.

Chambre des avoués.

MM. *Dispot*, président. MM. *Armbruster*, syndic.
Corhumel, rapport. *Vatin*, secrétaire.

Bureau de consultation charitable.

MM. *Dorlan*, *Gallet* et *Lang-Fritsch*.

Huissiers.

MM. *Chalert*, à Sélestat.
Bachrod, *idem.*
Knoll, *idem.*
Berdelé, *idem.*
Zœpffel, *idem.*
Gantzinotty, *idem.*
Scholer, à Barr.
Rinkenbach, *idem.*
Scheck, à Benfeld.
Schwindenhammer, *id.*
MM. *Nancé*, à Erstein.
Dorlan, *idem.*
Desmarest, à Markolsh.
Beck, *idem.*
Linder, à Obernai.
Rumpler, *idem.*
Melsheim, à Rosheim.
Klipfel, *idem.*
Ledergerber, à Villé.
Aimé, *idem.*

ARRONDISSEMENT DE WISSEMBOURG.

MM. *Lejoindre*, président.
Hertzog, juge.
Kohl, juge.
Lebel, juge d'instruction.
Buchholtz, juge suppléant.
Souvestre, *idem.*
Coste, *idem.*
Huder, procureur du Roi.
Barrois, substitut.
Thouvenel, greffier.
Schimpff, commis assermenté.
Wangler, *idem.*

Jours d'audience.

Mardi, audience correctionnelle; mercredi, jeudi et vendredi, audiences civiles et commerciales; samedi, audience forestière.

Avoués.

MM. *Pugnière.*
Souvestre.
Lutz.
Zœgger.
MM. *Buchholtz*, fils.
Scherer.
Bauer (Ch. Th.).
Rigaut.

Tous ces avoués sont licenciés en droit.

Chambre des avoués.

MM. *Scherer*, président.
Buchholz, rapport.
MM. *Rigaut*, syndic.
Bauer, secrétaire.

Huissiers.

MM. *Hornus*, audiencier, à Wissembourg.
Zœgger, *idem.*
Deibach, *idem.*
Garnon, *idem.*
Dureteste, huissier de la justice de paix, *idem.*
Bentz, à Lauterbourg.
Denier, *idem.*
Zay, à Seltz.
Juilliard, à Niederrœdern.
Schlœsing, à Soultz-sous-forêts.
Haren, *idem.*
Antena, *idem.*
Ritter, à Wœrth-sur-Sauer.
Eckert, *idem.*
Dauer, à Niederbronn.
Grœter, *idem.*
Steuerer, à Reichshoffen.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE STRASBOURG.

(A l'Hôtel du commerce, place Gutenberg.)

MM. *Sengenwald* ✱, président; rue Brûlée, n.° 9.

Klose (*Edmond*),
Simonis (*Alexis*),
Fœs (*Jacq.*),
Liebold (*J. Fréd.*),
} juges.

Wagner (*F. Jos.*),
Weyher (*Ch. L.*),
Seib (*J. A.*),
Humann (*Théod.*) ✱,
} juges suppléants.

Remond (*Eug.*), greffier; à l'hôtel du commerce.

Masse, huissier audiencier.

Müller, *idem*.

Les audiences du tribunal sont fixées aux vendredis de chaque semaine, à 3 heures de relevée.

JUSTICES DE PAIX.

TRIBUNAUX DE POLICE SIMPLE.

ARRONDISSEMENT DE STRASBOURG.

Ville de Strasbourg, divisée en 4 cantons.

Canton Nord. MM. *de Gonet*, juge de paix, rue de la Lanterne, n.° 2.
Lobstein, avocat, suppléant.
Ackermann, avoué, *idem*.
Zabern, greffier, rue Sainte-Barbe vers la Grand'rue, n.° 5.

Jours d'audience. Les mercredis, à 9 heures du m.

Canton Est. MM. *Keller*, juge de paix, rue de l'Arc-en-ciel, n.° 20.
L'Ange, ex-notaire, suppléant.
Nebel ✱, négociant, *idem*.
Ritter, greffier, quai des Bateliers, n.° 11.

Jours d'audience. Tous les jeudis; en été à 8 heures et en hiver à 9 heures du matin, à l'auditoire, rue de l'Arc-en-ciel, n.° 20. Outre les audiences ordinaires, le juge de paix reçoit le public tous les jours de 9 heures du matin jusqu'à midi.

Canton Sud. MM. *Lauth*, juge de paix, rue Saltzmann, n.° 10.
Blœchel, professeur, suppléant.
Kern, docteur en Droit, *idem*.
Striffler, greffier, place Kleber, n.° 5.

Jours d'audience. Les mardis, à 9 heures.

Canton Ouest. MM. *Danzas* O✱, juge de paix, Vieux-marché-aux-vins, n.° 86.
Widt, suppléant.
Momy (Eugène), fils, *idem*.
Lorenz, greffier, faubourg de Saverne, n.° 60.

Jours d'audience. Tous les lundis, à 9 heures.

Le juge de paix reçoit tous les jours depuis 8 heures jusqu'à 11 heures du matin.

Canton de Bischwiller.

MM. *Bertrand* (J.), juge de paix.
Batiston, maire à Fort-Louis, suppléant.
Dessolliers, ancien notaire à Bischwiller, *idem*.
Séemann (Jos.), greffier.

Canton de Brumath.

MM. *Hebenstreit*, juge de paix.
Fischer (J.), suppléant, à Brumath.
Hœchstetter (D.), *idem*, *idem*.
N., greffier.

Canton de Geispolsheim.

MM. *Regnault*, juge de paix.
Huder, ancien notaire à Fegersheim, suppléant.
Corhumel, notaire à Geispolsheim, *idem*.
Lang, greffier.

Canton de Haguenau.

MM. *Herrmann*, juge de paix.
Weinum, suppléant, à Haguenau.
Schweisguth, *idem*, *idem*.
Hoffmann, greffier.

Canton de Molsheim.

MM. *Woog*, juge de paix.
Fuchs, notaire, suppléant, à Molsheim.
Kieffer, *idem*.
Doss, greffier.

Canton de Schiltigheim.

MM. *Ballet*, cadet, juge de paix.
Löbstein, maire à Oberhausbergen, suppléant.
Stahl, marchand de vin en gros, à Schiltigheim, *idem*.
Ziegelmeyer, greffier.

Canton de Truchtersheim.

MM. *Doron*, juge de paix.
Stumpf, notaire à Willgottheim, suppléant.
Fix, maire à Dossenheim, *idem*.
Porst, greffier.

Canton de Wasselonne.

MM. *Dincher*, juge de paix.
Keller, architecte, 1.er suppléant.
Rich, notaire, 2.e *idem*.
Wencker, greffier.

ARRONDISSEMENT DE SAVERNE.

Canton de Saverne.

MM. *Dieterich*, juge de paix.
Schaller et *Mang*, suppléants.
Streicher, greffier.

Canton de Bouxwiller.

MM. *Senck*, juge de paix.
Resch, notaire à Bouxwiller, suppléant.
N....., *idem*.
Culmann, greffier.

Canton de Drulingen.

MM. *Bernhard*, juge de paix.
Stroh, tanneur à Ottwiller, membre du conseil d'arrondissement, 1.er suppléant.
Wack, notaire à Drulingen, 2.e suppléant.
Eger, greffier.

Canton de Hochfelden.

MM. *Ordner*, juge de paix.
Achard et *Laurent*, notaires à Hochfelden, suppléants.
Lutz, greffier.

Canton de Marmoutier.

MM. *Hirn*, juge de paix.
Sig et *Monnet*, suppléants.
Fischer, greffier.

Canton de la Petite-Pierre.

MM. *Krug-Basse* ✱, juge de paix.
de Reissenbach C✱, à Neuwiller, suppléant.
Nötinger, notaire à la Petite-Pierre, *idem*.
Chable, greffier, à Neuwiller.

Canton de Saar-Union.

MM. *Delarue*, juge de paix.
Mulotte et *Risacher*, à Saar-Union, suppléants.
Pierronet, greffier.

ARRONDISSEMENT DE SÉLESTAT.

Canton de Sélestat.

MM. *Lienart*, juge de paix.
Dispot (aîné), avoué, à Sélestat, suppléant.
Müller, *idem*.
Ostermeyer, greffier.

Canton de Barr.

MM. *Goll*, juge de paix.
Brenner et *Schmidt*, suppléants, à Barr.
Ulrich, greffier.
Rinkenbach et *Scholer*, huissiers.

Canton de Benfeld.

MM. *Maire*, juge de paix.
Albrecht, suppléant, à Sand.
Rohmer, *idem*, à Benfeld.
Lippler, greffier.

Canton d'Erstein.

MM. *Kauffmann*, juge de paix.
Waldejo, maire à Hipsheim, suppléant.
Unfritt, officier retraité à Erstein, *idem*.
Bartmann, greffier.

Canton de Markolsheim.

MM. *Küss*, juge de paix.
Ritzinger, médecin, à Marckolsheim, suppléant.
Schlœsser, cultivateur, à Ohnenheim, *idem*.
Biehlmann, greffier.

Canton d'Obernai.

MM. *Striffler*, juge de paix.
Eggs (Alexis), suppléant.
Daumont, notaire, *idem*.
Schauffler (Théod.), greffier.

Canton de Rosheim.

MM. *Corhumel*, juge de paix.
Braun, propriétaire, suppléant.
Bisch, *idem*.
Kirrmann, greffier

Canton de Villé.

MM. *Dujardin* ✱, juge de paix.
Cuny, suppléant, à Saint-Martin.
Colin, *idem*, à Urbeis.
Duhamel, greffier.

ARRONDISSEMENT DE WISSEMBOURG.

Canton de Wissembourg.

MM. *Welhoff*, juge de paix.
Scherer et *Luts*, suppléants, à Wissembourg.
Botta, greffier.

Canton de Lauterbourg.

MM. *Lambert*, juge de paix.
Savagner, notaire, à Lauterbourg, suppléant.
Düdenhœffer, négociant, *idem*.
Mittelhausser, greffier.

Canton de Niederbronn.

MM. *Ballet* (aîné), juge de paix.
Demeuré et *Popp*, notaires, suppléants.
Winterheld, greffier.

Canton de Seltz.

MM. *Bauer*, juge de paix.
Ritter, notaire, à Seltz, suppléant.
Schiffmacher, propriétaire, *idem*, *idem*.
Haby, greffier.

Canton de Soultz.

MM. *Oberlin*, juge de paix.
Petri et *Teutsch*, suppléants.

Canton de Wœrth.

MM. *Steinbaur*, juge de paix.
Eckert, notaire, suppléant.
Mallo, *idem*, *idem*.
Schneider, greffier.

NOTAIRES ROYAUX.

ARRONDISSEMENT DE STRASBOURG.

MM. *Rencker*, à Strasbourg; rue de la Nuée-bleue, n.° 20.
Grimmer (F.), *id.*; Vieux-marché-aux-vins, n.° 52.
Hatt, *idem*; *idem*, n.° 76.
Rittleng, *idem*; rue de la Nuée-bleue, n.° 20.
Zimmer, *idem*; rue du Bouclier, n.° 6.
Nœtinger, *idem*; rue des Serruriers, n.° 26.
Lacombe, fils, *idem*; rue des Frères, n.° 17.
Tinchant, *idem*; place Gutenberg, n.° 5.
Keller, *idem*; rue des Juifs, n.° 31.

MM. *Bœrsch*, à Strasbourg; rue Brûlée, n.° 29.
Becker, *idem*; Grand'rue, n.° 34.
Striffler, *idem*; rue du Fil, n.° 4.
Zeyssolff, *idem*; rue des Juifs, n.° 44.
Arbogast, *idem*; Grand'rue, n.° 18.
Butz, *idem*; Vieux-marché-aux-poissons, n.° 78.
Hallez, à Haguenau.
Chaveheid (G. A.), à Bischheim-au-Saum.
Chaveheid (P. F.), à Oberschæffolsheim.
Guntz, à Haguenau.
Stumpff, à Willgottheim.
Trautmann, à Brumath.
Roudolphi, à Schiltigheim.
Wilhelm, à Schnersheim.
Fuchs, à Molsheim.
Rich, à Wasselonne.
Petitville, à Bischwiller.
Momy (Hipp.), à Molsheim.
Risacher, à Reschwoog.
Kauffeissen, à Bischwiller.
Ganter, à Weyersheim.
Stromeyer, à Fegersheim.
Schlosser, à Haguenau.
Corhumel, à Geispolsheim.
Lobstein, à Lingolsheim.
Weiss, à Brumath.
Klein, à Drusenheim.
Bessard-Grogniard, à Mutzig.
De Hausen, à Wiwersheim.
Schramm, à la Wantzenau.
Ihlé, à Westhoffen.
North, à Wasselonne.
Bögner, à Marlenheim.
Hallez, à Molsheim.
Kœtschet, à Mutzig.

Notaires honoraires.

MM. *L'Ange*, à Strasbourg.
Hickel, *idem*.
Triponé, *idem*.
Bremsinger, *idem*.
Wohlgemuth, à Marlenheim.

Chambre des notaires.

MM. *Grimmer*, président.
Zimmer, syndic.
Halles, rapporteur.
Tinchant, trésorier.
MM. *Nœtinger*, secrét.
Lacombe, membre.
Roudolphi, *idem*.
Rittleng, *idem*.

ARRONDISSEMENT DE SAVERNE.

MM. *Ostermann*, à Saverne.
Kien, *idem*.
Trombert, *idem*.
Grenel, *idem*.
Watier, à Dettwiller.
Resch, à Bouxwiller.
Schiellein, *idem*.
Rinck, à Ingwiller.
Ott, à Pfaffenhoffen.
Wack, à Drulingen.
Koch, *idem*.
Achard, à Hochfelden.
Ritt, *idem*.
Laurent, *idem*.
Weiss, à Marmoutier.
Bauer, *idem*.
Reiss, à la Petite-Pierre.
Nœtinger, *idem*.
Chélet, à Neuwiller.
Mulotte, fils, à Saar-Union.
Risacher, *idem*.
Bosch, de Marmoutier, notaire honoraire.

Chambre des notaires.

MM. *Ostermann*, président. MM. *Trombert*, secrétaire.
Laurent, syndic. *Bauer*, membre.
Resch, rapporteur. *Risacher*, *idem*.
Rinck, trésorier.

ARRONDISSEMENT DE SÉLESTAT.

MM. *Diemer*, à Barr.
Schwind, *idem*.
Gilliot, à Andlau.
Schlosser, à Dambach.
Rosswag, à Epfig.
Zœpffel, à Benfeld.
Delabrousse, *idem*.
Reibel, à Rhinau.
Gilliot, à Erstein.
Bauer, *idem*.
Strehlé, à Markolsheim.
Metzger, *idem*.
Heckmann-Stintzi, à Müttersholtz.
Eschbacher, à Sundhausen.
Blandin, à Obernai.
Daumont, *idem*.
Kieffer, *idem*.
Riss, à Niedernai.
Müller, à Bœrsch.
Schœffer, à Rosheim.
Wünschendorff, *idem*.
Doyen, à Sélestat.
Fabry, *idem*.
Héberlé, *idem*.
Kling, *idem*.
Munschina, à Châtenois.
Delabrousse, à Villé.
Weber, *idem*.
Kling, à Scherwiller.

Chambre des notaires.

MM. *Doyen*, président. MM. *Riss*, de Niedernai, membre.
Müller, syndic.
Daumont, rapporteur. *Delabrousse*, de Benfeld, *idem*.
Schæffer, de Rosheim, trésorier. *Héberlé*, secrétaire.

ARRONDISSEMENT DE WISSEMBOURG.

MM. *Lichtenberger*, à Wissembourg.
Karth, *idem*.
Westercamp, *idem*.
Savagner, à Lauterbourg.
Klipffel, *idem*.
Demeuré, à Niederbronn.
Popp, à Reichshoffen.
Wolff, à Oberbronn.
Ritter, à Seltz.
Lædlein, à Niederrœdern.
Müntz, à Soultz-sous-forêts.
Petri, *idem*.
Nansé, à Hatten.
Eckert, à Wœrth-sur-Sauer.
Mallo, *idem*.

Chambre des notaires.

MM. *Müntz*, président. MM. *Karth*, secrétaire.
Nansé, trésorier. *Demeuré*, membre.
Lædlein, syndic. *Westercamp*, *idem*.
Wolff, rapporteur.

COMMISSAIRES PRISEURS.

MM. *Wack*, à Strasbourg, place Kleber, n.° 40.
Fischer, à la Pomme de pin.
Strohl, rue de la Mésange, n.° 2.
Krafft, Grand'rue, n.° 50.

Leur domicile commun est à la salle des ventes publiques, au passage de la Pomme de pin.

ORGANISATION FINANCIÈRE.

RECETTE GÉNÉRALE.

Rue des Juifs, n.os 2 et 3.

M. *Th. Humann* ✻, receveur général.

Les bureaux sont ouverts depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures de relevée.

M. *Bozeront*, chef des bureaux, porteur de la procuration de M. le receveur général, chargé de l'ensemble du service.

M. *Bauer*, chargé aussi de la procuration.

M. *Kopf*, chargé de la tenue des livres.

M. *Hœlbeck*, caissier.

Receveurs particuliers des finances.

M. *Poncet*, à Saverne.

M. *Græff* ✻, fils, à Sélestat.

M. *Canésie*, à Wissembourg.

Payement des dépenses du trésor royal.

M. *Gariod* ✻, payeur du département, rue des Veaux, n.° 19.

Agence judiciaire du trésor.

M. *Theiss*, avoué agrégé.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

La loi du 25 juin 1841 a fixé le contingent des contributions directes du Bas-Rhin pour 1842 ainsi qu'il suit :

Principal.	Foncière	1,888,684 f
	Personnelle et mobilière. .	549,046
	Portes et fenêtres	551,518

A ce principal il y a à ajouter, savoir :

1.° Pour chacune des contributions foncière, personnelle et mobilière, 37 centimes, dont 20 centimes sans affectation spéciale, 15 centimes pour dépenses variables et fonds commun des départements, et 2 centimes pour secours, degrèvements et non-valeurs.

Pour la contribution des portes et fenêtres, 18 $^{9}/_{10}$ centimes, dont 15 $^{9}/_{10}$ centimes sans affectation spéciale, et 3 centimes pour non-valeurs, remises et modérations.

2.° Le conseil général du département a voté pour chacune des contributions foncière, personnelle, mobilière et des portes et fenêtres, 6 centimes facultatifs, dont 2 centimes pour l'instruction primaire et 4 centimes pour les chemins vicinaux;

Pour la foncière, la personnelle, et la mobilière, 5 centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale;

Pour la foncière, $^{6}/_{10}$ centimes facultatifs pour les opérations du cadastre.

3.° En vertu de trois lois des 19 avril 1835, 6 août 1839, et 25 juin 1841, le département a été autorisé à s'imposer de 5 centimes extraordinaires, dont 2 sur les contributions foncière, personnelle et mobilière, pour travaux à cinq routes départementales, 2 centimes pour travaux d'achèvement de routes et des bâtiments départementaux, et 1 centime pour achèvement de travaux de routes départementales. Ces deux dernières impositions portent sur les quatre contributions directes.

Le conseil général a arrêté ainsi qu'il suit, dans sa session de 1841, le répartement en principal des contributions foncière, personnelle et mobilière et des portes et fenêtres, entre les arrondissements pour l'année 1842.

ARRONDISSEMENTS.	CONTRIBUTIONS		
	foncière.	personnelle et mobilière.	des portes et fenêtres.
Saverne.	342,842 f	90,125 f	89,301 f
Sélestat.	467,820	110,433	107,091
Strasbourg.	815,287	273,824	281,421
Wissembourg. . .	262,735	74,664	73,705
Total.	1,888,684	549,046	551,518

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET DU CADASTRE.

Rue du Dôme, n.° 17.

MM. *Allaire* ✱, directeur des contributions directes, à Strasbourg.
Gatineau, chef des bureaux.
Angrave, inspecteur, à Strasbourg.
Picot de Limoëlan, contrôleur principal.
Bouat, *Cadet*, *d'Arcizas*, *Legendre*, *Hugot*, } contrôleurs de 1.re classe.
Barberet, *Gimel*, } contrôleurs de 2.e classe.

MM. *Thirion*, *Mailhes*, *Mennet*, *Grodias*, } contrôleurs de 3.e classe.

MM. *Maulbon d'Arbaumont*, } contrôleurs surnuméraires.

Division du département en arrondissements de contrôles.

MM. *Picot de Limoëlan*, contrôleur à Strasbourg, pour la ville de Strasbourg.

Hugot, contrôleur à Strasbourg, pour les cantons de Molsheim, Wasselonne et les communes ci-après du canton de Schiltigheim; savoir: Achenheim, Bruschwickersheim, Eckbolsheim, Hangenbieten, Oberschæffolsheim, Wolfisheim (perception d'Achenheim); Kolbsheim (perception de Molsheim).

Cadet, contrôleur pour le canton de Truchtersheim, pour les communes ci-après du canton de Schiltigheim; savoir: Oberhausbergen, Ittenheim, Lampertheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen (perception d'Oberhausbergen), Schiltigheim, Bischheim, Hœnheim, Reichstett, Souffelweyersheim (perception de Schiltigheim), et pour le canton de Hochfelden.

Mailhes, contrôleur à Strasbourg, pour les cantons de Haguenau, Bischwiller et Brumath.

Gimel, contrôleur à Strasbourg, pour les cantons de Geispolsheim, Obernai et Rosheim.

Bouat, contrôleur à Saverne, pour les cantons de Saverne, Marmoutier et Bouxwiller.

MM. *Mennet*, contrôleur à Saverne, pour les cantons de Saar-Union, Drulingen et la Petite-Pierre.

d'Arcizas, contrôleur à Sélestat, pour les cantons de Sélestat, Marckolsheim et Villé.

Barberet, contrôleur à Sélestat, pour les cantons de Barr, Benfeld et Erstein.

Legendre, contrôleur à Wissembourg, pour les cantons de Wissembourg, Niederbronn et Wœrth.

Thirion, contrôleur à Wissembourg, pour les cantons de Lauterbourg, Seltz et Soultz-sous-forêts.

CADASTRE.

Le cadastre se divise en trois parties.

1.° *L'arpentage parcellaire*, qui est confié à un géomètre en chef, ayant sous ses ordres des géomètres-arpenteurs de 1.re et de 2.e classes.

MM. *de Maisey*, géomètre en chef; rue des Juifs, n.° 7.

Pétronin, chef des bureaux, adjoint pour les vérifications; rue de la Magdeleine, n.° 26.

N., géomètre-délimitateur.

N., géomètre-triangulateur.

Géomètres-arpenteurs.

DE 1.re CLASSE.

MM. *Berger.*
Bobb.
Coignus.
Feuerstein.
Heimburger.
Honnacker.
Jacquemin.
Mathis.
Offner.
Perny.
Weeber.

DE 2.e CLASSE.

MM. *Didier.* MM. *Masse.*
Duvaux. *Zinck.*

2.° *Le classement et l'évaluation des fonds*, qui sont confiés aux conseils municipaux et aux propriétaires classificateurs, de concert avec les employés des contributions directes.

3.° *La confection des états de sections, celle des matrices et les mutations annuelles*, dont sont chargés le directeur et les contrôleurs des contributions directes.

Les travaux exécutés en 1841 consistent:

1.° Dans la communication des bulletins de quinze communes du canton de Haguenau;

2.° Dans l'arpentage parcellaire de neuf communes du canton de Saar-Union.

La délimitation est terminée pour toutes les communes, afin d'avoir tout le temps nécessaire pour prononcer sur les contestations qui pourraient s'élever à l'occasion de la fixation des limites.

Les bureaux du cadastre sont établis rue des Juifs, n.° 7. Ils sont ouverts tous les jours depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir.

ADMINISTRATION
DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

MM. *Fix* ✻, directeur.
Dorlan, 1.er commis.

Les bureaux de la direction sont établis rue Brûlée, n.° 28; ils sont ouverts depuis 8 heures du matin jusqu'à 4 heures.

TIMBRE.

Le magasin du timbre et le bureau du timbre extraordinaire sont placés dans le même local que la direction, et ouverts et fermés aux mêmes heures.

MM. *Giraudeau*, garde-magasin.
Streicher, receveur du timbre extraordinaire.
Pécheur, timbreur.
Mad. *Millet*, tourne-feuille.

Inspecteurs.

MM. *Cunier*, inspecteur de la 1.re division, à Strasbourg; rue du Dôme, n.° 5.
Hallez, inspecteur de la 2.e div., à Wissembourg.

Vérificateurs.

MM. *Frohnheuser*, à Strasbourg.
Pfender, à Wissembourg.
de Humbourg, à Strasbourg.
Simonin, à Saverne.
Peigné, à Sélestat.

Conservateurs des hypothèques.

MM. *Bailly*, à Strasbourg; rue des Juifs, n.° 7.
Dugé, à Saverne.
Küss, à Sélestat.
Trousset, à Wissembourg.

Receveurs du chef-lieu.

MM. *Serolle*, rue des Échasses, n.° . Actes des notaires, actes privés, déclarations de successions et le timbre en concurrence.
François, rue des Charpentiers, n.° 13. Actes judiciaires, amendes de police, etc.; le timbre en concurrence.
Kilbert, rue du Dôme, n.° 3. Les domaines, les bois, droit de pêche, les amendes forestières, etc.

Receveurs de sous-préfectures et cantons.

MM.	*Reusset*, à Barr.	Toutes les parties.
	Roland, à Benfeld.	*Idem.*
	Mathieu, à Bischwiller.	*Idem.*
	Tœss, à Bouxwiller.	*Idem.*
	Küss, à Brumath.	*Idem.*
	Joux, à Drulingen.	*Idem.*
	Rouffiac, à Erstein.	*Idem.*
	Vallet, à Fegersheim.	*Idem.*
	Hamon, à Haguenau.	*Idem.*
	Bertucat, à Hochfelden.	*Idem.*
	Moreau, à Lauterbourg.	*Idem.*
	Collot, à Marckolsheim.	*Idem.*
	Delaserre, à Marmoutier.	*Idem.*
	Chardoillet, à Molsheim.	*Idem.*
	Danzas, à Niederbronn.	*Idem.*
	Janin à Obernai.	*Idem.*
	Paris, à la Petite-Pierre.	*Idem.*
	Trombert, à Rosheim.	*Idem.*
	Vuillmin, à Saar-Union.	*Idem.*
	Marchal, à Saverne.	*Idem.*
	Jeannot, à Schiltigheim.	*Idem.*
	Tournery, à Sélestat. Actes civils, domaines, etc.; le timbre en concurrence.	
	Bonaventure, à Sélestat. Actes judiciaires, etc.; le timbre en concurrence.	
	Thomas, à Seltz.	Toutes les parties.
	Gérardin, à Soultz.	*Idem.*
	De Malbos, à Stützheim.	*Idem.*
	Hirn, à Villé.	*Idem.*
	Petit, à Wasselonne.	*Idem.*
	Brisson, à Wissembourg.	*Idem.*
	Schiffmann, à Wœrth.	*Idem.*

Aux termes d'une décision du ministre des finances il a été établi des débits de papiers frappés du timbre proportionnel et du timbre de dimension à 35 et 70 centimes la feuille, chez les débitants de tabac dont les noms suivent :

A Strasbourg { V.ve *Pfister*, place Gutenberg, n.° 162. / D.lle *Devillers*, pont du Corbeau, n.° 92. / V.ve *Nouffert*, faubourg National, n.° 74. / D.lle *Riehl*, rue de la Mésange, n.° 2.

A la Robertsau, M. *Bruckmann*.

Au Neuhoff, M. *Müller*.

EAUX ET FORÊTS.

Le département du Bas-Rhin forme la cinquième conservation, qui comprend quatre inspections.

M. *Becquet*, conservateur, à Strasbourg, rue du Vieux-marché-aux-vins, n.° 91.

Bureaux de la conservation.

MM. *Grimm*, garde général sédentaire, à Strasbourg, rue du Tonnelet-rouge, n.° 1.

Deleuze, garde à cheval sédentaire, *idem*, faubourg de Pierre.

Inspection de Strasbourg.

MM. *Barte-Saintefare*, inspecteur, à Strasbourg, rue des Hallebardes.

Zœpffel, sous-inspecteur, à Strasbourg, place de la Comédie.

Rousselot, garde général, à Wasselonne.

Kuhn, *idem*, à Strasbourg, rue d'Austerlitz.

Delort, *idem*, à Drusenheim.

Martin, à Haguenau.

MM. *Nanquette*, garde général à Haguenau.
Caille, *idem*, à Niederhaslach.
Rich, garde général, gérant de la Sécherie royale, à Haguenau.
Chabannes, garde à cheval sédentaire à l'inspection de Strasbourg.
Fririon, garde général stagiaire, à Strasbourg.
Wetter, garde à cheval, à Surbourg.
Teichmann, *idem*, à Haguenau.
Claudel, *idem*, à Mertzwiller.
Silbereisen, *idem*, à Soufflenheim.
Kientz, arpenteur forestier, à Mutzig.
Gouvion, *idem*, à Bischwiller.

Inspection de Saverne.

MM. *de Thoury*, inspecteur, à Saverne.
Deval, sous-inspecteur, à Saverne.
de Pinteville, garde général, à Saverne.
Viénot, *idem*, à Ingwiller.
Vulpillat, *idem*, à la Petite-Pierre.
Brusseaux, *idem*, à Saar-Union.
Moreau, *idem*, à Diemeringen.
Wehrung, arpenteur forestier, à Harskirchen.
Hoffmann, *idem*, à Petersbach.
Ernst, garde général stagiaire, à Saverne.

Inspection de Sélestat.

MM. *Marande*, inspecteur, à Sélestat.
Labussière, sous-inspecteur, *idem*.
Schiffmacher, garde général, à Sélestat.
Ornano, *idem*, à Villé.
Baudrillart, *idem*, à Obernai.
Kœsser, *idem*, à Benfeld.
André, garde à cheval, à Sélestat.
Dietsch, arpenteur forestier, *idem*.
Pfeffer, *idem*, *idem*.

Inspection de Wissembourg.

MM. *de Mecquenhem*, inspecteur, à Wissembourg.
Pérès, sous-inspecteur, *idem*.
Fürst, garde général, à Soultz-sous-forêts.
Bastian, *idem*, à Niederbronn.
Viney, *idem*, à Wissembourg.
Lambert, garde général stag., à Wissembourg.
Cura, arpenteur forestier, à Reichshoffen.
Milliet, *idem*, à Altenstadt.

Contenance des forêts royales et communales dans le Bas-Rhin.

	Forêts royales.		Forêts communales.	
	Hectares.	Ares.	Hectares.	Ares.
Inspection de Strasbourg...	21,748	93	16,588	71
— de Saverne.....	22,436	81	12,188	67
— de Sélestat.....	2,837	75	23,830	79
— de Wissembourg.	6,313	95	15,913	32
Totaux....	53,337	44	68,521	49
TOTAL général.....	121,858	93		

DOUANES.

La direction des douanes de Strasbourg s'étend dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin; elle commence à Obersteinbach et finit à Croix, arrondissement de Belfort.

Dans le Bas-Rhin il y a 3 inspections, 3 principalités, 32 bureaux, 10 capitaineries et 76 brigades.

M. *Deu* ✱, directeur à Strasbourg; quai des Pêcheurs, n.° 82.

MM. *Hochdœrffer*, 1.er commis; rue des Juifs, n.° 37.
Houillier, 2.e *idem*.
Leboue, 3.e *idem*.
Martin, 4.e *idem*.
Laurent, 5.e *idem*.
Christophe, 6.e *idem*.
Ambaut, 7.e *idem*.
Vandenwaero, 8.e *idem*.
Magnier, inspecteur, à Wissembourg.
Frilet, receveur principal, *idem*.

Bureaux de la principalité de Wissembourg.

En 1.re *ligne.*

Obersteinbach, Lembach, Weiler, Wissembourg, Schleithal, Lauterbourg, Münchhausen, Seltz et Beinheim.

En 2.e *ligne.*

Haguenau, Reichsheffen et Soults-sous-forêts.

MM. *Remy*, capitaine de brigades, à Lembach. Sa capitainerie s'étend d'Obersteinbach à Climbach en 1.re ligne, et de Niederbronn à Soultz en 2.e ligne.

Cousin, capitaine à Schleithal. Sa capitainerie s'étend, en 1.re ligne, de Weiler à Lauterbourg.

Starck, capitaine de brigades, à Haguenau. Sa capitainerie s'étend, en 2.e ligne, de Niederbronn à Niederschæffolsheim.

Bernard, capitaine de brigades, à Seltz. Sa capitainerie s'étend de Modern à Neuhœusel en 1.re ligne.

Receveurs de la principalité de Wissembourg.

1.re *ligne.*	2.e *ligne.*
MM. *Renouvier*, à Obersteinbach.	MM. *Augerot*, à Reichshoffen.
Cocquelet, à Lembach.	*Wipper*, à Soultz-sous-forêts.
Paschalis, à Weiler.	*Paravicini*, à Haguenau.
Paravicini, à Schleithal.	
Bourion, à Lauterbourg.	
George, à Münchhausen.	
Bricka, à Beinheim.	
Lepaigneux, à Selts.	

MM. *Carré*, inspecteur, à Strasbourg; rue de la Nuée-bleue, n.° 18.

Frignet, receveur principal; rue du Dôme, n.° 18.

Bureaux de la principalité de Strasbourg.

En 1.re *ligne.*

Fort-Louis, Drusenheim, Gambsheim, La Wantzenau, Boucket, le Pont du Rhin et Strasbourg.

En 2.e *ligne.*

Bischwiller, Mommenheim, Willgottheim, Marlenheim, Ergersheim et Entzheim.

MM. *Regnier*, capitaine de brigades, à Drusenheim. Sa capitainerie s'étend, en 1.re ligne, de Fort-Louis à Kilstett.

de Buffa, capitaine de brigades, à la Robertsau. Sa capitainerie s'étend, en 1.re ligne, de la Wantzenau à la cense d'Altenheim.

Vallantin, capitaine de brigades, à Wolfisheim. Sa capitainerie s'étend, en 2.e ligne, de Brumath à Hindisheim.

Receveurs de la principalité de Strasbourg.

1.re *ligne.*	2.e *ligne.*
MM. *Thevenot*, à Fort-Louis.	MM. *Dugrés*, à Bischwiller.
Yordey, à Drusenheim.	*Prud'homme* dit *Saint-Valbon*, à Mommenh.
Mourey, à Gambsheim.	*Lorson*, à Wilgottheim.
Chuquet, à la Wantzenau.	*Lassailly*, à Marlenh.
Henriet, au Bouckel.	*Vandenwaero*, à Ergersheim.
Bertrand, au pont du Rhin.	*Jacquy*, à Entzheim.

*Inspection de Colmar.**

MM. *Acker*, inspecteur, à Sélestat.
Debray, receveur principal, à Sélestat.

Bureaux de la principalité de Sélestat.

En 1.re *ligne.*

Gerstheim, Rhinau, Schœnau, Markolsheim, et Erstein en intermédiaire.

En 2.e *ligne.*

Benfeld et Sélestat.

MM. *Hessemann*, capitaine de brigades, à Rhinau. Sa capitainerie s'étend, en 1.re ligne, de Plobsheim à Artolsheim.

Perrin, capitaine à Ebersheim. Sa capitainerie s'étend de Schæffersheim à Sélestat.

Riegert, capitaine de brigades, à Biesheim. Le chef-lieu de cette capitainerie est dans le Haut-Rhin; il n'y en a que deux brigades dans le Bas-Rhin, celles de Mackenheim et Markolsheim.

---

* La division de l'inspecteur de Sélestat s'étend sur une partie des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin; on ne présente ici que ce qui fait partie du Bas-Rhin.

Receveurs de la principalité de Sélestat.

1.re ligne.	2.e ligne.
MM. *De Léonardy*, à Gerstheim.	M. *Fay*, à Benfeld.
Bauer, à Rhinau.	
Braun, à Schœnau.	
Minary, à Markolsheim.	
Bulleux, recev. interméd. à Erstein.	

Les seuls bureaux dans le Bas-Rhin par lesquels les marchandises assujetties à un droit d'entrée de plus de 20 francs par 100 kilogrammes peuvent être importées, sont ceux de Wissembourg, Lauterbourg et Strasbourg.

Les laines ne peuvent entrer que par ces mêmes bureaux.

ADMINISTRATION
DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

MM. *Pernot* ✱, directeur du département et de l'arrondissement de Strasbourg, quai Saint-Nicolas, n.° 3.

Devaux, contrôleur de comptabilité.

Kling, 1.er commis de la direction, rang de contrôleur de ville.

Lemaître, 2.e *idem*, rang de receveur ambulant.

Service de surveillance.

MM. *Déséjourné*, inspecteur des brigades de l'Est, en résidence à Strasbourg.

Joachim, contrôleur-brigadier à cheval.

Six sous-brigadiers à pied et un commis à cheval.

ARRONDISSEMENT DE STRASBOURG.

MM. *De la Villegonan*, receveur principal, à la direction. Il remplit aussi les fonctions de receveur particulier et buraliste pour la division de l'Est. Il est en outre chargé du payement des tabacs aux planteurs et de toutes les autres dépenses relatives à l'administration des tabacs.

de Tremault ✱, entreposeur des tabacs, rue des Veaux, n.° 27.

Duxin, receveur particulier sédentaire, à Strasbourg, rue de la Nuée-bleue, n.° 19. Il remplit en même temps les fonctions de receveur buraliste pour la division de l'Ouest.

Charbonnel, *George*, *Parisot*, } contrôleurs de ville, à Strasbourg.

Clerc, *idem*, à Haguenau.

Brauvilliers, receveur particulier sédentaire, à Haguenau.

Bouchon, *idem*, à Bischwiller.

Clavé, contrôleur-receveur à cheval, à Molsheim.

Duclout, *idem*, à Schiltigheim.

Parmentier, *idem*, à Wasselonne.

Lachaussé, *idem*, à Brumath.

Morel, receveur à pied, à Reschwoog.

ARRONDISSEMENT DE SAVERNE.

MM. *Henraux*, directeur de l'arrondissement.

Barois C✱, receveur principal entreposeur.

Brissé, contrôleur-recev. à cheval, à Bouxwiller.

Moussu-Belcour, *idem*, à Saar-Union.

MM. *Laugel*, receveur à cheval, à Saverne.
Maréchal, *idem*, à Drulingen.
Leroy, receveur à pied, à Hochfelden.

ARRONDISSEMENT DE SÉLESTAT.

MM. *Raison*, directeur de l'arrondissement.
d'Agneaux, 1.er commis de direction, rang de contrôleur de ville.
Berns, receveur principal entreposeur, chargé du payement des tabacs aux planteurs et de toutes les autres dépenses relatives à l'administration des tabacs. Il remplit en même temps les fonctions de receveur particulier et buraliste, à Sélestat.
Dumont de Sandoniq, contrôl. de ville, à Sélestat.
Artzner, contrôleur-receveur à cheval, à Benfeld.
Moriceau, receveur à cheval, à Obernai.
de Lamotte, *idem*, à Barr.
Gérardin, *idem*, à Müttersholtz.
Geissweiller, *idem*, à Villé.

ARRONDISSEMENT DE WISSEMBOURG.

MM. *Morel*, directeur de l'arrondissement.
Selter, receveur principal entreposeur.
de Rambert, receveur à cheval, à Lauterbourg.
Reiss, *idem*, à Niederbronn.
Chaveheid, *idem*, à Soultz.

NAVIGATION ET PÉAGE.

MM. *Paulé*, receveur de navigation à l'écluse supérieure de Strasbourg.
Picot, receveur de la navigation et du péage, au grand pont du Rhin.

SERVICE DE LA GARANTIE DES MATIÈRES ET OUVRAGES D'OR ET D'ARGENT.

Le bureau de la garantie est à l'hôtel-de-ville, rue Brûlée, n.° 5.

MM. *Decomble*, place Saint-Louis, n.° 3.
Duxin, receveur.
Lamy, commis aux exercices.
Vivien, essayeur.

TABACS.

Composition du personnel attaché spécialement au service des tabacs.

M. *Husson* ✱, inspecteur du service de la culture et des magasins de feuilles dans le département du Bas-Rhin, à Strasbourg, rue de l'Écarlate, n.° 10.

Magasins de tabacs en feuilles de Strasbourg.

Magasin, n.° 1.

MM. *Legrom*, garde-magasin.
Mengin, contrôleur.
Kehr, contrôleur de culture.

Les bureaux de ce magasin sont situés quai Saint-Nicolas, n.° 3.

Magasin n.° 2.

MM. *Vaissière*, garde-magasin.
Gilbert, contrôleur.
Descolins, contrôleur de culture.

Les bureaux de ce magasin sont situés rue de l'Écarlate, n.° 20.

Magasin de tabacs en feuilles de Sélestat.

MM. *Deleau*, garde-magasin.
Foucart, contrôleur.
Pierret, contrôleur de culture.

Magasin de tabacs en feuilles de Benfeld.

MM. *Moyaux*, garde-magasin.
Hürstel (Thiébaut), contrôleur.
Lebars, contrôleur de culture.

MANUFACTURE ROYALE DE STRASBOURG.

Rue de la Pierre large, n.° 13.

MM. *Guibert*, régisseur, à la manufacture.
de Drème, inspecteur.
Desclaux, contrôleur.
Papier, garde-magasin.

CONTENTIEUX DE LA RÉGIE.

M. *Michaux-Bellaire*, avocat, conseiller de préfecture, conseil de la Régie, rue de la Mésange, n.° 4.

Le département du Bas-Rhin est appelé à fournir, sur la récolte de 1842, pour l'approvisionnement des manufactures de l'État, une quantité de quatre millions de kilogrammes de tabac.

Il pourra être distribué, pour la production de cet approvisionnement, une superficie de 2316 hectares en principal, c'est-à-dire non compris 463 hectares, qui pourront être cultivés en excédant de cette superficie, comme représentant le cinquième de tolérance mentionné dans l'article 193 de la loi du 28 avril 1816.

Comme pour les années précédentes, le nombre de pieds à planter par hectare reste fixé à trente mille.

Les prix auxquels les tabacs seront payés, restent fixés comme ils l'avaient été pour la récolte de 1841, savoir, par cent kilogrammes :

Première qualité, 65 francs.

Deuxième qualité, 55 francs.

Troisième qualité, 45 francs.

Non marchands, de 35 à 5 francs.

Il sera en outre accordé aux planteurs une prime au maximum de 2 francs par cent kilogrammes pour les tabacs triés et manoqués.

Conformément à l'article 192 de la loi du 28 avril 1816, les tabacs de surchoix pourront être payés 10 francs les cent kilogrammes de plus que le prix des tabacs de la première qualité.

Les tabacs non marchands seront payés, sur l'estimation des membres des commissions, dans les limites indiquées ci-dessus.

OCTROIS.

Strasbourg, *en régie simple.* (Voyez page 204.)

Les octrois de Bischwiller, Saar-Union, Villé, Lauterbourg et Wissembourg, sont également en régie simple.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Inspection des postes et relais du Bas-Rhin.

M. *Donat Blumstein*, inspecteur, Grand'rue, n.° 137.

Direction comptable des postes aux lettres du Bas-Rhin, à Strasbourg.

Rue de la Nuée-bleue, hôtel de la Prévôté.

M. *Huot*, directeur comptable; à la direction.

Service journalier des grands courriers de Paris à Strasbourg.

Départ pour Paris, par Nancy, avec embranchements des routes de Metz, Barr, Obernai, Molsheim, etc.

Tous les jours, à 4 heures du soir.

Arrivée de Paris, par Nancy et embranchements de routes :

Tous les jours, vers 7 heures du matin.

Service de Strasbourg à Lyon, par malle-poste.

Départ pour Lyon et embranchements de routes.

Par Benfeld, Sélestat, Colmar, Rouffach, Cernay, Lachapelle, Belfort et Besançon, et route :

Tous les jours, à 4 heures du soir.

Arrivée de Lyon et des routes d'embranchements :

Tous les jours entre 5 et 6 heures du matin.

L'Administration des postes a établi six petites boîtes aux lettres dans les quartiers les plus populeux de la ville; savoir :

1.° Chez M. *Zabern*, épicier près le pont S. Guillaume.

2.° Chez M.lle *Berthe Lux*, Grand'rue, n.° 16.

3.° Chez M. *Toussaint*, marchand épicier, à côté du pont du Corbeau, n.° 65.

4.° Chez M. *Weber*, Marché-aux-herbes, n.° 5.

5.° Chez M. *Leyen*, quai Finckwiller, n.° 1.

6.° Chez M. *Jannesson*, Grand'rue, n.° 79.

Ces boîtes sont fermées à clef déposée à la direction.

La levée de ces boîtes se fait à six heures du matin et à 1 heure et demie du soir.

Service de Strasbourg pour Bitche, Brumath, Haguenau, Soultz-sous-forêts, Wissembourg, Lauterbourg, Mayence, Worms et toutes les possessions bavaroises sur le Rhin.

Départ, tous les jours, à 4 heures précises du soir.

Arrivée, tous les jours, de 6 à 7 heures du matin.

Service de Strasbourg à Épinal, par Molsheim Schirmeck et Saint-Dié.

Départ, tous les jours, à 4 heures du soir.

Arrivée, tous les jours, à 6 heures du matin.

Service de Strasbourg à Bischwiller.

Départ, à 7 heures du matin.

Arrivée, à 2 heures du soir.

Service de Strasbourg à Truchtersheim.

Départ, à 8 heures du matin.

Arrivée, à 2 heures du soir.

Service étranger et direct de Strasbourg par Kehl, Francfort, Stuttgard, Augsbourg et Nuremberg, pour le grand-duché de Bade, les royaumes de Danemarck et de Suède, les pays de Brunswick, Hanovre, Hesse-Cassel et Hesse-Darmstadt, les duchés de Nassau et d'Aremberg, le royaume de Bavière.

Départ, tous les jours, une heure après l'arrivée de Paris.

Arrivée, tous les jours, à 2 heures du soir.

État alphabétique des principaux pays étrangers pour lesquels il faut affranchir les lettres, qui sans cette formalité indispensable resteraient au rebut.

Alderney et Jersey (les îles d').

Archipel (îles de l').

Autriche.
Colonies et tous autres pays d'outre-mer.
Espagne (le royaume d').
États barbaresques,
Gibraltar.
Grèce (la).
Iles Ioniennes (les sept).
Levant (les Échelles du).
Lichtenstein (la principauté de), limitrophe du Vorarlberg.
Lombardo-Vénitien (le royaume).
Majorque, Minorque et Yviça (îles de), dépendantes de l'Espagne.
Malte (île de) et l'île de Goze.
Mexique.
Modène, Reggio et Massa-Carrara (les duchés de).
Moldavie (la).
Parme, Plaisance et Guastalla (les duchés de).
Portugal (le royaume de).
Suède et Norwège.
Turquie (l'empire de).

L'affranchissement ne saurait jamais être forcé pour une armée française, quelque pays qu'elle occupe.

Distribution dépendante du bureau de Strasbourg.

Truchtersheim, M. *Vœgel*, distributeur.

Départ, tous les jours, à 8 heures du matin.

Arrivée, tous les jours, à 2 heures du soir.

Service rural,

Barr : M.me V.e *de Chambure*, directrice.
Benfeld : M. *Hommel*, directeur.
Bischwiller : M. *Pfliger*, directeur.
Bouxwiller : M. *Küss*, directeur.

Brumath : M. *Fischer*, directeur.

Erstein : M.me *Creutzer*, directrice.

Haguenau : M.lle *Lex*, directrice.

Distribution dépendante du bureau de Haguenau :

Reschwoog, M. *Desharbes*, distributeur.

Hochfelden, M.lle *Fritsch*, directrice.

Lauterbourg : M.lle *de Seroka*, directrice.

Markolsheim : M.lle *Frœlich*, directrice.

Molsheim : M.lle *Lambla*, directrice.

Distribution dépendante du bureau de Molsheim :

Mutzig : M.me V.e *Michaux-Bellaire*, distributrice.

Niederbronn : M.lle *Winterheld*, directrice.

Obernai : M.lle *Corbin*, directrice.

Saar-Union : M. *Schilt*, directeur.

Saverne : M.me *Prévost*, directrice.

Distribution dépendante du bureau de Saverne :

La Petite-Pierre, M. *Eisenecker*, distributeur.

Sélestat : M. *de Villaucourt*, directeur.

Soultz-sous forêts : M. *Vallon*, directeur.

Distribution dépendante du bureau de Soultz-s.-forêts.

Seltz : M. *Bertat*, distributeur.

Villé : M. *Kling*, directeur.

Wasselonne : M. *Piblinger*, directeur.

Wissembourg : M. *Zwibel*, directeur.

Wœrth-sur-Sauer : M.me *Marchand*, directrice.

RELAIS DU BAS-RHIN.

Route de Strasbourg à Paris.

Strasbourg..... M. *Lippmann*, maître de poste.

Ittenheim ..... M. *Lippmann, idem.*

Wasselonne..... M. *Buirel, idem.*

Saverne..... M. *Gœtz, idem.*

Autre route de Strasbourg à Paris.

Stützheim . . . . . M. *N*. . . ., maître de poste.
Willgottheim. . . . M. *Scherbeck*, *idem*.

Route de Strasbourg à Wissembourg.

Brumath . . . . . M. *Kablé*, maître de poste.
Haguenau. . . . . M. *Ruch*, *idem*.
Soultz-sous-forêts . M. *Paulus*, *idem*.
Wissembourg. . . . M. *Gauckler*, *idem*.

Route de Strasbourg à Lauterbourg.

Wantzenau (La) . . M. *Metz*, maître de poste.
Drusenheim. . . . . M. *Beunat*, *idem*.
Beinheim . . . . . M. *Kappler*, *idem*.
Lauterbourg . . . . M. *Burckard*, *idem*.

Route de Strasbourg à Lyon.

Saint-Ludan . . . . M. *Waldéjo*, fils, maître de poste.
Benfeld . . . . . M.me *Staehly*, maîtresse de poste.
Sélestat. . . . . M. *Dengler*, fils, maître de poste.

Route de Strasbourg à Bâle.

Krafft. . . . . M. *Dieffenbacher*, maître de poste.
Friesenheim. . . . . M. *Barthelmé*, *idem*.
Markolsheim . . . . M. *Walter*, *idem*.

Route de Strasbourg à Obernai.

Entzheim . . . . . M. *Freiss*, maître de poste.
Obernai. . . . . M. *Streicher*, *idem*.

Route de Haguenau à Saverne.

Hochfelden. . . . . M. *Zitter*, maître de poste.

Route de Haguenau à Bitche.

Niederbronn . . . . M. *Julg*, maître de poste.

Route de Phalsbourg à Saarwerden ou Saar-Union.

Drulingen . . . . . M. *Wehrung*, maître de poste.
Saar-Union. . . . . M. *Schmidt*, *idem*.

HÔTEL DES MONNAIES.

Rue de la Monnaie, n.° 12, à Strasbourg.

MM. *Bertrand*, commissaire du Roi.
Renoüard de Bussierre (*Alfr.*), directeur de fabrication.
Levrault (L.), contrôleur au change.
Corbin, contrôleur au monnayage.

Tous demeurent à l'hôtel des monnaies.

Bureaux de change et ateliers.

Direction particulière, confiée à M. *Alexandre Makowsky*, fondé de pouvoirs de M. Alfred Renoüard de Bussierre, directeur, à l'hôtel de la monnaie.

Nota. Le bureau de change de l'hôtel des monnaies est ouvert tous les jours (fêtes et dimanches exceptés), de 9 heures du matin à midi, et de 2 à 4 heures du soir.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

ACADÉMIE DE STRASBOURG.

Rue de l'Académie.

L'arrondissement de l'académie de Strasbourg comprend les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

MM. *Cottard* ✱, recteur, à l'hôtel de l'Académie.
Hervé, inspecteur, place Saint-Étienne, n.° 7.
Willm, *idem*, près de l'église Saint-Louis, n.° 1.
L. Marchand, *idem*, rue des Veaux, n.° 3.
Lefournier ✱, inspecteur honoraire, rue Saint-Guillaume.
Lelièvre, secrétaire, à l'hôtel de l'Académie.

Conseil académique.

MM. *Cottard* ✱, recteur, président.
Hervé, *Willm*, *L. Marchand*, } inspecteurs de l'académie.
Lefournier ✱, inspecteur honoraire.
le Préfet.
le Maire.
Rauter ✱, doyen de la faculté de droit, rue de la Nuée-bleue, n.° 19.
Kern O ✱, doyen honoraire de la même faculté, Grand'rue, n.° 14.
Coze ✱, doyen de la faculté de médecine, rue de la Toussaint, n.° 16.
Sarrus ✱, doyen de la faculté des sciences, quai des Bateliers, n.° 44.

MM. *Bruch*, doyen de la faculté de théologie protestante, quai Saint-Thomas, n.° 4.

Delcasso, doyen de la faculté des lettres, rue des Pucelles, n.° 2.

Michelle ✱, proviseur du collége royal, au collége.

Persoz ✱, directeur de l'école de pharmacie, rue de la Toussaint, n.° 19 *bis*.

Ehrmann, professeur à la faculté de médecine, rue des Dentelles, n.° 1.

Bataille, professeur au collége royal, au collége.

Humann G O ✱, pair de France, place du Broglie.

Lelièvre, secrétaire du conseil, à l'hôtel de l'Académie.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

(Culte de la confession d'Augsbourg.)

MM. *Bruch*, doyen, quai Saint-Thomas, n.° 4.

Fritz, secrétaire, près du pont Saint-Thomas.

Professeurs.

MM. *Bruch*, dogme.

N..., éloquence sacrée, au séminaire protestant.

Fritz, exégèse de l'Ancien Testament, près du pont Saint-Thomas.

Reuss, cours de morale évangélique.

Jung, cours d'histoire ecclésiastique, place Saint-Thomas, n.° 16.

Richard, dogme réformé, place du Broglie, n.° 11.

FACULTÉ DE DROIT.

MM. *Rauter* ✱, doyen, rue de la Nuée-bleue, n.° 19.

Kern O ✱, doyen honoraire, Grand'rue, n.° 14.

Pothier, secrétaire, rue des Pucelles, n.° 9.

Professeurs.

MM. *Heimburger*, droit romain, place au Sable, n.° 3.
Aubry ✱, droit civil français, rue des Veaux, n.° 26.
Blœchel, *idem*, rue de l'Arc-en-ciel, n.° 21.
Rau, *idem*, grande rue de l'Église, n.° 7.
Rauter ✱, procédure civile, législation criminelle, rue de la Nuée-bleue, n.° 19.
Hepp, droit des gens, rue S.te Élisabeth, n.° 27.
Thieriet ✱, droit commercial, rue de la Toussaint, n.° 5.
Schützenberger ✱, droit administratif, à l'hôtel de ville.

Suppléants.

MM. *Eschbach*, rue de la Nuée-bleue, n.° 7.
N.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

MM. *Coze* ✱, doyen, rue de la Toussaint, n.° 16.
Dupain, fils, secrétaire, à l'hôtel de l'Académie.

Professeurs.

MM. *Ehrmann*, anatomie et anatomie pathologique, rue des Dentelles, n.° 1.
Tourdes, fils, médecine légale, rue de la Nuée-Bleue, n.° 18.
Boyer, physiologie, rue des Serruriers, n.° 3.
Stoltz, accouchements, clinique d'accouchement, derrière le Temple-neuf, n.° 8.
Cailliot, chimie médicale et toxicologie, rue des Serruriers, n.° 30.
Rameaux, physique médicale et hygiène, à la Robertsau, n.° 35.
Sédillot ✱, pathologie et clinique externe, rue Sainte-Élisabeth, n.° 27.

MM. *Rigaud*, pathologie et clinique externe, Grand'-rue, n.° 10.

Tourdes ✱, père, pathologie générale et pathologie interne, rue de la Nuée-bleue, n.° 18.

Fée ✱, botanique, histoire naturelle médicale, à l'hôpital militaire.

Forget, clinique interne et maladies épidémiques, rue du Dôme, n.° 10.

Coze ✱, pharmacie, matière médicale, rue de la Toussaint, n.° 16.

Professeurs honoraires.

MM. *Masuyer*, ancien professeur de chimie.

Bégin ✱, ancien professeur de clinique externe et de médecine opératoire.

Agrégés en exercice près la Faculté.

MM. *Kayser* ✱.	MM. *Stœber.*
Bach.	*Schützenberger.*
Malle.	*Strohl.*

Agents et employés.

MM. *Bach*, chef des travaux anatomiques.

Kayser ✱, chef du conservat., à l'hôt. de l'Acad.

Schützenberger, chef de clinique, rue des Veaux, n.° 23.

Wurtz, préparateur en chef de chimie, pharmacie et physique.

Küss, prosecteur.

Léon Coze, aide de clinique.

Wieger, *idem.*

Willemin, *idem.*

Benoît, aide de chimie.

Délévideuse, aide-conservateur.

MM. *Engel*, aide de botanique.
Geny, jardinier en chef du jardin de botanique, au Jardin botanique.

M.lle *Laugel*, sage-femme en chef de la clinique, à l'hôpital civil.

Présidents des jurys de médecine pour la réception des officiers de santé, pharmaciens, herboristes, sages-femmes.

MM. *Stoltz* et *Forget*.

1.re Division de l'arrondissement de la faculté de Strasbourg : Haut-Rhin, Haute-Saône, Côte-d'or, Doubs, Jura, Saône-et-Loire, Ain, Rhône, Loire.

2.e Division : Vosges, Haute-Marne, Meurthe, Meuse, Moselle, Ardennes, Marne, Aube.

Membres du jury de médecine du département du Bas-Rhin.

MM. *Coze* ✻, *Ehrmann* et *Tourdes* ✻, père.

École d'accouchement.

M. *Ehrmann*, professeur.
M.lle *Issler*, sage-femme.

École de pharmacie.

MM. *Persoz* ✻, professeur de chimie, directeur; rue de la Toussaint, n.° 19 *bis*.
Hecht, père, directeur honoraire.
Nestler, professeur de pharmacie, trésorier.
Kirschleger, professeur d'histoire naturelle.
Oppermann, professeur adjoint, chargé de l'enseignement de la toxicologie.
Oberlin, fils, professeur adjoint, chargé de l'enseignement de l'histoire naturelle des drogues, et des fonctions de secrétaire.

FACULTÉ DES SCIENCES.

MM. *Sarrus* ✱, doyen, quai des Bateliers, n.° 44.
Sorlin, secrét., rue des Grandes-Arcades, n.° 49.

Professeurs.

MM. *Sorlin*, mathématiques appliquées, rue des Grandes-Arcades, n.° 49.
Sarrus ✱, mathématiques pures, quai des Bateliers, n.° 44.
Lereboullet, zoologie et physiologie animale, *ibid.*
Fargeaud, physique, rue Salpétrière, n.° 43.
Parsoz ✱, chimie, rue de la Toussaint, n.° 19 *bis*.
Daubrée, minérologie.
Herrenschneider ✱, professeur honoraire, place Saint-Thomas, n.° 17.
Schimper, conservateur du Muséum d'histoire naturelle, quai Saint-Nicolas.

FACULTÉ DES LETTRES.

MM. *Delcasso*, doyen, rue des Pucelles, n.° 2.
Schweighæuser ✱, secrétaire, place Saint-Thomas, n.° 18.

Professeurs.

MM. *Schweighæuser* ✱, littérature grecque, place Saint-Thomas, n.° 18.
Oliy, suppléant, rue des Écrivains, n.° 1.
Delcasso, littérature latine, rue des Pucelles, n.° 2.
Genin, littérature française, rue du Parchemin, n.° 26.
Bautain ✱, philosophie, rue de la Toussaint, n.° 7.
Suppléant : M. *Ferrari*, hôtel Neuwiller.
Cuvier, histoire, rue de l'Ail, n.° 7.
Bergmann, littérature étrangère, quai des Bateliers, n.° 10.

COLLÉGE ROYAL DE STRASBOURG.

MM. *Michelle* ✱, proviseur, au collége royal.
Martinet, censeur, *idem*.
l'abbé *Bruyères*, aumônier catholique, *idem*.
Boissard, aumônier protestant.
Bressin, économe.

Professeurs et maîtres.

MM. l'abbé *Bataille*, philosophie, au collége royal.
Collin, rhétorique.
Raynaud, histoire et géographie.
Boutian, seconde.
Guiard, troisième.
Lecomte, quatrième.
Renoult, cinquième.
Rochas, sixième.
Finck, mathématiques spéciales, à l'école d'artillerie, place de la Comédie.
Bach, mathématiques élémentaires.
Fargeaud, sciences physiques.
Poite, maître élémentaire.
Molière, *idem*.
Hudriaux, *idem*.

Maîtres d'études.

MM. *de Rosemont*. MM. *Anquez*.
Biget. *Audin*.
Simon. *Maire*.

COLLÉGES COMMUNAUX, INSTITUTIONS ET PENSIONS.

COLLÉGE DE BOUXWILLER.

Point de pensionnat.

M. *Küss*, principal.

Régents.

MM. *Küss*, philosophie et rhétorique.
Gerock, seconde et troisième.
Rapp, quatrième.
Pfersdorf, cinquième et sixième.
Fidelis, mathématiques, sciences physiques et naturelles.

COLLÉGE DE HAGUENAU.

Prix de la pension, 500 fr.

M. *Hermel*, principal et régent de philosophie.

Régents.

MM. *Serrès*, rhétorique.
Drant, seconde.
Brunner, troisième.
Jenger, quatrième.
Michel, cinquième.
Kopp, sixième.
Nerenburger, septième.
Fronhoffer, mathémat.
Billiot, sciences phys.
Leclaire, maître d'étud.

COLLÉGE DE SAVERNE.

Point de pensionnat.

M. *Muzelle*, principal.

Régents.

MM. *Croizat*, troisième et quatrième.
Muzelle, cinquième et sixième.
Moty, septième et huitième.
Marmay, mathématiques et sciences naturelles.

COLLÉGE DE SÉLESTAT.

Point de pensionnat.

M. *Hunckler*, principal.

Régents.

MM. *Crovisier*, mathématiques et physique.
Biechy, philosophie et histoire.

MM. *Tridon*, rhétorique et seconde.
Kleitz, troisième et quatrième.
Steyer, cinquième et sixième.
Feyler, septième.
Maîtres d'études, MM. *Minon*, *Riff*, *Berthold*, *Gaynon*.

COLLÉGE DE WISSEMBOURG.

Point de pensionnat.

M. *Lange*, principal.

Régents.

MM. *Lange*, seconde.
Rheinwald, troisième et quatrième.
Marquis, cinquième et sixième.
Becourt, sciences naturelles.
Morhain, septième.
Ohleyer, classe élémentaire.
Schneishœffer, mathématiques.

COLLÉGE D'OBERNAI.

MM. l'abbé *Armspach*, principal.
l'abbé *Oberlé*, principal honoraire.
l'abbé *Metzger*, sous-principal.

Régents.

MM. *Bœtsch*, mathématiques.
l'abbé *Armspach*, troisième et quatrième.
Thieriot, cinquième et sixième.
Ott, septième.
Martinet, maître d'études.

INSTITUTIONS ET PENSIONS.

MM. *Goguel*, rue S.^e Élisabeth, n.° 27, à Strasbourg.
Rollin, ancien professeur au collége royal, rue du Vieux-marché-aux-vins, à Strasbourg.

MM. *Axinger*, rue des Veaux, n.° 26.
Genin, à Saar-Union.
Haquette, à Benfeld.
Blat, à Bischwiller.

ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURS PRIMAIRES.

A Strasbourg.

Rue Sainte-Élisabeth, n.° 28.

Commission de surveillance.

MM. *Rauter* ✱.
Saglio (Ant.).
Nebel ✱.
MM. *Pothier*.
Th. Humann ✱.
Mœder ✱.

Directeur et maîtres de l'école normale.

MM. *Vivien*, directeur, professeur, chargé de l'enseignement de la langue française, de la tenue des actes de l'état civil, de la pédagogie et des méthodes.

Mühe, aumônier catholique.

Dürrbach, aumônier protestant.

Beck, 1.er maître adjoint, chargé de l'enseignement de la langue allemande, de l'histoire et de la géographie.

Kopp, 2.e maître adjoint, chargé de l'enseignement des mathématiques, des sciences naturelles et du dessin linéaire.

Eckert, maître de calligraphie.

Jauch, maître de piano et d'orgue.

Laucher, maître de plain-chant et de musique vocale.

Geny, maître d'agriculture.

Gerbaut, maître de gymnastique.

ÉCOLE INDUSTRIELLE MUNICIPALE DE STRASBOURG.

Rue des Sœurs, n.° 9.

M. *Münch*, directeur.

Professeurs.

MM. *Bürckel.*	MM. *Kirstein.*
Lipowski.	*Frey.*
Guérin.	*Reinbeck.*

L'instruction se compose d'études théoriques et de travaux pratiques.

Études théoriques.

Mathématiques : arithmétique, géométrie, algèbre, trigonométrie, mécanique, géométrie descriptive.

Dessin linéaire : architecture, menuiserie, serrurerie, ornements au trait et au lavis, démonstration et levée de machines.

Dessin de figures et d'ornements au crayon.
Langue française.
Langue allemande.
Physique.
Chimie appliquée aux arts.
Histoire naturelle.
Géographie et statistique industrielle.
Technologie.
Économie industrielle.
Morale.

Travaux pratiques.

Forge et ajustage.
Tours.
Modelage.
Laboratoire de chimie.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

MM. *Voulot*, inspecteur de l'instruction primaire, dans le Bas-Rhin.
Rœderer, sous-inspecteur.
Bertrand, *idem*.
Buchinger, *idem*.
Wolf O✱, *idem*.

Toutes les communes du département, à l'exception de quatre, sont pourvues d'écoles publiques. Ces quatre communes sont Neuhæusel, Struth, Issenhausen et Wilshausen. Leurs enfants reçoivent cependant des leçons soit dans les écoles voisines, soit chez des maîtres privés.

Le département compte 989 écoles, savoir : 838 communales et 151 privées ; des 838 écoles communales 543 sont catholiques, 278 protestantes et 17 israélites.

118 de ces écoles communales sont exclusivement fréquentées par des garçons, 97 par des filles, et 623 sont communes aux deux sexes.

Les écoles tant communales que privées ont été fréquentées pendant l'hiver de 1840—1841 par 44,833 garçons et par 42,010 filles.

Les écoles communales israélites et les écoles privées ne renferment que le 24.e à peu près de la population de ce culte, tandis qu'il y a plus d'un septième de la population chrétienne qui jouit dans ce département du bienfait de l'instruction ; on remarque aussi que les filles israélites n'entrent que pour un tiers

dans le nombre total des enfants de ce culte qui fréquentent les écoles.

Parmi les instituteurs communaux, 30 ont le degré supérieur, 196 le degré élémentaire, 19 le premier degré, 277 le 2.e degré, 148 le 3.e, et 35 sont sans brevet.

Les sœurs de l'institut de Ribeauvillé sont celles qui dirigent dans ce département le plus grand nombre d'écoles.

La ville de Strasbourg a *intra muros* 10 salles d'asile, dont 5 catholiques et 5 protestantes; elle en a de plus une catholique à la citadelle, et une mixte à la Robertsau. Le nombre des élèves de ces douze salles est de 1114.

Il existe deux salles d'asile à Bischwiller, deux à Haguenau et une dans chacune des communes de Wingersheim, Obernai, Rhinau, Graffenstaden (Illkirch), Wissembourg, Sélestat, Bouxwiller et Brumath.

Instituteurs paroissiaux de la ville de Strasbourg.

Instituteurs catholiques. MM.

Stutz, père.	*Genevois.*	*Caspar.*
Stutz, fils.	*Nagel.*	*Guerber.*
Royer.	*Walter.*	*Erb.*
Heid.	*Iller.*	

Instituteurs protestants. MM.

Bronner.	*Wœgener.*	*Kampmann.*
Ferber.	*Mossler.*	*Walther.*
Sommerau.	*Heinemann.*	*Heiligenstein.*
Reussner.	*Wabnitz.*	*Heintz.*

M. *Ennery*, instituteur israélite.

Comités de surveillance et d'encouragement de l'instruction primaire, établis en exécution de l'article 18 de la loi du 28 Juin 1833.

Arrondissement de Saverne.

Comité de Saverne.

Il a dans son ressort les cantons de Saverne, Hochfelden et Marmoutier. Ses membres sont :

MM. Le maire de Saverne.
Dieterich, juge de paix à Saverne.
Fischer, curé à Saverne.
Mehl, pasteur du culte protestant à Dettwiller.
Benjamin Roos, rabbin à Saverne.
Ungerer, instituteur primaire à Saverne.
Ledermann, maire à Dettwiller.
Linder, avocat, à Saverne.
Bosch, notaire, maire à Marmoutier, membre du conseil général du département.
Laporte, avocat à Saverne.
Dedier, avocat à Saverne, membre du conseil général du département.
Achard, notaire, maire à Hochfelden, membre du conseil général du département.
Ostermann, notaire, à Saverne.

Comité de Bouxwiller.

Il a dans son ressort les cantons de Bouxwiller, Drulingen, La Petite-Pierre et Saar-Union. Ses membres sont :

MM. Le maire de Bouxwiller.
Senck, juge de paix à Bouxwiller.
Vogt, curé à Neuwiller.
Reichard, pasteur à Bouxwiller.

MM. *Candidus*, pasteur du culte réformé à Asswiller.
Isaac Cerf, rabbin à Bouxwiller.
Küss, principal du collége de Bouxwiller.
Vix, adjoint au maire de Bouxwiller.
Bruder, curé à Ingwiller.
Schattenmann, membre du conseil général du département, à Bouxwiller.
Teutsch, *idem*, à Wingen.
de Gail, maire à Mülhausen.
Schaller, instituteur à Neuwiller.

ARRONDISSEMENT DE SÉLESTAT.

Comité de Sélestat.

Il a dans son ressort les cantons de Sélestat, Benfeld, Erstein, Markolsheim et Villé. Ses membres sont:

MM. Le maire de Sélestat.
Dujardin ✳, juge de paix à Villé.
Fritsch, curé à Sélestat.
Keller, pasteur du culte protestant à Müttersholz.
Marc Ulmo, rabbin à Müttersholz.
Hunckler, principal du collége de Sélestat.
Stœckel, instituteur primaire à Sélestat.
Græff ✳, receveur partic. des finances, à Sélestat.
Dispot, procureur du Roi à Sélestat, membre du conseil général du département.
Le vicomte *Castex* GO ✳, lieutenant-général en retraite, à Thanvillé, membre du conseil général du département.
Le B.on *Zorn de Bulach* ✳, maire à Osthausen.

Comité d'Obernai.

Il a dans son ressort les cantons d'Obernai, Barr et Rosheim. Ses membres sont:

MM. Le maire d'Obernai.
Raffara, juge de paix, à Barr.

MM. *Oberlé*, curé à Obernai.
Brion, pasteur du culte protestant à Goxwiller.
Levy (Joachim), rabbin à Niedernai.
Bœtsch, régent du collége d'Obernai.
Sultzer, docteur en médecine, à Barr.
Challert, propriétaire, à Rosheim.
Levrault, percepteur à Obernai.
Armspach, principal du collége.
Müntz, instituteur à Dambach.
De Brauer, propriétaire à Rosheim.
Striffler, juge de paix, à Obernai.
Schœffer, notaire à Rosheim.

ARRONDISSEMENT DE STRASBOURG.

Comité de Strasbourg.

Il a dans son ressort les quatre cantons de la ville de Strasbourg, et les cantons de Brumath, Geispolsheim, Molsheim, Schiltigheim, Truchtersheim et Wasselonne. Ses membres sont :

MM. *Sers* O✱, préfet.
Carl, procureur du Roi.
Schützenberger ✱, maire, membre du conseil général du département.
De Gonet ✱, juge de paix du canton Nord à Strasbourg.
Doffner, curé de la paroisse de Saint-Jean.
Edel, pasteur du culte protestant.
Mœder ✱, pasteur du culte réformé.
Aron, grand-rabbin.
Michelle ✱, proviseur du collége royal.
Vivien, directeur de l'école normale.
Heim (J.), fabricant à Fegersheim, membre du conseil d'arrondissement.

MM. *de Turckheim* (Fréd.) O✳, président du consistoire général de la confession d'Augsbourg, membre du conseil général du département.
de Turckheim (Ch.), banquier, membre du conseil d'arrondissement.
Humann, GO✳, pair de France, membre du conseil général du département.
DeSchauenburg✳, capitaine d'état-major, membre du conseil général du département.
Nebel✳, négociant à Strasbourg, *idem*.
Carl✳, maire de Molsheim, *idem*.
Sauvage✳, négociant à Strasbourg, *idem*.
Schnéegans (Valentin), avoué, membre du conseil général du département.
Roudolphi, notaire à Schiltigheim.
Mony (Félix), avocat, membre du conseil général du département.
Spindler, avocat.
Lauth (Ch.), juge de paix.

Comité de Haguenau.

Il a dans son ressort les cantons de Haguenau et de Bischwiller. Ses membres sont:

MM. *Guntz*✳, maire de Haguenau.
Hermann, juge de paix à Haguenau.
Diemert, curé à Haguenau.
Heldt, pasteur du culte protestant à Oberhoffen.
Culmann, pasteur du culte réformé à Bischwiller.
Schopplé Levy, rabbin à Haguenau.
Hermel, principal du collége de Haguenau.
Mouton, instituteur primaire à Haguenau.
Bertrand, juge de paix à Bischwiller.
Goulden✳, négociant à Bischwiller.

ARRONDISSEMENT DE WISSEMBOURG.

Comité de Wissembourg.

Il a dans son ressort tous les cantons de l'arrondissement de Wissembourg. Ses membres sont :

MM. *Anselmann* ✱, maire de Wissembourg, membre du conseil général du département.
Müller, juge de paix à Wissembourg.
Paulus, curé à Wissembourg.
Heidenreich, pasteur du culte protestant à Wingen.
Schaller, *idem* à Soultz-sous-forêts.
Israël Erlanger, rabbin à Wissembourg.
Lange, principal du collége.
Dargegen, instituteur primaire.
Pugnière, avoué à Wissembourg.
Müntz, notaire à Soultz-sous-forêts, membre du conseil général du département.

Commission d'examen pour la délivrance des brevets de capacité dans le Bas-Rhin, en vertu de l'article 25 de la loi du 28 Juin 1833.

Président.

M. le Recteur ou un inspecteur de l'Académie.

Membres.

MM. *Fargeaud*, professeur à la Faculté des sciences.
L'abbé *Guerber*.
Braunwald, pasteur.
Aron, grand-rabbin.
Strobel, professeur au gymnase protestant.
Bürckel, professeur à l'école industrielle.
Spindler, avocat, membre du comité supérieur.
Voulot, inspecteur de l'instruction primaire.

MAISONS D'ÉDUCATION ET PENSIONNATS DE JEUNES DEMOISELLES.

M.lle *Barbenès*, rue de la Toussaint, n.° 18, à Strasbourg.

M.me *Ferru*, rue des Orphelins, n.° 1, à Strasbourg.

M.me *Kolb*, place Saint-Pierre-le-jeune, n.° 17.

M.lles *Kramp* et *Donné*, rue Sainte-Élisabeth, n.° 24.

M.me *Rausch*, rue des Juifs, n.° 37, à Strasbourg.

M.lle *Rebouillat*, rue des Fribourgeois, n.° 5, à Strasbourg.

M.me *Wagner*, née *Winter*, derrière Saint-Nicolas, n.° 25, à Strasbourg.

M.lle *Auburtin*, rue des Juifs, à Strasbourg.

M.lles *Wolff*, rue des Hallebardes, n.° 25.

M.lles *Quindot*, rue de l'Épine, n.° 15.

M.me *Lobstein*, rue de la Nuée-bleue, n.° 5.

Les Dames religieuses de la congrégation de Notre-Dame, rue des Mineurs, n.° 13, à Strasbourg.

Les Dames religieuses de la congrégation de Notre-Dame, chanoinesses régulières de Saint-Augustin, à Molsheim.

M.lle *Ferenbach*, à Saverne.

M.lle *de Regnier*, à Saverne.

M.lle *Morel*, à Sélestat.

M.me *Mansuy-Duvernoy*, à Wissembourg.

M.lle *Dietz*, à Barr.

INSTITUT DES SOURDS-MUETS A STRASBOURG.

Place au foin, n.° 14.

Dirigé par M. Jacoutot, sous la protection des Autorités supérieures du Haut- et du Bas-Rhin.

Pour mettre nos abonnés en état d'apprécier les avantages et les progrès de cet utile établissement,

nous ne pouvons mieux faire que de leur présenter un résumé du rapport fait par M. le Préfet du Bas-Rhin au Conseil général du département, dans sa session ordinaire de 1841. Ce magistrat, qui a visité en détail l'institut de M. *Jacoutot*, a fait connaître que les sujets appelés à profiter des quatre bourses entières et des deux demi-bourses, entretenues depuis 1840 par le département du Bas-Rhin, montrent les plus heureuses dispositions et que leurs progrès sont remarquables; que ceux qui sont entrés les premiers à l'établissement (il y a aujourd'hui environ deux ans), écrivent déjà très-correctement les deux langues, font l'analyse grammaticale de leurs compositions avec une facilité dans laquelle l'ingénieuse méthode de M. Jacoutot entre sans doute pour beaucoup; qu'ils sont assez avancés en arithmétique et dessinent passablement.

M. le Préfet ajoute que leur état de santé est parfait; que les soins matériels dont les élèves sont l'objet, ne laissent rien à désirer, et que, quant à leur développement intellectuel, les résultats obtenus parlent haut en faveur de la capacité du directeur de l'établissement.

Lorsque les élèves seront plus avancés en âge, il sera annexé à l'institution des ateliers où on leur enseignera diverses professions. Il existe déjà un tour et un outillage assez complet d'ouvrier en bois. Ce sera un bienfait de plus pour les malheureux, qui échappent ainsi à l'état d'idiotisme où les plaçaient leurs infirmités.

Un ecclésiastique attaché à l'établissement est chargé de l'instruction morale et religieuse des élèves catholiques. M. *Jacoutot* trouve dans le concours bienveillant des ministres des autres cultes le moyen de faire profiter les autres élèves du même bienfait.

D'après cet exposé le Conseil général du département a reconnu que l'établissement de M. *Jacoutot*, continuant à remplir sa destination et à atteindre son but, avait droit à son approbation. Il a en conséquence voté en sa faveur la continuation du secours de 2500 francs qui lui avait déjà été consacré dans la précédente session.

INSTITUT ORTHOPÉDIQUE

de M. le docteur HEUD,

Professeur agrégé à la faculté de médecine de Strasbourg.

Le directeur de cet établissement s'occupe spécialement des pieds-bots, des mains-bots, des déviations de la taille, des contractures des genoux et des coudes, des ankiloses, de la louchée et de toutes les difformités dépendantes de contracture musculaire, d'affections convulsives ou de maladies des os.

SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, AGRICULTURE ET ARTS DU BAS-RHIN.

BUREAU GÉNÉRAL.

MM. Le Préfet, président honoraire.

Couturat ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, président.

MM. *Forget*, professeur à la Faculté de médecine,
Gravelotte, juge au tribunal civil de Strasbourg,
} vice-présidents.

Malle, professeur à l'hôpital militaire d'instruction, agrégé en exercice à la faculté de médecine, secrétaire général.

Marchal, fils, chirurgien en chef adjoint à l'hôpital civil, secrétaire adjoint.

Lersboullet, professeur à la faculté des sciences, secrétaire adjoint.

Claude, docteur en médecine, archiviste.

Münch, directeur de l'école industrielle, archiviste adjoint.

Polidoro-Marocco, négociant, trésorier.

Membres résidants.

MM. *Bois-David (de)* ✱, colonel en retraite.

Carl ✱, propriétaire, membre du conseil général.

Claude, docteur en médecine.

Cottard ✱, recteur de l'Académie.

Courbassier, docteur en médecine, chirurgien-aide-major à l'hôpital militaire.

Couturat ✱, ingénieur en chef des ponts et chauss.

Dartein (Félix), propriétaire.

D'Eggs, docteur en médecine.

Demortain, chirurgien-major.

Ehrmann, professeur à la Faculté de médecine.

Forget, professeur à la Faculté de médecine.

Friederich, statuaire.

Gravelotte, juge au tribunal civil.

Guibert, propriétaire.

Hartung ✱, docteur en médecine.

MM. *Laquiante* (Arthur), propriétaire.
Lefournier ✱, inspecteur de l'académie.
Lereboullet, docteur en médecine, professeur à la faculté des sciences.
Levrault (L.), contrôleur au change à la monnaie.
Lippmann, propriétaire.
Malle, professeur à l'hôpital militaire.
Marchal, fils, docteur en médecine.
Münch, directeur de l'école industrielle municipale.
Pingrenon, docteur en médecine, chirurgien-major au régiment des pontonniers.
Polidoro-Marocco, négociant.
Sarrus ✱, doyen de la faculté des sciences.
Schauenburg (*de*) ✱, député du Bas-Rhin.
Schwilgué ✱ (père), mécanicien.
Thieriet ✱, professeur à la Faculté de droit.
Uebersaal, docteur en médecine.
Zeyssolff, propriétaire et agronome.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.

Compagnie d'assurances générales contre l'incendie et sur la vie des hommes, créée par ordonnances du Roi des 14 février et 20 octobre 1819.

M. *Monnet*, agent principal, rue de la Mésange, n.° 4, à Strasbourg.

Agents particuliers.

MM. *Kern*, employé à l'Agence principale, rue du Vieux-marché-aux-vins, n.° 59, à Strasbourg.
Faist, *idem*, rue Sainte-Élisabeth, n.° 14.
Longaty, propriétaire, à Haguenau.
Rich, George, praticien, à Wasselonne.

MM. *Becker*, épicier, à Brumath.
Feuerbach, propriétaire, à Bischwiller.
Didion, lieutenant des douanes retraité, à Vendenheim.
Bigot, propriétaire, à Reschwoog.
Stintzy, adjoint au maire à Mutzig.
Klappenbach, secrétaire de la mairie, à Barr.
Girardin, fils, à Bassemberg.
Cetty, épicier, à Sélestat.
Pecker, lieutenant des douanes retraité, à Benfeld.
Bartmann, greffier de la justice de paix, à Erstein.
Haberer, peintre, à Obernai.
Britsch, marchand, à Rosheim.
Kœnig, propriétaire, à Saverne.
Rohm, huissier à Bischwiller.
N., à Wissembourg.
Fauth, *idem*, à Oberbronn.
Beucké, *idem*, à Seltz.

Assurance mutuelle, autorisée par ordonnance royale du 2 février 1820.

MM. *Redtslob*, directeur, Grand'rue, n.° 7.
Stromeyer, secrétaire du conseil d'administration, chef de bureau.

Agents particuliers.

MM. *Houpert*, père, à Saverne, pour l'arrondissement.
Vix, secrétaire de la mairie à Bouxwiller, pour ce canton.
Stœckel, fils (Ignace), architecte, à Sélestat.
Dachert, négociant, à Barr.
Parmentier, agent-voyer, et *Keiffer*, propriétaire à Benfeld, pour ce canton et celui d'Erstein.
Roberdeau (Jos.), à Haguenau.
Sitzer (Guill.), à Bischwiller.

MM. *Desmarets*, à Markolsheim, pour ce canton.
Ulrich, à Villé, pour ce canton.
Rumpler (François), à Obernai.
Nibel (Phil.), à Rosheim, et *Beck*, receveur-buraliste à Bœrsch, pour le canton de Rosheim.
Winterheld, greffier du juge de paix à Reichshoffen, pour l'arrondissem. de Wissembourg.
Millet, percepteur à Soultz sous-forêts.
Borde, secrétaire de la mairie à Wasselonne.
Richl, *idem*, à Molsheim.

Compagnie du Phénix.

MM. *Remond*, agent principal pour l'arrondissement de Strasbourg, à Strasbourg, rue de l'Écurie, n.° 2.
Fetter, greffier de la justice de paix, agent principal pour l'arrondissement de Saverne, à Saverne.
Vix, secrétaire de la mairie de Bouxwiller, agent spécial pour le même arrondissement.
Baldenweck, agent principal pour l'arrondissement de Sélestat, à Sélestat.
Mansuy, agent principal pour l'arrondissement de Wissembourg, à Wissembourg.
Spitz (Ignace), percepteur à Weitbruch, agent pour le canton de Haguenau.
Spitz (George), percepteur à Brumath, agent pour le canton de Brumath.
Stumpf, notaire à Willgottheim, agent pour le canton de Truchtersheim.
Remond, à Cosswiller, agent pour le canton de Wasselonne.
Berton, père, agent pour le canton de Molsheim, à Mutzig.

MM. *Fischer*, fils, à Reschwoog, agent pour le canton de Bischwiller.

Petermann, agent pour le canton de Geispolsheim, à Geispolsheim.

Wilhelm, employé à l'agence principale à Strasbourg, agent pour le canton de Schiltigheim.

Compagnie royale.

M. *Steiner* (*J. L.*), agent général pour les arrondissements de Strasbourg, Sélestat et Wissembourg, faubourg de Pierre, n.° 92.

Agents particuliers.

MM. *Clausmann*, à Strasbourg, pour la ville de Strasbourg et pour les cantons de Molsheim, Obernai et Rosheim.

Kleinpeter, à Strasbourg, pour le canton de Bischwiller.

Baumann, à Strasbourg, pour les cantons de Brumath, Schiltigheim et Truchtersheim.

Pothier, à Strasbourg, pour le canton de Geispolsheim.

Holtzhauer, à Haguenau, collecteur pour les cantons de Haguenau, Niederbronn et Wœrth.

Kamm, à Marlenheim, pour le canton de Wasselonne.

Wernert, à Sélestat, pour le canton de Sélestat.

Gerber, fils, à Epfig, pour les cantons de Barr, Benfeld, Marckolsheim et Erstein.

Dillenseger, à Saint-Martin, pour le canton de Villé.

Schimmer, à Wissembourg, pour les cantons de Lauterbourg, Seltz, Soultz-sous-forêts et Wissembourg.

Fingado ✱, agent général pour l'arrondissement de Saverne.

Compagnie de l'Union.

La compagnie d'assurances dite l'*Union* assure contre l'incendie et sur la vie des personnes; elle assure aussi des dots aux enfants; elle reçoit des économies; enfin, elle constitue des rentes viagères.

MM. *Berliner*, rue de l'Ail, n.° 11, à Strasbourg, agent principal pour les arrondissements de Strasbourg et de Saverne.

Dillemann, vérificateur des poids et mesures à Wissembourg, agent principal pour l'arrondissement de Wissembourg.

Miltenberger, artiste vétérinaire à Sélestat, agent principal pour l'arrondissement de Sélestat.

Agents particuliers des arrondissements de Strasbourg et de Saverne.

MM. *Bastard*, négociant à Wasselonne, pour le canton de Wasselonne.

Simon, greffier de la justice de paix de Brumath, pour le canton de Brumath.

Fritz, employé à la mairie de Haguenau, pour le canton de Haguenau.

Arnold, clerc d'huissier à Bischwiller, pour le canton de Bischwiller.

Müller, greffier de la mairie à Roppenheim, pour le même canton.

Baumüller, ancien adjoint à Düppigheim, pour le canton de Geispolsheim.

Mitschler, clerc de notaire à Fegersheim, pour le même canton.

Vix, propriétaire à Dorlisheim, pour le canton de Molsheim.

MM. *Ober*, instituteur à Schnersheim, pour le canton de Truchtersheim.

Nussang, propriétaire à Pfettisheim, pour le même canton.

Mettra, aubergiste à Neuwiller, pour le canton de la Petite-Pierre.

Fingado, employé à la sous-préfecture de Saverne, pour les cantons de Saverne et de Marmoutier.

Kræmer, greffier de la mairie à Ingenheim, pour le canton de Hochfelden.

Klœtzer, négociant à Saar-Union, pour les cantons de Saar-Union et de Drulingen.

Compagnie du Soleil, autorisée par ordonnance royale du 16 décembre 1829.

Elle assure contre l'incendie à prime fixe, et en participation aux bénéfices de la compagnie : un fonds de prévoyance est créé pour indemniser ses assurés des pertes occasionnées par incendie provenant de guerre, émeute, explosion de poudrière ou tremblement de terre.

MM. *J. Pfeiffer* et Comp.ᵉ, directeurs pour le département du Bas-Rhin. Bureaux : rue Brûlée, n.° 18.

Agents particuliers.

MM. *Vernet*, pour Strasbourg et sa banlieue.

Gall, *idem*.

Christ, à Wolxheim, pour les cantons de Molsheim et Wasselonne.

Hamm, charpentier, à Gougenheim, pour le canton de Truchtersheim.

Morloch, à Rosheim, pour les cantons de Rosheim et Obernai.

MM. *Bader*, à Schirrhein, pour le canton de Bischwiller.
Heinzmann, à Bischwiller.
Klieber, à Weitbruch, pour le canton de Brumath.
Wernert, à Seltz.
Pfeiffer, à Wœrth.
Geynet, percepteur à Sourbourg.
Müller, instituteur à Hohwiller, canton de Soultz-sous-forêts.
Dalmbert, premier clerc, pour Wissembourg et les environs.
Gœtschy, à Sélestat.

Compagnie de l'Alliance.

Agent principal, M. Charles-Adolphe *Rœderer*, rue Brûlée, n.° 27, à Strasbourg.

Agents particuliers.

MM. *Wohlfromm*, clerc de notaire, à Molsheim.
Ungerer, *idem*, à Erstein.
Klipfel, *idem*, à Marckolsheim.
Ulrich, à Barr.
Bouton, à Sélestat.
Robert, drapier, à Bischwiller.
Roos, fils, instituteur à Jetterswiller.
Roos, père, instituteur à Landersheim.
Weiss, greffier à Schiltigheim.

Compagnie anonyme de la France, autorisée par ordonnance royale du 27 février 1837.

M. *Ch. Stoffel*, agent général pour le département du Bas-Rhin, à Strasbourg, rue de la Mésange, n.° 1.

Agents particuliers.

MM. *Houpert*, clerc d'avoué, à Saverne, pour l'arrondissement de Saverne.
Zægger, huissier, à Wissembourg, pour l'arrondissement de Wissembourg.

MM. *Nageldinger*, propriétaire, à Haguenau.
Bader, greffier de la mairie, à Schirrhein.
Herschilet, homme de loi, à Molsheim, pour le canton de Molsheim.

Assurance contre les risques de la navigation intérieure.

Agent général, M. Charles-Adolphe *Rœderer*, rue Brûlée, n.° 27, à Strasbourg.

La Sécurité, compagnie anonyme d'assurance contre l'incendie, autorisée par ordonnance royale du 15 mars 1838.

MM. *Hecht* (Henri), agent général du Bas-Rhin, Vieux-marché-aux-vins, n.° 86.
Zuber, agent général à Saverne.
Dreyfus, agent principal à Sélestat.
Dielemann, *idem*, à Wissembourg.

Agents particuliers.

MM. *Dauphiné*, à Strasbourg.
Würtz, à Benfeld.
Cahun, instituteur à Haguenau.
Hagemann (Phil.), à Goersdorf.
Wolfrom, à Molsheim.
Muller (Henri), à Obernai.
Zimmer, à Ueberach.
Barbet, à Plobsheim.

Compagnie lyonnaise d'assurances contre l'incendie et l'explosion du gaz (autorisée par ordonnance royale du 16 juin 1839).

Agent général à Strasbourg, M. le capitaine *Caillet*, Grand'rue, n.° 20.

Agent particulier à Saverne, M. *Fellrath*.

Agent particulier, à Osthoffen, pour le canton de Truchtersheim, M. *Ley*.

Idem, à Bischwiller, M. *Lœffler*.

Idem, à Jetterswiller, pour les cantons de Wasselonne et Marmoutier, M. *Roos*.

Idem, à Gottesheim, canton de Saverne.

L'Éclair, ci-devant l'Iris, compagnie d'assurance contre la grêle, à prime fixe pour toute la France.

Capital : dix millions.

MM. *Duprat*, inspecteur divisionnaire, à Strasbourg, rue Brûlée, n.° 18.

J. Pfeiffer et *Comp.°*, directeurs pour le Bas-Rhin, rue du Fil, n.° 3.

Les bureaux sont établis rue Brûlée, n.° 18.

CAISSE DES ÉCOLES ET DES FAMILLES.

Assurances mutuelles sur la vie, autorisées par ordonnance royale du 23 août 1841.

Caisse des études. — Caisses dotales. — Caisse de survie. — Caisse de retraite. — Caisse de prédécès.

MM. *Hecht* (Henri), directeur du Bas-Rhin.
Dreyfus, sous-directeur, à Sélestat.
Cahun, *idem*, à Haguenau.

Contrôleurs.

MM. *Dauphiné*, à Strasbourg.
Würtz, à Benfeld.
Hagemann, à Gœrsdorf.
Wolfrom, à Molsheim.
Müller (Henri), à Obernai.
Barbet, à Plobsheim.

BANQUE DE PRÉVOYANCE,

ou Agence générale de placements temporaires et viagers, autorisée par ordonnances royales des 28 *avril* 1820, 21 *mars* 1821 *et* 19 *novembre* 1828.

Capital de garantie : un million.

M. *Duprat*, correspondant à Strasbourg, rue Brûlée, n.° 18.

Cette banque fait, dans l'intérêt des classes moyennes, ce que font les caisses d'épargnes dans l'intérêt des classes ouvrières.

Elle se divise en classe civile et classe militaire. Celle-ci est formée de militaires en activité de service, concourant entre eux seuls.

Elle offre les mêmes sûretés : 1.° rentes sur l'État; 2.° dépôt dans les caisses de l'État.

Elle reçoit, à partir de celle de 100 francs, toutes les sommes qu'on veut lui verser.

Les placements ont lieu pour cinq, dix, quinze ou vingt ans, ou bien pour la vie entière, en rentes avec accroissement progressif de revenu.

Les capitaux et les rentes ne sont jamais aliénés, à moins de stipulation contraire et positive, et reviennent intégralement aux placeurs ou à leurs héritiers.

CABINET D'AFFAIRES D'INTÉRÊT ET DE FAMILLE POUR TOUTES LES PARTIES DU MONDE.

Vieux-marché-aux-vins, n.° 75, à Strasbourg.

Ce cabinet, établi à Strasbourg depuis plusieurs années, est dirigé par M. *Masské*, homme de loi, ancien magistrat et traducteur juré, qui se charge de

toutes les affaires d'intérêt de famille, notamment des affaires de successions et recouvrement de créances, non-seulement pour l'intérieur de la France, mais encore pour les pays étrangers et les colonies, ainsi que de toutes les affaires tant administratives que judiciaires qui lui paraîtront traitables; de la vente et acquisition d'immeubles, placement de capitaux sur hypothèque, négociations de créances, tant sur l'État que sur particuliers, des demandes en admission à domicile en France; obtention de brevets d'invention ou de perfectionnement, lettres de dispense pour mariages, légalisation de pièces par les agents diplomatiques, et de la traduction dans les deux langues des documents à faire valoir devant les cours et tribunaux tant français qu'étrangers.

CAISSE DE LIBÉRATION DES DETTES HYPOTHÉCAIRES, FONDÉE LE 1.er JANVIER 1830.

M. *Valdenaire* et *Comp.*e, directeur général à Paris.

Directeurs des Agences :

De Strasbourg et Saverne, MM. *Silberling*, à Strasbourg, faubourg de Saverne, n.° 5.

De Wissembourg, M. *Scherer*, avoué à Wissembourg.

La caisse de libération des dettes hypothécaires procure aux débiteurs la facilité de se libérer par des remboursements partiels et aussi faibles qu'ils le désirent.

Elle assure aux créanciers, dont les débiteurs traitent avec elle, le payement des intérêts, jusqu'à ce qu'elle leur rembourse le capital.

CAISSE PATERNELLE.

La caisse paternelle, association mutuelle sur la vie, est autorisée par ordonnance royale du 9 septembre 1841. Cette utile institution est représentée:
A Strasbourg, par M. *Hanck*, rue Saint-Louis, n.° 1.
A Wissembourg, par M. *Scherer*.
A Haguenau, par M. *Guntz*.
A Saverne, par M. *Ohmer*.
A Sélestat, par M. *Ruff*, fils aîné.

CABINET LITTÉRAIRE DE M. G. A. ALEXANDRE, *et Bureau de correspondance pour les journaux de France et d'Allemagne; seule entremise des abonnements et insertions aux journaux d'Allemagne pour toute la France, la Belgique, l'Angleterre et les pays d'outre-mer.*

Rue Brûlée, n.° 28.

Cet établissement, qui existe depuis 1818, continue de se charger de faire des abonnements aux journaux français et étrangers et à toutes les productions littéraires, pittoresques, etc.

Il se charge aussi des insertions d'annonces, etc., dans les journaux étrangers.

On y fait les commissions en librairie de tous les pays et en tous genres.

Les feuilles et productions littéraires parviennent à MM. les abonnés ou souscripteurs de deux manières, savoir:

Directement par la poste, avec les adresses indiquées par les abonnés, ou par l'intermédiaire de M. Alexandre, qui, les recevant sous son couvert, les expédie aux abonnés par des facteurs exacts et diligents

attachés à son établissement, moyennant une légère rétribution payable à ces facteurs.

Les renouvellements d'abonnements se font sans que MM. les abonnés aient besoin de s'en occuper. Pour leur éviter toute espèce de dérangement, les recouvrements se font à leur domicile.

Toute réclamation pour non-réception de journaux ou feuilles littéraires, quel que soit le mode d'abonnement, est faite gratuitement.

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE STRASBOURG.

Conservateurs.

MM. *Schweighæuser* ✱, conservateur honoraire, place Saint-Thomas, n.° 15.
Herrenschneider ✱, même place, n.° 16.
Jung, même place, n.° 17.

La bibliothèque est ouverte les lundis, mercredis, jeudis et vendredis, de 2 heures à 5 heures de relevée, et tous les jours de 6 à 9 heures du soir.

Une commission de surveillance de la bibliothèque a été nommée par M. le Maire de Strasbourg; elle se compose de:

MM. le Maire, président-né.
Rauter ✱, doyen de la faculté de droit, vice-présid.
Cottard ✱, recteur de l'Académie.
Willm, inspecteur de l'Académie.
Bruch, doyen de la faculté de théologie.
Bautain ✱, doyen de la faculté des lettres.
Génin, professeur de la faculté des lettres, chargé des fonctions de secrétaire.
Strobel, professeur du Gymnase.
Et des deux bibliothécaires.

FOIRES DU DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

Arrondissement de Saverne.

Bouxwiller. Le 1.er mardi de mars, le mardi avant la Fête-Dieu, le mardi avant la Nativité de la sainte Vierge, le mardi après la Saint-Nicolas. Chacune de ces foires n'est que d'un jour.

Ingwiller. Le 2.e mardi d'avril, le mardi avant la Saint-Louis, le 3.e mardi de novembre. Chacune de ces foires ne dure qu'un jour.

Pfaffenhoffen. Le 2.e mardi de février, mai et juillet; le 1.er mardi de novembre. Chacune de ces foires dure deux jours.

Asswiller. Le jour de S. Mathias, de S. Jean, de S. Michel et de S. André. La durée de ces foires n'est que d'un jour.

Diemeringen. Les 29 juin, 28 octobre et 21 décembre. Chaque foire n'est que d'un jour.

Gungwiller. Le 2 mai : un jour.

Siewiller. Le lundi de la Pentecôte : un jour.

Hochfelden. Le 1.er lundi après la Saint-Martin : deux jours.

Marmoutier. Le lundi après le 1.er dimanche de septembre : deux jours.

La Petite-Pierre. Le mardi après la Saint-Michel : un jour.

Dehlingen. Les jours de S. Jacques et de S. Martin : un jour.

Herbitzheim. Les 8 juin et 3 novembre : un jour.

Ratzwiller. Le 1.er mai : un jour.

Neuweyerhoff (commune d'*Altwiller*). Les 23 avril et 25 août. Chacune de ces foires ne dure qu'un jour.

Saar-Union. La veille de S. Barthélemi et le 25 novembre. La 1.re de ces foires dure sept jours; la 2.e un jour.

Saint-Jean-des-choux. Le jour de S. Jean-Baptiste.

Monswiller. Le samedi après la Pentecôte : un jour.

Saverne. Le 1.er lundi après la Nativité de Notre-Dame; le mercredi après la Pentecôte et le mercredi avant la Saint-André. La 1.re de ces foires dure quatre jours; les autres ne sont que de deux.

Arrondissement de Sélestat.

Barr. Les premiers samedis de février, mai, août et après la Saint-Martin. Chacune de ces foires est de deux jours.

Benfeld. Les 3.e mercredi de février, 2.e mercredi de mai, 3.e mercredi d'août, et 2.e mercredi de novembre. Chacune de ces foires n'est que d'un jour.

Rhinau. Le 2.e lundi d'octobre et le 1.er lundi de décembre. La durée de chacune de ces foires est de deux jours.

Erstein. Le 4.e lundi de carême, le lundi de la Pentecôte, le 3.e lundi d'octobre et le 2.e lundi de décembre. Chacune de ces foires dure deux jours.

Obernai. Le 1.er lundi après l'Ascension et le dernier jeudi avant le 31 octobre. Chacune de ces foires dure deux jours.

Rosheim. Le mardi après la mi-carême et le mardi après la Pentecôte. Ces foires ne durent qu'un jour.

Châtenois. A la Saint-George : deux jours.

Sélestat. Le 1.er mardi de mars, le dernier mardi avant

la Pentecôte, le 4.e mardi d'août et le 4.e mardi de novembre. Chacune de ces foires dure deux jours.

Villé. Le mercredi avant le 15 août et le mercredi avant la Toussaint. L'une et l'autre de ces foires durent deux jours.

Arrondissement de Strasbourg.

Bischwiller. Le lundi après l'Assomption et le mardi après la Saint-Gall (16 octobre). La 1.re de ces foires dure trois jours; la durée de la 2.e n'est que de deux.

Drusenheim. Le 1.er lundi après la Saint-Matthieu : deux jours.

Reschwoog. Les jours de Saint-Joseph, Saint-Michel et Saint-André. Chacune de ces trois foires ne dure qu'un jour.

Brumath. Les 24 juin et 24 août. La 1.re de ces foires ne dure qu'un jour; la 2.e en dure deux.

Haguenau. Le 1.er mardi de février, le 1.er mardi de mai, le 1.er mardi après la Saint-Michel et le 1.er mardi après la Saint-Martin. Chacune de ces foires est de trois jours.

Mutzig. Le 1.er mardi après la Saint-Maurice : deux jours.

Strasbourg. Le mercredi de la semaine de Pâques : trois jours; le 25 juin, quinze jours; le 18 décembre, huit jours; le 26 décembre, quinze jours; foire aux chevaux et au bétail, les 15, 16 et 17 mai.

Wasselonne. Le 5.e lundi de carême, deux jours; le 1.er lundi après la Saint-Louis, trois jours.

Westhoffen. Le 1.er mardi après la Toussaint : deux jours.

Arrondissement de Wissembourg.

Lauterbourg. Le jeudi avant les Rameaux, le mardi après la Trinité, le mardi après la Saint-Gall. Chacune de ces foires dure deux jours.

Niederbronn. Le mardi le plus près avant ou après la Sainte-Magdeleine, en juillet; le mardi le plus près de la Sainte-Thérèse, en octobre. Chacune de ces foires est de deux jours.

Oberbronn. Les 3.es mardis de mai et novembre. Durée, deux jours.

Reichshoffen. L'avant-dernier mardi avant la Saint-Thomas, le mardi après la Saint-George, le mardi après la Saint-Michel. Chacune de ces foires dure deux jours.

Beinheim. Le 1.er lundi après la Saint-Luc : un jour.

Seltz. Le 1.er lundi de mars, le 1.er lundi après le 25 août, et le 1.er mercredi après la Saint-Martin. Chacune de ces foires est de deux jours.

Niederrœdern. Le 10 août, si c'est un lundi; dans le cas contraire, le lundi suivant : deux jours.

Hatten. Le 1.er mardi après la Saint-Marc, le 1.er lundi de février, le 1.er mardi de juillet, et le 1.er mardi après la Saint-Michel. Chacune de ces foires dure deux jours.

Soultz-sous-forêts. Le mercredi de la 3.e semaine du carême, le dernier mercredi avant la Fête-Dieu, le 1.er mardi après la Saint-Louis, et le 1.er mercredi après la Saint-André. La première de ces foires est de deux jours; les trois autres ne sont que d'un jour.

Cléebourg. Le 25 mars et le 21 octobre. Chacune de ces foires est de deux jours.

Lembach. Le lundi avant le mardi gras, le lundi après la Pentecôte, le lundi avant la Nativité de la sainte Vierge, le jour de la Saint-Martin. Chacune de ces foires ne dure qu'un jour.

Wissembourg. Les samedis des Quatre-Temps. Chaque foire ne dure qu'un jour.

Wœrth-sur-Sauer. Le mardi gras, le mardi avant la Pentecôte, le mardi avant la Saint-Laurent et le mardi avant la Saint-Thomas. La 1.re de ces foires n'est que d'un jour; les autres durent deux jours.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Pag.

Abbayes anciennes : de Marmoutier, p. 149 ; de Neuwiller, 153 ; de Schwartzach, 154 ; d'Andlau, 155 ; de Neubourg, 156 ; d'Altorf, 157.
Abonnement aux journaux, etc. (Bureau d') 370
Académie de Strasbourg 337
Accouchement (École d')... 341
Administration municipale.. 164
Agence judiciaire du trésor.. 311
Agent d'affaires..... 368
Agents de change..... 219
Agents voyers..... 249
Aliénés (Asile départemental d') 207
Architecte départemental.... 206
Architectes des villes. 205 et suiv.
Archives de la Préfecture... 148
Armes (Manufact. royale d'). 277
Arrondissements de sous-préfectures..... 30 et suiv.
Arrondissements électoraux.. 140
Artillerie (École et Direction d')..... 274 et 275
Artistes vétérinaires..... 230
Asile départemental d'aliénés 207
Assurances (Compagnies d').. 359
Aumônerie de Saint-Marc.. 214
Avocats près la cour royale et les tribunaux.... 287 et suiv.
Avoués près la cour royale et les tribunaux.... 287 et suiv.
Banque de prévoyance 368
Bateliers du port de Strasbourg (Préposés des)..... 220
Bibliothèque publ. de Strasb. 371
Bourse de Strasbourg..... 219
Bureau de bienfaisance de Strasbourg..... 214
Bureau de correspondance pour les journaux, etc..... 370
Cabinet d'affaires..... 368
Cabinet littéraire..... 370
Cadastre 315
Caisse de libération des dettes hypothécaires..... 369
Caisses d'épargnes..... 216
Calendrier..... 1
Canal de la Bruche..... 235

Pag.

Canal de la Marne au Rhin. 235
Canal du Rhône au Rhin.... 238
Cantons (composition des) 30 et s.
Chambre de comm. de Strasb. 218
Chapitre de la cathédrale ... 254
Chauffage des troupes (Service du)..... 272
Chemin de fer de Strasbourg à Bâle..... 243
Chemin de fer de Paris à Strasbourg..... 247
Chemins vicinaux 249
Chevaux (voyez Primes).
— (Instruction pour leur éducation)..... 224
Collége royal..... 343
Colléges communaux..... 343
Colléges électoraux..... 140
Commissaires priseurs..... 310
Commissaires de police 204 et suiv.
Communes par cantons 30 et suiv.
— par ordre alphabétique. 166 et s.
(Voyez aussi Statistique.)
Compagnies d'assurances.... 359
Conseil des ministres..... 17
Conseil de préfecture..... 158
Conseil général du départem. 158
Conseil municipal de Strasb. 201
Conseils d'arrondissement 161 et s.
Consistoire général de la confession d'Augsbourg et Consistoires locaux... 258 et suiv.
Consistoire de l'église réformée 266
Consistoire israélite..... 267
Consul de France à Mayence, 220 ; consul de Bavière et de Bade à Strasbourg, 220 ; consul des Pays-Bas à Strasbourg, 220.
Contributions directes. 19, 311 et 313
Contributions indirectes 19 et 325
Cour royale de Colmar..... 286
Cours d'assises 288
Courses de chevaux..... 227
Courtiers de marchandises... 219
Cultes : catholique, 253 ; protestant, 258 ; réformé, 266 ; israélite, 267.
Curés et desservants 167 et suiv.
Démarcation du Rhin..... 237

Pag.

Département du Bas-Rhin (division territoriale et notices statistiques) 26
— (Division et organisation politique) 140
Départements de la France (État des), leurs chefs-lieux et principaux fonctionnaires 18
Dépôt royal d'étalons 222
Députés du Bas-Rhin 140
Desservants catholiques 167 et s.
Directeurs des domaines et de l'enregistrement, des contributions directes et indirectes des départements ... 19
Division militaire (5.e) 270
Domaines et enregistrem. 19 et 316
Douanes 321
Eaux et forêts 319
École normale d'instituteurs primaires 346
École d'artillerie 274
École industrielle municipale 347
École d'accouchement 341
École de pharmacie 341
École d'équitation 230
Écoles primaires israélites ... 268
Église protestante 258
Église réformée 266
Électeurs (leur nombre par collége et par cantons) 141 et 143
Éligibles (leur nombre par collége) 142
Enfants trouvés 214
Enregistrem. et domaines. 19 et 316
Épizooties (voy. Artistes vétérinaires).
Équitation (voy. École d').
Étalons (Dépôt royal d') 222
État-major général de la 5.e division militaire 270
États-majors des places de la 5.e division 273
Évêché 253
Fabrique de la cathédrale 255
Facultés de théologie protestante; 338; de droit, 338; de médecine, 339; des sciences, 342; des lettres, 342
Famille royale de France ... 15
Foires 372
Fonderie de canons 276
Forêts (Administrat. des) ... 319
Fourrages (Service des) 272

Pag.

Garantie des matières d'or et d'argent 328
Gendarmerie 284
Génie militaire 278
Gymnase protestant 264
Habillement des troupes (Service de l') 272
Halle d'entrepôt à Strasbourg 219
Haras royaux 222
Hôpital militaire 271
Hospices du Bas-Rhin 212
Huissiers près les trib. de 1.re instance ..... 293 et suiv.
Hypothèques (Conservat. des) 317
Ingénieurs en chef des départements 18
Ingénieurs des ponts et chaussées dans le Bas-Rhin, 233 et suiv.; des trav. du Rhin, 236; du canal du Rhône au Rhin, 242; du canal de la Marne au Rhin, 235; des mines, 249; du chemin de fer de Strasbourg à Bâle, 245
Institut des sourds-muets ... 355
— orthopédique 357
Instituteurs primaires de Strasbourg 349
Institutions et pensions 345
Instruction primaire. 348 et suiv. (Voy. Écoles prim. israélites.)
Intendance militaire de la 5.e division 270
Juges de paix 300
Juments primées 222
Jury (liste générale du) 141
Jury de médecine 341
Justices de paix 300
Lits militaires (Service des) .. 273
Maires nommés par le Roi .. 164
Maires des autres comm.es 166 et s.
Mairie de Strasbourg 201
Maison centrale de détention à Hagueneau 231
Maisons d'éducation et pensionnats de demoiselles 355
Manufacture royale des tabacs 329
Manufacture royale d'armes de Mutzig 277
Médecins cantonaux 217
Médecins comm. de Strasbourg 217
Mesures (Poids et) 221
Mines 249
Ministres du Roi 17

Pag.

Ministres protestants. 167 et suiv.
Monnaies (hôtel des)..... 336
Mont-de-piété..... 216
Navigation intérieure..... 327
— du Rhin.. 220 et 327
Notaires..... 306
Octroi de Strasbourg..... 204
— des autres villes du département..... 330
Œuvre Notre-Dame..... 205
Orphelins (hospice des). .. 213
Paroisses cathol. de Strasbourg 256
Paroisses protest. de Strasbourg 264
Pasteurs protest. du départ. 167 et s.
Pasteurs de l'église réformée.. 266
Payeur du Bas-Rhin..... 311
Péage sur le Rhin..... 327
Pensionnats de demoiselles.. 355
Percepteurs (leurs noms et circonscriptions). 30 et suiv., 167
Pharmacie (École de)..... 341
Poids et mesures..... 221
Ponts et chaussées..... 233
Ponts à bascule..... 244
Population du département.. 26
Population des arrondissem. et cantons..... 30 et suiv.
Population des communes 166 et s.
Population de Strasbourg par cantons..... 104
Population du Bas-Rhin (son mouvement en 1840)..... 200
Postes aux lettres..... 330
Postes aux chevaux..... 334
Préfecture du Bas-Rhin. 144 et s.
Préfets des départ. (État des). 18
Primes pour les juments présentées au concours..... 222
Primes pour l'amélioration de la race bovine..... 226
Primes pour les courses de chevaux au trot..... 227
Prisons (Commissions des) 231 et s.
Prud'hommes (Conseil des)... 220
Race bovine (voyez Primes).
Recettes générale et particulières du Bas-Rhin..... 311
Receveur municipal de Strasbourg..... 205
Receveurs génér. des départ. 19
Receveurs des contributions directes à Strasbourg..... 195
Recrutement..... 279
Relais de poste..... 334

Pag.

Rhin (voy. Canal du Rhône au Rhin, Canal de la Marne au Rhin, Travaux du Rhin, Démarcation du Rhin, Navigation du Rhin, Péage).
Routes royales et département. (Conducteurs, etc., des).. 234
Saint-Marc (Aumônerie de).. 214
Salubrité (Conseil de)..... 218
Séminaire protestant..... 263
Séminaires catholiques..... 256
Société des sciences, agriculture et arts..... 357
— d'encouragement au travail pour les jeunes israél. indig. 268
Sourds-muets..... 355
Sous-intendants militaires... 271
Sous-préfectures, 30 et suiv., 160
Statistique générale du Bas-Rh. 26
Statistique particulière des communes d'Imbsheim, 31; Obermottern, 32; Weinbourg, 33; Asswiller, 35; Diedendorf, 40; Ettendorf, 43; Petersbach, 48; Baldenheim, 55; Wittisheim, 58; Niedernai, 59; Valff, 62; Kintzheim, 65; Breitenbach, 69; Scherwiller, 70; Fegersheim, 78; Berstheim, 83; Niederschæffolsheim, 85; Altorf, 88; Avolsheim, 95; Wolxheim, 101; Fessenheim, 106; Ittlenheim, 111; Wangen, 115; Niederlauterbach, 123; Mothern, 126; Niederrœdern, 128; Cléebourg, 134.
Subsistances militaires (Service des)..... 272
Synagogue..... 267
Tabacs..... 328
Télégraphe..... 252
Timbre..... 317
Traducteurs jurés..... 293
Travaux communaux (Commission des)..... 206
Travaux du Rhin..... 336
Sa démarcation..... 237
Tribunal de comm. de Strasb. 300
Tribunaux de 1.re instance 288 et s.
Tribunaux de police simple. 300
Vaccinations..... 218
Vivres (service des)..... 272